BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE ROMA
8
20 — G
40

X III 13

A 6

RECERCHES
ET DISCOVRS SVR LES POINTS PRINCIPAVX de la Religion Catholique, qui ſont auiourd'huy en controuerſe entre les Chreſtiens.

Par Meßire Guillaume le BLANC,
Eueſque de Tholon.

Ex libris Monasterij S. Pudentianæ de Vrbe

A PARIS,

Chez Nicolas Cheſneau, rue Sainct Iaques au Cheſne verd.

M. D. LXXIX.

Auec Priuilege du Roy.

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy, eſt permis à Nicolas Cheſneau, Libraire iuré en l'vniuerſité de Paris, d'imprimer, & expoſer en vente ce preſent liure, intitulé: *Recerches & Diſcours ſur les poincts principaux de la Religion Catholique, &c. Par Meßire Guillaume le Blanc, Eueſque de Tholon.* Et ſont faictes defences par ledict ſeigneur à tous Libraires, Imprimeurs, & autres de ce Royaume, n'en imprimer, vendre, ny diſtribuer, ſinon de ceux qu'aura imprimé ou fait imprimer ledit Cheſneau, ou de ſon conſentement, iuſques apres le temps & terme de ſept ans finis & accõplis apres la premiere impreſſion, à peine de cõfiſcation de ce qui ſ'en trouueroit d'imprimez ou venduz au contraire, & d'amende arbitraire: comme plus amplement eſt declaré par les lettres dudit ſeigneur ſur ce données à Paris, le 10. de Decembre, 1577.

Signées, Le Cointe.

A MONSEIGNEVR HENRY d'Engouleſme, grand Prieur de France, Capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, ſon Lieutenant és mers de Leuant & Ponent, Capitaine general de ſes Galeres, & commandant generalement en Prouence pour ſa maieſté.

MONSEIGNEVR, *celuy là qui conſidere les contraires opinions que noz François ont en ce temps ſur le faict de la Religion, peut iuger aiſément que les vns ou les autres errent, ores qu'ils ſe perſuadẽt d'auoir cognoiſſance de la verité, & d'eſtre en la vraye Egliſe de Dieu. Mais de pouuoir iuger au vray leſquels d'entre eux ſont en erreur, il ne ſe peut faire ſans rechercher l'authorité des Eſcritures ſainctes, & le teſmoignage des premiers & anciens Chreſtiens, deſquels nous*

faut apprendre ce qu'ils ont creu & enſeigné des choſes qui ſont auiourd'huy en controuerſe parmy nous: comme ſont, l'vſage de la figure de la Croix & des Images, l'interceſſion & inuocation des Saincts, les prieres pour les treſpaſſez & pluſieurs autres. A cauſe dequoy il m'a ſemblé eſtre neceſſaire d'en diſcourir familierement auec mes Dioceſains, pour ſçauoir quelle doctrine a eſté enſeignée en l'Egliſe depuis les Apoſtres iuſques à nous afin que chacun ſe reſoluſt de demeurer ferme & conſtant en ce qu'iceux Apoſtres & leurs premiers ſucceſſeurs nous ont apris de la verité: Car ſ'ils ont eu en abominatiou la figure de la Croix, & les Images, ſ'ils ont eſtimé Idolatrie de faire honneur aux ſaincts & les inuoquer, ou ſuperſtition de prier pour les morts, nous en deuons faire de meſmes, & tenir pour bons & vrays Chreſtiẽs ceux qui ſe diſent eſtre de l'Egliſe reformée. Mais auſſi ſ'ils ont enſeigné le cõtraire, & ſ'ils ont creu & tenu tout ce que croyent & tiennent de preſent les Catholiqnes, il faudra iuger par neceſſité en faueur de ceux leſquels ſans introduire aucune nouuelleté en l'Egliſe, ont perſeueré touſiours en la foy & doctrine preſchee par les S. Apoſtres: tout ainſi comme quand deux ou pluſieurs hommes diſputent par proces à qui d'entre eux vne terre appartient, la ſentence ſe donne en faueur de

celuy qui prouue par aucuns documens & bons teſmoins que ſes anceſtres l'ont poſſedee & luy apres eux ſans intermiſſion aucune. Et c'eſt la cauſe MONSEIGNEVR qui m'a meu à fueil leter les liures des plus anciẽs peres, & iceux examiner diligemment, comme par maniere d'enqueſte, afin de ſçauoir d'eux ce qu'ils ont iugé de la verité des choſes qui ſont auiourd'huy miſes en doute par pluſieurs Chreſtiẽs. Et pource que mon affection particuliere eſtoit, que mes Dioceſains de l'vne & l'autre religion ſceuſſent au vray ce qui en eſt, ie leur ay voulu adreſſer les diſcours des teſmoignages que i'en ay trouué par eſcrit, eſperant que les vns ne ſeront deſormais ſi mal conſeillez de ſe vouloir renger ſoubz vne nouuelle Egliſe, qui iamais n'a eſté cognue au parauãt en la Chreſtienté. Et les autres ne ſeront ſi obſtinez que d'y vouloir perſeuerer plus longuement, apres qu'il leur ſera apparu que l'Egliſe de Dieu eſt vnique & perpetuelle, en laquelle la doctrine Catholique a eſté preſchée depuis les ſainctz Apoſtres iuſques à maintenant. Mais pourautant, MONSEIGNEVR, que quelques perſonnages ayãs pris la peine de lire ces diſcours entre mes mains ont eſtimé que s'ils eſtoient mis en lumiere ils pourroient profiter nonſeulement à ceux de mon Dioceſe, mais auſſi à leurs voyſins. I'ay bien

voulu leur accorder de les faire publier pour ceſt effect, pourueu que ce fuſt ſoubs voſtre protectiõ, eſtimant que ceux de ceſte prouince les receuront plus volontiers pour l'honneur de vous, attendu qu'ils vous aiment & reuerent merueilleuſement depuis le temps qu'il a pleu au Roy vous enuoyer en icelle pour y commander generalemẽt au nom de ſa maieſté. Ie voudrois biẽ MONSEIGNEVR, pour voſtre contentement, que le langage de ces diſcours fuſt plus orné & poly, mais les choſes ſainctes ſont de telle vertu, & la verité eſt ſi belle d'elle meſme, qu'elle n'a beſoing & ne doit receuoir aucun fard, non plus qu'vn beau viſage. Et pource, mon opinion a eſté touſiours, que ceux qui entreprennent d'enſeigner choſes fauces, doiuent eſtre eloquens, à l'exemple des Charlatans: mais à perſuader ce qui eſt vray és choſes diuines l'eloquence humaine n'y eſt point neceſſaire. Auſſi les grans orateurs n'ont point eſté enuoyez de Dieu pour preſcher l'Euangile, ains ont eſté choiſiz des pauures pecheurs, qui n'auoient onques eſtudié: Leſquels ſans vſer d'ornement de langage perſuaderent aux Princes & aux Roys, aux Philoſophes & Orateurs, & à tout le demeurant du monde, ce qui ſembloit eſtre impoſſible par nature, tant eſt grande la force de la verité qui demeure eternellement. Ie vous ſupplie donc

EPISTRE.

MONSEIGNEVR, *de receuoir ces escritz tels qu'ils sont, de mesme affection que i'ay de vous faire tres-honorable seruice, & vous souuenir en les lisant du Poëte qui dit:*

Ornari res ipsa negat contenta doceri,

De Tholon ce dixieme de Iuillet 1578.

Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur G. E. de Tholon.

SONET SVR LES DISCOVRS Catholiques, du Reuerẽdissime Eueſque de Tholon, Meſs. G. Le BLANC.

SI d'vn Prelat le deuoir on regarde,
C'eſt de veiller & ſe donner bien garde
Que les Chreſtiens ſoubs ſa charge commis
Diſtraits ne ſoient & par erreur demis,
Du vray ſentier de la doctrine ſaincte
De Ieſus Chriſt & l'Egliſe non feincte:
Que ſ'il aduient par erreur & cautelle
Qu'ils ſoient ſeduits par l'autheur de querelle
Pour à l'inſtant d'vne viue doctrine
Les retirer de ſi proche ruïne:
Il leur faudra grauer comme en vn cuïure
Dedans leur cœur le diſcours de ton liure,
Qui guerira les erreurs de leur ame,
Docte Le BLANC, Prelat que ie reclame.

I. Aym. Pr. de Manoſque.

SONET SVR LE DISCOVRS de Reuerend pere en Dieu, Mes. G. le BLANC, Eueſque de Tholon.

TOy qui choiſis pluſtoſt l'erreur que la droiture,
Toy qui aimes le faux, plus que la verité,
Qui d'vn maſque trompeur voiles la Charité,
Docte d'vn ſens peruers à gaſter l'eſcriture:
Vainement deſormais ta fraude nous coniure
A ſuiure de ton pié le cours mal arreſté:
Bien mieux que toy le Blanc nous guide en ſeureté
Où la verité faict conſtante ſa demeure.
Il eſt des bons Paſteurs qui pour luire au troupeau
Ne cache la clarté de ſon luiſant flambeau,
Mais ſur vn chandelier le met en euidence.
Heureux donques, le Blanc, d'eſtre ſi bon Paſteur,
Plus heureux le troupeau qui iouyt de ceſt heur
De dormir aſſeuré deſſouz ta preuoyance.

B. POITEVIN. P.

SONET
SVR LA VERSION DV NOM DE MONSEIGNEVR le Reu. Eueſque de Tholon meſſire Guillaume le BLANC, dont l'anagramme ſe trouue iuſtemẽt,

l'Euangile l'a cumblé.

TRoupeau Tholonien, verger delicieux
Des chãps Eliſyens où le Myrte fleurõne,
Et du Neptunien la mer Calme bouillonne,
Bluettant dans ton port paiſible ſpacieux.
Ce n'eſt rien au regard du Paſteur gracieux,
Treſdocte que tu as, duquel le nom reſonne
En la Grece, aux Hebrieux, & aux Latins il tõne
Ce beau liure abaiſſant les monſtres vicieux.
Huguenots hors du rãg, & tous autres ſectaires
Reueſtez vous du *Blanc*, & laiſſez les cõtraires,
Veu qu'entre les couleurs, & bigearre chãgeãt
Le blanc eſt le plus net, naturel & vtile,
Auquel ce bon Prelat vous conuie à preſent,
Car de telle clairté, *l'a cumblé l'Euangile.*

P. Viani de la Vallete.

EXASTICHON IN NOMEN LATINVM EIVSDEM Reuer. D. cuius Anagramma, *Argus lucebis lumen.*

ARgo cunctanti ſeruantia lumina ſoluit
Arcadij quondam dulcis Arundo Dei
At tu cum vigilem viſus virtute Draconem
Vincas, quis ſomno te ſepelire poteſt?
Perpetuo tu, Argus lucebis lumen, *& omni*
Hæc claros ſparget tempore lux radios.

P. Vianus V.

DISTICHON Ad eundem R. D. Thol.

TV clarum claris nomen virtutibus æquas,
Sic tua mens turpi candida labe caret.

P. V.

IN ALIVD ANAGRAMMA EIVSDEM R. D. THOL.

Luges Lynceus vmbra,

Tetraſtichon.

GAllia dum cœcos in prælia trudit alumnos,
Purpureamq́; ſuo ſanguine fœdat humum
Depereuntis ouis tu Luges Lynceusvmbras
Præſulis eſt miſeri funera flere gregis. Thren. 1.

Carolus à S. Sixto Auen.

Ad eundem R. D. Thol. Diſtichon.

TV cõmiſſo Argus lucebis lumen *ouili*
Nocturno vt fulget pura Diana mari.

Horatius à Reueſto Tol.

PREMIER DISCOVRS DE LA VRAYE EGLISE DE DIEV.

Qu'il n'y a qu'vne ſeule Egliſe eſpouſe de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.

CHAPITRE I.

MESSIEVRS, qui auez pourſuyui aupres du Roy, d'eſtre appelez en ce royaume, ceux de l'egliſe Reformée, ie vous prie de mettre en conſideration, que les beaux noms ſeruent aux hommes de bien peu, ſ'ils ne ſont accompagnez de ſemblables effets. Et qu'au temps paſſé il y eut vne compagnie d'hommes, qui ſe nommoyent les Angeliques: & vne autre qui ſe faiſoit nommer les Apoſtolicques: & toutesfois Epiphane eſcrit contre eux, & contre leurs erreurs: d'autres ſe feirent nommer Cathares, c'eſt à dire purs & nets, & toutesfois ils eſtoyent fort ſoüillez.

Les beaux noms ſeruẽt de peu, ſans les beaux faicts.

Angeliques.

Apoſtoliques.

Cathares.

Encratites.

Comme aussi furent ceux qui se nommerent Encratites, c'est à dire continens. Aussi de ce temps il y en y a, qui ont voulu estre appelez Euãgelistes, Fidelles, Enfans de Dieu, & maintenant vous auez pris le tiltre de l'eglise Reformée. Dequoy chacun Chrestien a occasion de s'esmerueiller, pour l'asseurance qu'il a, que il n'y a qu'vne seule Eglise de Dieu. Laquelle ne fut appelée iamais Eglise Reformee : ains l'Eglise Saincte, Catholique, & Apostolique. Icelle seule & non autre tous les Chrestiens doiuent croire & confesser d'vn commun accord, selon le Symbole des Apostres, & des Peres assemblez au premier Concile de Nicée. Et si d'aduenture il y auoit en ce monde deux ou plusieurs Eglises, nous ne vous porteriõs point d'enuie de vostre Eglise Reformée: pourueu que par la bonté de Dieu, nous fussions touſiours conseruez en la Catholique. mais bien aurions pitié & compassiõ de vous, comme nous auons maintenant, de ce qu'auez abandonné la vraye Eglise, selon nostre iugement, pour en faire vne autre nouuelle, laquelle ne peut estre l'espouse de Iesus Christ, s'il est ainsi qu'il soit l'espoux de l'Eglise Catholique. Car combien que son bõ plaisir soit d'en estre appelé le mary : ainsi que dit Isaye, Celuy qui t'a faicte, dit-il, sera ton mary, le Seigneur des Batailles est son nom, & ton redempteur le sainct d'Israel sera appelé Dieu de toute la terre : Si est-ce qu'il ne peut auoir deux femmes

L'on ne doit particulieremẽt vsurper tels noms.

L'Eglise des Reformez ne peut estre la vraye Eglise.

Isaye 4.

legitimes en vn meſme temps, non plus qu'il eſt permis au Chreſtien d'en auoir plus d'vne. A l'occaſion dequoy ſaint Paul dict qu'il nous a fiancez à vn mary pour nous preſenter vne vierge chaſte à Chriſt. Il y a bien, dict le Seigneur, ſoixante Roines, & octante concubines, & des iouuencelles ſans nombre: mais vne ſeule eſt ma colombe, & ma parfaicte. Elle eſt ſeule à ſa mere, & eſleuë à celle qui l'a enfantée. Et tout ainſi comme au temps du deluge, il n'y eut qu'vne Arche pour le ſalut des hommes: auſſi n'y a-il eu iamais qu'vne ſeule Egliſe, hors de laquelle n'y a aucun eſpoir de ſalut. Il n'y eut auſſi qu'vne cité ſainte Ieruſalem, dedans laquelle l'on offroit à Dieu ſacrifice & non ailleurs, Qui eſtoit la vraye figure de l'Egliſe de Dieu. En laquelle ſeule & non autre luy eſt offert ſacrifice ſainct & agreable. Et pource diſoit ſainct Cyprian martyr: l'Egliſe, qui n'eſt qu'vne, ne peut eſtre diuiſée. Bien eſt vray, diſoit-il en autre lieu, qu'elle ſ'eſtend amplement par ſa grande fertilité, tout ainſi que les rayons du Soleil ſont pluſieurs: mais il n'y a qu'vne lumiere, & les brãches de l'arbre ſont en grand nombre: mais il n'y a qu'vn ſeul tronc bien enraciné. Et ailleurs diſoit, que l'Egliſe ne peut eſtre dedans & dehors. Car ſi elle eſt auec Nouatian, diſoit-il, elle n'a point eſté auec Corneille, & ſi elle a eſté auec Corneille (qui a ſuccedé à Fabian par ordination legitime, & lequel a eſté glorifié de Dieu par martyre) No-

2. Cor. 11.

Cant. 6. Ieſ⁹ Chriſt n'a qu'vne Egliſe pour eſpouſe.

Gen. 6. Il n'y a eu qu'vne Arche pour le ſalut des hommes.

Il n'y a eu qu'vne cité ſaincte en Ieruſalem, vraye figure de l'Egliſe.

Cyp. lib. 2. epit. 12. Cypri. de ſimpli. prelat.

L'Egliſe ne peut eſtre diuiſee

Cyp. lib. 2. epi. 6.

uatian n'est point en l'Eglise. Comme aussi en ce temps nous disons semblablement, que si vous estes en l'Eglise de Dieu : nous n'y sommes point. Et au contraire, si nous y sommes: vous en estes dehors. Car pensez vous que nostre Seigneur Iesus Christ soit diuisé, & qu'il ne soit Dieu d'vnion, & de concorde, & non de dissention? ne sçauez vous aussi que son Eglise n'est qu'vn corps duquel il est le chef, & que s'il y auoit deux corps, ce seroit vn mõstre. Vous estes bien, dict l'Apostre, plusieurs membres : mais ce n'est qu'vn corps. Et ailleurs est dict, qu'il n'y a qu'vne bergerie, & vn pasteur. Et deuons estimer que ceste Eglise vnique, est comparée raisonnablement à la robbe de Iesus Christ, laquelle estoit sans couslure, tissue depuis le haut par tout. Ne soyons point donc pires que les Iuifs, ne la deschirõs point : mais iettons le sort pour elle, à qui elle sera. C'est à dire, cerchons par vn vray examen soigneux & diligẽt, laquelle est la vraye Eglise de Dieu. Car si c'est la vostre, que vous apelez la Reformée, ie proteste que ie ne veux estre hors d'icelle, de peur d'estre damné: mais au contraire, s'il est trouué qu'elle ne le soit point: ie vous prieray au nom de Dieu, de n'estre point opiniastres, & de vous ranger auecques l'vnique espouse de nostre Seigneur, que nous appelõs la vraye eglise de Dieu.

. Cor. 1.

Ephe. 1.

1. Corin. 12.

Iohan. 10.

Faut ietter le sort par diligente inquisitiõ ou est l'Eglise, & puis se rãger à icelle.

Des parties de l'Eglise. CHAP. 2.

PVis donc qu'il eſt certain qu'il n'en y a que vne, voyons maintenant & cerchons d'entendre par tous les moyens poſſibles, qui eſt ceſte vraye Egliſe. Et afin que nous ne parlions point par equiuoques, entendons que ceſte Egliſe a deux parties. L'vne eſt appelee Triomphante: & l'autre Militante. La Triomphante, eſt l'honorable & bien-heureuſe aſſemblée des ſaincts, qui ayant triomphé du monde, de la chair, & du diable, ioüiſſent maintenant de la felicité eternelle. La Militante, eſt l'aſſemblée de tous les fidelles, qui viuẽt encores au monde. Laquelle eſt appelée Militante, pource que elle combat perpetuellement auec ſes cruels ennemis, le monde, la chair, & ſathan. Et ces deux parties ne ſont qu'vne meſme Egliſe. Laquelle dit Origene, n'eſt point depuis l'aduenement du Sauueur en chair: mais dés le commencement du genre humain, & depuis la creation du monde. Tellement, dict ſainct Auguſtin, que ceux qui ſõt deſia ſortis de ce corps mortel, ne ſont point ſeparez de l'Egliſe. Et ailleurs dict, qu'elle n'eſt point ſeulement en ce temps: mais depuis Abel iuſques à ceux qui naiſtront iuſques à la fin, & croiſtront en Ieſus Chriſt. Tout le peuple des ſaincts appartenant à vne Cité, laquelle Cité eſt le corps de Chriſt, & Chriſt en eſt le chef. Là ſont auſſi les Anges nos citoyens. Mais pource que nous ſommes en voyage, nous trauaillons, & ils attendent noſtre venue. Or en la partie qui eſt appelée

L'Egliſe eſt triomphante & militante.

Deffinitiõ de l'Egliſe triomphãte.

L'Egliſe Militante.

L'Egliſe Triõphante & Militante n'eſt qu'vne Egliſe qui a commẽcé comme le genre humain. Auguſt. in Ioã. tract. 56.

Les Anges ſont en ceſte Egliſe. Auguſt. in pſal. 90.

En l'Eglise Militãte y a de mauuais & de bons.

Militante de laquelle nous entendons parler, il y a des mauuais & des bõs. Les mauuais sont ceux qui ont vne mesme foy & vne mesme participation des sacremens de l'Eglise: mais ils sont de mauuaises mœurs. Les bons sont ceux qui sont cõioincts ensemble, non seulement d'vne mesme profession de foy, & communication des Sacremens: mais aussi d'vn esprit de grace, & lien de charité. Desquels est escrit, que le Seigneur cognoist ceux qui sont siens: mais les hommes ne les peuuẽt cognoistre, que par cõiecture. Et par ainsi quand Dieu nous commande d'obeir à l'Eglise, il n'entend pas de celle, qui est incogneuë ou inuisible. Car à qui me retirerois-ie, pour obeir à son commandement, si ie ne sçay où elle est? mais puis qu'il faut qu'elle soit obeye de tous, il est de besoin que tous la cognoissent: & qu'elle soit visible. Aussi est-elle mise sur la montagne pour estre veuë de toutes parts. Et qu'elle contienne les bons, & les mauuais, il appert par les similitudes de l'Euangille, qui compare le royaume des cieux, c'est à dire l'Eglise Militante, à la reths iettée dedans la mer, à laquelle se prennent de mauuais & de bons poissons: ou au champ dans lequel fut semé le bon blé, & apres y fut semée l'hyuraye: ou à l'arre, dans laquelle la paille & le blé sont meslez ensemble: ou aux dix vierges, qui estoyent la moitié folles, & la moitié sages: ou à l'Arche de Noé, ou il y auoit des animaux mundes & immun-

2. Tim. 2.

Mat. 18.

L'Eglise à laquelle Dieu nous commãde d'obeir est visible.

Matth. 5.

Matth. 13.

Matth. 3.
Matth. 25.

Gene. 6.

des : ou au troupeau qui est assemblé des agneaux & des cheureaux. Et combien qu'à la fin du monde les vns serõt separez des autres: Si est-ce que ce pendant tous sont en l'Eglise. Et la raison pourquoy l'Eglise est maintenant assemblée visiblement tant des bons que des mauuais, est, dit S. Gregoire, pource qu'en ceste vie tous les deux sont ensemble: mais en fin Dieu, qui iuge inuisiblement, la separera de la compagnie des mauuais. Et ce pendant les bõs ne peuuent demeurer en elle sans les mauuais, ne les mauuais sans les bons, d'autant qu'en ce temps, l'vne partie est neccessaire à l'autre: pour ce que les mauuais se conuertissent par l'exemple des bõs: & les bons sont purgez par la tentation des mauuais. Combien dõc, disoit saint Cyprian, qu'on voye de l'hyuraye en l'Eglise: toutesfois nostre foy ou nostre charité ne doit point faire, que nous sortions de l'Eglise pour y voir de l'hyuraye. Seulement il nous faut mettre peine, que nous puissions estre le forment: à celle fin que quand lon commencera de mettre le forment aux greniers du Seigneur, nous receuions le fruict de nos labeurs. Et S. Augustin disoit aussi, que dans l'Eglise les pailles sont meslees auec le froment iusques à la consommation du siecle: C'est à dire, que les mauuais sont meslez auec les bons, par la communion des Sacremens: & qu'entre les clercs, moynes, & laiz, il y en a de bons & de mauuais ensemble: Toutesfois il ne faut point laisser

Matth. 25.

Greg. lib. 2 mor. ca. 12.

Cyp. lib. 3. epit. 3.

Les bons ne doyuẽt sortir de l'Eglise pour les mauuais.

Auguſt. de fid. ad Pet. c. 43.

les bons, à l'occasion des mauuais, mais qu'il faut supporter les mauuais à cause des bons, autant que la raison de la foy & la charité le requiert. Et en vn autre lieu, dit, que l'Eglise contient en soy des forts & des foibles, des iustes & des iniustes. Car maintenant, dit-il, le corps de Christ lequel est l'aire aux iustes, sera apres le grenier. Et neantmoins estant l'aire ne refuse point de soustenir la paille: Mais quand le temps sera venu, elle separera, le bled de la paille, & le serrera. Mais ce pendant, dit Origene, tandis que l'Eglise est en terre, il n'est possible de la purger clairement, si bien qu'aucun pecheur n'y puisse demeurer, ou qu'en elle tous soyent saincts & bien heureux, ausquels on ne puisse trouuer aucune tache de peché. Il faut donc conclurre que les mauuais & les bons Chrestiens sont en l'Eglise, non seulement comme le grain & la paille sont en l'aire: mais aussi selon S. Augustin, comme les mauuaises humeurs sont dedans le corps de l'homme. Car quand elles sont iettees dehors, le corps en est soulagé. Si est bien aussi l'Eglise, quand les mauuais en sont sortis. Or il est impossible de purger le corps de toutes les mauuaises & puantes humeurs, qui sont dedans, & qui le voudroit entreprendre, il seroit cause de sa mort. A raison dequoy le mesme S. Augustin admonnestoit les heretiques de son temps, de cesser à mesdire de l'Eglise, en blasmant les vices des hommes, lesquels, disoit-il, elle mesme

Augu. de tem. serm. 107.

Orige. in sum. na. hom. 22.

August. in epist. Ioa. tract. 5.

August. de mor. eccle. li. 2. ca. 24.

condamne, & leſquels elle ſouhaite & prend peine tous les iours de chaſtier, comme des mauuais enfans. Et ſi quelqu'vn diſoit que ceſte Egliſe n'eſt point differente de celle des heretiques, d'autant qu'ils ont auſſi en la leur des bons & des mauuais: iceluy ſainct Auguſtin reſpond qu'en l'Egliſe des heretiques ny a que les ſeuls mauuais. Car celuy, qui n'eſt en l'Egliſe de Ieſus Chriſt, ce dit-il en autre lieu, n'eſt point Chreſtien quiconques ſoit-il, & de quelque qualité qu'il ſoit: d'autant qu'elle eſt ſeule, par laquelle le Seigneur reçoit volontiers ſacrifice, & laquelle intercede auec confiance pour ceux qui errẽt. Hors de ceſte Egliſe donc ſont ſeulement les infidelles, heretiques, ſchiſmatiques, & excommuniez. Les infidelles ny furẽt iamais, les heretiques & ſchiſmatiques ſ'en ſont departis volontairement, comme quand le ſubiet ſe depart du ſeruice de ſon Roy, pour aller ſeruir ſon ennemy. Les excommuniez en ont eſté mis dehors par leur faute, iuſques à tant qu'ils l'ayent reparé & ſoyent dignes d'y eſtre remis. Or combien que il ny ait qu'vne Egliſe contenant les deux parties principales ſuſdites, ſi y a-il en la partie Militante des autres particulieres, que l'Apoſtre appelle Egliſes comme l'Egliſe de Corinthe, Galatie, des Laodiciẽs, & Theſſaloniciens. Car il a auſſi appellé Egliſes, les familles particulieres, comme quand il commande de ſaluẽr l'Egliſe de Priſque, d'Aquille, ou quand il dit

Difference entre l'Egliſe Militãte & l'Egliſe des heretiques Auguſt. de temp. ſer. 181.

Les infidelles, heretiques, ſchiſmatiques, & excommuniez ſõt hors l'Egliſe.

2. Corin. 1. 1. Corin. 16 Colo. 4. Rom. 16. 1. Cor. 16.

que Aquile & Priscille auec leur Eglise domestique vous saluent. Aussi quelques fois les pasteurs, & ceux qui presidẽt en l'Eglise, sont appelez Eglise, comme quand il est dit, dy-le à l'Eglise. Dauantage le lieu, où les Chrestiens s'assemblent, est appelé Eglise. Mais nostre intention est de parler vniuersellement de l'Eglise de Dieu, non point de celle, qui a esté depuis le commencement du monde : mais de celle que Iesus Christ nostre Seigneur promettoit d'edifier, & laquelle a esté edifiée par luy depuis son Ascension, & fondée & enseignée par ses Apostres. Il faut donc cercher qu'elle elle est, & qui sont ses proprietez, & vrayes marques. Afin que l'ayant bien & clairement cogneuë, nous ayons occasion de nous y arrester.

Matth. 18.

L'intẽtion de l'auteur.

Que l'Eglise de Dieu est saincte.

CHAP. 3.

LA premiere proprieté donc, de l'vnique Eglise de Dieu est, d'estre saincte. Vous estes, dit S. Pierre, la generation esleuë, la gent saincte. Et est appelee saincte, pourautant que elle est du tout dediée & consacrée au seruice de Dieu. Tout ainsi qu'au vieil Testament on appelloit saincts les Autels, vaisseaux, vestemẽs, & les fils aisnez qui estoyent destinez au seruice de Dieu. Et ne faut trouuer estrange que l'Eglise soit appelée saincte, encore qu'en elle y ait plusieurs pecheurs. Car les fidelles sont ap-

Premiere proprieté & marque de l'Eglise. 1. Pet. 2.

Pourquoy l'Eglise est appellée saincte.

pelez ſaincts à cauſe qu'ils ſont faits peuple de Dieu, ſeſtans conſacrez à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt par la foy, & par le Bapteſme, combien qu'ils l'offenſent ſouuent, & ne gardent point ce qu'ils ont promis. Tout ainſi que ceux qui font profeſſion de quelque art, iaçoit qu'ils n'en gardent les preceptes, neantmoins ils retiennent le nom d'artiſans. Car S. Paul appelle les Corinthiens ſaincts & ſanctifiez, entre leſquels il y en auoit beaucoup de charnels, qu'il reprend, & les tanſe aigrement. S. Auguſtin dit que non ſeulement tous les pechez, mais auſſi toutes les peines deuës aux pechez des hommes ſont effacez par la ſainctеté du Bapteſme Chreſtien, par lequel Ieſus Chriſt a laué ſon Egliſe, afin qu'il ſe la rendiſt ſans tache & ſans ride, & ſans telle autre choſe, non point en ce ſiecle mais au ſiecle à venir. Car dit il, ceux qui la diſent eſtre telle à preſent & toutesfois ſont en elle, d'autant qu'eux-meſmes confeſſent auoir des pechez, ſ'ils diſent vray, certainement pource qu'ils ne ſont point nets de pechez, l'Egliſe a tache en eux: & ſ'ils diſent faux, pource qu'ils parlent d'vn cœur double, l'Egliſe a ride en eux: & ſ'ils diſent qu'ils ont bien telles choſes, mais que l'Egliſe ne les a point. Qu'ils confeſſent donc, qu'ils ne ſont point des membres d'icelle & n'appartiennēt point à ſon corps, à celle fin que par leur propre confeſſion ils ſoyent condamnez. Quand donc il eſt dit que l'Egliſe n'a tache ne ride, il

Similitude

I. Cor. 1.
I. Cor. 3.

Augu. de Impli. lib. 2. cap. 24.

Ephe. 5.

Augu. lib. 2. retract. cap. 8.

ne faut point entendre qu'elle soit telle à present: mais qu'elle s'appreste pour l'estre, lors qu'elle apparoistra glorieuse: mais maintenãt pour aucunes ignorances & infirmitez de ses membres, elle a dequoy dire chacun iour: Par-
Matth. 6. donne nous nos fautes. Et neantmoins elle est saincte à cause de la foy & du Baptesme. Aussi l'Eglise est appelée saincte, pour autant qu'elle est comme vn corps conioint à Iesus Christ, qui est son chef sainct, & la source de toute saincteté, dont les graces sainctes & les richesses de sa bonté procedent & s'estendent par tout son corps, lequel a receu la grace de saincteté, la grace du Baptesme, & de la remission des pechez. Car si tous les Chrestiens qui sont baptisez, ont vestu Iesus Christ, comme dit
Gal. 3. l'Apostre, & s'ils sont faits membres de son corps. Ils sont veritablement saincts, & s'ils disent autremẽt, ils font iniure à leur chef sainct,
L'Eglise est saincte d'autant qu'en elle seule est le vray vsage des saincts Sacremẽs. duquel ils sont les membres. Dauantage elle est saincte, pource qu'en elle seule est le vray vsage des saincts Sacremens. Par lesquels, comme par certains instrumẽs de la grace de Dieu, nous sommes sanctifiez: tellement que ceux qui sont vrayement saincts, ne peuuent estre ailleurs qu'en ceste Eglise: laquelle, pour plusieurs autres raisons, est aussi appelée saincte. Car si vous prenez ce mot de sainct, comme faisoyent les Romains qui appellerent les murailles, & les portes de leur cité, sainctes, c'est à
L'Eglise est saincte, dire inuiolables: sans point de doute, l'Eglise

de Dieu eſt ſaincte. Car elle eſt inuiolable, pour eſtre ſoubs la protection de ſon eſpoux. Vous trouuerez encor qu'elle eſt ſaincte, ſi voulez mettre en conſideration la ſainctеté des membres d'icelle. D'autant qu'à l'vn eſt donnée la parole de ſapience, à l'autre la parole de ſcience, à l'autre foy, à l'autre dons de gueriſon, à l'autre efficaces de vertus, à l'autre prophetie, à l'autre diſcretion d'eſprits, à l'autre diuerſité de lãgues, à l'autre interpretation de langages: qui ſont toutes graces ſainctes procedantes du ſainct Eſprit. Et luy-meſme, ainſi que dit ailleurs S. Paul, a donné les vns Apoſtres, les autres Prophetes, les autres Euangeliſtes, & les autres Paſteurs, & Docteurs pour la reparation des ſaincts, à l'œuure de l'adminiſtration, & pour l'edification du corps de Chriſt. Ce ſont de grands dons & treſſaints, qui ſont en l'Egliſe de Dieu, laquelle eſt conduite par des ſaincts perſonnages. Et faut bien dire que les autres Chreſtiens auſſi qui croyét, & ſont baptiſez, ſont ſaincts: Puis qu'ils ont puiſſance de ietter hors les diables au nom de Ieſus, d'oſter les ſerpens, & que s'ils boyuent quelque choſe mortifere, elle ne leur nuira point, ou s'ils mettent les mains ſur les malades, ils ſeront gueris. Combien de ſaincts martyrs, eueſques, confeſſeurs, vierges, veufues, & autres y a eu en ceſte Egliſe, qui par leur ſainctеté ont commandé au nom de Ieſus à la mer, aux vents, aux diables, aux maladies, & ont

meſmes ſuyuant la diuerſe attribution du mot de ſainct.

1. Cor. 12.

Ephe. 4.

Mar. 16.

esté obeis, & ont fait autres choses merueilleuses par la volonté de Dieu? Pour monstrer clairement qu'ils estoyēt enuoyez de luy pour bastir ceste Eglise, en laquelle nous sommes edifiez sur leur fondement, dont Iesus Christ mesme est la principale pierre angulaire. Auquel, dit l'Apostre, toute edificatiō liée ensemble croist en vn temple sainct au Seigneur. En ceste Eglise y a eu telle saincteté dés le commencement, que suyuant la parole de Iesus Christ, plusieurs se sont chastrez pour le royaume des Cieux. Car il y a eu tousiours & en toutes parts non seulement des particulieres, mais de grandes & venerables compagnies d'hōmes & de femmes, qui ont mesprisé toutes les voluptez de ce mōde, & ont voulu garder virginité perpetuelle, pour estre saincts au Seigneur, & pouuoir plaire à luy seul suyuant le conseil de S. Paul: La saincteté donc est vne proprieté & vraye marque de l'Eglise de Dieu.

Ephe. 2.

Matth. 19.

1. Cor. 7.

Que l'Eglise de Dieu est vnie en foy, administration de Sacremens & doctrine.

Chap. 4.

Seconde proprieté & marque de l'Eglise.

L'Autre proprieté que l'Eglise de Dieu a, est d'estre bien vnie en vne mesme foy & administration des Sacremēs & doctrine Euangelique. Car il n'y a qu'vn Dieu, vne Foy, & vn Bapteſme. Et l'Euangeliste dit, que le cœur des

fidelles n'eſtoit qu'vn & vne ſeule ame. Et S. Paul diſoit aux Romains, le Dieu de patience & de conſolation vous doint ſentir vne meſme choſe entre vous ſelon Ieſus Chriſt, afin que d'vn courage, & d'vne bouche vous honoriez Dieu. Ie prie, diſoit Ieſus Chriſt à ſon Pere, pour ceux qui croyent en moy par leur parole: afin que tous ſoyent vn, ainſi que toy pere es en moy, & moy en toy, que auſſi en nous ils ſoyent vn. Et peu apres diſoit, ie leur ay donné la gloire laquelle tu m'as donnée, afin qu'ils ſoyent vn comme nous ſommes vn. Faictes, dit ſaint Paul, qu'il n'y ait point de diuiſions entre vous. Car Dieu nous a appelez en paix. Et la raiſõ pourquoy l'Egliſe de Dieu eſt vnie en vne meſme foy, adminiſtration de Sacremens, & doctrine Euangelique, eſt manifeſte, d'autant qu'elle eſt regie par le ſainct Eſprit, qui luy enſeigne la verité, laquelle eſt vne, & ſimple, & ſans diſcorde. Mais les fauſſetez ſont pluſieurs, differentes & contraires les vnes aux autres. Ceux donc qui ont faict entre eux beaucoup de ſectes, à cauſe de la foy, & qui croyent & enſeignent diuerſement les vns des autres ſur les poincts principaux tant des Sacremens, que de la doctrine, comme peuuent-ils eſtre eſtimez de l'Egliſe de Dieu, qui ne peut ſouffrir diuiſion ou diſcorde aucune pour ce regard.

Ephe. 4. Actes 4.

Rom. 15. Ioan. 17.

1. Cor. 1.

Raiſon pourquoy l'Egliſe eſt vnie en foy Sacremens & doctrine Euãgelique.

Ceux qui ne cõuiennẽt en foy, Sacremens & doctrine euangelique ne ſõt de l'Egliſe.

Qu'en la vraye Eglise y a perpetuelle continuation de doctrine & succession de Pasteurs.

Chap. 5.

MAis ce n'est pas assez, pour estre de la vraye Eglise, que plusieurs croyent en Iesus Christ, en mesme vnité de foy, administration de Sacremens & doctrine euangelique. Car il faut dauantage que celle foy, administration, & doctrine ait perseueré depuis les Apostres iusques auiourd'huy, auec cõtinuelle succession des pasteurs, qui ayẽt esté tousiours en l'Eglise apres eux. La raison est, pource que nostre Seigneur feit son Eglise perdurable & perpetuelle. Car il l'edifia sur la roche. Et iaçoit que depuis la pluye soit tõbée, & les fleuues soyent venus, & les vents ayent soufflé, & hurté contre elle: toutesfois elle n'est pas tombée: car elle estoit fondée sur la roche. I'edifieray, disoit-il, mon Eglise sur ceste pierre, & les portes d'enfer ne pourront rien à l'encontre d'elle. Tellement que les heresies, qui sont les vrayes portes d'enfer, (Car par elles l'enfer s'est ouuert à plusieurs) n'ont eu iamais le pouuoir d'abbatre l'Eglise de Dieu, à cause que c'est son espouse, qu'il aime, garde, & regit perpetuellement, estant tousiours auec elle. Et deuons considerer que combien qu'il ait reietté la Synagoge sa premiere femme: ainsi qu'il est escrit

Troisiesme marque de l'Eglise.

Math. 7.

Math. 16.

L'heresie vraye porte d'enfer.

escrit en Osée, Arguez vostre mere, disoit il aux Iuifs, car elle n'est point ma femme, aussi ne suis ie pas son mary. Qu'elle oste ses paillardises arriere de sa face, & ses adultéres d'entre ses tetins, que paraduãture ie ne la despouille toute nue, & ie ne la colloque cõme au iour de sa natiuité. Toutesfois il n'a iamais abandonné, & n'abandõnera point son Eglise, suyuant la promesse qu'il en a faite par le mesme Prophete: Ie t'espouseray, dit-il, pour moy à tousiours mais, ie t'espouseray en iugement, & misericorde & miseration. Puis donc qu'il l'a espousée pour tousiours, cõment voulez vous qu'il l'ait abandonnée? S. Pierre n'est il pas la premiere pierre du fondemẽt de l'Eglise apres Iesus Christ? lequel atteste qu'il a prié pour luy à celle fin que sa foy ne defaillist point, il pria aussi pour tous ceux qui deuoiẽt croire en luy par la predication des Apostres. Et nous sommes asseurez que sa priere a esté exaucée. A cause de quoy ne doubtons aucunement que la foy ne soit perpetuelle en son Eglise. Et quãd il enuoya premierement les Apostres, il leur dist ainsi; Ie vous enuoye afin que vous alliez, & qu'apportiez fruict, & que vostre fruict demeure. Le fruict donc de la predicatiõ Apostolique n'est point perdu. Ie vous enuoyeray, dit-il, quelque temps apres l'Esprit de verité, afin qu'il demeure auec vous eternellement, non point seulemẽt durant le temps des Apostres, ou pour cent ou deux cens ans apres

Osé. 1.

Luc 22.

Iohan. 17.

La foy est perpetuelle en l'Eglise de S. Pierre.

Iohan. 15.

Iohan. 14.

Matth. 28. eux, mais eternellemẽt. Il nous a asseurez qu'il est auec nous iusques à la cõsummation du siecle, & que l'Eglise est la colomne & le firmament de verité. Ie sçay bien que le diable y a semé de l'hyuraye dés le commencement: c'est à dire des heresies en grand nombre, & qu'il en y a beaucoup auiourd'huy, & aura touſiours:

1. Tim. 3.

1. Cor. 11. Car sainct Paul dit, qu'il est besoing qu'il y ait des heresies entre nous, afin que ceux qui sont approuuez soyent cogneus. Et Dieu ne veult point permettre que l'hyuraye soit arrachée, mais qu'on la laisse croistre ensemble auec le bon bled, iusques à la cõsommation du siecle.

Matth. 13. Pour l'heresis la foy n'y la saine doctrine n'a failly ny faillira

Tellement que s'il y a eu, & aura touſiours de l'hyuraye, aussi par mesme moyen il fault dire que le bon bled, qui est la foy, & la saine doctrine de l'Eglise, n'a failly, & ne faudra iamais. Ains les heresies sont arrachées souuent. comme l'on voit de celles des Arriẽs, Manichéens, Marcionistes, Donatistes, & autres infinies.

Matth. 13. Car toute plante, dit il, que mõ Pere celeste n'a point plantée, sera arrachée: mais le diable on seme biẽ tost apres d'autres toutes nouuelles, lesquelles sont aussi arrachées en leur temps. Et apres celles là il en fait encores venir d'autres: mais Dieu ne fait point ainsi en la doctrine de son Eglise, car elle est veritable, & la verité du

Psal. 116. Seigneur demeure eternellement. Ne sçauez vous point quand Dieu arracha du mõde tous les mauuais hommes par le moyen du deluge, que la Synagogue de Sathan print fin pour

lors,& toute sa semence aussi? Neantmoins il en replãta tost apres d'autre en la personne de Cam,qui se mocqua de son pere. Mais quant à l'Eglise de Dieu, elle perseuera touſiours ferme,& constante dedans l'Arche, laquelle aussi ne se perdra iamais,ains demeurera perpetuellement. Ie prepareray, disoit Dieu,ta semence à touſiourſmais,& edifieray ton siege de generatiõ en generation.Et en apres est dit, Ie mettray sa semẽce au siecle du siecle, & son throsne ainsi que les iours du ciel.I'ay iuré vne foys en mon sainct, Sa semẽce demeurera eternellement,& son siege sera comme le Soleil deuãt moy, & comme la Lune parfaite pour iamais, mon esprit qui est en toy; & mes paroles que i'ay mises en ta bouche, ne sortiront point de ta bouche, ne de la bouche de ta semence, ne de la bouche de la semence de ta semẽce, dit le Seigneur, depuis ceste heure iusques à iamais. Ie ne sçay pas quelle asseurance vous pourrez demander plus grãde, si vous croyez aux promesses de nostre Seigneur. Mais pourquoy osez vous dire, ce nonobstant que l'Eglise a changé de foy & de doctrine? Monstrez le dõc par l'Escriture, ou par tesmoings: car par tous les deux, nous monstrerons le contraire. D'autant que Iesus Christ a prié pour la perseuerãce & perpetuelle continuation d'icelle. Ie sçay bien que vous dites, que les Apostres ont esté saincts en bõnes mœurs: mais qu'apres il y en a eu aucuns, & plusieurs, qui ne l'ont pas esté,

1.Pet.3.

Gen.9.

Psal.88.

Obiectiõs des aduersaires auec solutions d'icelles.

lesquels ne pouuoient, ce dites vous, auoir en eux bõne doctrine, à cause que le sainct Esprit ne leur assistoit point pour estre meschans. Et par ainsi vous concluez que l'Eglise de Dieu print fin pour lors. Mais Iesus Christ vous respond, que les bonnes œuures & la doctrine, sont differẽtes, & que l'vn peut estre sans l'autre. Sur la chaire de Moyse, disoit-il, ont esté assis les Scribes & Pharisiens, faites tout ce qu'ils vous diront : mais ne faites pas selon leurs œuures. Comme s'il disoit, leur doctrine est bonne, car autrement il ne commanderoit pas d'y obeyr: mais leur vie ne vault rien. Cayphe estoit fort meschãt homme, & toutesfois il prophetisa, à cause, dit l'Euangile, qu'il estoit le Põtife de ceste annee là. Iudas ores qu'il fust reprouué, toutesfois pource qu'il estoit Apostre, il fut enuoyé cõme les autres pour baptiser, & son bapteſme eut autant d'efficace cõme celuy des bõs Apostres : car aucun n'en fut point rebaptisé. Vous voyez par là que la doctrine peut estre separée des bonnes mœurs. Et que Dieu pour raison des mœurs ne veult point que la saine doctrine, enseignée iournellemẽt par le sainct Esprit, deffaille en son Eglise. Ie luy garderay, disoit il, ma misericorde eternellement, & mon alliance luy sera certaine, & feray que sa semence sera à touſiours, & que son throsne demeurera comme les iours du Ciel. Si ses fils delaissent ma loy & ne cheminent point selon mes droicts, s'ils violent

Les bonnes œuures & la doctrine different & l'vn peut estre sans l'autre.

Matth. 22.

Dieu ne veult que pour les mauuaises mœurs la doctrine de faille à son Eglise.

mes statuts, & qu'ils ne gardent point mes commandemẽs: ie visiteray leur iniquité auec la verge, & leur peché par playe: mais ie ne luy osteray point ma misericorde, & ne luy faulseray point ma foy, ie ne violeray point mon alliance, & ne mueray point ce qui est procedé de mes leures. Il promet la punition des iniquitez & mauuaises mœurs, mais pour cela il n'abandõnera iamais son Eglise, à laquelle parlant par le Prophete Esaye, il dict, Les montaignes seront esmeües, & les mõtaignes trembleront, mais ma misericorde ne se retirera point de toy, & l'alliance de ma paix ne se bougera, dict le Seigneur qui a compassion de toy. De maniere que nous pourons dire que, cõme le sage mary supporte toutes les imperfections de sa femme fors & excepté la paillardise, pour laquelle seule il se separe d'elle & luy pardonne les autres fautes, ou les chastie gracieusement: Ainsi nostre Seigneur abandõna la Synagogue pour sa paillardise, c'est à dire pour l'idolatrie, à laquelle elle estoit merueilleusement adonnée, mais il promet à l'Eglise de ne l'abãdonner iamais, s'asseurãt, cõme Dieu qui preuoit toutes choses, qu'elle ne faudra poĩt de garder la foy, & ne sera point idolatre. Et pource disoit S. Cyprian, l'Eglise de Dieu ne peut paillarder, elle est chaste & pudique ne cognoist qu'vne maison, elle garde chastement la saincteté d'vn seul lict, elle nous garde à Dieu, elle consigne à Dieu ses enfans, qu'elle

Psal. 88.

Dieu punira les mauuaises mœurs, mais n'abãdõnera son Eglise. Esaye 54.

Belle comparaison.

Cypr. de simpl. prælat.

a regenerez: & si Dieu eust preueu, quelle debuoit estre idolatre à l'aduenir, comme vous dictes, luy eut il faict la promesse asseurée d'estre à tousiours mais auec elle ? Comme il a esté & sera, & neantmoins chastiera en misericorde les fautes & iniquitez de ceux, qui sont en l'Eglise, lesquels n'obseruent ses commandemens. Nous conclurrons donc que la foy, l'administration des Sacremens, & la doctrine Euangelique a perseueré en l'Eglise de Dieu, sans faillir depuis le commencemẽt de la Chrestienté iusques auiourd'huy, & que c'est la troisiesme marque pour cognoistre la vraye Eglise de Dieu.

Conclusiõ.

Que la vraye Eglise est vniuerselle, & sa foy & doctrine esparse par tout le monde.

Chap. 6.

ENcores n'est ce point assez pour la bié cognoistre, combien que ce soit beaucoup. Car il faut d'auantage qu'icelle foy & doctrine Euãgelique ait esté esparse par toute la terre d'autant que les bornes sont l'heritage & la possession, c'est à dire l'Eglise du Seigneur. Lequel dit ainsi par le Prophete Malachie, depuis le Soleil leuãt, iusques au soleil couchant mon nom est grand, entre les gens, & en tout lieu, ensensement est offert à mon nom & oblation nette. Car mon nom est grand entre

Psal. 2.

Mala. 1.

les gens, dit le Seigneur des batailles. Auſſi il auoit eſté predict qu'il ſeroit adoré de toutes les nations, & ſeruy de toutes gens. O Dieu, diſoit Dauid, que les peuples te loüẽt, que tous les peuples te loüent. Dieu nous benie, dict il apres, & que toutes les fins de la terre l'ayẽt en crainte. Et afin que vous ne penſiez point que ce ſoit vne priere, que Dauid faict ſimplement oyez ce qu'il dict en vn autre lieu. Le Seigneur à donné à cognoiſtre ſon ſalut. Il a reuelé ſa iuſtice deuant le yeux des Gentils, & toutes les fins de la terre ont veu le ſalut de noſtre Dieu. Eſaye diſoit auſſi, le Seigneur à rebraſſé ſon bras ſainct deuant les yeux de tous les Gentils, & toutes les fins de la terre verront le ſalut de noſtre Dieu, & en vn autre lieu dit, ie t'ay dõné pour lumiere aux Gentils, afin que tu ſois mõ ſalut iuſques au bout de la terre. Choſe qu'icelluy Dauid eſtime ſi merueilleuſe, qu'il inuite ſouuent les gens pour ce regard à chanter au Seigneur de nouueaux Cantiques: comme pareillement Eſaye conſiderant la grandeur de l'Egliſe des Gentils, l'inuite à ſe reſiouir. O ſterile, dict il, qui n'enfantes point, chante, & toy qui ne conçoy point, crie par louange, & te reſiouis. Car les fils de celle, qui eſt delaiſſée, ſeront en plus grand nombre, que les fils de la mariée, dict le Seigneur. Et pource qu'il prenoit vne ſi grãde multitude, & qu'il luy ſẽbloit n'y auoir lieu capable pour la receuoir, il dict apres eſlargis le lieu de tes tentes, & que les

Pſal. 71.
Pſal. 66.
Pſal. 98.
Eſaye 52.
Eſaye 49.
Pſal. 97.
Eſaye 54.

Esaye 54. courtines de tes tabernacles soient estendues n'espargne rien, & alonge tes cordeaux, & fay tenir tes cloux. Car tu seras multipliée à dextre & à seneſtre, & ta semence possedera les gens, & habitera és citez desertes. Et en vn autre lieu il y adiouste aussi les isles particulieremẽt. Esaye 24. Le nom du Seigneur, dit-il, le Dieu d'Israël soit és isles de la mer, nous auons ouy du bout de la terre les louanges, & la gloire du iuste: mais laissons les propheties qui disent clairement que l'estendue de l'Eglise de Dieu deuoit Matth. 8. estre si merueilleuse en grandeur. Nostre Seigneur mesme ne dit il pas q̃ plusieurs viẽdront d'Oriẽt & d'Occidẽt, & seront assis au Royau- Mat. 16. me des cieux auec Abraham, Isaac, & Iacob? Et puis ne commanda il pas aux Apostres d'aller par tout le mõde, & prescher l'Euangile à tou- Rom. 19. Psal. 10. te creature? Ce qu'ils firent diligemment. Car par le testmoignage de Dauid, que sainct Paul allegue en ce faict, le son d'iceux est issu par toute la terre, & leur propos au bout du monde: & ont apporté tel fruict par leur predication que sainct Iean dit auoir veu vne grande multitude, laquelle personne ne pouuoit nombrer, de toutes gens, lignées, & peuples, & langues qui estoient deuant le Throsne, & Apoc. 7. en la presence de l'Agneau. Auquel les quatre Apoc. 5. animaux & vingtquatre anciens, disoient en la mesme Apocalypse. Tu nous as rachetez à Dieu par tõ sang de toute lignée, & langue, & peuple, & nation, & nous as fait royaume à

noſtre Dieu. Et pource à l'occaſiõ de ceſte multitude infinie, diſoit S. Auguſtin, que l'Egliſe n'eſt point cõme les Republiques de ce mõde, ou comme les aſſemblées des heretiques, qui ſont bornées d'vn Royaume ou d'vne nation d'hommes. Car elle contient en ſon lien de charité tous les hommes, ſoiẽt ils Barbares ou Scythes, ſerfs ou libres, maſles ou femelles. Il dit en vn autre lieu, que la robe de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt diuiſée en quatre parties a eſté la figure de l'Egliſe. Laquelle eſtendue par tout contient eſgallement & d'vn cõmun accord les quatre parties du monde. A cauſe de quoy, il dict qu'il enuoyera ſes Anges, afin qu'ils aſſemblent ſes eſleuz des quatre vents. Qui n'eſt autre choſe ſinon des quatre parties du monde Orient, Occident, Septentrion & Midy. Ceſt donc la quatrieſme marque de l'Egliſe de Dieu que nous cerchons, ſçauoir eſt qu'elle n'eſt point enfermée dedãs vn Royaume ou deux, ou trois. Mais quelle s'eſtend non ſeulement ſur toute la terre, ains encores aux iſles de la mer. Auſſi veritablement c'eſt la grandeur de noſtre Dieu, que ſon ſainct nom ſoit honoré, & ſon Euãgille cogneu en toutes les nations du monde.

Augu. in Ioha. tract. 11.

Mar. 13.

Concluſiõ que l'Egliſe n'eſt point en vne ſeule ville & prouince.

Qu'en la vraye Eglise est receuë toute doctrine Apostolique, & non l'Euangelique seulement.

Chap. 7.

OR combien que desia vous pouuiez entendre, au moins coniecturer, qui est la vraye Eglise de Dieu: si est-ce que ce n'est poīt assez. Car outre qu'elle doibt estre vnie en vne mesme foy, administration de Sacremens, & doctrine Euangelicque, & qu'elle doibt auoir perseueré en icelle depuis l'Ascensiō de nostre Seigneur iusques au iourd'huy, non en certaines Prouinces, mais par tout l'vniuersel mōde: Il fault d'auantage qu'elle ait receu non seulement la doctrine Euangelique, c'est à dire contenue aux quatre Euangiles, ou au nouueau & vieil testament: mais aussi toute doctrine Apostolique, c'est à dire q ait esté preschée par les Apostres, ores qu'elle ne soit point escrite, & c'est la cause qu'au Symbole est dict, ie croy l'Eglise Catholique, & Apostolique. Car il est certain & nous le prouuerons tresbien, Dieu aidant, qu'il y a plusieurs choses, qui se font & se doibuēt faire en l'Eglise de Dieu, qui ne sont poīt escrites en l'escriture saincte. Mais les Apostres par tradition les apprindrēt aux premiers Chrestiens. Et ceux là les enseignerent à leurs successeurs, & consequēment de main en main

La vraye Eglise ne doibt receuoir la doctrine Euāgelique seulemēt, ains aussi la doctrine Apostolique.

ſont paruenues iuſques à nous, comme nous le monſtrerons clairement au diſcours des traditiõs Apoſtoliques leſquelles ſainct Paul commande treſexpreſſemẽt qu'elles ſoient gardées. Si donc il y a quelque aſſemblée ou Egliſe, qui nie qu'il y ait des traditions, ou qui refuſe de les garder, elle n'oyt & ne reçoit point les Apoſtres, & par conſequent ne reçoit point noſtre Seigneur. Car il faut croire & faire tout ce qu'ils ont ordonné d'eſtre faict. Ceux donc qui ne leur obeiſſent ils deſobeiſſent à noſtre Seigneur, & ne ſuiuent point le Paſteur. A cauſe de quoy ne peuuent eſtre de ſa Bergerie, ne de ſon Egliſe, laquelle ſuit l'ordonnance des Apoſtres, ſoit elle eſcrite ou non. Aquoy ie penſe que vous ne contredirez aucunement. Ains confeſſerez, que la vraye Egliſe doibt eſtre Apoſtolique en foy, en doctrine, en ſemblable adminiſtration de Sacremens, & en obeiſſant à tout ce qu'ils ont preſché, & ordonné en quelque maniere que ce ſoit: & par ce moyen que nous ſerons auſſi d'accord de ceſte cinquieſme marque: excepté qu'il touchera à nous de prouuer, comme nous ferons cy apres, qu'il y a pluſieurs conſtitutions, qui ſont des Apoſtres ſans aucune eſcriture, leſquelles ſe gardent, & ſe doibuent garder en l'Egliſe de Dieu.

2. Theſſ. 2.

Luc 10.

L'Egliſe doibt eſtre Apoſtolique.

Que les proprietez susdites ne se trouuent point en l'Eglise pretendue reformée, ains en la seule Catholique.

Chap. 8.

OR iaçoit qu'en ceste Eglise vnique y puisse auoir d'autres marques, si est-ce que nous auons occasion de nous cõtenter de celles que nous auons descrites, lesquelles sont tres-certaines, & indubitables, contenues en l'Escriture saincte, & au Symbole des Chrestiens. Les ayant donc bien entendues, il reste de sçauoir si vous les trouuerez en vostre Eglise reformée, dedãs laquelle toutes icelles proprietez doiuent estre ensemble: car s'il s'en falloit vne seule, ce ne seroit point l'Eglise de Dieu, que nous cerchons. Et pour en sçauoir la verité, il est besoing d'entendre premieremẽt si elle est saincte. Sur quoy nous pourriõs produire vne infinité de tesmoings qui en porteroient tesmoignage selon les œuures qu'ils en ont veu ces années passees, iugeans l'arbre par le fruict: mais quãt à telles mœurs, no'nous en rapporterons à voz consciences, pour n'en cõtester dauantage: excepté que nous vous demanderons sur le faict de la saincteté requise: Où sõt les miracles que Dieu a faits en vostre Eglise reformée? Où est le bel ordre des Apostres, Prophetes, Euangelistes, Docteurs, & autres, où sont les graces & dõs du sainct Esprit racontées cy deuant? Où sont les compagnies

Faut sçauoir si telles marques se trouuent en l'Eglise dicte reformée.

Deduction par laquelle appert l'Eglise dicte reformée n'estre saincte.

des hommes, & filles vierges qui ont reietté la volupté charnelle, & le plaiſir de mariage, pour ſeruir au ſeul Seigneur & vray eſpoux de l'Egliſe? monſtrez le nous ſ'il vous plaiſt, ou ſi vous pouuez, car nous n'y trouuons rien de tout cela: ains trouuons que tous les voſtres ſont mariez, nonobſtãt les vœus & promeſſes iurées, qu'ils auoiẽt faictes à Dieu. Et ſi ne permettez point volontiers que ceux qui ſont en aage, viuent hors de mariage longuement: qui eſt contre l'expreſſe parole de Dieu, qui dit, qu'il en y a qui ſe ſont chaſtrez pour le Royaume des cieux. Quant à l'autre proprieté de l'vnion en vne meſme foy, adminiſtratiõ des Sacremens, & doctrine, elle ſ'y trouue auſſi peu, ie ne dis pas pour raiſon d'vne quantité de ſectes qui ſont auiourd'huy toutes diſcordantes l'vne de l'autre, ſoit en Allemagne, Angleterre, ou France, qui ne ſ'accordent en rien, excepté ſeulement en la haine de l'Egliſe Catholique: mais ie dis que ſi on veut interroger ſeparémẽt mille hommes de voſtre Egliſe reformée, pour leur demander ce qu'ils croyent de pluſieurs poincts concernans leur religion, l'experience monſtrera qu'ils en opineront ſi diuerſement, que pluſieurs d'entre eux diront, Ie croy bien cecy, mais ie ne croy point cela. Qui eſt ſigne certain & euident que le ſainct Eſprit ne leur a point enſeigné toute verité, laquelle ne reçoit contrarieté aucune. Et pour le regard de la perpetuelle continuation de foy, doctrine,

Matth. 19.

L'Egliſe dicte reformée n'eſt vnie en foy, ſacremens, ny doctrine.

administration de Sacremens, & succession des Pasteurs depuis les Apostres, produisez s'il vous plaist, l'origine de vostre Eglise reformée: afin que nous en puissions sçauoir le cómencement, & la perseuerance? Car si vous dites que Luther en est l'autheur: nous vous respondrons qu'elle est bien nouuelle: cóme elle seroit aussi, encores qu'elle eust commécé aux Albigeois, aux Vaudois, à Claude Eueſque de Thurin, ou à Vigilance. Car les Apostres ont esté enuiron quatre cens ans deuát le plus ancien de tous ceux là: de sorte qu'elle n'auroit point commencé aux Apostres. Et si ne sçauriez monstrer qu'iceux Albigeois, Vaudois, Claude, Vigilance, & Luther ayent tenu entierement, la mesme doctrine que vous tenez. Car ils n'ont esté d'accord entre eux, sinon en certains poincts: d'autant que Vigilance ne discorda iamais auec l'Eglise Catholique sur le faict des Sacremens: mais seulement au faict de la veneration des Saincts, & leurs reliques. Ne Claude pareillemẽt, sinon en ce qu'il prohiba d'honorer le boys de la croix de nostre Seigneur, & la figure d'icelle, & qu'il disoit nul le Baptesme, si le signe de la croix auoit esté fait sur le front du baptisé. Tellement que vous ne tenez rien d'eux, que ces trois ou quatre poincts. Les Vaudois aussi, qui sont les vrays & premiers autheurs de vostre doctrine en plusieurs endroicts, ne refuseront point de se confesser à vn homme, pourueu qu'il fust

Tels autheurs estoiẽt quatre cens ans apres les Apostres.

Opiniõ de Claude Eueſque de Thurin.

Opinion des Vaudois.

Chreſtien, iaçoit qu'il ne fuſt Preſtre : mais vous ne vous voulez confeſſer qu'à Dieu ſeul. D'auantage ils ne nierent point, ne Luther apres eux, la conſecratiõ du corps de noſtre Seigneur: de ſorte que vo⁹ ne perſeuerez point en leur doctrine. Auſſi faut-il cõſiderer que quãd bien vous tiendriez la meſme doctrine de tous poincts, il n'y a point de continuation. Car Vigilance fut enuiron quatre cens ans apres la mort de noſtre Seigneur, Claude ſept cens quatre vingts ans, les Vaudois vnze cens ſeptante. Quant aux Albigeois, qui furent l'an mil deux cens, ils aſſeuroient le changement des ames d'vn corps à l'autre, reiettoient le Bapteſme, nyoient la reſurrection des morts, diſoient que le Dieu mauuais auoit fait le vieil Teſtament, & le bon, qui eſtoit le pere de Ieſus Chriſt, auoit fait le nouueau: mais vous ne tenez rien de tout cela. Tant y a quoy qu'il en ſoit, qu'il y auroit eu vne grande interruption, & vne grande breche depuis les vns iuſques aux autres. Et outre que les Apoſtres n'en ſeroient pas les autheurs, il ne vous ſeroit poſſible de monſtrer la ſucceſſion continuée par les Eueſques ou Paſteurs de telle Egliſe, comme vous ne feriez pas auſſi quand bien vous voudriez, faire les Apoſtres premiers autheurs d'icelle. Car on vo⁹ mõſtrera, que leurs premiers ſucceſſeurs, & les autres Eueſques & Docteurs qui ont eſté cõſecutiuemẽt depuis eux iuſques

Opiniõ de Luther.

Opiniõ des Albigeois.

Les Apoſtres ne ſõt les autheurs de telle Egliſe, & pourquoy.

auiourd'huy, ont tenu le cõtraire de la doctrine que vous preschez en l'Eglise reformée, les tesmoings en sont certains, Clement Romain, Denys Areopagite, Tertulien, Iustin Martyr, Irenée, Clement Alexãdrin, Basile, Chrysostome, Hieroſme, Damascene, Gregoire Nazianzene, Augustin, & plusieurs autres. Tellement que vous ne pouuez monstrer aucunement la continuation de la doctrine des Pasteurs de l'Eglise reformée. Mais venons à la quatrieſme proprieté. Oseriez vous soustenir sans rougir, que vostre Eglise soit estendue depuis Orient iusques en Occident, & par tout le monde? En Hierusalem, les Chrestiens qui y ont esté par le passé, ou qui y sont encores, tiennent ils vostre doctrine? En Cõstantinople, en Grece, en Armenie, en Espagne, en Portugal, en Ethiopie, au Royaume du Prestre Iean, aux Indes, au Perou, en la nouuelle Espagne, aux Isles nouuellement trouuées, où les peuples se font Chrestiens, & se rengent à l'Eglise de Dieu, tiénent ils voz opinions? Certainement il est clair que vostre Eglise reformée n'est point en ces prouinces là, & n'est point vniuerselle: car elle n'a que certains lieux en Frãce, & bien peu en Allemagne: d'autant qu'ils y ont aussi la foy Catholique, la confession d'Auguste, & plusieurs autres sectes. Et en Angleterre discordent auec vous pour le moins au fait des ceremonies qui y sont retenues auec la figure de la croix, & vous les reiettez. De sorte que ce discord fait

que

Ceux qui ont enseigné cõtre la doctrine de l'Eglise dicte reformée.

L'Eglise dicte reformée n'a son estendue par tout le monde.

que voſtre Egliſe ſe trouue par ce moyen eſtre fort particuliere, contre la proprieté & certaine marque de l'Egliſe de Dieu, qui eſt vniuerſelle: Auſſi iaçoit que voſtre Egliſe fuſt reformée ſelon l'Euangile, comme vous dites, ſi eſt-ce qu'elle n'eſt point Apoſtolique, d'autant que vous ne gardez point en l'adminiſtration des Sacremens, ny en pluſieurs autres choſes, les ordonnances des Apoſtres qu'ils ont baillées à leurs premiers ſucceſſeurs, ſans eſtre eſcrites, comme ſera monſtré cy apres. Tellement que vous contreuenez à l'expres commandement de Dieu, qui commande de les ouyr. Et ils commandent l'obſeruance de leurs traditions baillées de viue voix. Voſtre Egliſe n'eſt point donc la vraye Eſpouſe, laquelle ne fait faute d'obeyr à ſon Eſpoux, & à ceux qui l'enſeignent de ſa part. A raiſon de quoy, veu qu'en icelle voſtre Egliſe ne ſe trouuent les marques ſuſdites, il nous faut voir ſommairement ſi elles ſe pourront trouuer en la noſtre, laquelle Dieu mercy n'a point eu faute de ſainɛteté, ſoit pour le ſeruice de Dieu, gueriſon des malades, dons de propheties, des lãgues, & autres miracles qui ont eſté faits en icelle par les ſainɛts Apoſtres, Martyrs, Eueſques, & autres, comme ſe ſçait par le diſcours des hiſtoires Eccleſiaſtiques, & par le teſmoignage de toute la Chreſtienté, en laquelle y a eu dés le cõmencement, & meſmement aux deſerts d'Egypte, en Paleſtine & Grece, & ail-

L'Egliſe dicte reformée n'eſt point Apoſtolique.

2. Theſſ. 2.

L'egliſe des reformez n'eſt point la vraye Egliſe.

L'Egliſe Catholique eſt ſainɛte, & pourquoy.

leurs plusieurs hõmes, & femmes, qui ont mené & menẽt encores auiourd'huy en plusieurs lieux vne vie Angelique, plustost qu'humaine. D'auãtage ceste Eglise a esté tousiours vnie en vne mesme foy, & doctrine, laquelle a perseueré sans intermission depuis l'Ascension de nostre Seigneur, iusques à presẽt, auec perpetuelle succession de Pasteurs. Car tout ainsi cõme l'on sçait le nombre & les noms des Empereurs qui ont esté depuis Iules Cesar iusques en ce tẽps, & pareillemẽt ceux des Roys de Frãce, depuis Pharamond iusques à Henry troisiesme. Ainsi sçait on le nom des Eueſques de l'Eglise Romaine, qui ont succedé à sainct Pierre iusques à Gregoire trezieſme à presẽt seant, estans en nombre de deux cens & trente. Outreplus nostre Eglise est la Catholique, c'est à dire vniuerselle. Car ce que nous croyõs & preschons, est creu & preschẽ par toute la terre: de sorte que si vo' prenez la peine de vo' en informer, vous trouuerez qu'en Hierusalem, Constantinople, en la Grece, & Ethiopie, aux Indes Orientales & Occidẽtales, les Prestres y disent la Messe, en laquelle croyent tous les Chrestiens, & ont l'vsage des images, le signe de la croix, l'intercession des Saincts, les prieres pour les morts, & les autres choses que vous reiettez, obseruées de tout temps en l'Eglise Catholique. Il y a d'auantage, qu'ils croyent aux traditions des Apostres sans estre escrites: comme Irenée l'attestoit aussi de son temps, disant

Est perpetuelle.

Est vniuerselle.

Est Apostolique.

que les nations Barbares consentoient aux ordonnances des Apostres, lesquelles croyent en Iesus Christ, ayant leur salut & l'ancienne tradition escrite en leurs cœurs, non point d'ancre ou de characteres, mais par le sainct Esprit.

Le iugement diffinitif de la vraye Eglise de Dieu.

Chap. 9.

PVis donc que nous auons conferé ces proprietez de la vraye Eglise de Dieu à vostre Eglise reformée, & à la Catholique : il reste maintenant à iuger laquelle de ces deux est la vraye Espouse de Iesus Christ, & me semble qu'il est bien aisé d'en faire le iugement à qui n'est du tout aueuglé. D'autãt, ce dit sainct Augustin, que les Propheres ont parlé plus clairement de l'Eglise, qu'ils n'ont parlé du Messie. Ie pense, dit-il, que c'est pource qu'ils preuoyoient que les hommes feroient des partialitez contre elle, & que du Messie n'y auroit point tant de controuerse : mais qu'il y en auroit de grandes cõtre l'Eglise. A cause dequoy ils ont predict & prophetisé clairemẽt ce dõt il y deuoit auoir plus de question, afin que cela serue de iugement à ceux qui s'en sont fuys dehors. Or pource qu'il y eut pareil differend entre luy & les Donatistes, il y a pres de douze cens ans, oyez s'il vous plaist ce qu'il en disoit & asseuroit pour lors. La question que

Augustin. in Psalm. 3. Pourquoy les Prophetes ont parlé plus clairement de l'Eglise que du Messie.

Augu. contra Peti. cap. 2.

nous auons, dit-il, est pour sçauoir où est l'Eglise, ou entre nous ou entre les Donatistes. Mais certainement elle n'est qu'vne appellée Catholique par noz maieurs, afin que par le nom mesme ils monstrent qu'elle est par tout. Car καθ'ὅλου en Grec veult dire par tout. L'Eglise Catholique, disoit-il ailleurs, est la maiſõ de Dieu estendue par tout le monde. Car les Egliſes de diuers heretiques ne ſont point appellées Catholiques, pource qu'elles ſont en certains lieux, & chacune d'icelles est en ſes prouinces : mais ceſte cy est estendue depuis le Soleil leuant iuſques à l'Occident, par la ſplẽdeur d'vne meſme foy. Et ne faut point ouyr ceux qui nient que la ſaincte Egliſe, qui est la ſeule Catholique, n'est point eſtẽdue par tout le monde: ains pẽſent qu'elle n'eſt qu'en Afrique du party de Donat. Car ils ſont ſourds à la parole du Prophete, qui dit, Tu es mon fils, ie t'ay engendré auiourd'huy: demande moy, & ie te donneray les gens ton heritage, & ta poſſeſſiõ les bornes de la terre. Il dit auſſi ailleurs, Qu'aucun ne doubte de l'Egliſe, qu'elle ne ſoit en toutes les nations, qu'elle n'ait commencé en Hieruſalem, & qu'elle n'ait remply toutes les prouinces. Nous recognoiſſons, dit il, le champ où la vigne a eſté plantée &c. Mais les Donatiſtes font tel honneur au Meſſie, qu'ils diſent qu'il n'eſt demeuré qu'en deux langues ſeulemẽt, à la Latine & l'Africaine. Et Dieu ne tiẽt il que deux langues? car deux lãgues ſeules

Auguſt. de temp. ſerm. 13.

Idẽ de aq. Chop. cap. 29.

Pſal. 2.

Idẽ in epi. Ioan. tract. 2.

ſont auec Donat. Les Donatiſtes n'en ont point d'autres. Mes freres, diſoit-il apres, monſtrerõs nous l'Egliſe ainſi qu'on monſtre la nouuelle Lune aux hommes quand elle ne ſe peut voir, qu'à grand'peine: n'eſt elle pas claire & manifeſte? ne contient elle toutes les natiõs? n'eſt il pas accõply ce qui auoit eſté promis à Abraham pluſieurs années au parauant, que toutes les gens ſeroient benites en ſa ſemence? Il fut promis à vn homme fidele, & le monde a eſté remply d'vn million de fideles. Nous ſommes, diſoit-il, la ſaincte Egliſe, mais ie ne dis pas ſeulement nous, qui ſommes par la grace de Dieu Chreſtiens en ceſte Egliſe: c'eſt à dire, en ceſte cité, ou en ce pays, & en ceſte prouince, ou biẽ ceux qui ſõt de-là la Mer. Mais ie dy tous ceux qui ſont en tout le mõde. Car depuis le Soleil leuant iuſques en Occident, le nom de noſtre Seigneur eſt loüé. Ainſi, diſoit-il, eſt l'Egliſe Catholique, noſtre vraye mere, & vraye eſpouſe de noſtre Seigneur. De ſorte que tout ainſi que par la parole de Dieu nous auons ſceu où Paradis fut planté. Auſſi par la parole de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, nous auons apprins où eſt l'Egliſe. Par toutes les nations, dit-il, commençant en Hieruſalem. Nous auons, diſoit-il ailleurs, trouué l'Egliſe en la campaigne, nous l'auons trouuée en toutes les natiõs. Voicy Ieſus Chriſt, qui eſt propitiatiõ pour tous les pechez du monde. Il ne faut point donc cercher, diſoit-il luy-meſme, la Religiõ en la confuſion

Idem in epiſt. Ioan. tract. 2.

Gen. 23.

Idem cõtra Peti. lib. 2. cap. 13.

Auguſt. in epiſt. Ioan. tract. 2.

Luc 24.

des Payés, ny aux reformatiõs des heretiques, ny en la tristesse des schismatiques, ny en l'aueuglemẽt des Iuifs. Mais entre les seuls Chrestiens, qui sont appellez Catholiques, qui ont la vraye foy, & sont droituriers, & les gardiens d'integrité. Et quoy que nous apportẽt les Donatistes, ou Rogatiens, ou Rupitiãs, ou Montaires, & quoy qu'il nous alleguent & dient, Voicy, Christ est icy, oú là, si nous sommes ses ouailles, oyons la vraye voix du Pasteur, qui dit, ne les croyez pas. Car telles Eglises particulieres, ne se trouuent point entre beaucoup de nations, où nostre Eglise est: & neantmoins nostre Eglise, qui est par tout, se trouue aussi là où elles sont. Il dit aussi, qu'il nous faut tenir la Religion Chrestienne, & en la communion de celle Eglise, qui est, & est appellée Catholique, non seulemẽt des siens, mais aussi de tous ses ennemis. Car les heretiques mesmes, & schismatiques, vueillent ils, ou non, quãd ils ne parlent point aux leurs, mais aux estrangers, ils n'appellẽt point l'Eglise Catholique autremẽt que Catholique: d'autãt qu'ils ne peuuent estre entẽdus, s'ils ne l'appellẽt du nõ duquel elle est appellee par tout le mõde. Neãtmoins Nouat, ce dit S. Cyprien, se voulut vsurper l'authorité de l'Eglise Catholique, à l'imitatiõ des Singes, lesquels cõtrefont les hommes, iaçoit qu'ils ne le soiẽt point. Et luy qui n'estoit point dãs l'Eglise, mais rebelle cõtre icelle, s'attribuoit cela, qu'en faisant les autres heretiques, il disoit que

Augu. cõt. Petil. cap. 3.

Auguſt. de vera reli. cap. 7.

Cyp. ad Iouin.

l'Egliſe eſtoit auec luy. Or pour la concluſion apres ces lõgs diſcours, S. Auguſtin reſoult, que l'Egliſe Catholique eſt le corps de Chriſt, duquel il eſt le chef, & le Sauueur de ſon corps, & que hors de ce corps aucun n'eſt viuifié par le S. Eſprit, d'autãt que, comme dict l'Apoſtre, la charité eſt eſparſe dedãs noz cœurs par le S. Eſprit qui nous a eſté douné. Et celuy ne participe point à la charité diuine qui eſt ennemy de l'vnité. Parquoy ceux qui ſõt hors de l'Egliſe, n'ont point le S. Eſprit. Et que l'Egliſe ſoit le corps de Chriſt, l'Apoſtre le dict, pour ſõ corps dit-il, qui eſt l'Egliſe. Dont il eſt clair & certain que celuy qui n'eſt entre les mẽbres de Chriſt, ne peut auoir le ſalut Chreſtien: mais les membres de Ieſus Chriſt ſont ioincts enſemble par la charité d'vniõ, par laquelle auſſi ils adherẽt, à leur chef, qui eſt Ieſus Chriſt. Et pource en parlãt de l'Hoſtie de l'Agneau, le Seigneur dit, vous le mangerez en vne maiſon, & n'en porterez point la chair dehors. Et certainemẽt en vne maiſon eſt mangé l'Agneau, pourautant qu'en la ſeule Egliſe Catholique la vraye Hoſtie de noſtre Seigneur eſt immolée, & quicõque eſt hors d'icelle, quelque vie vertueuſe que il penſe mener, toutesfois pour le ſeul peché, qu'il a d'eſtre ſeparé de l'vnité de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, il n'aura point de vie. Ains l'ire de Dieu demeure ſur luy. Or puis que vous auez ouy l'aduis & le iugement de ſainct Augũſtin tiré de pluſieurs paſſages de ſes liures,

Auguſt. epi. 50.

Epheſ. 1.

Auguſt. epi. 50.

Augu. cõt. Petil. Epi. 2.

Idem Epi. 52.

Vous deuez considerer qu'il fut aussi soigneux de son salut, que vous sçauriez estre. Car il abãdonna l'Eglise pour la cercher entre les Manichéens : mais ne l'y ayãt trouuée, il s'en resolut ainsi que vous auez entendu, & ne le fit point temerairement. Car il amene les causes & raisons de sa resolution. Afin dit-il, parlant aux Manichéens, que ie laisse à part la sapiẽce, que vous ne croyez point estre en l'Eglise Catholique. Il y a beaucoup d'autres choses qui me tiennent iustement en son giron : il m'y tiẽt le commun consentemẽt des peuples, & des nations: il m'y tient aussi l'authorité commencée par miracles, nourrie par esperãce, augmentée par charité, & confirmée par l'antiquité. M'y tient aussi la Sacerdotale succession, depuis le siege de S. Pierre, à qui nostre Seigneur donna charge de nourrir ses oüailles apres sa resurrection, iusques au present Episcopat. Et finalement m'y tient le mesme nom de Catholique, qui est à dire vniuersel, que non sans cause entre les heresies, ceste Eglise a obtenu. De maniere que bien que tous les heretiques vueillẽt estre dits Catholiques: toutesfois si n'y a-il celuy qui osast monstrer son Eglise ou sa maison à quelque estranger, s'informãt du lieu de l'assemblée Catholique. Et si vous n'estes encores satisfaits, & requerez l'aduis & tesmoignage d'autres saincts personnages, oyez ce que sainct Hieroſme escrit contre les Luciferiens: Il faut, dit-il, demeurer en celle Eglise, laquelle

Augu. lib. contra epi. Liuid.

Hierony. cõt. Lucif.

estant fondée par les Apostres, a duré iusques auiourd'huy. Et si tu oys en quelque lieu des Chrestiés, qui ne s'appellent point du nom de nostre Seigneur Iesus Christ, mais de quelque autre nom comme à dire Marcionistes, Valentiniens, Montaus ou Campathes, sçachez que ce n'est point l'Eglise de Iesus Christ, mais que c'est la Synagogue d'Antechrist. Car en ce qu'ils sont fondez apres, ils se declarent estre ceux que l'Apostre auoit predict, qu'ils viendroiét. Et ne fault point qu'ils se flattent, pource qu'il leur semble prouuer par les escritures ce qu'ils disent, d'autant que le Diable parle aussi semblablement des escritures, lesquelles ne cõsistent point en la leçon: mais en l'intelligence. Cest vne sage & bien considerée resolution, digne veritablement de ces deux grãds personnages & de plusieurs autres qui ont escrit le semblable, lesquels vous ne sçauriez faillir d'imiter volontairement sans attendre autres estats ou concile national, ou general, là où vous ne sçauriez accorder de Iuges, d'autãt que tous les Catholiques, qui viuent vous sont suspects & vous les prenez pour parties, comme ils se prenent reciproquement à vous, & à tous ceux, qui sont de vostre party. A raison de quoy il est necessaire, que les morts, c'est à dire les liures des Anciens & premiers Chrestiens soient les iuges de tous les differens, qui sont entre nous. Au moins sur l'intelligence

Resolutiõ de S. Hieroſme touchant l'Eglise.

Matth. 4.

Exhortatiõaux reformez.

Les liures des Anciés doibuent iuger les differens.

des escritures. Et pour autant que ceste dispute de la vraye Eglise a esté autrefois, & bien souuent, comme i'ay dict : Car il ne se dict en ce temps chose, qui n'ait esté dicte auparauant: Et que sentence en fut donnée par trois Empereurs Chrestiens, Gratian, Valentinien, & Theodose, qui n'auoient point de part à la marmitte, comme vous auez accoustumé de dire du Pape, & des Euesques, & autres, ausquels de toute ancienneté appartient de iuger les differens de la religion. Nous produirons leur sentence passée en force de cause iugée, depuis douze cens ans. Laquelle fut mise en forme d'edict general : afin que personne n'en peust pretendre ignorance. Et ceste edict a esté publié & enregistré en toutes les courts Vniuersitez & Prouinces de l'Empire Romain sans qu'il ayt esté iamais ou puisse estre cassé. Car il fut faict perpetuel & irreuocable pour estre fondé sur l'escriture saincte. Oyez doncque le iugement donné par iceux Empereurs ministres de Dieu & executeurs de sa saincte volonté. Si bien que celuy qui leur resiste, il resiste, selon S. Paul, à l'ordonnance de Dieu. Nous voulons disent ils que tous les peuples qui sont regis soubs l'Empire de nostre clemence, soient maintenuz en la religion baillée aux Romains par l'Apostre sainct Pierre, selon qu'il est euident par icelle mesme religion, continuée depuis son temps iusques à present,

Iugement diffinitif de trois Empereurs cõcernãt l'Eglise. Rom. 13. L. 1. C. de sum. trini. & fid. cath.

&

& laquelle eſt ſuiuie notoiremẽt du Pape Damaſe, & de Pierre Eueſque d'Alexandrie, perſonnage de ſainɛteté Apoſtolique. C'eſt à ſçauoir que ſuyuant la doctrine Apoſtolique, & Euangelique. Nous croyons vne diuinité du Pere, du Fils, & du ſainct Eſprit, en eſgale maieſté, ſoubs vne ſaincte Trinité. Si commandons qu'en ſuyuant ceſte loy, on embraſſe le nom des Chreſtiens Catholiques: car tous les autres, nous les iugeons fols, inſenſez, & infames, pour cauſe de leur doctrine heretique. Subiects premierement à la vengeance de Dieu, & puis aux peines, deſquelles ils ſeront punis par nous, ſelon que nous en ſerons inſpirez de Dieu. Donné en Theſſalonique, le vingt-ſeptieſme iour de Feurier, eſtant Gratian pour la cinquieſme foys, Theodoſe, & Valentinian Auguſtes Conſuls. Ce iugement ne ſe pouuoit dõner en faueur de voſtre Egliſe reformée, laquelle n'eſtoit point encores: ne pareillement d'aucune autre particuliere. Mais ſeulement en faueur de l'Egliſe Catholique & vniuerſelle: d'autant que c'eſt la vraye & ſeule Egliſe de Dieu tout puiſſant, le Dieu du ciel & de la terre. A cauſe de quoy il luy a pleu de faire ſi grande ſon Egliſe, qu'elle fut eſtendue par tout l'vniuerſel monde. Or ceſte Egliſe Catholique, à ce qu'en dit ſon Seigneur & mary, eſt toute belle, & n'a point de tache en elle, ne ride, ne telle autre choſe aucune, quant à la foy, à l'adminiſtration des Epheſ. 5.

Comment l'Eglise Catholique est sans tache & macule.

Sacremens, & à la doctrine. Et pource n'a point besoing de reformatiõ pour ce regard. Ains qui voudroit oster & rejetter ce qui a esté enseigné & obserué en icelle depuis le commancemẽt iusques auiourd'huy: il feroit iniure au sainct Esprit, qui la conduit & gouuerne eternellement luy enseignant toute verité. Vous donc qui auez osté son sainct sacrifice, ses autels, son enseigne, qui est la figure de la croix, l'interceſſion des saincts, l'vsage de leurs images la priere pour les morts, & plusieurs autres choses, qui sont propres à l'Eglise Catholique, depuis les Apostses iusques auiourd'huy, comme nous le prouuerons, tant s'en fault que l'ayez reformée, que vous auez faict tout le contraire: ains ne la pourriez reformer iamais. Car qui estes vous qui puissiez resister à la verité, que le sainct Esprit luy enseigne, ou à Dieu, qui la formée telle? Mais en ce qui concerne les mœurs des Ecclesiastiques & autres Chrestiens Catholiques, nous vous accordons que la reformation y est necessaire. Car il y a beaucoup de vices & iniquitez entre nous, de quoy il nous deplaist. Mais qui estes vous, qui iugez le seruiteur d'autruy ou qui osez reprẽdre & reformer l'Espouse de nostre Seigneur, n'a elle point son mary pour la chastier? Estes vous irreprehensibles & exemptsde tous vices? n'estes vous plustost de pire condition que nous? D'autant que vous n'estimez point estre peché plusieurs choses, qui sont

L'Eglise ne peut estre reformée en sa doctrine qui est du S. Esprit.

Les reformez pires en mœurs que les Catholiques.

defendues, leſquelles vous faictes iournellement en liberté de conſcience, ſans recognoiſtre voz fautes, que vous eſtimez vertus, & dites eſtre bon ce qui eſt treſmauuais, eſtãs ſubiects pour ce regard à la malediction du Prophete, publiée contre ceux qui diſent que les choſes mauuaiſes ſont bõnes. Mais nous recognoiſſons noz fautes cõmiſes par fragilité ou autrement & en demandons pardon à Dieu. Tellement que vous auez bon beſoing d'eſtre reformez, touchant les mœurs, auſſi bien que nous pour le moins, dont ſ'enſuit que voſtre Egliſe ne peut eſtre appellée reformée, ſoit pour cauſe de la doctrine, ou pour cauſe des mœurs. Et ſi d'aduenture vous oſez entreprendre de dire que vous eſtes de l'Egliſe Catholique, laquelle vous auez reformée, vous ſerez iugez pour enfans de Cam, qui vous moqueriez de voſtre mere & reprendriez celle qui eſt irreprehẽſible & ſa foy, & doctrine, pour eſtre cõduite du S. Eſprit. Et quãd biẽ vous croyriez les meſmes articles de foy, que croyent les Catholiques contenuz au Symbole, ſçauoir eſt, que Ieſus eſt nay, mort, & reſuſcité pour nous &c. Toutesfois ſainct Auguſtin monſtre que ce n'eſt point aſſez. Car dit il, tout Chriſt eſt le chef, & le corps, le chef eſt le fils vnique de Dieu, ſon corps eſt l'Egliſe, l'Eſpoux & l'Eſpouſe deux en vne chair. Ceux donc, dit il, qui ſelõ les eſcritures ſainctes conſentent auec le chef & toutesfois ne communiquent point auec

Iſa 5.

Leur Egliſe n'eſt reformée en doctrine ny en mœurs. Gen 9.

Augucõtra pet. cap. 4.

l'vnité de l'Eglise, ils ne sont point en l'Eglise, car ils discordent auec le corps de Iesus Christ, qui est l'Eglise: de sorte que leur communion n'est point auec le tout, selon que le tout s'estend. Mais elle se trouue separée en quelque partie. A cause dequoy il est clair, que tels ne sont point en l'Eglise Catholique. Et pource dit sainct Cyprian, quiconque se separe de l'Eglise, il se ioint à l'adultere, il s'esloigne des promesses de Dieu, & n'a point de part à la recompense de Christ. Celuy qui abandonne l'Eglise de Christ, il est estranger, prophane, & ennemy, & ne peult auoir nostre Seigneur pour pere, qui n'a l'Eglise pour mere. Il vous fault donc confesser que vous n'estés point en l'Eglise Catholique, & que vostre Eglise reformée n'est point la vraye Eglise de Dieu. Et afin que vous n'en puissiez doubter aucunement, nous disons ainsi. Que si l'Eglise de Dieu est visible en terre, comme elle est, & n'a point prins fin par la mort des Apostres, ne par celle de leurs premiers successeurs, par ce que elle est perpetuelle, comme nous l'auons remõstré cy deuant: il fault tenir & conclurre l'vn des trois: C'est qu'elle soit demeurée entre les Chrestiens, qui ont esté appellez Catholiques: ou entre tous ceux qui ont esté tenuz & reputez heretiques ensemble: ou qu'elle a esté seulement auec vne de leurs sectes. Car il n'y a point eu d'autre espece de Chrestiens. Or d'estimer que toutes les sectes de

Cypri. de simplicit. prælat.

L'Eglise depuis les Apostres a esté auec les Catholiques, ou auec les heretiques, ou auec vne secte particuliere.

ceux qui ont eſté appellez heretiques, ayent faict enſemble l'Egliſe de Dieu, & que les Arriens, Marcioniſtes, Donatiſtes, Manicheens & tous les autres ayent eſté en icelle, il eſt impoſſible de le croire: d'autant qu'ils ont eſté differens & contraires entre eux, meſme au faict de la foy & de la doctrine. A quoy vous ne pouuez contredire. Et d'eſtimer que vne deſdictes ſectes particulierement ait eſté Egliſe de Dieu, dictes moy laquelle c'eſt ie vous prie. Car celle des Arriens qui a eſté plus longuement au monde que aucune des autres, n'a pas duré trois cẽs ans. Tellemẽt que les Arriens aſſẽblez faiſoiẽt l'Egliſe de Dieu, elle auroit commencé en Arrius & non aux apoſtres, & auroit deſia prins fin. De ſorte qu'elle ne ſeroit point perpetuelle. Autant en pouuons nous dire de toutes les autres ſectes particulieres des heretiques, qui ne peuuẽt eſtre Egliſe de Dieu, ſeulemẽt pour auoir duré peu de tẽps, & en certains lieux. Choiſiſſez dõc quelle ſecte vous voudriez à part ou toutes enſemble, l'Egliſe de Dieu n'a point eſté auec elle. Elle a donc eſté & eſt auec les Catholiques. Et ſi vous ne tenez les opinions de toutes leſdictes ſectes enſemblement, & n'eſtes point auſſi conformes de tous poincts à l'vne particuliere d'icelles: il fault conclurre que la voſtre eſt nouuelle, faicte de pieces rapportées, & cõpoſée non d'vne ſeule, mais de toutes ou de pluſieurs autres ſectes. Si donc les Catholiques

Elle n'a eſté auec tous les heretiques.

N'y auec vne ſecte particuliere.

L'Egliſe a eſté auec les Catholiques.

Conclusiõ auec exhortation aux reformez.

sont en la vraye Eglise de Dieu, comme il est tresceratin, & indubitable, vous vous debuez departir promptement de la vostre, si vous aymez vostre salut, pour vo' retirer à l'Eglise Catholique: comme nous vous prions tres-instãment & requerons au nom de Dieu de le faire estãs asseurez que hors d'icelle il ny peut auoir esperance de salut.

Que l'Eglise Romaine est Apostolique, tenant la principauté de la Catholique & vraye Eglise de Dieu.

Chap. 10.

Obiection

VOus direz, peut estre, que vous ne pouuez souffrir le iugement d'iceux Empereurs: d'autant qu'ils veullent que la religion de l'Eglise Romaine, soit appellée Catholique: chose qui vous desplaist merueilleusement, pour la mauuaise opinion & haine mortelle, que vous auez conceuë contre elle. Mais vous debuez considerer s'il vous plaist, laissant à part toute malueillance, s'il est vray, ou non, tant par le tesmoignage des escritures saincte, q̃ des premiers Chrestiens, qui ont escrit des affaires de nostre religiõ. Car desia vous auez veu q̃ S. Augustin a eu la mesme opiniõ, de tant qu'il dict, que la succession des Eueques de Rome continuée depuis sainct Pierre iusques à son tẽps, est vne des causes pourquoy il se maintient en

Solutiõ de l'obiection par authorité des docteurs.

Augu cõtra Epist fũda.

l'Eglise

l'Egliſe Catholique. Et tous les anciens peres ont tenu que la verité ne ſe doibt cercher ailleurs, qu'aux Egliſes Apoſtoliques auſq̃lles les Apoſtres ont conuerſé, & qu'il faut ſçauoir ce, qu'ils ont enſeigné par le moyen de la ſucceſſion des Eueſques, qui ont eſté apres eux en icelle, mais pour autant, ce dit Irenée, qu'il ſeroit long de les racompter toutes, il nous ſuffit de mõſtrer en la treſgrãde & treſ-anciẽne Egliſe de Rome cogneuë de to⁹, fõdée & ordõnée par les treſglorieux Apoſtres Pierre, & Paul, la tradition qu'elle a des Apoſtres, & la foy qui a eſté preſchée aux hommes, par la ſucceſſiõ des Eueſques paruenue iuſques à nous. Car par ce moyen, dit il, nous confondons tous ceux, qui par vaine gloire, ou par aueugemẽt de mauuaiſe opinion concluent autremẽt qu'il ne faut. A ceſte Egliſe de Rome dit il, pour ſa principauté plus excellente, il eſt neceſſaire que toute autre Egliſe ſ'accorde, c'eſt à dire, ceux q̃ ſont fidelles, d'où qu'ils ſoient, & en laquelle a eſté cõſeruée tous la tradition des Apoſtres. Ayans donc, dit il, les bien heureux Apoſtres fondé & ordonné l'Egliſe, ils laiſſerent la charge de l'adminiſtrer à Linus. Auquel ſucceda Anaclet. Et apres conſecutiuement Clement, Euariſte, Alexandre, Sixte, Teleſphore, Higin, Pie, Anicet, Sother, & maintenant en douzieſme lieu, Elenthere tient l'Epiſcopat des Apoſtres, en ceſte Egliſe, dit il apres, les Apoſtres ont apporté abondamment comme dedans vn coffre ri-

Irenée lib. 3. cap 3.

Toute Egliſe doibt conuenir auec la Romaine.

Succeſſion des paſteurs en l'Egliſe de Rome.

che, tout ce qui appartient à la verité, afin que quiconque en voudra en prenne de là. Car tous les autres sont larrons & brigans, lesquels ils fault fuir. Ceſt Irenée fut vn docte personnage Grec, Eueſque de Lyon, martyr & voiſin des Apoſtres. Car il auoit eſté diſciple de Polycarpe qui fut diſciple de ſainct Iehan & maintenant vous voyez qu'elle authorité il baille à l'Egliſe Romaine. Mais certainement il n'eſt pas ſeul: car Tertulien n'en dict pas moins, qui veſquit, & eſcriuit auſſi en ce temps là, traictant le meſme argument, ſçauoir eſt, que pour entendre la verité, il fault auoir recours aux Egliſes Apoſtoliques. Or ſus, dit il, toy qui veux faire plus de diligence en l'affaire de ton ſalut, diſcours par les Egliſes Apoſtoliques, dedans leſquelles ſe trouuent encores en leurs places les propres chaires des Apoſtres & Euangeliſtes, où leurs epiſtres originales, & authentiques ſont retirées, qui repreſentent la voix, & la face d'vn chacun: Achaie, dit il, t'eſt la plus prochaine. Tu as auſſi Corinthe. Et ſi tu n'es point loing de Macedoine tu as Philippes. Tu as Theſſalonique. Si tu peux paſſer en Aſie, tu as Epheſe: mais ſi tu es pres d'Italie tu as l'Egliſe Romaine, l'authorité de laquelle, nous eſt ordonnée toute preſente. O bien heureuſe Egliſe, dit il, en laquelle les Apoſtres ont repãdu toute leur doctrine auec leur ſang, en laquelle Pierre à imité la paſſion de noſtre Seigneur, en laquelle Paul a eſté courõné de lyſſue

Qualitez de Irenée.

Tertul. de preſcr. aduer. here.

Authorité & louange de l'Egliſe Romaine.

de Iean Baptiſte, & d'où Iean l'Apoſtre apres auoir eſté ietté dedans l'huile boüillante, ſans y auoir rien ſouffert, a eſté relegué en l'iſle. Voyons donc, dit-il, ce que ceſte Egliſe a pris, & ce qu'elle a enſeigné. Tertulié eſtoit autheur graue Africain, & non point partial de l'Egliſe Romaine, non plus que les Empereurs ſuſdits, ſinon autant que la verité ſe pouuoit eſtẽdre. Comme veritablement elle a eſté celebrée de tous les anciens par deſſus toutes les autres Egliſes, deſquelles elle a eu touſiours le ſoing & la ſolicitude Apoſtolique, eſtant de tout tẽps eſtimée la mere de pieté. Et à elle l'on ſeſt addreſſé de toute ancienneté pour la verité de la Religion Chreſtienne. Athanaſe eſcriuoit au Pape Libere, que l'Egliſe Vniuerſelle luy eſtoit commiſe en Ieſus Chriſt, afin qu'il trauaillaſt pour tous: & qu'il ne ſe deſdaignaſt point d'aider à vn chaſcun. Les Eueſques d'Egypte eſcriuoient à Felix, que leurs deuãciers & eux-meſmes, auoiẽt tiré ſecours du ſiege Apoſtolique. Et ſi vous voulez prendre la peine de diſcourir par les hiſtoires Eccleſiaſtiques, vous y trouuerez comme les Eueſques d'Italie, de France, d'Egypte, de toute l'Afrique, demandoient induis par lettres & Ambaſſades à l'Eueſque de l'Egliſe Romaine, & apres en auoir eu la reſponſe, demeuroient volontiers à ſon iugement. Sainct Hieroſme au liure qu'il a faît de la monogamie, dict qu'il auoit aydé autre-

Euſeb. pa. ad Marc. Pap.

Hiero. de Monoga.

fois à Damase Euesque de l'Eglise Romaine, pour respondre aux consultations Synodales, qui luy venoient d'Oriēt & d'Occidēt. Et pour ne mettre en auant tant de temoignages, la conclusion que le Pape Victor fist, que la feste de Pasques seroit celebrée le iour de Dimenche, ne fut elle suyuie contre l'oppinion & volonté de tous les Orientaux, qui tenoient qu'il la falloit celebrer le quatorzieſme iour de la Lune de Mars ? Et ayans esté excommuniez pour ceste opinion, ils s'en departirent combien que Policarpe disciple de sainct Iehan fust de leur party, & le feirent tant seulement pour obeyr à l'authorité de l'Eglise Romaine. Ne sçauez vous aussi que les Eueſques d'icelle Eglise ont enuoyé depuis le commencement, & enuoyent encores auiourd'huy, des Eueſques par toutes les Prouinces du monde ? Sainct Marcial fut enuoyé de l'Eglise Romaine à Limoges, à ce qu'en a escrit Gregoire de Tours. Sainct Denys fut enuoyé en France, par Clement Romain, à ce que dit Heruide. Doualt Roy d'Escosse, desirāt de ce faire Chrestien enuiron deux cens ans apres la mort de nostre Seigneur, enuoya Ambassadeurs à Victor quinzieſme Eueſque de Rome, afin qu'il luy enuoyast en Escosse des hommes, pour prescher la religion Chrestienne, ainsi que dict Hector Boëce en l'histoire des Escossois. Luce Roy d'Angleterre escriuit au Pape Elenthere, qu'il le feit faire Chrestien, ainsi que le tesmoi-

Le Iugement de l'Eueſque de Rome preferé à celuy des Oriētaux.

Grego. turon. Heluid.

Hect. Boe.

gne Damase, & le venerable Bede, & n'enuoya point en France pour ceſt effect, combié qu'il y euſt deſia pluſieurs Eueſques, & qu'elle luy fuſt plus prochaine. Demandez aux Allemans, Pollonois, Tranſyluaîns, & autres peuples Septentrionaux, ſ'ils n'ont receu la religion Chreſtienne par le moyẽ des Eueſques, & docteurs q leurs ont eſté enuoyez des Eueſques de l'Egliſe Romaine pour leur preſcher l'Euangile? En la foy & obeiſſance de laquelle, ils ont perſeueré touſiours depuis le commencement, qu'ils furent Chreſtiens, iuſques à la venue de Luther, qui cõmença de les en diſtraire en l'an mille cinq cens dix-ſept. Car auparauant toute la terre n'auoit qu'vn ſeul langage: C'eſt à dire, vne ſeule confuſion de foy & doctrine Euãgelique & Apoſtolique: mais maintenant par la permiſſion de Dieu, & puntion de noz pechez, il y en a pluſieurs differentes l'vne de l'autre, & en auſſi grand nombre qu'il y eut de langages en l'edification de la tour de Babel. En ce temps là, comme il auoit eſté faict touſiours auparauant, ſuiuant ce que les anciẽs en ont eſcrit, tous les Eueſques, Empereurs, Roys, & peuples Chreſtiens, recognoiſſent ſans aucune difficulté l'Egliſe Romaine, pour l'Egliſe Apoſtolique, tenant la principauté de l'Egliſe Catholique, & luy preſtoiẽt obeiſſance, comme faict encore auiourd'huy la plus grãde partie d'iceux. Mais ie vous demande depuis que le nouueau monde a eſté trouué les

Dama, Bed.

Gen. 2. Auant Luther n'y auoit qu'vne foy entre les Chreſtiens.

Eueſques de Egliſe Romaine à l'inſtance des Roys d'Eſpaigne, & de Portugal & pour leur debuoir, n'y ont ils enuoyé & enuoyent ordinairement des Eueſques & preſcheurs pour conuertir les peuples idolatres, à la foy de noſtre Sauueur? De ſorte que les nouueaux Chreſtiens, qui n'aduouent autre religiõ que la Catholique, recognoiſſent l'Eueſque de Rome pour l'Eueſque, & Paſteur de l'Egliſe vniuerſelle, ainſi qu'ont fait les autres en toutes les parties du monde, & qui ne le confeſſe, ou il eſt ignorant pour n'auoir leu les hiſtoires, & les liures des Anciens, qui en portent clair & certain teſmoignage: ou il eſt malicieux, enuieux, & rebelle, contre celuy, que Dieu a ordonné pour conduire ſon Egliſe. Conſiderez ie vous prie, que ſainct Cyprian qui fut martyr & Affricain exhorte les ſiens de recognoiſtre l'Egliſe Romaine, pour matrice & comme racine de l'Egliſe Catholique, comme ſ'il vouloit cõparer l'Egliſe Catholique à vn grand & merueilleux arbre, les branches duquel ſ'eſtendiſſent par tout le monde, & duquel l'Egliſe Romaine fuſt le pied bien fort enraciné. Ou comme nous pourrions dire qu'elle fuſt vne grande fontaine pleine d'eaue viue, de laquelle ſortiſſent infinis ruiſſeaux, & riuieres pour arrouſer tout le demeurant de la terre. Sainct Ambroiſe Eueſque de Milan, ſainct Auguſtin Eueſque d'Hypon en Affrique, recognoiſſent par leurs eſcrits la grãde authorité de l'Eueſque

Cip. lib. 4. Epi. 8.

Ambr. in Luc. ca. 24. & 2. cor. ca. 12.

de l'Egliſe Romaine. S. Hieroſme eſtant aux parties de leuant, ne fait point ſeparation ou differẽce de l'Egliſe Romaine à la Catholique. Car eſcriuant à Minerien & Alexandre, il dit, que ſon intention eſt de ne ſe departir iamais, de la foy de l'Egliſe Catholique. Et eſcriuant à Damaſe, dit ainſi, ſ'il y a aucun qui ſoit ioint à la chaire de S. Pierre, il eſt des miẽs. Et en vne autre epiſtre, eſcriuant au meſme Damaſe du deſert qui eſt entre la Syrie, & la Barbarie, dit ainſi, d'autant que le pays d'Orient eſt tout perdu, par l'anciẽne rage des peuples, où l'indiuiſible robe de noſtre Seigneur, tiſſue du hault eſt deſchirée par petites pieces: & où les renards exterminent tellemẽt la vigne de Dieu, qu'entre ces eſtangs rompus, où il n'y a point d'eaue, il eſt difficile d'y trouuer la marque de la fontaine, & le beau iardin cloz. A ceſte cauſe il ma ſemblé bon, dit il, de demander conſeil à la chaire de Pierre & à la foy louée par la bouche Apoſtolique, requerant maintenant la viãde pour mon ame au lieu, d'où i'ay receu le tẽps paſſé le veſtemẽt de Ieſus Chriſt. Et peu apres, dit, vous ſeuls auez gardé l'heritage des Peres ſain & ſauue, la terre graſſe raporte le centieſme fruict de la ſemence de Dieu. Icy le froment deuient auoyne & yuraye. En ce temps, le ſoleil de iuſtice ſe leue en Occident: mais en Orient ce Lucifer, qui eſtoit tombé y a mis ſon ſiege par deſſus les Aſtres. Vous eſtes la lumiere du monde. Vous eſtes

Hierom. ad Damaſ.

Rom. x.

Matth. 5. Psal. 2.

le sel de la terre. Vous estes les vaisseaux d'or & d'argent. Icy, les vaisseaux de terre, & de bois attendent la verge de fer, & le feu eternel. Or combien, dit il, que ta grandeur m'estonne: Toutesfois ton humanité me conuie. Ie demãde donc au Prestre l'hostie de salut, & secours au pasteur duquel ie suis la brebis. Que l'enuie se mette à part, & aussi l'ambition de la supreme dignité Romaine. Ie parle auec le successeur du prescheur, & auec le disciple de la croix, ne suiuant point autre que Iesus Christ. Ie suis associé en la communion de la beatitude: C'est à dire de la chaire de Pierre, sur celle pierre ie sçay que l'Eglise est edifiée, & quicõque mãgera l'Agneau hors de ceste maison, il est soüillé, s'il y a aucun, qui ne soit dedans l'arche de Noé il perira durant le deluge. Ie serois trop long si ie voulois ramener le tesmoignage, de tãt d'autres saincts personnages, qui recognoissent l'Eglise Romaine pour la premiere Apostolique & Catholique, auec le consentement de toutes les nations des Chrestiens depuis sainct Pierre, iusques à present, que vous la voudriez exterminer s'il estoit possible, en quoy nous vous declarons que vous errez manifestemẽt & faictes contre les textes des escritures saincts, & contre l'expresse volonté de nostre Seigneur. Lequel combien qu'il eust d'autres Apostres, toutesfois il luy à pleu d'honorer tant sainct Pierre qu'il luy a voulu changer de nom, & de Simon qu'il s'appel-

Toutes les nationscõsentẽt l'Eglise Romaine estre la premiere Apostolique & Catholique.

Matth. 16.

oit auparauant, il l'appella Pierre, afin d'e- Matth. 16.
difier ſon Egliſe ſur ceſte Pierre: à cauſe, di-
ſent ſainct Clement, & Baſile, qu'il excelloit
plus en foy, & charité que les autres. L'Egliſe
dõc, laquelle ſainct Pierre a eſtablie, enſeignée,
& ordonnée, eſt la vraye Egliſe de Ieſus Chriſt.
Cela ne ſe peult nier: car noſtre Seigneur meſ-
me l'appelle, mon Egliſe: comme auſſi ne ſe
peult nier qu'elle ne ſoit la Romaine, en la-
quelle il perſeuera iuſques à la fin, qu'il y fut
crucifié. Il auoit bien mis ſon ſiege en Antio-
che, mais il ſe remua, dit Anthere, d'Antioche à S. Pierre fut crucifié à Rome,
Rome, pour le bien cõmun: fin que là il peuſt
apporter plus de profit. D'auantage, nonobſtãt
qu'il y euſt d'autres Apoſtres, ſi ne voulut il in-
terroger que ſainct Pierre particulieremẽt, ſ'il
l'aymoit plus que les autres; ne deſirant de luy, Ioan. 21.
ce dit Origene, autre vertu que la charité. Et Orig. in ca. mat. 16.
apres auoir ouy ſa reſponce, ne luy comman-
da il noramment apres ſa reſurrectiõ, de nour-
rir ſes ouailles, & ſes aigneaux: c'eſt à dire ſon
Egliſe? Tellement que tous ceux qui eſtoient Ioan. 21.
les ouailles de noſtre Seigneur, ils eſtoient
ſoubs la charge de ſainct Pierre. Et combien
qu'il fuſt dit aux autres, Tout ce que vous lie-
rez en terre, ſera lié au ciel. Si diſt il encores
plus particulierement à ſainct Pierre ſeul, Ie te Matth. 18.
donneray les clefs du Royaume des cieux. Et Matth. 16.
c'eſt la cauſe, dit ſainct Auguſtin, qu'entre tous
les autres Apoſtres, Pierre ſouſtint la perſonne
de l'Egliſe Catholique. Donc ſainct Cyprian

Cypria. de simp. prela. allegue la raison: Car, dit-il, le commencement vient d'vnité, afin qu'on cognoisse qu'il n'y a qu'vne Eglise, laquelle, dit sainct Chrysostome, demeure immuable entre tant de vents & de vagues: & de laquelle le Pasteur & le chef est vn pescheur, auquel nostre Seigneur dist ainsi, I'ay prié pour toy, afin que ta foy ne defaille point: & quand tu seras conuerty, confirme tes freres. Et si vous dites que la cõmission & charge de sainct Pierre, de regir l'Eglise de Dieu, a prins fin par sa mort, & qu'elle ne passe point à ses successeurs vous faites grande iniure à nostre Seigneur, qui a fondé si mal son Eglise, qu'elle n'a peu durer sinon autant comme la vie de sainct Pierre: & toutesfois son intention estoit de la faire eternelle. Et sainct Pierre aussi estant pres de la fin de ses iours, auroit dit pour neant à l'Eglise, Ie vous ordonne Clement pour Eueſque, & luy baille la mesme puissance de lier & deslier, que i'ay receu de nostre Seigneur. D'auantage ne sçauez vous point que combiẽ que Iesus Christ addressast ordinairement ses paroles aux Apostres, qui estoient là presens. Toutesfois il entendoit de parler aucunesfois à leurs successeurs, comme il fit lors qu'il leur eut predict les signes qui deuoient aduenir auant la fin du mõde, disant, Quand vous verrez toutes ces choses, sçachez qu'il est aupres de la porte. Et aussi quãd il leur dist vn peu apres, Veillez, car vous ne sçauez point à quelle heure viendra vostre Seigneur.

Luc. 22.

Clem. epi. 1. ad Iac.

Matth. 24.

Leſquelles paroles ne peuuent appartenir aux Apoſtres: pource que noſtre Seigneur ſçauoit tresbien qu'ils ne ſeroient point viuans en terre, au temps de la fin du monde. Et quand il leur diſoit en autre lieu, Qu'il ſeroit auecques eux iuſques à la cõſommation du ſiecle: il entendoit d'eſtre non ſeulemẽt auecques eux, qui ne veſquirẽt gueres apres ſon Aſcenſion: mais auſſi auec leurs ſucceſſeurrs, & leur poſterité. Et ſemblablement, diſant & commãdant à ſainct Pierre, de nourrir ſes brebis, il parla par meſme moyẽ, & cõmanda de ce faire, à tous ceux qui luy ſuccederoient legitimement. Autrement il n'euſt pourueu à ſon Egliſe, que pour bien peu de temps. Et ſi nous ſouſtenõs que les paroles addreſſées aux Apoſtres, n'appartiẽnẽt point à leurs ſucceſſeurs: il ſ'é enſuyura qu'il ne ſe trouuera auiourd'huy aucun qui ſe puiſſe appeller, qui ſoit Chreſtien: car aucun n'aura eu iamais apres eux puiſſance de baptiſer, d'adminiſtrer la ſaincte Euchariſtie, ou de preſcher l'Euãgile. Car telles choſes ne furent cõmandées que aux ſeuls Apoſtres: choſe qui ſeroit ſi abſurde que ce ſeroit blaſphemer cõtre la puiſsãce de Dieu, de le pẽſer ainſi. A cauſe de quoy, il faut cõclure, que la charge donnée à S. Pierre, pour regir l'Egliſe de noſtre Seigneur, eſt auſſi dõnée à ſes ſucceſſeurs. D'auãtage, quel priuilege particulier auroit fait Ieſus Chriſt à S. Pierre de prier, q̃ ſa foy ne failliſt poĩt, ſi la foy des autres Apoſtres n'a pas auſſi failly, leur vie durãt, ſi ce n'eſt

Matt. 28.

Ioan. 21.

Luc. 22.

qu'il entendoit de prier pour la foy des successeurs de Pierre, qui deuoient auoir charge de son Eglise, comme pareillement quand il veult qu'il confirme ses freres en la foy, il n'entend pas qu'il confirme les autres Apostres: car il les laisse bien confirmez & instruits par le sainct Esprit. Parquoy ils n'en ont point eu de besoing. Et pour dire qu'il eust à cõfirmer les autres Chrestiens, il n'auroit point par là aucune charge particuliere. Car sainct Paul, Sylas, & Timothée, en passant, confirmoient bien les Eglises de Syrie, & Cilicie: mais pour auoir priuilege particulier, il est force d'entendre que nostre Seigneur donna charge à sainct Pierre, & par luy à ses successeurs, de confirmer les Chrestiens, quãd ils seroient foibles en la foy. Si donc tous les Chrestiens qui viuoiẽt du tẽps de sainct Pierre, estoient les ouailles de Iesus Christ, ils estoient par consequent soubs la charge de sainct Pierre, en vertu de la commission que nostre Seigneur luy donna, disant, Pierre, nourris mes ouailles, & mes aigneaux. Aussi si l'Eglise a duré apres la mort de S. Pierre, suyuãt la certaine & veritable promesse de nostre Seigneur, qui la fit perpetuelle. Il faut dire que tous les Chrestiẽs qui ont esté depuis, furent en vertu de la mesme commissiõ, soubs la charge de ses successeurs legitimes: cõme pareillement les bons Chrestiens qui sont auiourd'huy, ou qui seront à l'aduenir, sont & seront soubs le gouuernement de celuy qui sera

Act. 15.

assis legitimemẽt en la chaire de sainct Pierre, sans qu'il faille auoir aucũ esgard à ses mœurs, soient elles bonnes ou mauuaises: suyuant le commandement de nostre Seigneur, qui commãda d'obeyr aux Scribes, & Pharisiens, pource qu'ils estoint assis sur la chaire de Moyse. Autrement il faudroit que l'Eglise chãgeast de doctrine, & d'ordonnances à tous vents, selon les mœurs des Pasteurs. Mais il se faut asseurer, que quãd bien Rome: c'est à dire les murailles & maisons de la ville de Rome, seroiẽt du tout razées: si est-ce que le siege Apostolique ne se perdra point: & que le successeur de Pierre, en quelque part qu'il soit assis, aura tousiours la conduite & authorité de l'Eglise Catholique. Tout ainsi, par maniere d'exemple, que les Empereurs succedans à Iules Cesar, qui ont habité en Constantinople, en Frãce, & és Allemaignes, ont retenu le droict & les enseignes de l'Empire: ores que par rebellion aucunes proninces s'en soient distraictes, comme aucuns Chrestiẽs se sont distraicts, en ce temps, de l'obeissance de l'Eglise Romaine. Nous sommes donc asseurez que tant qu'il y aura vne Eglise Catholique, il y aura par mesme moyẽ vn chef visible pour la regir: & que l'Eglise Romaine, qui est la source de la Catholique, ne faudra point, encores que Rome fust abysmée. Car autre chose est Rome, ses maisons & murailles: autre chose est l'Eglise: c'est à dire les Chrestiens, qui ont creu, qui croyẽt, & qui croiront

Matth. 23.

Rome perdue, le siege Apostolique ne se peult perdre.

Distinctiõ de Rome & de l'Eglise Romaine.

en la foy & doctrine que les Apostres y ont plãtée, laquelle a duré desia plus de quinze cẽs ans. Et est icelle Eglise en telle possessiõ, parce que nous auons dit des Empereurs, d'Irenée, Tertulian, Augustin, Hieroſme: & parce que nous en voyõs de noz yeux, qu'elle a esté touſiours, & est vne certaine reigle ordonnée pour toutes les Egliſes du monde. En icelle, la foy & doctrine a perſeueré touſiours ſans varier, & sãs macule: ce qu'elle n'a pas fait en celle d'Antioche, Epheſe, Corinthe, Theſſalonique, & autres plus loingtaines: leſquelles viẽnent prendre la verité, & le breuuage de vie de l'Egliſe Romaine, qui n'a poĩt esté preferée aux autres en vertu des decrets Synodaux. Mais elle a obtenu la principauté par la voix Euãgelique de noſtre Seigneur & Sauueur, quãd il diſt à Pierre, Tu es Pierre. A cauſe dequoy, les Eueſques d'icelle Egliſe Romaine, ont esté auſſi recogneus de tout temps pour Paſteurs de l'Egliſe Vniuerſelle, laquelle ne peut demeurer ſans vn chef viſible du ſucceſſeur de S. Pierre, à qui fut donnée la premiere charge. Et pource S. Hieroſme diſoit que le ſalut de l'Egliſe deſpend de la dignité du ſouuerain Preſtre, auquel ſ'il n'eſtoit donné quelque pouuoir extraordinaire plus ample qu'à tous les autres, il y auroit aux Egliſes autant de ſchiſmes comme de preſtres. Et S. Cyprian dit, que cõme il y a vn ſeul Dieu, vn Ieſus Chriſt noſtre Seigneur, vn S. Eſprit: Qu'il faut auſſi qu'en l'Egliſe Catholique y ait

Iren.

Expreſcri. Con. Nicen.

Iean 21.

Hiero. adner. Lucif.

Cypr. lib. 3 epi. 11.

vn Eueſque. Et entre autre lieu, dit que Ieſus Chriſt a diuiſé l'Egliſe par tout le monde en plusieurs membres, & vn Epiſcopat à pluſieurs Eueſques, d'vn commun accord. D'entre douze Apoſtres, dit ſainct Hieroſme, il en eſleut vn afin que y ayãt mis vn chef, toute occaſion de ſchiſme fuſt oſtée. Tellement, dit ſainct Auguſtin, que tout le monde Chreſtien qui habite outre mer, & es pro-uinces loingtaines, eſt ſubiect à celuy qui eſt aſſis en la chaire de l'Egliſe Romaine, en laquelle a eſté touſiours la principauté de l'Egliſe Apoſtolique. Et ſi toutes les autres particulieres ont eu recours à elle, il y a plus de quinze cens ans, & lors qu'il y en auoit encores pluſieurs Apoſtoliques, perſeuerantes en la foy & doctrine des Apoſtres, à plus forte raiſon ſe doibt il faire auiourd'huy, qu'elle nous eſt demeurée ſeule, ſans eſtre par la grace de Dieu reduicte, comme ſont les autres, ſoubs la tyrannie des infidelles. Or donc, ſ'il eſt ainſi, que l'Egliſe Romaine ſoit, comme elle eſt, l'Egliſe Apoſtolique, Catholique, & la vraye Egliſe de Dieu, pẽſez vous la pouuoir abbatre, quand bien vous ſeriez tous enſemble? N'auez vous leu en l'Euangile, Que meſme les portes d'Enfer ne peuuent rien contre elle? & que ſainct Hilaire dit, que c'eſt le propre de l'Egliſe, d'eſtre victorieuſe lors qu'elle eſt offencée, & d'eſtre cogneuë lors qu'elle eſt reprinſe, & de commãder lors qu'elle eſt abandonnée?

Cypr. lib. 3. epi. 11.

Augu. con Epiſ. Parmen. lib. 1. cap. 2.

Matth. 16.

Hilar.

Augustin. L'Eglise Catholique, dit sainct Augustin, peut bien combatre contre toutes les heresies, mais elle ne peult estre vaincüe. Toutes les heresies sont sorties d'elle, comme des sermens inutiles qui ont esté coupez de la vigne, mais elle demeure en sa racine, en sa souche, en sa charité, les portes d'Enfer ne la vaincront point. Mais ie vous prie, cuidez vous faire assembler vn Concile general, libre, comme vous dites, auquel elle change de foy & doctrine? Si vous le cuidez, vous estes grandemẽt abusez: pource qu'elle ne le fera pas. Car en chãgeant de profession de foy, & de doctrine, il s'ensuyuroit que sa foy auroit defailly cõtre la promesse de Iesus Christ, & qu'elle n'auroit point esté perpetuelle, ny enseignée en toute verité par le sainct Esprit. Outreplus vous deuez estre asseurez que les opinions de vostre Religion, escrites dedans voz liures, ont esté tresbien examinées au dernier Concile general de Trente. Et quand vous y auriez esté, ou seriez de nouueau presens, vous ne les sçauriez mieux debatre, qu'elles ont esté debatues. Tellemẽt que vous pouuez estre asseurez, que l'Eglise Catholique reprouuera vostre doctrine pour iamais, & vous declarera tels que vous auez esté declarez par iceluy Concile general: c'est à dire en bon langage, heretiques, & schismatiques: aussi biẽ qu'ont fait les Empereurs par leur sentẽce que vous auez ouye, donnée au profit de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Et ne pouuez,

Par vn Cõcile, l'Eglise ne changera de foy & de doctrine.

pouuez, quoy que vous en diſiez, euiter vn ſemblable iugemẽt. Ie voy deſia que vous entrez en cholere ſur ce poinct, & dites ſelõ voſtre couſtume, que nous ſommes Papiſtes: duquel nom vous nous appellez ordinairement par iniure, & vous ſemble que vous nous faites grãd' outrage de nous appeller ainſi: combien qu'à la verité cela reuienne à voſtre honte, & à noſtre grand honneur. Car le ſeruiteur de Ieſus Chriſt n'eſt point offencé d'eſtre appellé Chreſtien, ne celuy de l'Empereur, d'eſtre nõmé Imperial, ne nous auſſi d'eſtre par vous appellez Papiſtes. Pourueu que par tel mot vous confeſſiez que nous ſoyons Chreſtiẽs & Catholiques: d'autant que nous obeiſſons au Pape, legitime ſucceſſeur de ſainct Pierre, qui eut dés le commencement authorité ſur tous les Chreſtiens, laquelle a touſiours continué depuis en ſes ſucceſſeurs. Mais vous, en refuſant de luy obeir, contreuenez à l'expres commandement de Ieſus Chriſt, qui luy a donné telle & ſi grande authorité, qu'il a les clefs du Royaume des cieux: & que ce qu'il lie en terre ſera lié au ciel. De ſorte que ſi vous perſeuerez d'eſtre membres d'vn corps monſtrueux, qui n'a point de chef, il peult vous declarer couppez perpetuellement de ce bel arbre de l'Egliſe Catholique, comme rameaux ſecs: qui n'auez voulu eſtre nourris de l'humeur de la racine: & qui auez delaiſſé la fontaine d'eau viue, qui eſt la doctrine Apoſtolique, pour vous fai-

N'eſt iniure d'eſtre appellé Papiſte.

re des cisternes, qui ne peuuent retenir eau, à cause qu'elles sont faites sans le cyment d'vnion, pour biẽ ioindre les pierres qui sont par dessus, auec celles du fondement: ausquelles il est certain que toutes les autres pierres de l'edifice de l'Eglise, doiuent estre bien ioinctes: comme aussi tous les Chrestiens doiuent estre ioincts à Iesus Christ & à S. Pierre, & consecutiuemẽt à ses successeurs iusques, à la fin du mõde, que le temple sainct, selon le dire de l'Apostre, sera paracheué d'estre basty au Seigneur. Ephes. 2.

Reuenez donc, messieurs, ie vous prie, à vous mesmes, & desistez de telles entreprinses vaines: Vous (disoit sainct Hieroſme) qui estes autheurs de nouuelles doctrines, pardonnez aux aureilles Romaines, & à la foy qui a esté louée de la voix de l'Apostre. Pourquoy essayez vous, disoit-il, pour lors d'enseigner apres quatre cens ans (mais nous pouuons dire maintenant apres quinze cens) ce que n'auons point sceu auparauant? Pourquoy mettez vous en auant ce que Pierre & Paul n'ont oncques voulu publier? Le monde a esté Chrestien iusques auiourd'huy, sans ceste doctrine. Considerez auec moy, s'il vous plaist, en quelle maniere vous auez entrepris de reformer, ou que vous dites auoir reformé, ceste grande & honorable maison de Dieu. Le premier article de vostre reformation, n'est ce pas de casser son maistre d'hostel? qui auoit charge & commission expresse de nourrir la

Exhortatiõ aux reformez. Hieron. ad Pammach.

famille, & lequel est appellé Pasteur pour ce regard, & grand Euesque, c'est à dire superintendant general sur tous les Chrestiés, auquel seul auoiét esté baillées les clefs de la maison. Apres vous auez cassé, comme choses inutiles, (ce dictes vous,) tous les autres officiers, les venerables Prelats, Docteurs, Prestres, & Religieux, qui sont & qui furent il y a long temps en la Chrestienté, lesquels ont esté employez continuellement au seruice de ceste famille, & sont plus anciens, & plus affectionnez seruiteurs en la maison de Dieu que vous, qui n'estes venuz que depuis trois iours. Vous auez fait encores d'auantage: car vous auez cassé voz propres peres, ayeulx, & bisayeulx, & plus de cent millions de bons Chrestiens, & Catholiques, qui sont, & ont esté par le passé aux quatre coings du monde, en Leuant, Ponant, Septentrion, & Midy: & les auez retranchez & effacez du roolle de la famille de Dieu, les declarant idolatres, & mauuais seruiteurs. Tellement qu'en ceste maison, qui contenoit vne multitude innumerable d'hommes, vous n'y estes demeurez maintenant, si d'auenture vous y estes, qu'vne demie douzaine pour le plus. Car ayant esgard à l'autre nombre infiny de Chrestiens, vous n'estes pas d'auantage. Et qui plus est, combien que nostre Seigneur eust ordonné de sa propre bouche, que nul ne seroit couché en l'estat de sa maison, sans estre baptisé: vous auez declaré au contraire, que les

Les anciés peres sont declarez idolatres.

petis enfans des Chreſtiens y ſeroient receuz ſans le Bapteſme, en cas de neceſſité. Pourſuyuant apres voſtre reformatiõ, vous nous auez retranché les viures: d'autãt que de ſept Sacremens, par leſquels nous eſtions ſouſtenus & reconfortez, vous n'en y auez laiſſé que deux: & iceux auez alteré en ſorte qu'ils ne retiẽnent plus la forme, ny la force ancienne. D'auantage, de douze articles de la Foy, ſur leſquels cõme ſur douze colõnes la maiſon de Dieu eſtoit edifiée, vous en auez retranché l'vn, qui eſt la deſcente de noſtre Seigneur aux enfers. Outreplus vous auez retranché aux Princes & aux Roys, l'obeiſſance à eux deüe par le commandement de Dieu: afin que d'ores en auant ils ne ſoient obeys ſinon en ce qui ſera agreable à leurs ſubiects reformez. A raiſon de quoy le Poëte Françoys vous reprend iuſtement, quãd il dit:

N'obeyr plus aux Roys, aſſembler des armées,
Appellez vous cela Egliſes reformées?

Et a eſté ſi hardie voſtre reformatiõ, que vous l'auez faite monter iuſques au ciel, & deſcẽdre iuſques au profond de la terre. Car vous auez interdict aux Anges & aux Saincts, qui ſont en Paradis, de prier Dieu pour nous, leur deffendãt de receuoir de nous, honneur & veneration quelconque, & d'auoir communion auec nous. Et les autres Chreſtiens treſpaſſez qui ſont morts en charité vous les auez priuez & declarez indignes de noz prieres, offrandes &

aumoſnes. En outre vous auez oſté à eux & à nous enſemblement le treſſainct & admirable ſacrifice du corps de noſtre Seigneur vtile, & neceſſaire à tous les deux. Bref à ce corps de Ieſus Chriſt, qui eſt ſon Egliſe, vo⁹ auez coupé le chef viſible, les bras & iãbes, & de bien grãdes pieces deuant, derriere & des deux coſtez. De ſorte qu'eſtant ainſi difformé par voſtre reformatiõ: c'eſt vne choſe mõſtrueuſe, & hideuſe à voir. Et ſi vous le nyez, dictes moy, qui eſt voſtre chef & conducteur viſible. Car nous vous voyons que chacune Egliſe particuliere à ſon chef. Mais celuy de voſtre Egliſe vniuerſelle reformée qui eſt il? ou qui luy a baillé les clefs du Royaume des cieux? en quel lieu, en quel temps, & deuant quels teſmoings? ou qui les à oſtées à ſainct Pierre & à ſes ſucceſſeurs? Attendu qu'il n'eſtoit point eſcrit, qu'il les deuſt perdre. D'aduantage les Anges & les Saincts de Paradis, n'eſtoiẽt ils les bras de l'Egliſe employez iournellemẽt pour noſtre ayde & ſecours? Les autres Chreſtiens morts en l'vnion d'icelle n'eſtoient ils comme les iambes, & les pieds qui auoient porté le corps? Les Catholiques viuans en toutes les parties du du monde ne rendoient ils de toutes parts, gros ample & puiſſant ce beau corps, lequel l'on void maintenant ſi maigre, ſi deffaict & mutilé par voſtre reformation, qu'il ne ſçauroit viure lõguement, ſi telle reformatiõ auoit lieu: mais DIEV ne le permettra iamais. D'au-

Concluſiõ auec reprehenſion.

tãt qu'il ne faufſera point ſa promeſſe. Et pource, ie le prie de tout mon cœur, que ſon bon plaiſir ſoit de vous faire la grace, de recognoiſtre, combien vous eſtes loing maintenant du vray chemin: & qu'il luy plaiſe vous remettre en ſon parc, comme i'eſpere qu'il fera meſmement ceux qui ont failly par ignorance, ayans eſté ſeduits par la malice de ceux qui les ont enſeignez faulſement. Vous ſuppliant, meſſieurs, qu'en toute humilité vous en faciez inceſſamment ſemblable priere à Dieu, qui ne veult qu'aucun periſſe: ains que tous paruiennent à la cognoiſſance de verité. Et apres que vous l'aurez cogneu bien clairement, nous prierons Dieu tous enſemble d'vn commun accord, qu'à luy ſeul ſoit honneur & gloire. Amen.

Priere pour la conuerſiõ des reformez.

DES ORDONNANCES APOSTOLIQVES, ET Ecclesiastiques, qui ne sont point dans l'Escriture saincte, aux mesmes diocesains pretendus reformez.

DISCOVRS SECOND.

Que les bons Chrestiens sont la volonté de Dieu, ores qu'elle ne leur soit declarée par escrit.

CHAPITRE I.

DISCOVRONS donc maintenant sur le faict des traditiõs & ordonnances Apostoliques, suyuant ce qu'en auons promis, car il importe de beaucoup: & de tant plus qu'il y a deux choses principalement, qui sont cause de toutes les controuerses qui se trouuent auiourd'huy en la Chrestienté. L'vne est, de ce que vous dites

Propositiõ de l'autheur.

n'eſtre obligez de croire, ou faire choſe qui ne ſoit contenüe expreſſément dedans les Eſcritures ſainctes du vieil ou nouueau Teſtament. L'autre eſt qu'aux difficultez qui ſe preſentent ſur l'intelligence d'icelles Eſcritures, vous les voulez interpreter à voſtre volõté, & nõ point ſelon l'aduis des anciens Peres, premiers Chreſtiens, & ſelon le commun conſentement de l'Egliſe Catholique. Mais nous ſouſtenons le contraire, & diſons que nous ſommes tenuz de croire, & faire pluſieurs choſes qui ne ſont point eſcrites: & que la ſeule Egliſe Catholique à la vraye intelligence de l'Eſcriture ſaincte. Pourautant que ſuyuant la promeſſe de Ieſus Chriſt, le ſainct Eſprit luy enſeigne perpetuellement toute verité, de laquelle elle eſt appellée la colomne, & la fermeté. A cauſe de quoy nous remonſtrons que le principal but que le Chreſtien doit auoir pour ſon ſalut, eſt, DE FAIRE LA VOLONTE' DE DIEV, autant qu'il luy eſt permis de l'entendre: ſoit par le moyen de l'Eſcriture, ou autremẽt. Tout ainſi qu'vn bon ſeruiteur doibt ſuyure la volonté de ſon maiſtre, ſoit qu'il la cognoiſſe par eſcrit, ou de viue voix par ſigne exterieur, ou rapport des autres ſeruiteurs. Nous eſtimons donc, & croyons, que la volonté de Dieu eſt vn commandement fait au Chreſtien, en quelque maniere qu'il la puiſſe entendre: & ſi nous voulons diſcourir des bons ſeruiteurs de Dieu, depuis le cõmencement du monde, nous trou-

Foy des Catholiques.

Ioan. 16.
1. Tim. 3.

uerons qu'ils ont fait sa saincte volonté, sans l'auoir enrendue par escrit. Car auãt que Moyse baillast la loy aux Israelites, Abel auoit sacrifié : Enoch auoit inuoqué le nõ de nostre Seigneur : Seth le pere des iustes honoroit Dieu: Noé luy estoit aggreable, & luy offroit des holocaustes: Abraham & Isaac dressoient des autels, & faisoient des sacrifices & des vœus, cõme Iacob le faisoit aussi. D'auantage Abraham fut circoncis, & plusieurs autres apres luy, auãt que la loy fust escrite: Iob par holocaustes sanctifioit soy, & ses enfans, sans aucun cõmandement de l'Escriture. Ce qu'ils faisoient tous par la seule traditiõ de leurs Peres, qui leur auoiẽt appris la cognoissance de DIEV, & son seruice de main en main. Et apres que la loy fut dõnée par escrit, si elle estoit suffisante pour la cõduite des enfans d'Israel, pourquoy estoit il de besoing que DIEV enuoyast tant de Prophetes, pour les admonnester de ce qu'ils auoient à faire? Et pour les reprẽdre souuent de ce mesme, qu'ils faisoient selon la loy ? car elle commandoit tres-expressẽmẽt de faire sacrifices, de garder le Sabbat & festes ordonnées, & faire plusieurs autres choses qu'iceux Prophetes reprenoient hardiment, suyuant la cõmission & volonté de Dieu : lequel disoit par la bouche de Dauid, Ie ne te reprendray point pour tes sacrifices, ne pour les holocaustes, qui n'ont point esté continuellement deuant moy, &c. Penses tu que ie mange la chair des Taureaux,

Gen. 6.
Gen. 17. & 21.
Gen. 12.
Leuit. 2.
Exod. 16.
Exod. 12.
Psal. 49.

& que ie boyue le ſang des Boucs? Sacrifice à Dieu louange, & rẽds tes vœuz au treſ-hault.

Amos. 5. Et ſemblablement Dieu diſoit par le Prophete Amos: Ie deſire miſericorde, & non pas ſacrifice: & cognoiſſance de Dieu plus que les Holocauſtes. Et quant aux feſtes, il eſt dict, par le

Eſa. 1. meſmes Amos: I'ay hay & ay eu en abomination voz feſtes. Et Eſaye crioit au nõ de Dieu voz feſtes ordonnées icelles me ſont en charge: & ſuis las de les porter.

Malach. 2. Malachie en diſoit encores d'aduantage: I'eſpandray la fiente ſur voz faces: la fiente de voz ſolennitez. Voyla de grandes reprehenſions faictes par les Prophetes contre les obſeruateurs des commandemans contenus en la Loy eſcrite. Et ſi vous dites, que le dire d'iceux Prophetes a eſté mis par eſcrit: Il eſt vray. Mais il auoit auparauant autant d'authorité qu'il eut apres, qu'il fuſt couché au rolle de l'eſcriture ſaincte. Auſſi il ne leur eſtoit cõmandé que de le dire, & de crier. Et en y a eu pluſieurs d'entre eux, qui n'ont riẽ eſcrit (au moins qui leurs ſoit particulierement attribué & recogneu) comme ſont Nathan, Elye, Elyſée, & autres. Or lors qu'ils preſchoiẽt diſant: Eſcoutez la parolle de DIEV: ne pou-

Deut. 4. uoit dire le peuple iuſtement: Nous auons par eſcrit les ordonnãce de Dieu. Auſquelles nous eſt deffendu de rien adiouſter, ou diminuer, & ne recognoiſſons autre parolle de DIEV. Et toutesfois les vrays Iſraëlites adiouſtoient foy au dire des Prophetes, & faiſoient ce que

Dieu leur commandoit par eux sans aucune authorité descriture. Venons maintenant aux derniers iours qu'il a pleu à Dieu enuoyer en ce monde son fils vnique nostre Seigneur IESVS-CHRIST pour nous declarer sa saincte volonté: Ne le feist il de sa propre bouche aux Apostres? Et à iceux donna charge par apres de l'aller prescher à toutes les nations, comme ils commencerent de faire en ayans esté instruicts plus amplement l'espace de quarante iours apres la resurrection, que nostre Seigneur leur apparut leur parlant du Royaume du Ciel, & leur enseignant des choses qui ne se trouuẽt point escrites. Et aussi apres qu'ils eurent receu le sainct Esprit le iour de la Pentecouste, lequel leur enseigna toute verité. De sorte, disoit il, que tout ainsi que mon pere m'a enuoyé, ie vous enuoye aussi. Et qui vous oyt, il m'oyt: & qui vous mesprise, il me mesprise. C'est donc de la bouche de Iesus Christ, & de ses Apostres, que nous deuons entendre la volonté de Dieu. Et deuons bien considerer que comme Iesus Christ, n'auoit point commissiõ de l'enseigner par escrit, aussi n'ont pas eu les Apostres, ausquels fut dit, allez & preschez, car il failloit que la volonté de Dieu demouraſt engrauée dedans les cœurs des Chrestiens, & non dedans les tables de pierre selon qu'il auoit esté predict par le Prophete. De là vint que de douze Apostres qu'ils estoient il n'en y eut que deux qui escriuissent l'Euangille, sainct Matthieu, & sainct Iean.

Mar. 16.

Act. 1.

Act. 2.

Iean 6.

Luc 10.

Hier. 31.

Les Apoſtres n'ont eſcrit que lõg temps apres auoir eu preſché.

Encores fut ce long temps apres l'auoir preſché. Comme auſſi long temps apres l'auoir cõmencé de preſcher, ſainct Pierre, Iacques, Iehan & Iude eſcriuirẽt les Epiſtres canoniques, que nous liſons pour le iourd'huy. Sainct Paul pareillement qui fut appellé à l'Apoſtolat extraordinairement, preſcha long temps ſelon ſa commiſſion, ſans eſcrire les Epiſtres, qui ſe liſent en l'Egliſe, leſquelles il eſcriuoit quelques fois, quand il eſtoit empeſché de preſcher, ou par priſon, ou autrement par la diſtance des lieux : & ſi eſcriuoit aux Egliſes particulieres, & non point à l'Egliſe vniuerſelle. Il eſt donc euident que les Apoſtres declarent de leur temps la volonté de Dieu de viue voix, & aucunesfois par eſcrit. De maniere que ſ'il nous appert, qu'ils ayent dict & ordonné quelque choſe, ſoit par lettre eſcrite, ou de parolle: nous la debuons garder inuiolablemẽt. Et ne reietter point leurs ordonnances: iaçoit qu'elles ne ſoient eſcrites. Tout ainſi que des loix des Romains, les aucunes eſtoient miſes par eſcrit, & les autres non : qui n'eſtoient que couſtumes obſeruées. Et ne nous debuons point amuſer de dire: Il n'eſt point eſcrit, il n'en fault donc rien faire. Autrement les premiers Chreſtiens auroiẽt failly de croire en Ieſus Chriſt à la predication des Apoſtres, & de faire ce qu'ils ordonnoient: puis qu'ils faiſoient ſans authorité d'eſcriture. Mais Dieu en diſpoſa au contraire, d'autant qu'vn grand nombre d'hommes ſe

2. Theſſ. 2.

Cõparaiſon.

conuertissoit iournellement apres auoir entẽdu la volonté de Dieu, par la bouche de ses Apostres sans aucune escriture saincte. Aussi iceux Apostres commandoient de croire ce qu'ils auoient enseigné de viue voix, & de l'apprẽdre aux autres. Par mesme moyẽ S. Paul escrit à Timothée: Mon fils, dit il, soys fortifié en la grace, laquelle est en Iesus Christ, & és choses que tu as ouyes de moy, en presence de plusieurs tesmoings, & commects les à hommes fidelles, qui seront aussi suffisans à enseigner les autres. Le mesme sainct Paul escrit aux Thessaloniens: Tenez les traditions que vous auez apprinses, soit par parolle, ou par nostre Epistre. Il loüe les Corinthiens de ce, qu'ils auoient souuenance de toutes ses choses & qu'ils gardoient les ordonnances, comme il les leur auoit baillées. Il leur escriuoit aussi: Quand ie viẽdray, ie disposeray de toutes choses: & faictes que toutes choses se facent honestement, & par ordre. Il cheminoit auec Sylas par Syrie, & Cilicie, confirmant les Eglises, & commandant garder les cõmandemens des Apostres, & des Anciẽs. Et apres est escrit: que quand iceux Paul, Sylas, & Timothée, passoiẽt par les citez: ils leur bailloient à garder des decrets, qui auoient esté faicts & ordonnez par les Apostres, & par les Anciens, qui estoient en Hierusalem. Toutes ces ordonnances ne sont point escrites, & non plus que toutes les choses, que Iesus à faites. Lesquelles, si elles estoiẽt

2. Thim. 2.

2. Tessal. 2.

1. Cor. 11.

Act. 15.

Act. 16.

Iean 21. eſcrites de point en point, S. Iean ne cuide pas que tout le monde peuſt comprendre les liures qu'õ en eſcriroit. Vous direz quoy qu'il en ſoit, que tout ce qui appartient à noſtre ſalut eſt couché par eſcrit dans le viel & nouueau Teſtament, & qu'il ne nous appert point, que les Apoſtres ayent ordonné autre choſe d'aduantage. Car iaçoit qu'ils l'ayent ordonné, s'ils ne l'ont laiſſé notãment par eſcrit, il n'eſt point venu à noſtre cognoiſſance. A cauſe de quoy ne ſommes obligez de le faire, ne croire choſe qui ne ſoit dedans l'eſcriture ſaincte. Or entendez, s'il vous plaiſt, que les principaux articles de noſtre foy, ſont contenuz en l'eſcriture. Il y eſt auſſi contenu, qu'il fault aymer, honorer, & ſeruir Dieu ſur toutes choſes. Qu'il nous fault eſtre baptiſez: Manger le corps & boire le ſang de noſtre Seigneur. Auſſiqu'il nous fault eſtre humbles, ſobres, vigilans, chaſtes, ſans auarice, ire ne enuie, gracieux, paiſibles & miſericordieux. Brief qu'il ne fault point faire à autruy ce, que ne voudrions eſtre faict à nous. Mais la maniere de ſeruir Dieu, ou la maniere d'adminiſtrer les ſaincts Sacremens, par qui ils doiuent eſtre adminiſtrez en quel tẽps, à quelle heure, en quel lieu, par quel ordre, & auec quelle reuerence, & ceremonies exterieures: Cela & pluſieurs autres choſes ne ſe trouuent point auoir eſté eſcrites par les Apoſtres. Et à la verité, ſi tout ce qui appartenoit au regime de l'Egliſe, & au ſalut de noz ames, debuoit

Deut. 4.
Deut. 10.
Iean 3.
Iean 6.
Matth. 7.

estre mis par escrit, en quoy nous seroit neces-
saire l'assistance ordinaire de l'Esprit sainct, Iean 14.
pour nous enseigner eternellement la verité:
Puisque l'escriture suffiroit pour ce regard? Ou
s'il eust fallu mettre tout par escrit, les Apo-
stres eussent ils esté si retenuz à escrire comme
ils furent? Plusieurs choses donc furent ensei-
gnées par eux de viue voix & simplement, par
les raisons alleguées par Eusebe disant: Que Euseb. lib.
les venerables Apostres de Iesus Christ, pource 4. c. 34.
qu'ils estoiẽt illustres en toute sincerité de vie
& vertu, ils n'estimoient pas beaucoup l'orne-
ment du lãgage: d'autãt q̃ leur ame estoit ornée
diuinement de toutes vertuz, & de la grace des
miracles, que nostre Seigneur Iesus Christ leur
auoit faicte. En laquelle se confiant, ils ne met-
toiẽt point le but leur predication en parolles
de persuasiõ, par sapience humaine: mais en la
manifestation de l'esprit, & de la vertu par la-
quelle, & par choses merueilleuses, ayant faict
preuue de leur dire, ils baillerent la science des
Cieux à tout le monde, se soucians bien peu
d'escrire beaucoup de liures. Or ayans les Apo-
stres enseigné à leurs disciples plusieurs choses
qui ne sont point escrites, comme nous auons
remonstré: Iceux disciples les enseignerent à
leurs successeurs. Tellement que la cognois-
sance en est venue iusques à nous de main en
main, comme par vne coustume generale ob-
seruée en toute la Chrestiẽté. Et ceste coustume
n'a point moindre authorité que l'escriture.

Car ſainct Paul ayant monſtré par raiſon, que la femme doibt prier la teſte couuerte (choſe qui n'eſtoit point commandée en l'eſcriture) dict ainſi: mais ſ'il y a quelqu'vn qui ſemble eſtre cõtentieux, nous n'auons point telle couſtume, ne auſſi l'Egliſe de Dieu.

1. Cor. 11.

De la cauſe pourquoy les Apoſtres ne mirent pluſieurs ordonnances par eſcrit.

CHAP. 2.

VOus direz: pourquoy les Apoſtres n'ont laiſſé par eſcrit telles ordonnances, à ceſte fin que la memoire en fuſt mieux conſeruée, & que nous en euſſiõs eſté plus aſſeurez? Ie vous demanderay donc, pourquoy Ieſus Chriſt ne parloit il clairement aux Apoſtres dés le commencement, & non point par paraboles, & ſimilitudes? Ou pourquoy leur diſoit il: i'ay pluſieurs choſes à vous dire, que vous ne pouuez porter maintenant? Et apres leur diſoit: Ne dõnez pas la choſe ſaincte aux chiens: & ne iettez pas voz perles deuant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foullent de leurs pieds, & qu'en ſe retournant ils ne vous deſchirent. Sainct Paul eſtant rauy iuſques au troiſieſme Ciel, veid des choſes qu'il n'eſt permis à l'hõme de les dire: Ie ne dis point de les mettre par eſcrit. I'auoye, diſoit ſainct Iehan, pluſieurs choſes à vous eſcrire: mais ie ne les ay voulu eſcrire

Mat. 7.

2. Cor. 12.

crire par papier & ancre, esperant venir à vous & parler bouche à bouche, Pensez vous, que les Apostres declarassẽt incõtinẽt à chacũ Chrestiẽ tous les mysteres qu'ils auoient aprins? S. Paul dict aux Corinthiens: Ie n'ay peu parler à vous comme à spirituels: mais comme à charnels: comme à enfans en Iesus Christ. Ie vous ay dõné du laict à boire & non point de la viande. Car vous ne le pouuiez encores: mais aussi maintenant ne le pouuez vous point. Car vous estes encores charnels, il dict aux Hebrieux: là où vous debuiez estre maistres selon le temps vous auez derechef besoing qu'on vous enseigne quelles sont les institutions du commencement des parolles de Dieu. Et estes deuenuz tels que vous auez besoing de laict & nõ point de viandes fermes. Nous parlons, dict il, sapiẽce entre les parfaicts: non point la sapience de ce monde: ny des Princes de ce monde, qui perissent. Mais nous parlons la sapience de Dieu en mysteres qui est cachée. Et au temps passé Dieu n'auoit il parlé à Esdras en conformité de cecy? Tu manifesteras disoit il, aucunes choses aux parfaicts & bailleras aucunes choses secretement aux Sages. Il se void donc que les Apostres se gardoiẽt d'escrire plusieurs choses pleines de mysteres, tant pour cause des chiens Gẽtils, qui les eussent mespriſées: comme pour les Chrestiens qui n'estoient encores bien instruicts, ne parfaicts en la foy. Lisez ie vous prie, ce que dict vn disciple de sainct

1. Cor. 3.

Hebr. 5. c.

1. Cor. 2. 6.

Esdra. lib. 4.

Dio. Areo. lib. 1. Hier. ecc. c. 1.

Paul, S. Denys Areopagite: Les premiers chefs dit il escriuant à Timothée, ayans receu de la bõté de Dieu les dons saincts & estãs enuoyez pour les communiquer à la posterité, & desirãs retirer icelle aux choses celestes, & la conformer à la diuinité: ils l'ont faict par signes sensibles, & par ordonnances, qui sont escrites en partie, & en partie ne le sont point. Ce qu'ils ont faict non seulement pour le regard des prophanes, ausquels n'est permis aucunement de toucher, ou manier les signes mesmes: mais aussi pource que nostre Hierarchie est cõseruée par signes selon nostre capacité. Car elle a besoin des choses, qui esleuẽt noz sens par elle à la contemplation des choses diuines. Et sont les causes & raisons des signes, cogneuës & claires à ceux qui ont la charge des choses sainctes: mais il n'est permis de les declarer à ceux mesmes, qui n'ont apris que les premiers poincts de nostre religion. A cause dequoy, dit il, m'asseurãt de tes sainctes promesses desquelles il est honeste de te faire souuenir: Tu ne communiqueras point les raisons de la charge Põtificale, qui est tressaincte & plus excellente de toutes à autres qu'à tes collegues. Lesquels admonesteras, qu'ils facent profession de venir nets & saincts, à manier les choses sainctes, & de communiquer les choses diuines à ceux seulement, qui sont diuins: & celles qui rendent les hommes parfaicts à ceux, qui ont le pouuoir de les faire: & aux saincts les choses tressainctes. Oyez

encores s'il vous plaist, le disciple de S. Pierre & son successeur Clement Romain au dernier canon des Apostres qu'il escriuit. Car ayant recité les liures du vieil & nouueau Testament qu'il fault tenir : il y adiouste les ordonnances des Apostres estans, dit il, redigées en huict liures par moy Clement, & addressées à vous les Eueſques. Lesquelles ne doiuent estre publiées à vn chacun pour raison de certains mysteres & secrets qu'elles contiennent. Mais que veult dire sainct Paul quand il escrit à Timothée disant: Garde le depost qui t'est commis? N'appelle il depost les traditions de la doctrine Ecclesiastique enseignées de viue voix? Et si vous ne trouuez bonnes les causes & raisons susdictes: Vous, dy-ie, qui ne voulez rien que l'escriture. Pourquoy la Loy de Moyse, & tout ce q̃ aduenoit aux Anciẽs ne cõtenoit q̃ signes & figures? Les Prophetes, pourquoy ont ils parlé, & escrit si obscurement. Les visions de l'Apocalypse, pourquoy sont elles si difficiles à entẽdre? N'est ce pas afin que les saincts mysteres de Dieu ne soient descouuerts: sinõ à ceux qu'il estime dignes d'en auoir l'intelligence? Serõt ils de pire conditiõ q̃ les secrets du Roy, qui ne sont point cogneuz d'vn chacun : ses lettres patentes sont bien publiées à tous. Mais les memoires & ininstructiõs sont baillées à part à ses Lieutenãs, ou Cõmissaires pour la cõduite des affaires de leur charge. Ainsi que les Apostres les ayans Clem. Ro.

aprinſes de noſtre Seigneur, les ont communiquées ſeparemẽt à leurs diſciples, qui deuoient auoir la charge de l'Egliſe, & eux à leurs ſucceſſeurs de main en main.

Par quel moyen nous cognoiſſons les ordonnances Apoſtoliques.

Chap. 3.

VOus direz, qui ſçait ſi les Apoſtres ont faict icelles ordõnances, ou qui nous teſmoignera particulierement de ce, que les Apoſtres ont ordonné, ſans l'auoir mis par eſcrit? Car nous ſommes reſolus pour nous garder d'eſtre trompez, de ne croire rien que ce qu'ils ont laiſſé par eſcrit. Nous vous reſpõdons, que ce qui a eſté obſerué en l'Egliſe vniuerſelle de tous, en tout temps, & en tous lieux vient de l'ordõnance des Apoſtres, ou de leurs premiers ſucceſſeurs par l'inſpiration du ſainct Eſprit. Car quel Eueſque particulier de France, ou autre Prouince, auroit eu le moyen de perſuader aux Chreſtiens de toute l'Europe, d'Aſie, d'Afrique, des Indes & de l'vniuerſel monde, faire d'vn commun accord choſe, qui ne fuſt contenue dedans les eſcritures ſainctes, s'ils n'euſſent eſté aſſeurez que les Apoſtres l'auoiẽt ainſi ordonné? Mais ie vous demande, qui vous a enſeigné, que ce qui eſt contenu de-

dans le vieil & nouueau Testament, soit l'escriture saincte ? Ou qui vous a asseurez, que sainct Matthieu, Marc, Luc & Iean ayent escrit les Euangilles ? Et que les autres, soient Apostres, ou disciples n'en soient point les Autheurs ? Autant s'en peult demander des Epistres canoniques, des Actes, & de l'Apocalypse. Qui est celuy, dy-ie, qui vous à peu asseurer des autheurs ? Car si vous me remettez à ce que les noms d'vn chacun se trouuent escrits, au commencement de leurs liures, ceste responce n'est pas suffisante : d'autant que l'on sçait qu'en plusieurs liures l'on a falcifié les noms de ceux, qui les ont escrits. Et si vous me renuoyez au sainct Esprit: qui le vous à reuelé ainsi ? Ie vous diray, vsant de vostre argument, que ie ne le crois point. Si vous ne me prouuez telle reuelation par l'escriture, ou par miracles : Encores m'est il deffendu de le croire, quand bien vous seriez vn Ange descendu du Ciel. Car ie suis tresasseuré que le sainct esprit est promis à toute l'Eglise pour luy enseigner toute verité. Et non point à ceux qui en sont dehors. D'aduantage nostre Seigneur nous a asseurez, qu'il est auec nous tous les iours iusques à la consommation du siecle. Et que l'Eglise est la colomne & la fermeté de verité. Et celuy qui n'oyra l'Eglise, sera tenu & reputé comme vn Gentil. Si vous donc ne voulez estre tenus pour Gētils & Publicains, il faut qu'apreniez ce que l'Egli-

Gal. 1.

Iean 16.

Matth. 28.

1. Thim. 3.

Matth. 18.

se uous enseigne: comme à verité elle vous a
Luc 22. enseigné, & nō l'escriture: Que les quatre Euāgelistes susnommez ont escrit les Euangilles, & les autres Apostres, les Epistres: Que c'est l'escriture à laquelle il fault croire: Qu'il fault receuoir le sainct Sacrement de l'Eucharistie à ieun, s'il n'y a autre necessité, iaçoit qu'il fust institué le soir en la Cene. Qu'en iceluy il fault mesler de l'eau auec le vin. Qu'il se fault reposer du trauail le iour du Dimenche, & non le iour du Samedy contre le texte de l'escriture. Et pour en discourir plus auant, nous croyons à la Trinité. Mais ce mot où se trouue il dedans le viel ou nouueau Testament? Ou que le fils soit consubstātiel au Pere, en mesmes termes? Ou que le sainct Esprit doibue estre conglorifié auec le Pere, & le Fils. Mais, qui plus est, où est il escrit expressement & commandé de croire au Pere, au Fils, & au sainct Esprit? Il
Matth. 28. est bien commandé de nous y baptiser. Mais de le croire par expres cōmandemēt, dites moy en quel lieu? Et puis qu'il estoit commandé aux Apostres, de baptiser au nom du Pere, du Fils, & du sainct Esprit, comme oserent ils entreprendre contre l'expres commandement, & la forme prescripte de nostre Seigneur, de baptiser au nom de Iesus? Qu'on doibue baptiser les petis enfans où est il escrit? Que Marie soit appelée mere de Dieu, qu'elle soit demeurée touſiours vierge, s'en dit il vn seul mot au nouueau Testament? Où il semble plustost estre escrit le contraire. Et quād au vieil Testament, on ne le

peult comprendre que par figures ou par mots qui se peuuent interpreter doublement à qui voudroit estre contentieux. Et toutesfois vous n'estes point tels, que vous ne croyez toutes ces choses sans estre escrites. Et neãtmoins elles ne se peuuent asseurer, que par le tesmoignage de l'Eglise Catholique: A laquelle Augustin dõne biẽ tãt d'authorité, qu'il ne croyroit pas à l'Euãgille, ce dit il, si l'Eglise ne le disoit. Et si vous le trouuez estrange, dites moy que veut dire que S. Paul vaisseau d'election, qui n'auoit point appris l'Euangille des hommes, ains de nostre Seigneur mesme, & pour le prescher en auoit eu commission de la propre bouche de Dieu, voulut aller en Hierusalem, pour conferer sa doctrine auec les Colomnes de l'Eglise, afin, ce dit il, que d'aduenture ie ne couruisse, ou que ie n'eusse desia couru en vain: comme s'il n'eust point esté asseuré de la verité de l'Euãgille, sans la confirmation de S. Pierre, & des autres Apostres? N'a il monstré par ceste conference, que tout homme, qui pense auoir l'Esprit de Dieu, doit cõformer sa doctrine à la doctrine de l'Eglise? Aussi c'est elle, qui no' asseure de la verité, qui no' appréd quelles escritures nous faut tenir pour saincte. Et desquelles elle nous baille la vraye interpretation: afin que chacun ne s'en serue à sa fantasie, comme d'vn couteau tranchant à deux taillans. C'est elle seule qui a conserué les ordonnances des Apostres non escrites, & laquelle à pareil pouuoir d'ẽ faire de

nouuelles, quand l'occaſion des perſonnes, des lieux & du temps le requiert. A cauſe qu'elle eſt conduite par le ſainct Eſprit eternellement.

Le teſmoignage de pluſieurs Anciens Peres ſur le faict des ordonnances Apoſtoliques.

Chap. 4.

ET à celle fin que nous ne parlions point de nous meſmes: Oyons, ſ'il vous plaiſt, quel teſmoignage portent les Anciens Peres des traditions Apoſtoliques & Eccleſiaſtiques, & qu'elle authorité ils leur donnent. S. Irenée Eueſque de Lyon, & martyr diſciple de Polycarpe, qui fut diſciple de ſainct Iean l'Euangeliſte, & veſquit enuirõ l'an de noſtre Seigneur cẽt ſoixãte. Apres qu'il a dit: qu'il ne fault point chercher ailleurs la verité, laquelle ſe peut prẽdre facilement de l'Egliſe d'autãt que les Apoſtres luy ont baillé l'argemẽt toutes choſes qui ſont de la verité, mais quoy, dit il, ſ'il aduenoit qu'on euſt different de quelque peu de choſe, ne faudroit il auoir recours aux Egliſes treſanciẽnes: auſquelles les Apoſtres ont cõuerſé, & apprẽdre d'eux ce qu'il fault tenir de la queſtion, qui ſeroit propoſée? mais ſi les Apoſtres ne nous euſſent point laiſſé les eſcritures, n'euſt il eſté beſoing de ſuiure l'ordre de la tradition, laquelle ils baillerent à ceux auſquels ils commettoient les Egliſes? Voyla le teſmoignage d'Irenée. Origene qui fut

Iren. lil. 3. ca. 3.

enuiron l'an deux cens, dit, qu'aux obſeruations Eccleſiaſtiques, y a certaines choſes, qu'il eſt beſoing à chaſcun de faire. Et toutesfois la raiſon n'en eſt pas cogneuë de tous: car quand, pour exemple, nous flechiſſons les genoux en priant: & que de toutes les parties du monde, nous ne tournõs le viſage que vers l'Orient, en priant Dieu. Ie ne penſe pas, dit il, que perſonne le comprenne facilemẽt par raiſon. Mais de receuoir l'Euchariſtie, & de la maniere que cela ſe fait, ou de ce qui ſe fait au Bapteſme, quant aux paroles, au faict, en l'ordre, aux interrogatoires, aux reſponces, qui en declarera la raiſon aiſemẽt? Et toutesfois nous portons toutes ces choſes cachées & voilées ſur noz eſpaules, quand nous les accompliſſons, & faiſons ainſi que nous les auons prinſes, & qu'elles nous ont eſté baillées & recommandées par le grand Eueſque & ſes enfans. Origen.

Mais Tertulien, qui fut encores plus ancien, que dit il au liure qu'il a fait de la courõne du ſoldat, diſputant contre ceux qui requierent l'authorité de l'Eſcriture en l'obſeruation des traditions? Ne prouue il que meſme aux cauſes ciuiles, la couſtume eſt tenue pour loy, quand la loy y default? Et pourueu que la raiſon y aſſiſte, c'eſt tout vn qu'elle ſoit eſcrite, ou qu'elle ne le ſoit point? Commençant dõc au Bapteſme, il diſcourt de pluſieurs choſes qui ſ'obſeruent en l'Egliſe ſans authorité de l'Eſcriture: Quand, dit il, nous deuõs entrer dedans l'eau, Tertulien.

quelque peu auparauant nous proteſtons entre les mains de l'Eueſque, que nous renonçõs au diable, & ſa pompe, & à ſes Anges. Apres nous y ſommes plongez par trois fois, en reſpondãt quelque choſe de plus, que noſtre Seigneur n'a ordonné en l'Euangile. Eſtans leuez de là, nous gouſtons du laict & du miel de cõcorde: & quant au Sacrement de l'Euchariſtie, commandé de noſtre Seigneur, nous le prenons au temps du repas, & de tout temps, voire aux aſſemblées qui ſe font deuant iour: mais ce n'eſt point d'autre main que de celle des Preſidens. Nous faiſons vn iour de l'an offrande pour les treſpaſſez, & pour le iour de la naiſſance. Nous n'eſtimons point eſtre loiſible de ieuſner le iour du Dimanche, ne d'adorer à genoux: de meſme priuilege iouyſſons depuis le iour de Paſques, iuſques au iour de la Pentecouſte. Il nous faſche biẽ fort, ſi de noſtre pain ou du calice, aucune choſe en tombe en terre. Nous frotons le front du ſigne de la croix à chaſcun pas, & mouuement, à l'entrée, à l'iſſue, au veſtir, au chauſſer, aux bains, à la table, à la lumiere, au lict, aux ſieges, & en toutes noz actions & cõuerſations. Si, dit il, tu demãdes de ces choſes & autres ſemblables, la loy des Eſcritures, tu n'en trouueras aucune: on te dira que la traditiõ en eſt l'autheur, la couſtume en eſt la confirmation, & la foy en eſt l'obſeruãce. Voulez vous prendre patience d'ouyr le beau diſcours qu'en fait S. Baſile, qui veſquit enuirõ

l'an 370. Les constitutions, dit il, qui se gardent & sont preschées en l'Eglise, nous les auons en partie de la doctrine escrite : & en partie les auons receües en mysteres de la tradition des Apostres. Et ces deux ont la mesme vertu au faict de la pieté: & n'y a aucun qui y cõtredise, au moins qui a tant soit peu d'experience des loix Ecclesiastiques. Car si nous cõmenciõs de reietter les coustumes introduites sans escriture, cõme n'ayans guere grãde vertu, nous porteriõs imprudemment grãd interest aux principales parties de l'Euãgile mesme ; voire plustost nous reduirions la predication de l'Euangile au nom tãt seulement. Car par exẽple, afin que ie face premieremẽt mention de ce qui est tout le premier, & biẽ fort cõmun: Qui a iamais enseigné par escrit du seigneur de la figure de la croix, ceux qui ont esperãce au nõ de nostre Seigneur Iesus Christ? que nous nous tourniõs vers l'Orient en priãt, quelle Escriture le nous a enseigné? Les paroles de l'inuocatiõ, quãd le pain de l'Eucharistie se monstre, & le calice de benediction, lequel des Saincts nous a laissé par escrit? Car nous ne sommes pas contens de ce, dont les Apostres, ou l'Euangile nous ont fait mention. Mais & deuant & apres nous disons aucunes choses, cõme ayãt grãde efficace aux mysteres: lesquelles sont prinses d'vne doctrine, qui n'a point esté mise par escrit. No⁹ benissõs l'eau du Bapteſme, & l'huile de l'onctiõ, en outre celuy qui se baptise, par quels escrits? Basil. de Spir. sanct. cap. 2.

n'eſt ce pas d'vne tradition tacite & ſecrette? Mais la meſme onction de l'huyle, quelle doctrine eſcrite l'enſeigne? & plonger l'homme trois fois, d'où eſt il? Les autres choſes, qui ſe font au Bapteſme, renoncer à Sathan, & à ſes anges, de quelle eſcriture ſont elles? n'eſt ce pas de ceſte doctrine ſecrette, & non publiée, laquelle noz peres ont cõſeruée en ſilence ſans point de curioſité? ils ont fait vrayement fort bien, comme ayans appris qu'en ſilence ſe garde la reuerence & l'authorité des myſteres: car ce qui n'eſtoit permis ſeulement de regarder à ceux qui n'auoient apprins les premiers enſeignemens de la Religion, comme eſtoit il raiſonnable, qu'on en miſt la doctrine par eſcrit, pour le faire voir à tous comme par vn triomphe? Ou en fin que vouloit faire ce grãd Moyſe, quand il voulut que tous les lieux du Temple ne fuſsẽt point ouuerts à tous? & qu'il met les hõmes prophanes hors de l'enclos ſainct, permettant la premiere entrée aux plus nets, & iugeant les ſeuls Leuites dignes d'eſtre miniſtres de Dieu? quand il aſſigna aux Preſtres les victimes & holocauſtes, & tout le reſte des choſes ſainctes? & que d'entre tous il n'en eſleut qu'vn, qu'il introduiſit dedans le lieu ſecret, non point pour y entrer touſiours: mais ſeulement vn certain iour de l'an, & à certaine heure qui luy eſtoit ordonnée pour y entrer, afin que pour la nouueauté nõ accouſtumée, il regardaſt auec plus grande admiration, les

choſes tres-ſainctes, ſçachant tresbien par ſa ſapience, que ce qui eſt foulé, ou qui ſe peult apprehender de ſoy-meſme, eſt bien pres d'eſtre contemné: mais ce qui eſt loing & rare, eſt en admiration naturellement. Par meſme raiſon, les Peres Apoſtoliques, qui ordonnerent dés le commencement les choſes Eccleſiaſtiques ont conſerué, en ſecret, & en ſilence l'authorité des myſteres. Car certainemẽt ce n'eſt point myſtere, ſ'il eſt diuulgué aux aureilles d'vn chaſcun. C'eſt la cauſe pourquoy aucunes choſes ont eſté baillées ſans eſcriture: afin que la cognoiſſance ne vint point en meſpris du vulgaire pour la grande frequẽtation. Car autre choſe eſt decret, autre choſe eſt predicatiõ: les decrets ſe taiſent: la predication ſe publie. D'autant que obſcurité eſt vne eſpece de ſilence, de laquelle vſe l'Eſcriture, baſtiſſant l'intelligence des ordonnances, en façon qu'à peine u les peux entẽdre, & ce pour le profit & vtilité des lecteurs. A ceſte cauſe, nous regardons ous en Orient, quand nous prions, mais peu çauons, que nous cerchons noſtre ancienne patrie, qui eſt Paradis, lequel Dieu planta en Eden vers Orient: & vn iour de la ſepmaine, nous faiſons noz prieres debout, dont tous ne çauons pas la raiſon. Car ce n'eſt point ſeulement pource que nous eſtans reſuſcitez auec eſus Chriſt, deuions cercher les choſes qui ont là hault au iour de la reſurrection, auquel a grace nous a eſté donnée, & qu'en priant

tous droicts nous nous en admonnestions nous-mesmes. Mais c'est aussi pource que ce iour là est en quelque maniere, cõme vne image du siecle à aduenir. Au moyẽ de quoy, combien qu'il soit le commẽcement des iours, n'a pas esté appellé de Moyse le premier, mais vn iour il fut fait, dit il, du soir & du matin vn iour, comme si le mesme iour rerournoit souuent. Adonc vn, & le mesme iour huictiesme, demõstre de luy mesme veritablement la vraye octaue de laquelle le Psalmiste fait mention en aucunes suscriptiõs des Psalmes: c'est à dire, l'estat qui sera apres ce temps, le iour qui n'aura point de fin, ny de soir, ny de succession. Celuy siecle qui ne finira iamais, exempt de toute vieillesse. L'Eglise dõc enseigne necessairemẽt ses nourrissons, qu'ils facent leurs prieres debout, afin que par le continuel admõnestement de la vie perpetuelle, nous ne soyons point negligens, à faire prouision de toutes choses necessaires pour vn tel passage. D'auantage, tout le nõbre de cinquante iours, appellé la Penthecouste, nous est vne memoire de la resurrection, que nous attendons en iceluy siecle. Car ce iour là vn & premier redoublé par sept fois, fait sept sepmaines de la saincte Penthecouste: d'autãt que commençant au premier iour, elle finist au commencement, ayãt tourné par les cinquante iours semblables. Et pource represente le siecle par semblance, commençant par mesmes signes, & finissant aux mesmes, comme

par vn mouuement circulaire. En ceste feste de la Penthecouste, les loix Ecclesiastiques nous ont enseigné, d'auoir la figure droite en adorant, par vn admonnestement clair & manifeste. Afin que nous transportions noz entendemens des choses presentes à celles qui sont à venir. Outreplus toutes & quantes fois que nous flechissons noz genoux, & puis nous releuons, nous monstrons en effect, que par le peché nous sommes tombez en terre, & que par la benignité de celuy qui no' a créez, nous auons esté ramenez au Ciel. Le iour me faudroit, dit en fin ce bon pere: si ie voulois raconter tous les mysteres qui n'ont point esté mis par escrit. Damascene qui viuoit enuiron l'an quatre cens, tesmoigne pareillement qu'adorer vers Orient est vne tradition des Apostres non escrite. Nous n'adorons point, dit il, pour neant & sans cause vers Orient. Mais pource que nous sommes composez d'vne nature visible & inuisible: c'est à dire intellectiue & sensitiue: nous offrons à nostre Createur double adoration. Tout ainsi que nous chantõs d'esprit, & des leures corporelles, que nous sommes baptisez d'eau & d'esprit. Et que doublement nous sommes vnis à nostre Seigneur en participant aux mysteres, & à la grace de l'esprit. Pource donc que Dieu est la lumiere intelligible, & le vray Soleil de Iustice, & que nostre Seigneur IESVS CHRIST est

Damascene.

appellé Orient aux Eſcritures, il luy fault conſacrer l'Orient pour l'adoration. Car il fault offrir le meilleur & le plus precieux à celuy qui donne tout bien liberalemẽt. Auſſi Dauid dit: Royaumes de la terre, chantez à Dieu, châtez au Seigneur, qui eſt monté ſur le Ciel du Ciel vers Orient. D'auantage, pource que l'Eſcriture dit que Dieu planta Paradis en Eden vers Orient, là où il meit l'homme, qu'il auoit fait, & apres l'en bannit pour ſon peché, le faiſant habiter au deuant de Paradis deuers l'Occident. Nous donc qui recerchons noſtre ancienne patrie, adorons Dieu en ſouſpirant, & regardant deuers elle. Auſſi le tabernacle de Moyſe auoit vers Orient le voile, & le propiciatoire: la race de Iuda, comme la plus honorable, mettoit ſon camp vers Orient. Au fameux temple de Salomon vers Orient, eſtoit poſée la porte du Seigneur. Outreplus Ieſus Chriſt eſtant crucifié, regardoit vers Occident, & auſſi nous adorons & ſouſpirons deuãt luy. D'auantage, au iour de ſon Aſcenſion, il eſtoit porté vers Orient, & en telle maniere fut adoré des Apoſtres. Et ainſi meſme il viendra comme ils le regardoient ſen allant au Ciel, ſelon que els Anges dirent à iceux Apoſtres: & comme noſtre Seigneur meſme a dit, que tout ainſi que l'eſclair ſort d'Orient, & va iuſques en Occident, tel ſera l'aduenement du fils de l'homme: à cauſe de quoy en l'attendant nous adorons vers Orient. Mais ceſte ordonnance

nance des Apostres n'est point escrite: car plusieurs choses nous ont esté baillées sans escriture. Il dit aussi en vn autre lieu, Que la veneration de la croix,& des images, est semblablement tradition Apostolique. Sainct Hieroſme atteste que par toutes les Egliſes d'Oriēt, quād l'Euangile ſe liſt, on allume des chandelles en plein iour à la lueur du Soleil, non point pour chaſſer les tenebres, mais pour monſtrer vn ſigne de reſiouyſſance, & pour autres raiſons qu'il allegue. Dites moy donc en quelle eſcriture ont trouué cela les Orientaux, ou nous meſmes qui n'en faiſons pas moins. Le Bapteſme des petits enfans ne ſe trouue point dedans les Eſcritures: mais ſainct Denys Areopagite dit, que noz ſaincts Peres ont monſtré ſelon l'ancienne couſtume qu'ils auoient receuë, de bailler & offrir aux enfans le Bapteſme. Origene dit pareillement, que l'Egliſe a receu par la tradition Apoſtolique de donner le Bapteſme aux petits enfans. Autant en dit ſainct Auguſtin. Epiphane Eueſque de Conſtance en Cypre, qui veſquit en l'an 390. perſonnage illuſtre en miracles,& ſainteté de vie, porte teſmoignage conforme aux precedens. Il nous faut, dit il, ſeruir de la tradition: car toutes choſes ne ſe peuuent prendre de l'Eſcriture ſaincte: & pource les ſaincts Apoſtres ont laiſſé aucunes choſes par eſcrit, & aucunes par tradition, ainſi que dit le ſainct Apoſtre: Vous gardez les ordonnances comme ie les vous ay

Damaſc. lib. 4. cap.

Hiero. aduerſ. Vigil.

Ad Rom. cap. 6.

Lib. 4. cōtr. Dona. epipha.

baillées. Et en autre lieu, dit : Tout ainſi que ie l'enſeigne, en toutes les Egliſes des ſaincts. Et par ce moyen dit apres Epiphane : Iceux ſaincts Apoſtres ont enſeigné qu'il eſtoit peché de ſe marier apres auoir arreſté de garder virginité. Sainct Iean Chryſoſtome qui veſquit en l'an quatre cens, dit : que les Apoſtres ont ordonné, & non ſans cauſe, qu'aux ſaincts & redoubtables myſteres on feroit memoire des treſpaſſez. Nous ieuſnons, dit ſainct Hieroſme, tous les ans, le Careſme, ſelon la tradition des Apoſtres, au temps qui nous eſt conuenable. Il faut donc dire que toutes ces ordonnances ſont Apoſtoliques, ſans qu'elles ſoient eſcrites dedans l'Euangile, ne en tout le nouueau Teſtament. Mais combiẽ, dit iceluy ſainct Hieroſme, qu'il n'y ait point authorité d'eſcriture. Toutesfois le commun conſentement de tout le monde a vertu de commandement. Car pluſieurs choſes qui ſe gardent aux Egliſes par tradition, ont acquis authorité de loy eſcrite: comme de plonger la teſte trois fois au Bapteſme, & apres en eſtre ſorry de gouſter le laict & le miel de concorde, pour monſtrer l'enfance du baptiſé. Mais voyons maintenant, ſil vous plaiſt, qu'en dit le docte ſainct Auguſtin: Par les choſes, dit-il, que nous gardons ſans eſtre eſcrites, & leſquelles ſe gardent par tout le monde, nous eſt donné à entendre qu'elles ont eſté retenües pour auoir eſté cõmãdées des Apoſtres

Hiero. ad mar. aduer. Montan.

Hiero. aduer. Lucif.

Auguſt.

ou des Conciles generaux. Tellement que de disputer qu'il ne les faille ainsi faire, c'est vne folie par trop insolente. Et en vn autre lieu, dit, qu'aux choses où l'Escriture n'a rien ordonné de certain, il fault tenir pour loy la coustume du peuple de Dieu, & les ordonnances de noz maieurs. Et tout ainsi que les transgresseurs des loix diuines sont punissables: ainsi sont les contempteurs des coustumes Ecclesiastiques, lesquelles aussi S. Hieroſme confirme qu'elles doiuent estre gardées tout ainsi qu'elles ont esté baillées par les maieurs: en ce principalemẽt qu'elles ne sont point nuisantes à la foy, & que nous deuons estimer les ordonnãces des maieurs, comme loix Apostoliques: ainsi que nous faisons, en disant clairemẽt auec Dauid: Dieu nous auons ouy de noz aureilles, noz peres le nous ont annoncé. Et en ce faisant nous faisons le cõmandemẽt de Dieu, qui dit ainsi par Hieremie: Tenez vo⁹ sur les voyes, & regardez, & vous interrogez des anciẽs sentiers, & quelle est la bonne voye, afin que vous cheminiez en icelle, & que vous trouuiez soulas pour voz ames. Tu ne transporteras point, disoit Salomon, la borne anciẽne que tes peres ont faicte. Et en l'Ecclesiastique est escrit. Le discours des anciens ne te soit point en oubly. Car iceux l'ont apprins de leurs Peres. Aussi tu apprendras d'iceux entendement, & donneras responſe au temps qu'il sera besoing. Or pour mettre fin à ce propos des traditions Aposto-

Hieron. ad Lucin.

Hierem. 6.

Prouer. 22.

liques, de tant que nous eſtions appoinctez contraires en ce faict, comme en pluſieurs autres, nous produiſons noſtre enqueſte, en laquelle nous auons fait examiner des anciens & honorables teſmoings dignes de foy, qui ne peuuent eſtre reprochez. Et ſi vn ſeul Tite Liue eſt creu en faiſant le diſcours de l'hiſtoire Romaine, & Ioſephe au diſcours de la Iudaïque: tant de ſainctz Martyrs, Eueſques, Peres venerables, & doctes hommes ne ſeront ils point creuz aux affaires de l'Egliſe? attendu meſmement qu'ils n'ont point comploté leur teſmoignage: car ils eſtoient bien loing les vns des autres, en Paleſtine, en Grece, en Italie, en France, en Cypre, en Afrique. Et toutesfois ils ont eſcrit vne meſme choſe d'vn commun conſentement. Les Apoſtres donc ont depoſé les premiers qu'il y a des traditions, & ordonnances en l'Egliſe, qui ne ſont point eſcrites. Leurs ſucceſſeurs perſonnages ſainctz & venerables, Denys Areopagite, Clement Romain, Irenée, Tertulien, Origene, Baſile, Hieroſme, Damaſcene, Epiphane, Chryſoſtome, Auguſtin, le vous ont atteſté tous d'vn accord, & vous en ont fait le denombrement de pluſieurs. L'on vous a fait auſſi certaines interrogatoires, par leſquels vous eſtes contrainctz de confeſſer que vous gardez la feſte du Dimanche, & croyez autre choſe de la ſeule authorité de l'Egliſe, ſans aucune eſcriture expreſſe. Il ne reſte plus donc ſinon, que vous

passiez condemnation, si vous ne voulez estre du tout obstinez au certain peril de voz ames.

Qu'aucunes ordonnances des Apostres furent faites pour un temps, & les autres sont perpetuelles.

Chap. 5.

VOire mais direz vous aucuns de voz tesmoings denombrent particulierement, quelques traditions qui ne sont plus en vsage: comme sont celles du laict & du miel, de prendre l'Eucharistie au repas, & en tout temps de faire offrandes au iour de la naissance: lesquelles ordonnances l'Eglise n'observe point: & à son exemple nous ne sommes obligez de garder les autres: voire pouuons croire par là, que elles ne sont point Apostoliques: car il eust fallu les garder perpetuellement. A ceste difficulté, il n'est pas difficile de respondre, pourautant qu'il n'est point vray que tout ce que les Apostres ont ordonné, doiue estre obserué pour iamais. Ce que vous verriez clairement sur le differend, qu'il y eut de ce qu'aucuns auoient presché, qu'il falloit faire circoncir les Gentils, qui vouloient receuoir la foy de Iesus Christ. Chose que les Apostres assemblez auec les anciens de l'Eglise reietterent, & leur escriuirent ainsi: Il a semble bon au sainct Esprit, & à nous ne mettre plus sur vous aucunes charges, fors que ces choses necessaires.

C'est que vous vo' absteniez des choses sacrifiées aux idoles, & de sang, & de choses estouffées, &c. Vous entẽdez ce que le S. Esprit dit, & ce que les Apostres ordõnent. Et toutesfois il n'y a Chrestien auiourd'huy, qui se garde pour cela de mãger du sang, & des choses estouffées. Et quãt à ce qui estoit sacrifié aux idoles, sainct Paul mesme ne trouue point mauuais que les Corinthiens en mangent, pourueu qu'ils n'en facent point de conscience, & qu'ils n'en mãgent point en la presence de celuy qui feroit conscience d'en manger. Tellemẽt qu'il enseigne contre l'ordõnance du Concile des Apostres, où luy-mesme auoit esté present, & opinãnt: Ains qui plus est, estãt party de là, il fit biẽ tost apres circoncir Timothée, cõtre le decret d'iceluy Concile. Il nous faut donc entendre pour en faire vne resolution, qu'il y a des ordonnances qui ne sont faites que pour certain temps, & pour euiter le scandale de ceux qui sont foibles en la foy, cõme estoient pour lors les Iuifs, & les Grecs, ausquels les Apostres vouloient donner contẽtement pour les gaigner à la vie eternelle. Et ce fut aussi l'occasion pourquoy sainct Paul fit circoncir Timothée, à cause des Iuifs, dit le texte, qui estoient en ces lieux là. Car comme sainct Paul contrefaisoit quelquesfois les Iuifs, pour les gaigner: ainsi ont fait les Apostres & leurs successeurs, qui permirent pour vn temps aux Gentils de faire festes & offrandes, tous les ans au iour de leurs

naissances, de tant qu'ils l'auoient ainsi accoustumé, auant qu'ils fussent Chrestiens, & leur voulurent bien accorder cela, comme Moyse auoit fait aux Iuifs le libelle de reffus pour la dureté de leurs cœurs. Iaçoit qu'on puisse entendre que Tertulien parle des offrandes, qui se faisoient tous les ans au iour de la naissance des Martyrs: ce que l'Eglise retient encores. Aussi ils s'assembloient à l'Eglise pour receuoir l'Eucharistie, & ce-pendant ils y vouloient prendre leur repas: ce que sainct Paul auoit reprouué. N'auez vous point, disoit il, des maisons pour mãger & boire? ou mespriſez vous l'Eglise de Dieu? Ie ne vous louë point en cela, disoit il; & neantmoins il estoit encores tolleré du temps de Tertulien, comme par conniuence. Car on ne pouuoit reigler les Chrestiens tout à vn coup par force, où l'Eglise n'auoit que la seule exhortation. Et quant au laict & au miel, ils en donnoient au nouuellement baptisé, afin qu'il considerast que il estoit regeneré, & tant fust il vieil, il estoit deuenu comme vn enfant innocent, ce qui estoit signifié par le laict: & le miel, luy donnoit à entendre qu'il falloit desormais viure doucement auec vn chascun, sans tenir colere ny amertume dedans son cœur. Or ceste ceremonie fut faite pour vn temps, & lors qu'on baptisoit les hommes & les femmes d'aage. Mais à present en la Chrestienté on baptise les petits enfans, qui n'ont point be-

ſoing du laict, ſinon pour leur nourriture, ny du miel, pour leur monſtrer qu'ils doiuent prendre l'eſtat d'innocence, & de toute douceur: car ils y ſont. Et par ainſi les ordonnances ſuſdites n'ont point eſté continuées en l'Egliſe: laquelle neantmoins a gardé ſoigneuſement celles qui appartenoiét à la maniere d'adorer, honorer, & prier Dieu, ou qui ſeruoiét pour auoir memoire de ſes actions, & biensfaicts, ou de ceux qu'il nous a ordonnez pour noſtre bien & profit. En ce nombre ſont les ordonnances faites ſur l'adminiſtration des Sacremens, & celles de la figure de la croix, des images, des feſtes, du Careſme, & autres ſemblables, qui ont eſté baillées & conſeruées, iuſques auiourd'huy, pour le ſeruice de Dieu. Il n'y a donc plus de raiſon, ce me ſemble, pourquoy vous debuiez reſiſter d'aduantage à la verité. Attendu que noſtre intention eſt ſi bien prouuée qu'il n'y a homme de bon entẽdement, qui ayant bien veu & examiné noz preuues, puiſſe ou doibue iuſtemẽt ſoubſtenir le contraire. Comme ie veux croire, que vous ne ferez point ſ'il plaiſt à Dieu vous y aſſiſter, & vous en faire la grace. Auquel ſoit honneur & gloire. Amen.

DISCOVRS TROISIEME DE GVILLAVME LE BLANC EVESQVE DE THOlon à ses Diocesains Catholiques.

De l'adoration.

S'il y a autre adoration que d'vn seul Dieu.

CHAPITRE. I.

IL y a plusieurs en ce temps qui se sont separez de l'vnion de l'Eglise Catholique, soubs couleur principalement qu'ils disent qu'en icelle l'on adore les creatures, contre l'expres commandement de Dieu qui dit ainsi: Tu n'auras point d'autres Dieux deuant moy: Tu ne te feras idole taillée ne similitude quelconque, des choses qui sont lasus au Ciel, ne ça bas en la terre, ne és eaus dessoubs la terre, tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les seruiras. Car ie suis le Seigneur ton Exod. 20.

Dieu ialoux. Lequel commandemẽt a esté rei-
Matth.4. teré par la bouche de nostre Seigneur Iesus Christ: Disant: Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul seruiras. Estant donc ceste doctrine diuine & veritable, comme elle est, escrite en l'vn & l'autre Testament, il la nous fault meurement examiner, & entendre pour sçauoir ce qui en est. A celle fin que nous desistiõs de toute erreur d'idolatrie & d'impieté, si d'aduenture nous y sommes, cõme ils nous en accusent: ou n'y estans point que nous mettions peine de remettre les deuoyez au bon chemin, & les ramener auec nous. A tout le moins s'ils deliberent de perseuerer en leur opiniastrise, que nous conseruions les Catholiques en la foy de l'Eglise, lesquels s'en pourroient facilement distraire par mauuaises persuasions, à faute d'estre bien instruicts. Et par ce que nostre desir est de pouuoir faire profit aux vns & aux autres, ie m'essayeray de ce faire, non par iniures qui les pourroient irriter & diuertir d'aduantage, mais par les textes de l'escriture saincte, & tesmoignages recueilliz des anciens Peres, & par argumens & raisons pertinentes & valables. Commençons donc au nom de Dieu, & recherchons dedans les escritures sainctes s'il s'y treuue autre adoration & seruitude que d'vn seul Dieu, ou s'il y a eu iamais des creatures qui ayent esté adorées sans reprehension, & s'il se peult faire que nous les adorions, soient Anges, hommes saincts,

ou leurs corps, reliques & images.

Des creatures qui ont eſté adorées ſans reprehenſion.

CHAP. 2.

DIſcourons donc par le vieil Teſtament & nous trouuerons que les Anges, qui ſont creatures, y ont eſté adorez. Car il eſt dict du grand Pere Abraham, qu'il en veid trois en forme d'hommes, luy eſtant aſſis à l'entrée de ſon Pauillon, en la chaleur du iour, & iettant ſa veuë, dict l'eſcriture, il regarda trois hommes eſtans arreſtez aupres de luy, leſquels ayant apperceu, courut au deuant d'eux dés l'huis de ſon Pauillon, & adora ſenclinant en terre. Autant en eſt eſcrit de Loth, lequel apres auoir veu les Anges, ſe leua pour aller au deuant d'eux, & adora enclinant ſa face en terre. Le grand Capitaine Ioſue, n'en feit pas moins au pres de la ville de Hyerico, quand il adora l'Ange Prince de l'armée de DIEV, & ſe trouue d'aduantage que non ſeulement les Anges ont eſté adorez: mais auſſi les hommes. D'autant que Iſaac en beniſſant ſon fils Iacob, luy dict: Les peuples te ſeruiront, & les nations t'adoreront. Et icelluy Iacob adora Eſau ſon frere, ſenclinant en terre par ſept fois iuſques à tant qu'il ſapprocha de luy. Et le

Gen. 18.

Gen. 19.

Ioſue 5.

Gen. 27.

Gen. 33.

mesme Iacob en parlant à son fils Iuda, luy dict
Gen. 46. sur ses derniers iours: Les fils de ton Pere t'ado-
Gen. 42. reront. Et de Ioseph est escrit: qu'il fut adoré
1. Reg. 25. de ses freres. D'aduantage Dauid qui estoit tant agreable à Dieu fut adoré d'Abigail, laquelle, dict l'escriture, s'enclina deuant luy, & se prosterna à ses pieds. Nathan qui estoit vn vray Prophete de Dieu n'adora il point le mesme
3. Reg. 1. Dauid, s'enclinant au Roy sur sa face en terre? Mais il y a bien plus que non seulemẽt les Anges, & les hommes ont esté adorez. Mais aussi aucunes des autres creatures, qui n'ont ny ame
2. Reg. 6. ny sentiment. Il est certain que Dauid & tout le peuple d'Israël s'en allerent ensemble pour ramener l'Arche du Testament, & la ramenerent auec grand ioye, & sons de tous instrumens, où Dauid dansoit nud, qui en fut mesprisé & moqué de sa femme Michol. A laquelle il respõdit ainsi: viue DIEV, dict il, que ie ioüeray au deuant du Seigneur DIEV, qui m'a esleu plustost que ton Pere. Et toutesfois c'estoit vne Arche de boys, & combien que les deux tables
Heb. 9. de pierre, la verge d'Aron, la Manne, & la cru-
Exo. 26. che fussent dedans: neãtmoins toutes ces choses estoient sans point de sentiment. Et si vous me dictes que sur elle auoit esté inuoqué le nõ
2 Reg. 6. du Seigneur des armées, habitãt entre les Cherubins sur icelle: Et que Dauid faisoit ce grand honneur à Dieu, & non point à l'Arche: Ie dy que c'estoit bien pour l'honneur de Dieu, qu'il le faisoit: toutesfois c'estoit au deuant de l'Ar-

che, qui estoit ouurage de main d'homme & neantmoins si saincte que Oza pour auoir mis seulement la main dessus, pour la radresser (car les bœufs en ruant la faisoient choir) fut occis de la main de Dieu. Ceſt hõneur dõc, que Dauid & le peuple firent à l'Arche, iaçoit qu'elle fust creature, fut autant solennel & diuin, que l'adoratiõ pourroit estre. Et afin que vous ne trouuiez estrange qu'vne creature soit adorée en l'escriture: Le mesme Dauid ne nous dit il pas en la personne de Dieu, parlant de nostre Seigneur Iesus Christ: Adorez l'escabeau de ses pieds: car il est sainct. Et le Prophete Esaye dict: Ils adoreront les traces & vestiges de tes pieds. Or l'escabeau des pieds de nostre Seigneur, est vne creature. Soit que vous entendiez, comme plusieurs l'entendẽt, que ce soit son humanité, sur laquelle la diuinité fut assise: ou que ce soit, comme d'autres disent, la croix en laquelle ses pieds ont esté assis & clouez. Mais quoy? les traces de ses pieds, ne sont elles pas separées de son corps, qui ne sont point Dieu, & toutesfois le Prophete predict qu'on les adorera. Il appert donc par le discours des escritures, que les Anges, les hõmes, & les choses insensibles, mais sainctes toutesfois, sont adorées sans reprehension. Vous me direz, s'il est ainsi, pourquoy donc l'Ange, n'a point voulu estre adoré de sainct Iehan? Ains le luy à deffendu bien expressement par deux foys, disant: Garde que tu ne le faces, ie suis seruiteur auec toy, & auec tes

Psalm. 98.

Apoc. 19. & 22.

freres, qui ont le tesmoignage de Iesus, Adore
Act.10. Dieu. Sainct Pierre aussi ne permeit point estre adoré de Corneille. Lequel, comme dict, le texte, luy vint au deuant & se iettant à ses pieds l'adora. Mais Pierre le leua disant: Leue toy,
Act.14. ie suis aussi homme moy mesme: D'aduantage sainct Paul & Barnabas ne deschirerent ils leurs robes de colere & d'ennuy, quand ils veirent que le sacrificateur de Iupiter auoit amené deuant les portes, Taureaux & coronnes, leur voulant faire sacrifice auec le peuple? Ces argumens semblent estre grands certainement. Et pource il nous fault bien esclarcir & entendre la verité de ce faict.

Des differentes especes d'adoration.

Chap. 3.

IL nous conuient donc de mettre en consideration auant toute œuure, qu'il est tresceertain, que les escritures sainctes estans inspirées par le S. Esprit, sont veritables, & ne cõtiẽnent en elles aucune cõtrarieté, ne faulseté, & qu'elles sõt faites pour nostre doctrine & enseignement. Puis dõc que nous voyõs qu'en aucunes d'icelles les Anges, & les hõmes ont esté adorez: & qu'aux autres il a esté deffendu d'adorer & l'Ange & l'hõme: il faut dire necessairement, pour ne tõber en inconuenient de contrarieté: Qu'il y a deux sortes d'adoration. L'vne si grã-

de & si excellente, qu'elle importe honneur de souueraineté, & ne se doibt faire à autre qu'au seul Dieu. C'est à dire que nous ne deuons recognoistre aucune creature ne luy faire hõmage cõme à Dieu tout puissant, createur du Ciel & de la terre. Et de ceste adoration, & espece d'honneur & seruice parle Dieu en l'Exode: & Iesus Christ en l'Euangille, quãd il dit: Tu adoreras le Seigneur tõ Dieu, & seruiras à luy seul. Et aussi sainct Paul disant, au Roy des siecles immortel & inuisible, à Dieu seul soit honneur & gloire à tousioursmais. Et qu'ainsi soit qu'il faille faire ceste difference, vous le voyez plus clairemẽt dedans l'escriture en ce qui concerne le seruice. Car combien qu'il soit dit tu seruiras au seul DIEV: neantmoins l'vn frere à serui à l'autre, ainsi qu'il estoit dict auparauant: le plus grãd seruira au moindre. Sçauoir est Esau à Iacob. Et iceluy Iacob seruit sept ans à Labã pour auoir Rachel à femme. D'aduãtage sainct Paul commanda aux seruiteurs d'obeir à leurs maistres selon la chair, auec crainte & tremblemẽt & simplicité de cœur comme à Iesus Christ nõ pas seruans à l'œil. Et en vn autre lieu deffend que les seruiteurs ne mespriſent point leurs maistres, pour estre leurs freres: ains qu'ils les seruent plustost pour autant qu'ils sont fidelles. Il n'est pas donc deffendu par là, de seruir à autre qu'à Dieu: Ains il se peult seruir à l'vn & l'autre: mais non pas esgallement. Car au seul Dieu est deu seruice,

Exod. 2
Matth. 4
1. Tim. 1.
Matth. 4
Gen. 15.
Heb. 9.
Gen. 29.
Ephes. 6.
Col. 3.
1. Tim. 6.

honneur, & hommage souuerain, adoration, & gloire souueraine, & non à aucune creature, Mais il y a vne aurre espece de gloire, d'honneur, de seruice, d'hommage & d'adoration, qui est moindre & inferieure, de beaucoup plus que n'est la premiere. Et ceste cy se fait aux Anges, aux Saincts, & aux hommes: Lesquels on ne recognoist point en les adorant ou honorant, pour Dieux, ne pour tous puissans. Mais seulemẽt pour ministres, & seruiteurs de Dieu.

1. Tim. 1. De sorte que le mesme Apostre qui a dict: Au seul Dieu honneur, & gloire, parlant de la sou-

Rom. 2. ueraine: dict aussi: Gloire honneur & paix à tout homme faisant bien: entendant de l'autre hõneur & hõmage qui n'est, & ne se fait point pour le regard de la toute puissance ou souueraineté. Ains seulement pour recognoistre & honorer les enuoyez de Dieu, ses amis & seruiteurs: Tout ainsi que le subiet faict honneur au Roy autrement, qu'il ne faict au Gouuerneur. Car il recognoist le Roy comme son Seigneur souuerain, & l'autre comme estant enuoyé de luy moins excellent & inferieur: ains subiet aussi de sa maiesté. Il est donc certain qu'il y a difference d'honneur & d'adoration. Comme nous voyons qu'il a difference de dignitez, de degrez & iurisdictions, & faut faire honneur a qui il appartient sans donner à l'vn ce qui doibt appartenir à l'autre: Nous rendons à

Matth. 22. Cesar ce qui est à Cesar: & à Dieu, ce qui est à Dieu. C'est à sçauoir en ce propos, l'adoration & hon-

& honneur de toute ſouueraineté. Et ſi nous eſtions auſſi riches en langages, comme ſont les Grecs, nous vſurperions vn mot propre & ſignificatif pour declarer l'adoration deüe à la ſeule diuinité. Laquelle adoration ils appellent, λατρεία. Et ne ſe peult accommoder à autre qu'à Dieu, combié que προσκύνησις, qui ſignifie auſſi adoration, ſe raporte dedans les eſcritures, quelques fois à Dieu, & quelquefois aux creatures: Ainſi que faict aux Latins & François ce mot d'adorer & d'adoration, ſelon ce qu'en auons dict & prouué cy deuant: Et quand à Δουλία, il veult dire pluſtoſt ſeruitude qu'adoration. Il eſt neantmoins bien vray que celuy qui voudroit parler proprement, il n'employeroit point ce mot d'adorer, qu'alendroit de Dieu. Mais pour autant que l'eſprit ſainct en l'eſcriture en a vſé, auſſi pour le regard des hommes, & des Anges, nous pouuõs dire qu'il y a vne eſpece d'adoration, pour le createur & vne autre, pour les creatures. Et pource qu'entre les creatures il y en y a de plus excellentes les vnes que les autres, ſoit entre les Anges, qui ont leurs ordres & degrez differens, ou entre les Saincts habitans du ciel, entre leſquels y a diuerſité de grandeur, comme entre les eſtoilles: d'autant qu'il y a auſſi pluſieurs manoirs & habitations. Nous diſons d'aduãtage, qu'on peult faire pour leur regard, pluſieurs degrez d'hõneur, & en departir à qui plus, & à qui moins. Tellement que la vierge

1. Cor. 15.
Ioan. 14.

Marie doibt estre plus honnorée que les autres esprits celestes, pource qu'elle est exaltée par dessus tous. Mais mon discours tend seulement à remonstrer que l'on ne doibt adorer creature qui soit, comme Dieu. Et neantmoins que l'on peult honorer, & adorer selon les escritures, les creatures, en qualité de creatures. Et ceste difference ne se peult discerner par l'action exterieure, en laquelle l'on se met à genoux, & se prosterne l'on aux pieds, & au deuant de celuy qu'on adore. Mais bien par la seule intention que nous auons en adorant: pource qu'en l'vne nous adressons noz cœurs à Dieu, recognoissant tout l'estre, & tous noz biens de sa diuine maiesté: en l'autre nous ne les estimons que creatures dignes de grand honneur, pour estre seruiteurs de nostre Dieu. Et si le seul acte exterieur suffisoit pour l'adoration, il faudroit dire que les Iuifs adorerent Iesus Christ, quand ils se mirent à genoux deuant luy, l'ayant couronné d'espines, ou que le fils adore le Pere, le disciple son maistre, le malade son Chirurgien quand ils s'agenouillent ou prosternent deuãt eux pour auoir leur bonne grace, ou gueriſon. Ou que le palefrenier adore son cheual, quand il se met à genoux deuant luy, pour luy frotter les pieds, ou que tous ceux qui baisent, adorẽt, à cause que baiser est vn acte d'adoration. Mais les vrays adorateurs, adorent Dieu, non seulement par actes exterieurs. Mais aussi principallemẽt par l'interieur en esprit & verité. Tout

Matth. 28.

Ioan. 7.

ainsi que la vraye oraison ne se faict point des leures seulement, si le cœur n'y intervient, qui est le principal. Neantmoins d'autant que nous tenons de Dieu l'ame & le corps, nous les devons employer tous d'eux pour le recognoistre, servir, prier & adorer, comme Dieu & seigneur tout puissant: & honorer ses Saincts comme ses creatures, & serviteurs veritables.

De l'adoration souveraine deuë à nostre Seigneur Iesus Christ.

Chap. 4.

APres avoir entendu ceste difference d'adoration le Iuif, & le Turc, & les autres, qui ne sont bien instruicts en la foy, demandét de qu'elle adoration nous adorons la personne de Iesus Christ. A quoy le bon Chrestien peult respondre bien facillement mettant en consideration qu'en Iesus Christ il y a deux natures, la diuinité & l'humanité. A cause dequoy il doibt estre adoré comme Dieu le Pere auec lequel & le sainct Esprit il est vne mesme essence. Moyse escrit que Dieu au commencement crea le Ciel & la terre. Et Dauid crie: Tu as iadis fondé la terre, & les Cieux, & les Cieux sont les œuures de tes mains. Or en disant Dieu, le fils y est comprins, appellé verbe, ou la parolle, qui estoit au commancement: ainsi que tesmoigne le mesme Dauid. Les Cieux dit il, sont faicts par la parolle de DIEV. Et sainct Paul dict, que par luy

Gen. 1.
Psal. 101.
Ion. 1.
Psal. 32.
Hebr. 1.

Dieu à faict les siecles. Salomon parlant en la personne du fils, dict: I'estois auec luy creant & ordonnant toutes choses. Il doibt dõc estre adoré comme createur, & vray fils de Dieu, qui luy dict par la bouche de Dauid: Tu es mõ fils: Et apres qu'il a eu prins l'humanité: Il luy en a porté tesmoignage, disant: Cestuy est mon fils bien aymé, oyez le. Et ailleurs est escrit: Que quant il met en auant son fils premier né au monde, il dict: que tous les Anges de Dieu l'adorent. Dauid disoit aussi: Tous les Roys de la terre l'adoreront, & toutes les nations luy seruiront. Et en vn autre lieu. Toutes les familles des gens s'enclineront deuant toy. Chascun l'adorera de son lieu: & toutes les isles des Gétils: Tellement que par là, il est prouué clairement que le Messie ou Christ debuoit estre adoré: Mais ceste adoration fut apres mise en pratique. Premieremẽt par les Mages aussi tost qu'il fut né. Lesquels disent: Nous auons veu son Estoille en Orient, & le sommes venuz adorer. Et apres se iettans en terre, l'adorerent. S. Matthieu racompte que ceux qui estoient dedans la nacelle, vindrent à terre & l'adorerent, disans: Vrayement tu es le fils de Dieu. Et qu'vne autre fois Pierre se prosterna à ses pieds: L'immunde & malin esprit la aussi adoré estant dedans l'homme qui faisoit sa demeure aux monumens, lequel voyant Iesus Christ de loing accourut & l'adora, criãt à haulte voix: Qu'ay-ie affaire auec toy Iesus fils de Dieu souuerain?

Psal. 2.

Matth. 3. Heb. 1. Psal. 96.

Matth. 2. Matth. 14.

Luc 5. Mar. 5.

L'aueugle né ayant commencé de voir, se iettãt en terre, l'adora. Et tout cecy est aduenu deuãt sa mort, nonobstant que l'on ne veid que son corps tant seulement. Toutesfois voyant ses œuures diuines, & qu'il auoit esté dict, qu'il seroit nommé Emanuel, c'est à dire, Dieu auec nous, il fut de plusieurs recogneu & adoré pour Dieu. Il n'en fut pas moins faict apres sa resurrection. Car aussi tost que les disciples le virent ils l'adorerẽt: Et S. Thomas apres qu'il eut mis le doigt au lieu des cloux, & la main au costé, luy dist: Mon seigneur, & mon Dieu. Et apres aduint, dit S. Luc, que quand il les benissoit, il se partit d'eux, & estoit porté au Ciel. Et apres qu'ils l'eurent adoré, ils retournerent en Hierusalem en grand ioye. Ils nous appert donc que par les Prophetes il auoit esté predict, qu'il seroit adoré, & qu'il la aussi esté des bons Anges, & des mauuais, des Apostres & de plusieurs autres, non seulement auant qu'il print nature humaine, ce que S. Iustin martyr à remonstré doctement au dialogue faict auec Triphon cõtre les Iuifs: mais aussi bien tost apres qu'il a esté né, & non seulement durant le temps, qu'il a conuersé auec ses disciples en terre: mais encores apres qu'on la veu resuscité auec son propre corps. Adorons donc nostre seigneur Iesus Christ, de sorte qu'au nõ de Iesus, tout genouil flechisse au Ciel, en la terre & aux enfers, & qu'à luy soit honneur & gloire à touiours mais.

Ioan. 7.

Matth. 1. Matth. 28.

Ican 20.

Luc 24.

Iust. in Triph.

De l'adoration souueraine deuë au corps de nostre seigneur Iesus Christ au sainct Sacrement de l'Eucharistie. CHAP. 5.

OR ayant entendu les preuues suffisantes tirées de l'escriture saincte, que nostre seigneur Iesus Christ doibt estre adoré. Les pretendus reformez d'auiourd'huy ne refusent point de l'adorer estant au Ciel assis à la dextre de son pere: mais quand à l'adoration qui se faict au S. Sacremẽt de l'autel, ils la reiettẽt tout entierement disant, que c'est idolatrie, d'y adorer le cõrps de Iesus Christ, lequel n'y est point veritablement & realement. Et quand bien il y seroit, qu'il est certain, q̃ c'est vne creature, qui ne peult ny ne doibt estre adorée de l'adoratiõ deuë à la seule diuinité. Disent aussi, qu'il ne nous est point commandé de l'adorer, mais seulement de le prendre & de le manger en memoire & souuenãce de Christ. Ce sont, ce me semble, les trois raisons qu'ils amenẽt pour empescher l'adoration qui se faict en l'Eucharistie tressaincte. Voyons donc maintenant à quoy il nous en fault tenir pour l'asseurance de noz consciences, & confessons liberalement auec eux, que si le corps de nostre Seig. n'est en ce Sacremẽt, il ne doibt point estre adoré? Mais aussi requerons les de nous accorder qu'il le fault adorer, s'il est vray, qu'il y soit. Or de vous mõstrer en ce propos que le vray corps de nostre Seigneur est realement au Sacremẽt de l'Eucharistie, & le discours en seroit trop long & ceste

matiere eſt bien de telle importance, qu'elle merite vn traicté à part, qui ſe pourra faire apres, Dieu aidant. Il nous ſuffira ce pendant de croire auec l'Egliſe vniuerſelle, que au S. Sacrement eſt le vray ſang de nôſtre ſeigneur Ieſus Chriſt, lequel auoit dit auparauant: Le pain que ie donneray, c'eſt ma chair, laquelle ie dõneray pour la vie du monde. Et ſi vous ne mãgez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez ſon ſang, vous n'aurez point vie en vous. Et en la Cene, dit auſſi clairement, prenez & mangez, Cecy eſt mon corps. Et puis diſt tenant le Calice entre ſes mains: Cecy eſt mon ſang &c. Il ne dit point prenez, mangez, cecy eſt pain, ou cecy eſt vin. Mais cecy eſt mon corps: cecy eſt mon ſang: & ne diſt point auſſi, cecy eſt la figure de mon corps, ou la figure de mon ſang. Et ſainct Paul dit: Le pain que nous rompons, n'eſt ce pas la participation du corps du Seigneur: & quiconque mangera ce pain, & boyra le Calice du Seigneur indignement, il ſera coulpable du corps & du ſang du Seigneur ne diſcernant point dit il apres, le corps du Seigneur. Tenons donc pour tout certain, que le corps y ſoit, cõme il y eſt veritablement: Il reſte à ſçauoir ſ'il ſe faut garder de l'adorer de l'adoration de Latrie pour autant que c'eſt vne creature. Pour en auoir dõc la vraye intelligẽce & reſolutiõ no⁹ auõs ia remõſtré qu'en la perſõne de Ieſus Chriſt, il y a deux natures, la diuinité & l'humanité. La plenitude de la diuinité, dit

Ican 6.

Matth 26.

1. Cor. 11.

sainct Paul, habite en luy corporellement. Et
Collo. 2. sont ces deux natures tellemẽt conioinctes ensemble qu'elles ne sont point separées l'vne de l'autre, n'ayant iamais la diuinité abandonné l'humanité qu'elle a prinse dedans le ventre de la vierge. Or cõbien qu'il soit ainsi en effect, toutesfois si quelqu'vn par imagination vouloit en son entendement separer l'vne de l'autre, & considerer à part la seule humanité, veri-
Damas. li. 4. cap. 3. de fid. ortho. tablement elle se trouueroit estre creature: & par consequent indigne de diuine adoration. Mais d'autaut qu'à la verité elle est du tout inseparable, nous croyons & asseurons indubitablement qu'estant le corps de nostre Seigneur en l'Eucharistie, la diuinité y est aussi. Et c'est la cause pourquoy nous l'adorons. Et en ce faisant nous ne faisons chose qui ne nous soit commandée. Car si Dieu l'introduisant au monde pour se vestir de l'humanité comman-
Psal 96. Hebr. 1. de aux Anges de l'adorer: à plus forte raison nous est il commandé de le faire à nous, qui ne sommes point de telle excellence, que sont les Anges. Mais il y a plus, qu'il nous est ordonné tresexpressemẽt, par ce qu'en dit le mesme Prophete Dauid, cõmandãt d'adorer l'escabeau de
Psal. 98. ses pieds. Par lequel ces grãds & saincts personnages Hieroſme & Augustin, & apres eux Cassiodore & autres, ont entendu le corps de no-
August. sur le psal. 98. Esaye. 66. stre Seigneur sur lequel la maiesté diuine s'est assise cõme sur vn escabeau. Quãd ie voy, dit S. Augustin, q̃ l'escriture me declare, q̃ est ceſt esca

eau, en disant, la terre est l'escabeau de mes ieds, ie suis en doubte d'adorer la terre, de peur 'estre dãné, par celuy qui a fait le ciel & la ter-e. D'ailleurs, i'ay peur si ie faux d'adorer l'es-abeau des pieds de mon Seigneur, d'autãt que e Psalmiste dit: Adorez l'escabeau de ses pieds. e demande donc, dit il, qui est l'escabeau de es pieds? Et l'escriture me dit, La terre est l'es-abeau de mes pieds. En ce doute, ie me retire Iesus Christ, & le cerchãt icy, ie trouue com-ne la terre est adorée sans impieté, & sans im-ieté est adoré l'escabeau de ses pieds: pourau-ant que de la terre il a prins la terre, estant la hair de terre, & prenant chair de la chair de Marie, & pource qu'il a cheminé icy en ceste hair: laquelle il nous a donné à manger pour ostre salut. Personne toutesfois ne la mange, ans l'auoir adorée premierement. Ce moyen 'est trouué pour adorer l'escabeau des pieds de nostre Seigneur. Et pour faire que nõ seu-lement nous ne pechions point en l'adorant, mais que nous pechions en ne l'adorãt point. Voila le dire de sainct Augustin: auquel accor-de aussi Cassiodore, qui en vn autre passage de-clarant le Psalme cinquiesme, remarque là de-dans, que le Chrestien dit: I'entreray en ta mai-son, & adoreray à ton sainct Temple. Il n'est pas escrit, dit il, I'adoreray en ton Tẽple, mais à ton sainct Temple, qui est le corps de nostre Seigneur & Sauueur. Destruisez, disoit il, ce Temple, & ie le r'edifieray dedans trois iours.

Cassiodo. Psalm. 5.

Le mesme sainct Augustin en la premiere interpretatiõ du Psalme vingt & vniesme, où est dit, Tous les gras de la terre ont mangé & adoré, interprete ce texte, que tous les riches de la terre ont aussi mangé & adoré le corps de l'humilité de leur Seigneur. Si nous en cerchõs d'auantage, nous trouuerons que Alexandre qui fut sixiesme Eueſque de Rome & Martyr, dit, en sa premiere epistre qu'il escrit à tous les fideles, qu'aux sacrifices il n'y peult auoir rien de plus grand, que le corps & le sang de Iesus Christ, & qu'il n'y a aucune plus grande oblation, laquelle doibt estre prinse d'vne cõscience nette, & pure, & reuerée de tous, & que comme elle est plus excellente que les autres, aussi doibt estre plus excellemment honorée & reuerée. Mais qu'auons nous besoing de tãt de tesmoignages, dites moy s'il vous plaist, pourquoy dit sainct Paul, Qui mange, & boit indignement, il mange & boit sõn iugement, ne discernãt point le corps du Seigneur. Y a il plus grande indignité, que l'irreuerence? Et qui le mange donc, ou qui boit sans reuerence, ne le mange il, & boit il indignement, ne discernãt & ne recognoissant point le corps de nostre Seigneur? Arrestons nous là donc, & adorons en ce sainct Sacrement, le corps de Iesus Christ. Et si l'on nous demãde la raison de nostre adoration, disons celle que Dauid baille de l'escabeau des pieds du Seigneur. Car, dit il, il est sainct, pourmurant que la diuinité y est

Auguſt. Pſalm. 21.

Alex. epi. 1.

1. Cor. 11.

Pſal. 96.

ſiſe : autrement nous ne l'adorerions point
e l'adoration diuine ou de Latrie : pource
ue telle adoration n'appartient point à l'hu-
anité de ſoy-meſme, ne par ſon regard.
'autant que ſi elle ſe pouuoit ſeparer, ainſi
ue dit ſainct Damaſcene, elle ne ſeroit point
dorable comme creature : mais eſtant vnie
u verbe diuin, elle eſt adorée pour luy, & en
uy. Ainſi, dit il, qu'on adore le Roy, ſoit nud,
u veſtu de pourpre, & que quand la pourpre
ſt en pieces, on la foule des pieds, on la iette
. Mais quand elle eſt faicte la robe du Roy,
lors on luy fait tellement honneur, que qui
uroit la hardieſſe de la fouler, pourroit quel-
uesfois eſtre puny de mort. D'auantage, dit il,
out ainſi que le boys de ſoy-meſme peult eſtre
ouché & manié : mais ſ'il eſt ioinct auec le feu,
le ſorte qu'il en ſoit fait vn charbon ardant, il
ne ſe peult plus manier à cauſe de la coniõ-
tion du feu. Ainſi, dit il, eſt la chair qui n'eſt
as adorable d'elle-meſme : mais elle eſt ado-
ée eſtant vnie au verbe incarné, non point
our ſon regard, mais pour la coniõction
u verbe. Auſſi nous ne diſons point, dit il, que
ous adorions la chair nuë, ou le corps nud :
ais le corps de Dieu, c'eſt à dire, Dieu in-
arné. Ainſi ſ'en reſoult Damaſcene bien ſain-
ctement & clairement. Et ne nous en de-
uons point eſmerueiller, dit vn autre bon
Docteur, pour-autant que pluſieurs choſes
ſont faictes & deuenues plus nobles pour eſtre

Damaſce. lib. 4. de fid. Ortho. cap. 3.

conioinctes auec d'autres, qui sont de plus excellente nature. Car si vous separez l'ame du corps, il ne se meut point, il n'oyt, il ne void, il ne gouste, il n'est nourry, il ne croist, il ne vit point. Mais l'ame estant dedans luy, luy donne telles proprietez & vertuz. Et le corps vny auec son ame, est honoré & respecté pour cause d'elle: ce qu'il ne seroit pas autrement. Tout ainsi est du corps de nostre Seigneur vny à la diuinité. Car il est adoré pour l'honneur d'elle, de l'adoration de Latrie, & non autrement. Et ne deuez pas estimer qu'en l'Eucharistie, nous adoriõs les accidens du pain qui se voyẽt: mais nous adorõs ce qui est caché au dessoubs, que nous ne voyõs point: sçauoir est, le corps de nostre Seigneur conioinct à la diuinité: laquelle n'a delaissé iamais le corps qu'elle a prins. Et n'est point ceste adoration introduite nouuellement en l'Eglise: puis que Alexandre Pape & Martyr, qui fut bien tost apres Iesus Christ, en porte tesmoignage: comme font pareillement Hieroſme, Augustin, & autres, qui ne disent pas: Ie suis d'aduis que vous l'adoriez. Mais ils disent & tesmoignent, qu'il se fait ainsi. Personne, disent ils, ne mange point: voulans dire, n'a point accoustumé de manger celle chair, sans l'auoir premierement adorée. Et puis qu'il a esté obserué en tout temps, & par tout le monde de le faire ainsi: faut estimer que la coustume est venue de main en main, de la tradition des Apostres, qui l'auoient apprins

noſtre Seigneur, & enſeignoient les Chre-
ens de viue voix, ce qu'ils auoiét à faire, ſans
mettre guere ſouuent par eſcrit. Quand ie
ray auec vous, dit ſainct Paul, parlant de ce 1. Cor. 11.
yſtere, i'ordonneray de toutes choſes. Il ne
ut point donc alleguer, Il n'eſt point com-
andé par l'Eſcriture de faire ceſte adoration
corps du Seigneur : car ceſt argument n'eſt
s valable. Auoit il eſté commandé aux Ma- Matth. 2.
s de l'adorer, ou à la Chananée, ou à la Mag- Matth. 15.
laine, de luy baiſer les pieds? Auoit il eſté cō-
andé à ceux de Hieruſalem de couper les ra- Luc. 7.
eaux des arbres pour l'honorer à ſon entrée? Matth. 13.
toutesfois tous ceux-cy ſont louez de leurs
icts honorables. Fut il cōmandé à Abel d'of-
r ſacrifice à Dieu? Abraham & Iacob ne luy
nt ils offert ſacrifice ſans eſtre commandez?
neantmoins ſi vous cherchez le comman-
ment d'adorer noſtre Seigneur, ſouuienne
ous de ce qui a eſté dit du commandement
it aux Anges, & de l'eſcabeau de ſes pieds: Pſal. 96.
ouuienne vous auſſi que l'Egliſe le vous cō- Pſal. 98.
ande, laquelle pour honorer d'auantage no-
re Seigneur au ſainct Sacrement, chante des
ymnes & Cantiques à ſa gloire. Et en outre,
a ordonné vne feſte ſolennelle, en laquelle
eſt porté honorablemēt par les rues & lieux
iblicques, durant la proceſſion, qui ſe fait à
s fins auec grande concurrence & deuotion
peuple Chreſtien. L'Egliſe aſſemblée au Cō-
le general de Trente, nous ordonne treſ-ex-

pressément, & sans y mettre aucun doute, d'adorer ce sainct Sacrement de l'adoration de Latrie appartenant au seul Dieu. Celuy donc suyuant la volonté de nostre Seigneur, qui n'obeyra à l'Eglise, soit tenu comme vn Gentil & Publicain. Mais nous, qui ne voulõs estre tenus pour tels, ains desirõs de viure & mourir en la foy & vniõ d'icelle, estans asseurez que le sainct Esprit luy assiste, & luy enseigne toute verité. Nous concluons d'adorer ce venerable & sainct Sacrement, recognoissans que la diuinité y est ioincte ensemble auec l'humanité de nostre Seigneur Iesus Christ, auquel soit honneur & gloire.

DISCOVRS QVATRIEME.

De la veneration des Anges & des Saincts.

CHAPITRE. I.

DISCOVRONS maintenant de l'honneur que nous deuons faire aux Anges & aux Saincts, & pourquoy nous les deuons honorer. Et disons premierement que c'est à cause qu'ils sont seruiteurs & amis de Dieu: auquel parlant le Prophete, dit: O Dieu, tes amis sont beaucoup honorez de moy. Mais si Dieu mesme leur fait honneur, comme Iesus Christ l'atteste, disant: Celuy qui fera ma volonté, mon Pere qui est aux cieux l'honorera: pourquoy ne le ferons nous? selon toutesfois leur degré d'honneur, qui est beaucoup moindre que celuy que nous faisons à Dieu, qui est Createur: & les autres

Proposition de l'autheur.

Psalm. 138.

ne le ſont pas : & lequel eſt Tout-puiſſant de luy-meſme: & les autres n'ont aucune puiſſance, qui ne depende de luy : ains n'en ont ſeulemẽt ſinon autant qu'il plaiſt à Dieu de leur en donner. Mais pource que ſon bon plaiſir eſt de leur en donner beaucoup, car il ne les appelle plus ſeruiteurs, ains ſes amis & ſes freres. Voire combien que luy ſeul ſoit Sainct, il les à faits Saincts, leur ayant donné pouuoir d'eſtre faicts & appellez enfans de Dieu, & d'eſtre touſiours là où il eſt. Nous qui ſommes membres d'vn meſme corps myſtique auec eux, ne nous reſiouyrõs nous point de la gloire qu'ils ont, d'autant que ſi vn membre eſt en gloire, l'Apoſtre dit, que les autres membres ſ'en reſiouyſſent? Si ferons veritablemẽt, les honorãs de l'honneur qui leur eſt deu, qui eſt autre que n'eſt celuy que nous deuons à Dieu, la gloire duquel ils ne veulent point vſurper en choſe qui ſoit. Ce que vous pouuez cognoiſtre clairemẽt parce que S. Paul & Barnabas feirent en deſchirãt leurs robes: pourautãt que le ſacrificateur de Iupiter, & le peuple de Liſtre, les vouloient honorer cõme dieux, & non comme hommes, leur voulant offrir ſacrifice: ayans eſtimé que l'vn d'eux fuſt Iupiter, & l'autre Mercure. Mais eux ſçachans qu'il ne faut ſacrifier à creature quelconque, ains à la ſeule diuinité, ils reietterent aigremẽt & ſeuerement tel ſacrifice : comme auſſi les Anges & les Saincts auoient pareille occaſion de nous reietter, ſi

Ioan. 15. Leuit. 11. Ioan. 1.

1. Corin. 12

Act. 14.

Ne faut ſacrifier qu'à la diuinité.

nous

nous leur vouliõs sacrifier : mais l'Eglise n'offre iamais sacrifice qu'à Dieu, auquel seul elle s'adresse en sacrifiãt. Iaçoit qu'en ce faisant elle face memoire des Saincts, pour les honorer ainsi qu'elle a fait de toute ancienneté : cõme se peult voir aux Liturgies que S. Iacques, Basile, & Chrysostome meirẽt par escrit. Et cõme il se list en la Messe celebrée en l'Eglise catholique. Quant à Corneille, il ne sacrifia point aussi à S. Pierre, & ne l'adora point cõme Dieu : car il ne l'estimoit pas estre tel. Mais estant iuste, il le receut & l'adora, cõme enuoyé de son Seigneur. Et apres fut releué gratieusement de S. Pierre, luy disant : Leue toy, ie suis aussi homme moy-mesme. Et par ainsi ne l'ayãt point adoré pour Dieu, il n'a point en ce faisãt offencé la maiesté diuine, ne recognoissant autre Dieu que celuy qui l'est. Car s'il l'eust adoré auec telle intẽtion, S. Pierre, qui n'estoit pas moins zelateur de la gloire de Dieu, que S. Paul, & Barnabas, n'eust il deschiré sa robe aussi bien qu'ils feirẽt, voyãt commettre vn si enorme crime & offense cõtre Dieu ? Et outre la griefue reprehension qu'il luy en eust faite, il luy eust cõmandé d'en faire grande penitence. Mais seulement il le releua, disant, par vne grande humilité Apostolique : Garde de ne le faire point, car ie suis aussi hõme moy-mesme. Et ne le reprint point, de ce qu'il auoit fait : mais estant enuoyé de Dieu, pour luy dire ce qu'il auoit à faire desormais, il voulut commencer par là : Qu'il faut sur tout

Sacrifiant à Dieu, l'on fait memoire des Saincts.

Act. 10.

adorer & honorer Dieu, duquel il estoit ambassadeur, desirant & pourchassant l'hõneur de
Ioan.8. son maistre, & non le sien propre. Tout ainsi que nostre Seigneur mesme disoit, qu'il ne cherchoit point sa gloire: mais biẽ celle de son pere, qui l'auoit enuoyé. Et toutesfois encores qu'il ne la chetchast, ses Apostres & disciples, pour leur deuoir, luy faisoient si grand hõneur qu'ils l'adoroiẽt: & les petits enfans châtoient à sa gloire au iour de son entrée, qu'il feit en Hierusalem. C'est donc l'humilité de S. Pierre, d'auoir refusé d'estre adoré & honoré: & le deuoir de Corneille, de leur auoir fait si grand honneur, pour l'honneur de celuy qui l'auoit enuoyé: lequel auoit dit à ses Ambassadeurs,
Marc.10. Qui vous reçoit, me reçoit: & qui me reçoit, reçoit celuy qui m'a enuoyé. Considerez, ie vous prie, que le gardien de la prison se ietta aux pieds de sainct Paul & Sylas, & les mettãt dehors, leur dist: Seigneurs, que faut-il que ie face, afin que ie soye sauué? Ils ne le reprindrẽt point de ce qu'il s'estoit ainsi prosterné à leurs pieds, & ne deschirerẽt point leurs robes, ains luy annoncerent la parole de nostre Seigneur, & à tous ceux qui estoient en sa maison: d'autant que par le moyen de tel honneur, il les auoit recogneuz & receuz, non comme dieux, mais comme seruiteurs de Dieu. Et quãd sainct Clement se meit à genoux deuãt sainct Pietre, le suppliãt de ne luy bailler point la charge de l'Eglise, il luy feit ceste hõneur, en recognoissant

l'authorité que S. Pierre auoit de Dieu. Car, voudriez vous receuoir ses Ambassadeurs sans leur faire hõneur? Ie ne dis pas tel qu'il appartient à Dieu : mais comme à ses Legats, soient hommes ou Anges, encores qu'ils le fussent, ainsi que feit l'Ange en l'Apocalypse, lequel reuela à S. Iean, de si grãds & si hauts mysteres; que voyant l'excellence d'iceux, & la grande grace qu'il receuoit de telle cognoissance, il voulut adorer l'Ange, non point estimãt qu'il fust Dieu: car auparauant il l'auoit souuent appellé Ange : ne aussi le cognoissant Ange pour luy faire l'hõneur de telle adoration & recognoissance de souueraineté, qui appartient à Dieu seul, car il eust peché mortellement, adorant vn autre Dieu, que celuy qui l'est, & eust esté indigne de tant de graces, qu'il auoit receuës auparauant de la cognoissance de Dieu: mesme que ia l'Ange luy auoit dit vne autre fois : Adore Dieu. Mais il l'a voulu adorer & honorer, cõme venant de la part de Dieu, d'vne autre adoration toutesfois, que n'est celle qui est deüe à la diuinité. Ce que l'Ange par la mesme humilité & honnesteté, n'a voulu accepter, ne permettre; disant, cõme bon & vray Ambassadeur: Adore Dieu: c'est à dire, Fay hõneur au Seigneur, qui m'a enuoyé, qui est nostre commun maistre. Neantmoins S. Iean n'a failly en rien pour ce regard. A Dieu ne plaise, qu'vn si grãd amy de Dieu, & si bien aimé, qui auoit reposé sur le sein de nostre Seigneur, as- Apocal. 19. & 22.

sisté à sa transfiguration, apres auoir receu le S. Esprit, escrit si merueilleusemẽt & si hautemẽt le S. Euangile, eust commis crime d'impieté, & s'il eust peché la premiere fois, il n'eust esté si obstiné d'y retourner encores l'autre, pour pecher tousiours d'auãtage. Mais il a fait son deuoir de vouloir adorer & honorer l'Ange, cõme Ange, & non point cõme Dieu. Tout ainsi comme l'Ange a fait son deuoir de ne le vouloir permettre, ne cherchãt point sa gloire, ains tant seulement celle de Dieu, lequel veult estre adoré sur tout: mais il veult aussi que ses seruiteurs soyent honorez de nous, d'autãt qu'il les honore luy mesme, comme i'ay dit. Autremẽt si luy seul veult estre honoré, pourquoy nous Exod. 20. commande il d'honorer le Pere & la mere, le Roy, les gouuerneurs enuoyez de luy, de porter honneur à tous, voire de nous preuenir les 1. Pet. 2. Rom. 12. vns les autres par honneur & reuerence: ainsi que nous faisons iournellement, à cause que noz ames sont faites à l'image & semblance de Dieu. Et n'est nouuelle en l'Escriture, de ceste maniere de courtoisie entre l'Ange & l'Apostre, & entre l'Apostre & le Centenier. Car il s'en trouue presque de semblable entre Dieu Matth. 19. & ses seruiteurs, quand il nous promet salaire & recompense de noz œuures, iusques à nous bailler la vie eternelle, si nous gardons ses cõmandemens, & nous recompẽser mesme d'vn Marc. 9. petit voirre d'eau froide, quand nous le dõnerons en son nom. Mais nous au cõtraire, nous

humilions deuant ſa face, diſant : que noz œuures ne ſont rien au pris de la recompẽſe promiſe, qui eſt la vie eternelle : laquelle il nous dõne de ſa grace, & par ſa bonté infinie ſelon ſon bon pleiſir. D'auantage, ſi vous cõſiderez ce qu'il dira à ſes eſleuz au iour du iugement, vo⁹ y trouuerez plus expreſſe ceſte courtoiſie, telle preſque qui ſ'vſe ordinairement entre les hommes d'hõneur. I'ay, dit il, eu faim, & vous m'auez donné à manger : i'ay eu ſoif, & vous m'auez dõné à boire: & ce qui enſuit. Lors diront les eſleuz: Seigneur, & quand vous auons nous veu auoir faim, & vous auons donné à manger: ou ayant ſoif, & vous auons donné à boire? Cõme ſi Dieu diſoit, Mes amis, ie vous veux recompenſer, pource que vous auez fait beaucoup pour moy. Mais les bons ſeruiteurs diſent au contraire, qu'ils ne feirẽt iamais choſe qui vaille, & que toutes leurs iuſtices ſont comme vn drapeau ſouillé. Et quand bien ils l'auroiẽt fait, ils ſe diſent ſeruiteurs inutiles. De ſemblable façõ me ſemble auoir eſté l'hõneur que Corneille & S. Iean faiſoient à ſainct Pierre, & à l'Ange, & le refus qui leur a eſté fait de l'accepter, par vne mutuelle humilité, pleine de charité, ſans que les vns ayent en rien failly pour l'adorer, ne les autres pour le refuſer, & deffendre. Car noſtre Seigneur meſme, qui ne cherchoit point ſa gloire, deffendit bien aux deux aueugles, apres leur auoir rendu la veuë, & au ladre apres l'auoir guery de la lepre, d'en

Matt. 25.

Eſay. 64.
Luc. 17.

Matth. 9.
Mar. 1.

dire rien à personne. Mais eux sortans, feirent courir la renommée en tout ce pays là, sans pour ce regard offenser en rié nostre Seigneur, auquel ils dõnoient gloire. Mais si quelqu'vn demande, pourquoy les Anges ont permis au vieil Testament d'estre adorez, & au nouueau l'ont refusé. A cela se peult dire, qu'ils respectẽt d'auantage les bons Chrestiens pour l'hõneur de Iesus Christ leur Seigneur & maistre: car ils
Ioan 1. sont fils de Dieu. Voyez, dit sainct Iean, quel
1. Ioan. 3. pouuoir nous a Dieu donné, que nous soyons nommez fils de Dieu, & que nous le soyõs. Et par cõsequent, sommes aussi heritiers de Dieu,
Rom. 8. & coheritiers de Iesus Christ: mais les anciens
Apocal. 2. Peres n'estoiẽt nommez que seruiteurs: & par ainsi n'estoient tant respectez des Anges, comme a esté sainct Iean, duquel l'Ange de l'Apocalypse n'a voulu estre adoré ny honoré à la contemplation de nostre Seigneur, duquel il se disoit aussi seruiteur. Et quãd ceste interpretation ne seroit trouuée bonne, il est au moins certain, & ne se peult nier que l'Ange, & les Apostres n'ont reietté ou deffendu autre adoration, & hõneur que celuy qui est deu à Dieu seul. Et que l'argument qu'on fait de la deffence faicte par les saincts Apostres, Paul, Barnabas, Pierre, & l'Ange, n'empesche point que ne deuions faire honneur aux saincts, & aux Anges, selon leur condition & degrez.

DISCOVRS CINQVIEME.

Des prieres & inuocation des Saincts.

CHAPITRE. I.

IL y a d'auantage autres raiſons, pourquoy nous les deuõs honorer. C'eſt à cauſe qu'ils preſentent noz requeſtes à Dieu, duquel nous receuons pluſieurs biens à leur faueur & priere. Ce que les nouuellemẽt reformez nient auiourd'huy: & par meſme moyen preſchent publiquement & hardiment, qu'il ne les fault inuoquer, ny auoir recours à eux. Il nous cõuient donc traicter ces deux poincts, non point pour remettre en diſpute ce qui eſt ordõné & obſerué en l'Egliſe. Mais à ce que chacun entende noz raiſons, pour en pouuoir cõbattre ceux qui ſouſtiennent le contraire, leſquels fondent leurs

opinions sur l'infinie bonté & misericorde de Dieu, qui ne refuse iamais ce que nous luy demandons de bon cœur: & de tant plus il nous exhorte de demãder, & d'auoir recours à luy.

Matth.7. Matth.11. Demandez, dit il, & vous obtiendrez, & venez à moy, tous vous, qui estes trauaillez, & ie vous rafreschiray. Disent encores que Iesus est le

1. Tim. 2. 1. Ioan. 2. Act. 14. seul moyenneur entre Dieu & les hommes, & nostre aduocat aupres de son Pere, & qu'il n'y a autre nom soubs le ciel, auquel nous deuiõs estre sauuez. Voyons donc si nous sommes en erreur, comme ils crient: ou eux, qui font profession d'auoir seuls la cognoissance de verité.

Responce aux argumens des reformez. Quãt à nous, il n'y a nul Catholique, qui n'accorde que Iesus est le seul moyenneur de nostre redemptiõ, & le seul aduocat qui a deffendu nostre cause contre Sathan, duquel il nous a deliurez. Et ainsi l'entendent sainct Paul & sainct Iean, desquels ils ont prins leur argument, comme se peult voir clairement par ce

1. Tim. 2. qu'ils en disent incontinẽt apres. Car, dit l'vn, il s'est dõné soy-mesme en pris de nostre ran-

1. Ioan. 2. çon, pour tous. Et l'autre dit, qu'il a esté satisfaction pour noz pechez: & non seulement pour les nostres, mais aussi pour ceux de tout le monde. Et quant à ce que Dieu nous inuite d'auoir recours à luy, estant si bon qu'il nous accordera ce que luy demanderons en son nõ: nous confessons estre veritable. Aussi ne re-

1. Iacob. 1. courons nous point en noz necessitez à autre qu'à Dieu, duquel seul procede l'abõdance de

ous biens, & pource nous les luy demandons continuellement & non à aultre. Mais cela n'empesche pas que sainct Paul ne vouluſt que ſes freres priaſſent Dieu pour luy, pour obtenir plus aiſement de ſa maieſté ce, dont il la ſupplioit. Et luy meſme prioit inceſſamment pour Timothée. Et l'Egliſe ſemblablement ſans ceſſer, faiſoit priere à Dieu pour S. Pierre. S. Iacques ordonne, que nous prions les vns pour les aultres, affin d'eſtre ſauluez. Car l'oraiſon du iuſte peut beaucoup enuers Dieu, ce qu'il preuue par l'exemple d'Elye, qui eſtoit, dit il homme comme nous, & à ſa priere, Dieu retint le Ciel ſãs plouuoir trois ans & demy. Et puis feiſt plouuoir à ſa priere. Abraham feiſt priere à Dieu pour Abimelech. Et Dieu guerit Abimelech, ſa femme & ſes enfans. Auſſi Dieu eſtant courroucé contre Eliphas & aultres amis de Iob, leur diſt ainſi: Allez vous en à mon ſeruiteur Iob, & Iob mõ ſeruiteur priera pour vous & DIEV, dict l'eſcriture, ſe conuertit à la repẽence de Iob, quãd il pria pour ſes amis. Ce Cẽenier qui auoit ſon garçon paralitique enuoya des Anciens à Ieſus Chriſt, pour le prier pour la ſanté du malade, ſ'eſtimant indigne de pouuoir eſtre exaulcé de luy meſme. Les Apoſtres le prierent pareillemẽt pour la Chananée. Or les aduerſaires confeſſent, que les perſonnages viuans prient pour nous, & ſont exaulcés. Et que nous les pouuons auſſi emploier à faire prieres à Dieu pour nous. Mais non

2. Teſſa. 5.

2. Tim. 1.

Act. 12.

point apres qu'ils sont morts : A ce nous leur
Response. respondons qu'ils ne sont point morts deuant
Dieu, lequel n'est point Dieu des morts, ains
Sap. 5. des viuans. Iaçoit que leur corps repose en
terre, les ames des iustes, dict l'escriture, sont en
la main de Dieu, & la mort ne touchera point
à eux. Et ailleurs est dit, que precieuse est deuant
Psal. 115. Dieu la mort de ses Saincts. Lesquels estans
1. Tessa. 4. morts sont appellez dormans, & d'autant qu'ils
ont trauaillé en ce monde, ils viuent eternel-
lement : Nostre Sauueur n'a il par sa mort de-
struicte leur mort? Ne sont ils maintenant auec
nostre seigneur Iesus Christ : pour ce qu'il a
voulu que ses seruiteurs fussent là où il seroit?
Ioan. 11. Mais ne fault il que les membres soient auec
leur chef, lequel est la resurrection & la vie,
& quiconque croit en luy, il viura, quand bien
il seroit mort. Mais vn corps mort, dict Damas-
Lib 4. cap. 16. cene, comme peult il faire miracles? Et toutes-
fois par ceux cy les Diables sont chassez, les
malades gueriz, les aueugles y voyẽt, les ladres
deuiennent nets & saincts. D'aduãtage ils sont
departis de ce monde en charité, laquelle ne
meurt iamais. Si dõc charité estoit la cause qu'ils
prioient pour nous lors, qu'ils estoiẽt en terre,
& leur charité n'est point perdue: Il s'ẽsuit qu'ils
continuent touſiours de prier Dieu pour nous,
qui sõmes mẽbres d'vn meſme corps mystique,
qu'ils sõt. Et cõme no⁹ les honorõs recognois-
sans leur gloire, & l'hõneur que Dieu leur fait:
Ainsi ils ont compassion de noz neceſſitez. Sui-

ant la comparaiſon qu'en fait S. Paul touchãt
s membres du corps. Et pource ils priẽt Dieu, Hiero. aduer. Vigil.
ce que ſon bon plaiſir ſoit d'en auoir pitié. S.
ieroſme faiſoit vn autre argument à Vigilan-
Comengois qui tenoit la meſme opiniõ de
ux cy. Si dit S. Hieroſme, les Apoſtres & les
arty rs eſtans auec ce corps, peuuẽt prier pour
s autres, ayans beſoing d'eſtre ſoingeux pour
ix meſmes: de combien plus le peuuẽt ils fai-
apres leur victoire, leurs couronnes, & leurs
iomphes? Vn ſeul hõme Moyſe, dit il, obtint
rdon pour ſix cens mil hommes armez. S.
ſtienne premier martyr en Ieſus Chriſt, a l'i-
itation de ſon maiſtre, demãde pardon pour
ux qui le perſecutent. Et auſſi toſt qu'ils ſerõt
ec noſtre Seigneur ils auront moindre vertu?
ul l'Apoſtre dit, que deux cens ſoixante ſeize
nes luy furent données dedans la nef. Et apres
u'il aura commencé d'eſtre auec noſtre Sei-
neur Ieſus Chriſt il fermera ſa bouche & n'o-
ra dire vn ſeul mot, pour ceux qui en tout l'v-
iuerſel monde ont creu à l'Euãgille qu'il leur a
nnoncé? De maniere que Vigilance eſtant vn
hien viuant, ſera meilleur que ce lyon là mort,
omme dit il, le pourrois tu dire iuſtement,
tãt ainſi eſcrit en l'Eccleſiaſtique, ſi iecõfeſſois
Paul fuſt mort en ſon eſprit. Mais ſeroit il biẽ Eccleſ.
iſõnable, ie vo⁹ prie, ou cõuenable à la bõté de
ieu, qu'il permiſt à Sathã d'accuſer les hõmes,
de les tourmẽter par infinis moyẽs, ainſi qu'il
lit en Iob, & qu'il ne vouluſt permettre aux Iob. 1.

bons Anges, & aux saincts de les deffendre ou d'interceder pour eux? pourquoy donc le Prophete Zacharie dict: que l'Ange de DIEV pria pour les Iuifs estans en captiuité. O Seigneur des armées, dit il, iusques à quand seras tu sans faire mercy à Hierusalé & autres citez de Iuda, contre lesquelles tu as esté courroucé ia septante ans? DIEV ne respondit il à l'Ange de bonnes parolles consolatoires, & ne deliura il en mesme temps iceux Iuifs? D'autant que l'Ange dist, qu'il y auoit ia septante ans, & ils n'en demeurerent pas d'aduantage en Babilone. En l'Apocalypse la fumée des ensensemés des oraisons des Saincts monta de la main de l'Ange deuant Dieu. Si donc les Saincts en Paradis sont comme Anges, selon la doctrine de Iesus Christ, il s'ensuit qu'ils prient pour nous, ainsi que font les Anges. Toutesfois Vigilance disoit, que les martyrs en l'Apocalypse ne peurent point impetrer la vengeance de leur sang. A quoy nous respondons que si firent. Car il est certain, qu'elle sera faite. Mais nõ pas si tost, ce sera quand les autres freres serõt accomplis, qui doiuent estre mis à mort comme eux. Mais dites moy? Onias qui auoit esté le souuerain sacrificateur, ne pria il lõg temps apres sa mort pour le peuple des Iuifs. Ainsi qu'il est escrit au liure des Machabées? Où il est dict aussi que Hieremie, qui auoit esté Prophete de Dieu, prioit pour le peuple & pour toute la saincte Cité. N'est il pas aussi escrit en Hieremie au

Zachar.

Machab.

uinzieſme chapitre, Quand Moyſe & Samuel preſenteroient deuant moy (ou ſe tiendroiét ebout me prians) ſi ne ſeroit point mon ame u affectioin à ce peuple cy : Iette les arriere de ià face. Or y auoit il long temps que Moyſe t Samuel eſtoient treſpaſſez. Ce ſeroit auſſi noſe bien eſtrange, que le mauuais riche, eſtát n tourment, ſe ſouuint de prier pour ſes freres, t que les ſaincts, qui ſont en gloire l'euſſent ublié à la faueur & contemplation deſquels eſcriture dit, que Dieu a appaiſé ſon courroux. Car aiát deliberé de chaſtier les Iuifs pour auoir doré le veau d'or, Moyſe luy repreſenta la me-noire des Anciens Peres. Seigneur, dit il, aye nemoire d'Abraham, Iſaac & d'Iſrael tes ſerui-eurs, & adonc le Seigneur ſe repentit du mal qu'il diſt, qu'il feroit à ſon peuple. Iacob en be-niſſát les enfans de Ioſeph, dit, l'Ange qui m'a deliuré de tout mal, benie ces enfans, & mon nom, & le nom de mes peres Abraham & Iſaac oit appellé en eux. Nous donc eſtans aſſeurez que Dieu faict mercy aux hommes à la priere des Anges, & à la faueur des Saincts, les inuo-quons à celle fin qu'ils intercedent pour nous. Et ceſte couſtume a eſté obſeruée en l'Egliſe depuis le commencement. Ce qui ſe peult uoir clairemét dedans les Liturgies eſcrites en Grec par ſainct Iacques l'Apoſtre, Baſile & Chryſo-ſtome, faiſons diſent ils commemoration de la treſſaincte glorieuſe & benoiſte mere de Dieu noſtre Dame touſiours vierge & de tous les

L'inuocation des Saincts eſt vſitée en l'Egliſe de tout téps.

sainct & iustes. A celle fin que par leurs intercessions & prieres, tretous obtenions misericorde, le mesme se dit en effect, & de tout tẽps au sacrifice de la messe latine. Si vous en voulez aultre tesmoignage des anciens peres, vous

Ciprian. trouuerez que sainct Cyprian escriuant au Pape Corneille, le requiert, que celuy d'entre eulx, qui mourra le premier, prie Dieu pour ses

Basile. freres & sœurs. Sainct Basile, au sermon qu'il à faict des quarante saincts martirs. Combien de peine, dit il, auriez vous de trouuer vn hõme, qui apaisast Dieu pour vous? maintenant il y en y a quarante là hault, qui prient d'un cõmun accord. Et si Dieu est au meilleu de deux ou de trois qui sont assemblez en son nom, là

G. Nazia. ou il y en y a quarante, qui peult doubter de la presence de Dieu. Gregoire Nazianzene ayant escrit la vie d'iceluy sainct Basile, implore ses

S. Hiero. prieres, sainct Hieroſme apres auoir escrit l'epitaphe de Paule, la prie de luy aider en sa vielleſſe par ses oraisons. Si vous en voulez d'auãtage liſez sainct Augustin Chrisostome, Cirille Damascene & autres semblables, les Conciles

Concilũ Gãgrense. de Gangres, d'Orleans & autres, par lesquels l'Eglise à touſiours enſeigné, que les Anges & les saincts prient pour nous, & que nous les inuoquõs, non point à celle fin qu'ils nous donnent santé, ou la vie eternelle ou autres biens

Pourquoy nous inuoquõs les S. que nous desirons: mais à ce qu'ils prient pour nous Dieu, duquel seul tout bien procede, à cause de quoy aux prieres que nous adressons à

la diuinité, nous disons Seigneur aye mercy de nous, deliure, donne, baille, garde, sauue nous. Et priant le sainct nous luy disons seulement prie pour nous, confessans par là que comme en ce Royaume, il appartient au seul Roy de faire grace aux hommes dignes de mort, & nõ à Prince aucun, ne mesme à la Royne sa mere: lesquels toutesfois la peuuent impetrer facillement, de sa maiesté par leurs requestes & prieres: Ainsi les Saincts n'ont aucun pouuoir de nous secourir de leur propre authorité, s'il ne leur est cõcedé de Dieu, mais ils le peuuẽt prier que son bon plaisir soit, de nous faire mercy, & donner secours & ayde en toutes noz affaires & necessitez & ils sont exaucez.

DISCOVRS SIXIEME.

De la veneration des corps & reliques des Saincts.

CHAPIRTE I.

Cõme les reliques des Saincts doibuent estre honorées.

ET non seulement les bienheureux Saincts, qui sont en Paradis doibuent estre honorez de nous, pour les commoditez que nous en receuons: mais aussi leurs corps & reliques saincte qui sont en terre. Nõ point que nous les adorions comme Dieux: Car si le propre corps de Iesus Christ consideré à part par imaginatiõ, est creature nõ adorable cõme a esté dict, & les Saincts mesmes & les Anges aussi: Il s'ensuit à plus grande raison, que les corps d'iceux Saincts, & leurs reliques, ne sont point adorées de nous ne reuerées de tel honneur, qui est deu à la seule diuinité. A laquelle l'on offre sacrifice, & non à creature aucune.

Au moyen

Au moyen de quoy ſainct Hieroſme reprend aigrement Vigilance ennemy des corps & reliques des Saincts, qu'il diſoit eſtre adorez en l'Egliſe. O Teſte folle, dict il, qui à iamais adoré les martyrs? qui à eſtimé qu'vn homme fuſt Dieu? Paul & Barnabas n'ont ils pas deſchiré leurs robes, quand on leur à voulu faire Sacrifice comme à Dieus? & puis tu oſes parler ainſi: Tu adores ie ne ſçay quoy que tu portes dans vn petit vaiſſeau. Queſt-ce que tu diz? Ie ne ſcay quoy? Declare le plus manifeſtement, affin que tu le blaſphemes en toute liberté. Ie ne ſcay, reſpond il, quelle petite pouldre tu portes dans vn petit vaiſſeau, enuelopé de linge precieux. Le voycy qui ſe fache, que les reliques des martirs ſoyent couuertes de pretieux linges, & non de vieux & meſchans drapeaux, ou de ſacz, & quelles ne ſoyent iettées dedãs le fumier, affin que Vigilance l'yuroigne & l'endormy ſoit adoré ſeul. Nous donc, dict ce venerable pere ſainct Hieroſme, ſommes ſacrileges lors que nous entrons aux Egliſes des Apoſtres. Sacrilege à eſté l'Empereur Conſtantin quand il tranſporta à Conſtantinoble, les ſainctes reliques, d'André, Luc & Thimothée aupres deſquelles les Diables rugiſſent, & eſtans dedans le corps de Vigilance cõfeſſent qu'ils ſe reſentẽt de la preſence d'iceux. Il fault auſſi dire maintenant que l'Empereur Arcade eſt ſacrilege, ayant long tems apres fait tranſporter de Iudée en Thrace les os du bien-

Hiero. Authorité des peres pour la veneratiõ de ſainctes reliques.

heureux Samuel. Tous les Eueſques doibuent eſtre iugez non ſeulement ſacrileges: mais fols de tant que dedans la ſoye, ou dedans vn vaſe d'or, ils ont porté vne choſe fort vile, ſçauoir eſt, des cendres, & de la pouldre. Ces peuples de toutes les Egliſes doibuent eſtre eſtimez fols qui ſont allez au deuant des reliques ſainctes & les ont receues auec auſſi grande alegreſſe, comme ſ'ils euſſent veu le Prophete preſent & viuant, de ſorte que de Paleſtine iuſques à Calcedone, les compaignies des peuples, ſe ioignoient enſemble, & d'vn commun accord chantoient à la louange de Ieſus Chriſt. Or ſus que reſpondez vous la deſſus, ſucceſſeurs de Vigilance. Voulez vous ouyr ce que ſainct Ambroiſe. broiſe en a eſcrit apres qu'il eut eu la reuelation du lieu ou les corps des Saincts Geruais & Prothais gyſoyēt? Ie feis dict il oſter les pierres du lieu, i'ay trouuay lors des ſignes apparens i'y feis aſſiſter ceux qui doibuent recepuoir de moy l'impoſition des mains. Ainſi les ſaincts martyrs commencerent à paroiſtre, & nous trouuaſmes des hõmes de grandeur admirable comme l'aage des anciens le portoit. Tous les os entiers grande quantité de ſang, grande cõcurrance de peuple deux iours durans. Bref nous les enleuaſmes entiers. Et ſur le ſoir nous les tranſportaſmes à la Baſilique de Fauſte, la furent veillez toute la nuict, impoſition de mains, le iour ſuiuant nous les tranſportaſmes à la Baſilique appellée Ambroſiane: en les tranſ-

portant vn homme aueugle fut guery. Vous ne le croyez pas peult estre pour ce que sainct Ambroise estoit Eueſque & qu'il escrit & porte teſmoignage de son faict propre. Oyez donc le dire d'vn autre teſmoing Synodal qui y a esté preſent. C'eſt ſainct Auguſtin, qui dict ainſi, le miracle qui à eſté faict à Milan, lors que nous y eſtions de l'aueugle qui fut illuminé, à peu venir à la cognoiſſance de pluſieurs, dautant que la ville eſt grande, & que l'Empereur y eſtoit pour lors, auſſi que la choſe aduint en la preſence d'vn infinité de peuple, qui en eſt teſmoing, & accouruit enſemblement aux corps des martirs Prothais & Geruais leſquels eſtans cachez & du tout incogneuz furent reuelez à Ambroiſe par ſonge, là où l'aueugle deſpoüilla ſes vieilles tenebres, & veid le iour, ce teſmoignage de S. Auguſtin eſt biẽ clair, & ioint auec le precedent, doibt eſtre creu ſ'il eſt vray, que toute parolle demeure en la bouche de deux ou de trois. Mais il y en y a tant d'autres, qui parlẽt hardiment de la vertu que Dieu à donné aux corps ſaincts des martyrs, & de l'hõneur qu'il a fait à leurs ſepulchres. Veux tu voir, dit S. Chryſoſtome, cõme Dieu a voulu que ſes ſeruiteurs fuſſẽt illuſtrez & celebrez apres leur mort. Dy moy, ie prie, où eſt le ſepulchre d'Alexãdre? Mõſtre le moy, & dis moy le iour qu'il eſt mort? Car quant aux ſepulchres des ſeruiteurs de Dieu, ils ſont illuſtres principallemẽt ceux, qui ont ſaiſy la cité de l'Empire. Auſſi les iours en ſont bien

Auguſt.

Chryſo. in 2 cor. hom. 27. tom. 4.

cogneuz, puis qu'il s'en faict feste par tout le monde; d'auantaige, les familiers & domestiques ignorent le Sepulchre de ceſtuy la, & les Barbares ſçauent les Sepulchres de ceulx-cy: ains le ſepulchre des ſeruiteurs du crucifié ſont plus magnifiques, que les palais des Rois, non point pour la grandeur & magnificence de l'edifice: car ils ſont ſurmontez de ceſt endroit: mais pour la grande affluence de ceux, qui y viennent, qui eſt choſe beaucoup plus honnorable. Car l'Empereur meſme veſtu de pourpre ſ'en va faire des voyages loingtains, pour embraſſer tels ſepulchres, delaiſſant tout ſon orgueil, & ſa pompe, ſ'arreſte priant les Saincts à ce qu'ils ſoient ſes Aduocats enuers Dieu. Tellement q̃ portãt ſon diademe, il prie vn faiſeurs de Pauillons, & vn peſcheur, tous morts. Ce qui ne ſe faict point à Rõme ſeulement, mais auſſi en Conſtantinoble. Car icy le fils de ce grand Conſtantin a penſé qu'il feroit grand honneur à ſon pere de l'enſepuellir au deuant de l'entrée du ſepulchre du peſcheur: de ſorte que les Roys ſeruent aux ſepulchres des peſcheurs de ce, que ſeruent les huiſſiers aux ſalles des Roys. Et ſ'ils ſont excellens icy au ſepulchre, ils le ſeront bien d'aduantage en la reſurrection: Car l'eſtat & la dignité ſeront chãgez puis que les Roys font l'office des ſeruiteurs & les ſeruiteurs entrent en la dignité des Roys. Et ſi tu veux encores parangõner ces ſepulchres auec les Palais Royaux, tu trouueras d'aduãta-

ge de cõbien ils ſont plus excellés. Car aux Palais il y en y a pluſieuis qui chaſſent & repouſſent les autres arrogamment: mais icy pluſieurs qui les appellent, & les attirent, riches, pauures, hõmes, fẽmes, eſclaues & libres. Là il y a crainte icy vn plaiſir indicible. C'eſt vne belle veüe de voir vn Roy habillé de drap d'or portãt ſa courõne, aſſiſté de tant de Gouuerneurs, Ducs, Capitaines, Officiers, Gentils hommes. Mais ces ſepulchres ſont de tant plus venerables & admirables, qu'en faiſant la comparaiſon, tu trouueras, que l'autre n'eſt qu'vne farce. Car auſſi toſt que tu as icy monté les degrez, le lieu renuoye au Ciel ton entendement, au Roy de la ſus, à l'armée des Anges, au throſne eſleué, à celle gloire inacceſſible. Et le Roy en ceſte ſeigneurie terriẽne a ceſte puiſſance de garder aucuns de ſes ſuiets, & de faire lier & attacher les autres: mais les os des ſaincts, n'ont point ce pouuoir vil & miſerable. Ains vn autre qui eſt beaucoup plus grand. Ils arreſtent & tourmentent les Diables, & deſtachẽt ceux qui ſont liez des chaines cruelles, y a il choſe plus eſpouuantable que ce Tribunal? Quand perſonne n'eſt veu quand nul ne preſſe les Diables viſiblement, & toutesfois l'on oyt cris, dechiremens, fleaux, & tourments, ne pouuant le Diable endurer vne vertu ſi admirable. Car ceux qui ont porté les corps, ſurmontent les puiſſances incorporelles. Et pour faire brief la pouldre, les os, & les cendres affligent telles natures.

Que personne donc n'aille gueres loing pour veoir les Palais des Roys. Mais pour ceste veüe, plusieurs Roys ont voyagé souuent, d'autant que les martyrs, & sepulchres des Saincts nous repteſentent les traces du iugement à venir. Puis que les Diables y sont fouëtez, les hommes affligez deliurez. Et tout ainsi, dit en vn autre lieu le mesme Chrysostome, que les hardis Capitaines des brigans ou ceux qui par impieté deterrent les morts, si lors qu'ils emportent le larcin, ou qu'ils cherchent à desrober, ils rencontrent d'aduanture les armes, ou les ioyaux des Empereurs, quelque conuoitise qu'ils ayent de desrober, toutesfois cognoissans les enseignes Imperiales, ils s'estonnent tant qu'is s'en fuyent, & n'osent s'approcher, ne les toucher seulement estimans qu'ils ny auroient point de proffit, ains seroiét en grand danger, s'ils entreprenoient de s'en saisir: Ainsi font certainement les Diables, qui sont à la verité les Princes & les maistres des larrons. Car aussi tost qu'ils ont veu, où reposent les corps des martyrs couronnez, ils s'enfuyent soudainement, & s'en vont tous estonnez loing de leur presence: de tant qu'ils ne regardent pas à la nature d'iceux: mais à la dignité & gloire de Iesus Christ, lequel au combat de ses martyrs combatãs s'est vestu & armé de leurs corps: car ny Ange ny Archange, ne autre vertu de creature s'est vestu de telle armes, que le seigneur des vertus, & des Anges. Cerchez

Chryso. hom. de mat. septē Macab. tom. 1.

vous dit ſainct Paul, l'experiẽce d'icelluy Chriſt qui combat en moy. Les corps des martyrs ſont precieux, pource qu'ils ont receu des playes pour noſtre Seigneur, & qu'ils en portẽt les marques imprimées en leurs membres pour Ieſus Chriſt. Et tout ainſi que la couronne Royalle ornée de toutes parts reluit d'vne grãde ſplẽdeur: ainſi les corps des ſaincts-martyrs, par le moyen des playes receües pour l'amour de Ieſus Chriſt, qui ſont cõme pierres precieuſes, ſont faits plus precieux, & plus illuſtres que tous les diademes du monde. Et ne penſés pas que ce ſoit S. Chryſoſtome ſeul, qui parle ainſi à la louange des corps des martyrs, & de leur vertu. Car ſainct Hieroſme eſcriuãt contre Vigilance, atteſte pareillement qu'aux cendres des ſaincts, les Diables rugiſſent, & ſ'en fuyent des corps aſſiegez: & ſe font autres choſes infinies par leur moyen, y entreuenãt la grace de Dieu. Hierom.
Autant en dit ſainct Auguſtin au liure de la cité de Dieu. Aux ſepulchres des martyrs, dit il, les Diables ſont tourmẽtez, ce qu'ils cõfeſſent, & ſont iettez hors des corps qu'ils poſſedent. Auguſt.
Nous voyons, dict ſainct Ambroiſe, que par les ſaincts, les hommes ſont deliurez des immundes & maling eſprit, qui les tenoient aſſiegez. Tellemẽt que par le moyen de la medecine celeſte, l'ame eſclaue eſt deliurée des lacs du Diable: & le Diable ſe trouue attaché de liens ardans: de ſorte q̃ luy qui rauiſſoit, & forçoit les Ambr. ſer. 77.

hommes peu auparauant, se trouue subiet & forcé. Il est donc notoire que tels, & plus grãds miracles se font par les saincts. Et pource mes freres, dict il, honorons en ce monde ceux que nous pouuons auoir protecteurs en l'autre. Dictes moy donc, s'il vous plaist, ne sont ce pas de grands tesmoings dignes de foy qui parlent ainsi pour l'auoir veu & ouy en diuers lieux? Entreprendrez vous de dire, pour les reprocher qu'ils estoient idolatres? Dictes donc aussi, que les Empereurs Constantin & Arcade, tous les Eueſques, & peuples de toutes les Egliſes l'estoient. Dictes que le bien-heureux martyr & Pape Corneille l'estoit aussi, qui transporta en diuers lieux les corps des saincts Apostres Pierre & Paul. Or ie m'asseure que vous le direz tres-volontiers à cause qu'il estoit Pape. Car c'est au Pape que vous en voulez. Mais ie vous respons, qu'il a esté martyr aussi, c'est tout vn dictes vous. Vous donc n'estimez rien ne les vns ne les autres, non plus que vous estimez l'infiny nombre des Chrestiens Empereurs, Eueſques & peuples tresdeuots & religieux, qui font ensemblement l'Egliſe Catholique. Mais que direz vous, si l'on vous produisoit les Patriarches du vieil testament, qui ont voulu & cõmandé que leurs os fussent transportez d'vn lieu en vn autre? Le corps de Iacob ne fut il transporté d'Egypte en la terre de Chanaan au deuãt de Mẽbré, & là fut ensepuely auec grãde reuerence de ses enfans, & de ses Anciens

Concluſiõ de l'autheur cõtre les reformez.

d'Egypte? Ioseph son fils estãt en Egypte bien pres de la mort, ne dist il à ses freres: Dieu vous visitera, emportez en de ce lieu mes os auec vous. Et Moyse se souuenãt long temps apres de ce commandement, n'emporta il auec soy iceux os de Ioseph, quand il tira d'Egypte le peuple de Dieu? Voulez vous aussi ouyr des miracles faits par les corps morts des Saincts du vieil Testament? Les os d'Elisée au sepulchre, n'ont ils resuscité vn homme mort, seulement pour auoir esté touché d'eux sans intercession de personne viuãte? Vous ne pourriez pas nier cestuy-cy: car il est tiré de l'expresse Escriture saincte. Et si vous dites que c'est Dieu seul qui fait les miracles, ie vous respõds que Iesus Christ dist aux Apostres, qu'ils en feroiẽt de plus grands qu'ils ne luy en auoiẽt veu faire encores. Et semblablement feroient ceux qui croiroient en son nom. Et n'y a autre difference, sinon que Dieu les fait de sa propre puissance; & les autres au nom de Dieu qui leur en a donné le pouuoir. Dieu donc ne fait il grãd honneur aux corps des Saincts, de leur dõner telle vertu? si faict veritablement. Pourquoy dõc ne voulez vous honorer ce que Dieu honore? Vous voyez vn corps qui a esté honoré en son viuant, d'estre le temple de Dieu, dans lequel habitoit son sainct Esprit, se seruant de luy cõme de certains instrumens, apres que l'ame en a esté separée: vous voyez par le moyen des miracles, que la vertu de Dieu opere enco-

Miracles faits aux sepulchres des saincts.

res en luy. Et qu'au temps de la resurrection, ce corps mesme sera en telle gloire, & honneur, qu'il sera au Ciel, lieu reserué pour les seruiteurs de Dieu. Mais ie vous prie, dites moy, si la vertu que Dieu a donnée aux corps Saincts, ne reuiét tout à nostre profit. Car, comme dit sainct Chrysostome, ne les pouuoit il trãsporter ailleurs, comme Enoch, & les rauir comme Elie. Mais, dit il, pour la bonne volonté qu'il porte aux hommes, il nous a laissé infinies occasions de nostre salut. Et entre autres, il a voulu aussi nous bailler vne voye asseurée, nous ayãt delaissé ce-pendãt les reliques des Saincts. Car, dit il, apres la force de la parole, certainement les sepulchres des Saincts, tiennent le plus prochain lieu, pour exciter les ames des hommes à vertu, à l'imitation des Saincts. Et si quelqu'vn assisté à ses sepulchres, il ne se prend garde qu'il a son entendement esleué. Car le regard de la caisse, luy penetre l'ame, l'esueille, & le rend, comme si le corps mort qui y gist, faisoit prieres ensemblément auec luy, luy estãt aduis de le voir là present. Et estant ainsi affecté d'vne grande alegresse, il s'en retourne tout vn autre. Dira l'ennemy des reliques, Ie ne fus iamais affecté ny esmeu, en les voyant. Et ie vous respondray, qu'il en y a plusieurs qui ne se meuuent point pour la parole de Dieu, ny pour la contemplation de ses œuures admirables, & biensfaits. Dont toutesfois le bon Chrestien rauit son entendement ius-

Chrysost. lib. 1. cõtr. Gentil.

Obiection de l'ennemy des reliques, auec sa responce.

ques au ciel. Vous, dit il, auriez beau preſcher: car l'on ne me ſçauroit faire croire, qu'il faille honorer vn corps mort, priué de tout ſentiment. Oyez donc ce que l'Eſcriture vous reſpond. Le lieu d'Abraham, dit elle, d'Iſaac, & de Iacob, n'eſt point Dieu des mors, mais bien des viuans: comme veritablement ils ne ſont point morts, car ils dorment tant ſeulement, en attendant la reſurrection. Et poſé qu'ils fuſſent morts, & ſans ſentiment, comme vous dites, l'Arche du Teſtament, à laquelle l'on portoit tant d'honneur, auoit elle ſentiment. Et ſi d'auanture elle ſentit la main d'Oſa, quand il l'oſa toucher, dont il en mourut incõtinent? Le corps d'Eliſée de meſme, ſentit il le corps mort, qui en fut reſuſcité? & ſi ne l'vn ne l'autre n'ont ſentimẽt. Toutesfois pource que Dieu leur a aſſiſté manifeſtement, ils doiuẽt eſtre honorez pour l'amour de celuy qui les honore. Et quand vous ne mettriez en conſideration l'honneur de Dieu, qui eſt honoré, par l'honneur qui ſe fait aux corps Saincts. Seroit il raiſonnable, par voſtre foy, que l'aueugle guery des ſaincts Geruais & Prothais, ou le reſuſcité d'Eliſée, crachaſſent ſur les os d'iceux ſaincts? les iettaſſent dedans le feu, ou dedans les riuieres, afin qu'il n'en fuſt iamais memoire, ainſi que vous auez fait en pluſieurs villes, & par tout où vous en auez eu le moyen? L'eſcriture ne diroit elle à l'aueugle, & pareillement à

Matth. 22.
2. Theſſ. 4.
2. Reg. 6.

l'autre, Honore le medecin, honore celuy qui t'a guery : ne sçauez vous point qu'ils estoient medecins en leur viuant, qu'ils mettoient les mains sur les malades, lesquels s'en portoient bien? & que leurs drogues n'estoiét que d'huile? Ils oignoient, dit sainct Marc, les malades d'huile, & ils estoient gueris. Apres qu'ils ont esté morts, chascun d'eux par la permission de Dieu a fait la medecine, sans huile en sa bouticque. Il se peut dire ainsi, c'est à dire en son sepulchre. A raison dequoy l'Eglise apres en auoir veu l'experience, en chante des Hymnes, disant ainsi:

Marc. 6.

Ad sacrum cuius, &c.

A son sepulchre est guery maintenant,
Tout homme attaint d'aucun mal & tourment.

Il seroit impossible de mettre par escrit tous les miracles faits aux sepulchres des Martyrs. Car ils sont infinis, tesmoignez non seulement par les histoires Ecclesiastiques, mais aussi par ceux qui en ont esté gueris de toutes parts, desquels le tesmoignage est seellé & confirmé par tant de beaux & riches presens, qu'ils ont apportez, qui pendent encores dedâs les Eglises, par toute la Chrestienté: au moins aux lieux où vous n'auez esté les plus forts. Ce n'est point donc sans cause, si dés le commencement, on a mis aux Temples les noms des Apostres, & Martyrs pour les honorer, non comme dieux, mais afin que leur memoire demeurast vnie parmy les Chrestiés. Sainct Marcial premier Eueſque de Limoges, escriuât aux

Bordeloys, ne dist il pas ainsi: Quand les autels des diables furent redigez en poudre, nous cõmandasmes que l'Autel de Dieu incogneu, fust reserué pour la consecration. Et estant iceluy dedié au nom du Seigneur Dieu d'Israel, & de Estienne son tesmoing, qui a enduré des Iuifs pour luy, vous ne celebrez point l'honneur d'vn homme, mais de Dieu: car Estienne ne fut point Dieu, mais il fut amy de Dieu, & meit sa vie pour luy porter tesmoignage, du sang duquel la mesme table a esté honorée. Car par son sang il a esté prouué que Iesus Christ est Dieu: & celuy qui croira, receura encores plus grands honneurs & ornemens de sa foy. Mais en l'autel, le sacrifice est offert à Dieu le createur, & non point à vn homme, ny à vn Ange. Recognoissons donc par là, qu'au commencement de la Chrestienté, quand les diables & les idoles furent chassez des Tẽples, pour abolir la memoire d'iceux, & y establir la memoire des Martyrs, on les appella nouuellement du nom d'iceux, pour les honorer. Et ne les abatit on pas, combien que les diables eussent esté inuoquez là dedans, & qu'on y eust fait leurs sacrifices: cõme vous auez encores à Rome le Pantheon, qui est tout entier, ayant esté edifié des Romains au nom de tous les dieux: & auiourd'huy est appellé nostre Dame de la Rotonde, où l'on fait feste le premier de Nouẽbre, à l'honneur de tous les saincts. A Thoulouse, les Temples de sainct Sernin, & de la

S. Marcial ad Burde. cap. 3.

Dourade, estãs aussi bastis par les Gentils, pour y faire leurs sacrifices, ne sont ils appellez auiourd'huy & dediez, l'vn à la memoire & honneur de la vierge Marie, & l'autre d'iceux à saĩct Saturnin? Mais entre vous, messieurs, qui estes venus du Ciel pour reformer le monde, vous n'en auez pas vsé ainsi: car vous auez mis par terre indignement, & d'vne rage furieuse, les Eglises de France, ausquelles le nom de Dieu & & de nostre Seigneur Iesus Christ estoit inuoqué iournellemẽt, & dans lesquelles vous-mesmes auez esté baptisez. Vous dites, Nous auons voulu monstrer par là que ce n'estoit qu'idolatrie, & que si les Saincts, & leurs reliques, auoient si grande vertu, ils n'eussent permis que on les desrobast, bruslast, & vituperast si ignominieusement, comme nous auons fait. O quel
Matth. 27. argument de Iuifs. Si tu es fils de Dieu, disoiẽt ils, descens maintenant de la croix. L'Arche
1. Reg. 4. & 5. tant saincte, ne fut elle prinse, & rauie par les Philistins, ennemis de Dieu? Dieu mesme n'est il blasphemé tous les iours de plusieurs, si outrageusemẽt que c'est horreur d'ouyr tels blasphemateurs? Les Martyrs & seruiteurs de Dieu, ne prennent ils patience d'estre mis à mort en la presence de leur Seigneur, qui laisse faire à vn chascun selon sa volõté, asseurant aussi qu'il
1. Timot. 4 Rom. 2. rendra vn iour à vn chascun selon ses œuures? Ignorez vous que la patiẽce de Dieu vous inuite à repentance: sans laquelle penseriez vous point, vous qui auez violé les corps Saincts, &

reliques des Martyrs, ſpolié leurs Temples, abbatu les Autels, n'eſtre point ſubiects à la vengeance de Dieu, & eſchapper ſon iugement: Seroit il poſſible qu'il ait eſté permis aux Diables, de ſe venger cruellement de ceux qui auoient pillé le Temple de Delphos, rauy l'or du Temple de Thoulouſe, & de punir en fin Denys le tyran de Saragouſſe, à cauſe de ſes ſacrileges. Et que ceux qui ont ſaccagé les reliquaires des Saincts, bruſlé leurs reliques, renuerſé les Autels & Egliſes, demeuraſſent impunis de tant de ſacrileges & ſi execrables? Et qui pis eſt, encores oſez vous maintenir qu'il n'y a point de ſacrilege pour ce regard, à cauſe que nous ſommes, ce dites vous, idolatres? Mais quand il ſeroit bien ainſi, qu'à Dieu ne plaiſe. Neantmoins ſainct Paul vous appelle ſacrileges, quād bien vous auriez deſrobé le Temple de Iupiter, ſoubs couleur d'idolatrie. Tu, dit il, qui as en abomination les idoles, fais ſacrilege. Et ſi ſainct Paul vous tient pour tels, oſez vous dire encores que vous eſtes les reformateurs de l'Egliſe? Mais, dites moy, ſ'il vous plaiſt, qui auez vous imité en ce faiſant, les Apoſtres? Non, ils ne firent oncques abbatre les Temples, ny abolir les os des Patriarches, & Prophetes. Vous n'auez pas imité auſſi Vigilance voſtre grand Pere: car il ne fut iamais ſi hardy de ce faire, ny n'en eut oncques la volonté, ſelon que l'on peult coniecturer par ce qui eſt eſcrit de luy,

Comparaiſon pertinente.

Vale. Max. de neg. rel.

Rom. 2.

Et quant à Luther, auquel vous estes tant obligez, pour auoir esté de ce temps le premier autheur de vostre reformatiõ, il ne le vous a pas enseigné, puis qu'il fut en grand' colere de ce qu'en son absence Carolostade auoit osté les images des Temples. Ie vous demande, si tels excez nouueaux & malheureux ont esté faits en Allemagne, en Angleterre, au pays des Suisses, en Polongne, ou ailleurs, par ceux qui sont de vostre party? Nenny certainement. Il faut dõc conclure, que vous estes plus sages qu'eux, & plus grands zelateurs de l'honneur de Dieu, que ne furent iamais les Apostres noz deuanciers, & toute l'Eglise vniuerselle: laquelle offre sacrifice à Dieu seul, & honore les Saincts qui sont en Paradis, leurs corps & reliques, bastissent en leur nom, & memoire, des Temples, là où ils ont esté enseueliz ou translatez d'ailleurs: & où Dieu a fait à leur faueur, & fait iournellement, plusieurs miracles, au profit & consolation des fideles. Car les autres, qui n'y ont point de foy, ne s'en ressentent point, en estans du tout indignes. Et par ainsi, Dieu est honoré d'auantage à leur occasion, pour leur auoir donné ce pouuoir. Ils dõnoient, dit l'Euangeliste, louange à Dieu, qui auoit donné telle puissance aux hõmes: ainsi que nous faisons, n'estant point enuieux, mais bien fort ioyeux de la gloire & vertu des Saincts, de leurs corps & reliques. A cause de quoy l'Eglise aux Conciles generaux, principalement de

Matth. 9.

Gangres

Gangres & de Trente, a condamné sainctemét l'erreur de ceux qui nient qu'il faille reuerer & honorer les reliques des corps saincts, qui ont esté les membres viuans, & le sainct Temple de Iesus Christ, & lesquels seront resuscitez à gloire eternelle.

DISCOVRS SEPTIEME.

Des lieux saincts, & autres choses sainctes.

CHAPITRE. I.

APRES que nous auons entẽdu l'adoration soueraine qu'il fault faire à Dieu, & au corps precieux de nostre Seigneur conioinct à la diuinité en la saincte Eucharistie: & l'honneur qui est deu aux Anges, Apostres, Martyrs, & autres Saĩcts, leurs corps & reliques, qui est d'aucuns appel-

lée adoration, mais en plus bas degré que n'est la premiere, estant differente l'vne de l'autre, autant que le Createur est different de sa creature. Il nous faut voir maintenãt ce que nous auons à faire des choses & lieux qui ont esté touchez du corps de Iesus Christ, lors qu'il estoit en terre, comme par exemple de sa robe, de la table où il mangeoit, du linge duquel il essuyoit ses mains, la creche où il fut mis estãt né, le boys de la croix en laquelle il demeura pendu, son suaire, son sepulchre, & autres semblables, qui ont esté sanctifiées par l'attouchement de sa chair viuifiante. Or en ceste question, nous n'auons plus affaire à Vigilance: car il ne nioit pas de leur faire honneur, comme a fait depuis Viclef, & comme font auiourd'huy ceux qui se sont separez de l'Eglise. Ausquels fault encores ramener, pour ce regard, les passages de l'Escriture cy deuant alleguez, si clairs que rien plus. Quand il est dit à Iesus Christ, Ils adoreront les traces de tes pieds, & nous adorerons au lieu où ses pieds ont esté. Ce qui a esté fait dés le cõmencement de l'Eglise, & se fait encores auiourd'huy par des bons Chrestiens, qui vont expressément en la terre saincte pour ceste effect. Et à celle fin que vous ne doutiez point qu'il ait esté fait ainsi dés le commencement: oyons s'il vous plaist en patience, l'honneur que noz maieurs & premiers Chrestiens ont fait aux lieux saincts. Oyez ie vous prie, ce qu'en

dit sainct Hieroſme, qui fut longuemẽt ſur les lieux: Ie m'en retournay, dit il, en ma ville de Bethléem, là où i'adoray la creche, & le berceau du Sauueur. Il loüe auſſi la venerable Paule, de ce qu'elle auoit adoré la creche, en laquelle Ieſus Chriſt nouuellement né auoit eſté couché, & le ſepulchre où il auoit repoſé. Et apres en ſon Epitaphe dit ainſi, parlãt de la meſme Paule: Quand elle fut entrée au ſepulchre, dit il, comme ſi elle euſt eu grand' ſoif, ſouhaitant de l'eau, elle lechoit d'vne bouche fidelle, le meſme lieu où le corps de noſtre Seigneur auoit couché. Mais lors, quelles larmes elle ietta? quels gemiſſemens? quelle douleur elle eut, toute Hieruſalem en eſt teſmoing: Teſmoing en eſt auſſi noſtre Seigneur, qu'elle prioit. De là elle ſ'en alla en Syon, où on luy monſtra la colomne enſanglantée, du ſang de noſtre Seigneur, en laquelle il auoit eſté fouëtté. Auſſi le lieu auquel l'eſprit Sainct deſcendit ſur enuiron ſix vingts hommes. Apres elle arriua en Bethléem, & lors elle commença à dire: Dieu te gard Bethléem, maiſon de pain, en laquelle eſt né le pain, qui eſt deſcendu du Ciel. Et en fin, ayant dit beaucoup de louanges d'icelle ville, & allegué ce qui eſt eſcrit, Nous entrerons en ſon tabernacle, & adorerons au lieu où ſes pieds ont eſté. O moy miſerable dit elle, & pechereſſe, ſeray ie eſtimée digne de baiſer la creche, en laquelle le Seigneur eſtant petit, braya? ou de

Hieron.

Le lieu où le S. Eſprit deſcendit ſur les Apoſtres.

prier en la cauerne, en laquelle la vierge feit l'enfant. Voicy, dit elle, mon repos : car c'est la patrie de mon Seigneur. I'habiteray en icelle, car elle a esté esleuë de mon Seigneur. Mõ ame viura pour luy, & ma semence luy fera seruice. Et afin que vous ne pensiez pas que la seule Paule, ou le seul Hieroſme ayẽt visité ces lieux saincts pour y adorer nostre Seigneur, il escrit là dedans ainsi: Quelle nation y a il, dit il, de laquelle les hommes ne viennent à ces lieux saincts? Il demãde en vn autre lieu: Pourquoy sainct Paul se hastoit d'aller en Hierusalem, pour y faire la feste de la Penthecouste. Pourquoy y portoit on tant d'aumosnes, que les saincts hommes y enuoyoient, apres qu'ils furent faits Chrestiens. Il seroit, dit il, long, de discourir par tous les aages depuis l'Ascension de nostre Seigneur iusques auiourd'huy, quels Eueſques, quels Martyrs, quels personnages doctes en la doctrine Ecclesiastique, sont venus en Hierusalem, estimãs auoir moins de religion, & de sçauoir, & n'estre point paruenuz au hault degré de vertu, s'ils n'eussent adoré Iesus Christ, aux lieux d'où la splendeur de l'Euangile estoit sortie premierement. Quiconque, dit il, est le premier homme en la Gaule, il court icy: l'Angloys qui est hors de nostre mõde, s'il a fait quelque progrez en la Religion, laissant le pays d'Occidẽt, il cerche ce lieu, qu'il ne cognoist seulement que par la renõmée, & par la relation des Escritures. Que dirons nous

Hieron. ad Marcel.

des Armeniens, des Perſes, des Indiēs, des peuples d'Ethyopie, & de l'Egypte fertile en Religieux, de Pōt, de Cappadoce, Syrie, Crete, Meſopotamie, & de toutes les troupes d'Orient, qui accourent à ces lieux, ſuyuant la parole de noſtre Seigneur, qui dit, Là où ſera le corps, les Aigles ſ'aſſemblerōt. Ce ſont ceux cy qui nous mōſtrent l'exemple, & le patron de toute vertu. En ceſte ville, ce dit il, peu apres, il y a ſi grād nōbre de lieux pour l'oraiſon, qu'vn iour entier ne ſuffiroit point à les ſuyure tous: Duquel langage, dit il, pourrois ie louër l'hoſtellerie de Marie, & la cauerne du Sauueur? Car quant à la creche, en laquelle le petit enfant bray a, il vault mieux l'honorer en ſilence, que d'en parler inſuffiſamment. O, diſoit ſainct Chryſoſtome, ſ'il m'eſtoit loiſible de voir celle creche, en laquelle noſtre Seigneur fut couché. Nous Chreſtiens, pour l'honneur auons oſté celle qui eſtoit de terre, & y en auons mis vn d'argent. Mais à moy, il m'eſt trop plus precieux ce qui en a eſté oſté. La Gētilité, dit il, merite l'argent & l'or: mais la foy Chreſtienne, la creche de terre. Sainct Hieroſme n'a il ſemblable deſir de voir non ſeulemēt la creche, mais auſſi tous les autres lieux ſaincts? Quand ſera ce iour: dit il, qu'il nous ſera permis d'entrer dans la cauerne du Sauueur, plorer au ſepulchre auec la ſœur & la mere, lecher apres le boys de la croix, & eſleuer noſtre eſprit par affectiō en la mōtagne d'Oliuet auec le Seigneur qui ſ'en

Chryſoſt. Hom. de nati. dom.

Hieron. ad Marcel.

monte, voir sortir le Lazare enuelopé: & les eaues du fleuue Iourdain, lesquelles le lauemẽt de nostre Seigneur a rendu plus nettes: de là s'en aller au parc des Bergers, prier au sepulchre de Dauid: voir encores Amos le Prophete sur son roc sonnant de sa trõpe pastorale: cheminer aux tabernacles ou monumens d'Abrahã, Isaac, & Iacob, & des trois femmes illustres: voir la fontaine où l'Eunuque fut baptisé par Philippe: aller en Samarie, & y adorer ensemblément les cendres de Iean Baptiste, Elisée, & Abdye: entrer dedãs les spelõques, où les troupes des Prophetes furẽt nourries, au temps de la persecution, & famine? Nous irons en Nazareth, & verrons la fleur de Galilée, selon la signification de son nom. Non guere loing de là, on voit Cana, là où l'eau fut conuertie en vin. Nous passerons en Itabyre, & verrons les tabernacles du Seigneur: non comme Pierre voulut auec Moyse & Elie, mais auec le Pere & le sainct Esprit. De là viendrons à la mer de Genezareth, & verrons de cinq & sept pains, cinq & quatre mille hommes saoulez au desert. La ville de Naim se descouurira, aux portes de laquelle le fils de la vefue fut ressuscité. On verra Hermonium & le torrent d'Endor: on verra Capernaum familiere aux miracles de nostre Seigneur; on verra toute la Galilée. Et apres que nous serõs à l'aide de Iesus Christ reuenus à nostre cauerne, par Silo, & Bethel, & autres lieux, où ses Egliſes sont

cõme des trophées dressez pour la victoire du Seigneur. Là nous châterons continuellemẽt, plorerons souuent, prierons sans cesse, & dirons d'vn commun accord à l'ame blecée de la fleche de nostre Seigneur, I'ay trouué celuy que mon ame à cerché, ie le retiẽdray, & ne l'abandonneray point. Or quant au sepulchre de Iesus Christ, Chrysostome escriuant cõtre les Gentils, dit, que les Roys, les Princes, les gensdarmes, les Presidens, les libres, & esclaues, les idiots, & les sçauans, les fols & les Barbares accourent tous à ce nõ, pour y adorer. Afin, dit il, que tu sçaches que son repos sera honneur. Et cõbiẽ que le lieu où fut mis le corps, fust court & estroit, toutesfois il est plus ample, & venerable que n'est aucũ Palais des Roys, voire que les Roys mesmes. Et si nous ne voulons croire à nous-mesmes, dit sainct Hieroſme, au moins croyons au Diable & à ses Anges, lesquels toutesfois & quantes qu'ils sont au deuant de luy, ils sont iettez hors des corps, qu'ils tenoient assiegez, ils tremblent, tout ainsi que s'ils estoient deuant le Tribunal de Christ, ils rougissent, & se plaignent d'auoir crucifié celuy qu'ils craignẽt. C'est le tesmoignage qu'en fait S. Hieroſme. Mais que dit S. Augustin de la terre Saincte, au vingtdeuxieme liure de la Cité de Dieu? Vn homme, dit il, nommé Hespere, auoit au terroir de Fussal, vne mestairie appellée Cubebe, en laquelle il trouua que les malings esprits auoient affligé & endõmagé beaucoup

Chrysosto. cont. Gent.

Hieron. ad Marcell.

Augustin. de Ciuit. Dei lib. 22. cap.

son bestail, ses seruiteurs, & sa maison. A cause dequoy il pria en mon absence noz Prestres, que l'vn d'entr'eux y vouluſt aller, afin qu'ils se partissent de là par leurs prieres. Il y en eut vn qui y alla, lequel offrit le sacrifice du corps de Iesus Christ, en priant de tout son pouuoir, que telle affliction cessast : ce qu'elle feit par la misericorde de Dieu. Ce Prestre auoit prins d'vn sien amy, de la terre saincte, apportée de Hierusalem, du lieu où Iesus Christ estant enseuely, ressuscita le troisieme iour, & l'auoit pendue en sa chambre, afin que luy-mesme ne receuſt aucun mal. Mais apres que celle maison fut deliurée de ce tourment, il estoit en pensemẽt de ce qu'il auoit à faire de celle terre, laquelle pour honneur & reuerence, il ne vouloit tenir en sa chambre plus longuemẽt. Alors aduint d'auanture, que mon cõpagnon Maximin Eueſque de Sinyce, & moy, estions biẽ pres de luy, il nous pria d'y aller tous deux: nous y allasmes, & apres nous auoir fait tout le discours, il nous pria aussi de le laisser fouïr, pour cacher celle terre en quelque lieu qui fust apellé lieu d'oraison, où les Chrestiens se peussent assembler. Nous n'y resistasmes point, & fut ainsi fait. Grande idolatrie de croire cela, disent noz Religieux nouueaux: & nous, ce disent ils, n'y croyons rien, car il n'est point contenu en l'Escriture : Mais nous vous respondons ce que respondit S. Iacques: Les Diables le croyent bien, & en tremblent.

)biection
es aduer-
ires, auec
respõce.

acob. 2.

ainsi que l'experience en faict foy. Oultre ce que le mesme sainct Hieroſme vous respond ainsi par argumẽs tirez de l'escriture saincte au temps passé, dict il, les Iuifs reueroient les chotressainctes, pource que là estoyent les Cherubins, le Propiciatoyre, l'Arche du tesmoignage, la Manne, la verge d'Aron, l'autel d'or: mais ne te semble il point le sepulchre du Seigneur estre plus venerable, auquel toute les fois que nous y entrons, nous y regardons le sauueur couché dedãs vn linge & apres y auoir demeuré vn peu nous voyons encores l'Ange assis à ses pieds, & à sa teste, enuelopée du suaire, la gloire duquel sepulchre long temps auant que Ioseph l'eut faict tailler, auoit esté predite par le Prophete Esaye disant: Son repos sera honneur: sçauoir est pource que le lieu de la sepulture de nostre seigneur deuoit estre honnoré de tous. Il fault donc couclure, que les lieux & autres choses saincte qui ont esté touchées du corps de nostre seigneur doibuent estre honorées, & adorées: mais non pas comme Dieu auquel fault adresser tousiours les yeux de la foy, & le cœur, comme faisoit Paule, qui en baisant le sepulchre & aultres lieux saincts susdits, iaçoit quelle fut prosternée en terre, & qu'elle les adorast par ce moyen, toutesfois elle ne le faisoit point pour leur respect, ains principalement, voire entierement du tout pour l'amour du seigneur, lequel elle prioit & adoroit. Car comme dit sainct Damascene, si

Hiero. ad Marcel.

Esaye.

Hier. in Epist. Paul.

Damasc. lib. 4. ca. 3. de fid. orth.

la maison, le lict, & le iardin de ceux qu'on ayme sont aymables: de combien plus ce qui appartient à Dieu, & au sauueur, par lequel nous sommes sauuez? & de tant plus, que Dieu l'a tresagreable pour auoir honnoré luy mesme ces lieux, & choses, non seulement de latouchement de sa chair saincte, & de son sang precieux, mais aussi pour leur auoir donné le pouuoir de chasser loing les diables hors des corps des hommes & de faire des miracles en grand nombre au profit d'iceux tellement qu'a iuste raison les Chrestiens de la primitiue Eglise iusques auiourd'huy, ont celebré & visité iceux lieux saincts, auec honneur & reuerence, qu'ils ont appellé adoration quelquesfois, entẽdans neant moins d'aultre, que n'est celle de Latrie, deuë à la seule diuinité, mais se souuenant touſiours, que le lieu, là où le Seigneur a esté, est
Exod. 3. sainct, & qu'il fut deffendu à Moyse d'approIoſue 5. cher du buisson. Deschausse, dict Dieu, tes pieds car le lieu où tu es est terre saincte. Autant en fut il dict à Ioſue aupres de la ville de Hyerico, mais quoy le bon Patriarche Iacob, apres qu'il fut esueillé ayant veu en songe vne eschelle qui touchoit depuis la terre iusques au Ciel,
Gen. 28. par laquelle les Anges montoient & descendoient, & le Seigneur s'appuyoit sur elle, ne dit il pas: Veritablement le Seigneur est en ce lieu, & ie n'en sçauois rien. Et puis estant estonné de pœur, dict: Que ce lieu est esponuuantable. Ce n'est icy que la maison de Dieu, & cy est la

porte du Ciel, & Iacob se leua au matin & print la pierre qu'il auoit mise soubs sa teste, & la posa pour enseigne, & versa de l'huile sur le sommet d'icelle, & appella le nom du lieu Bethel, c'est à dire maison de Dieu. Voyez vous point comment ces grands peres honorent les lieux saincts, & comme Iacob y mit vne pierre pour le recognoistre, & l'appella la maison de Dieu, & les autres ne le sont pas moins. Or nostre Seigneur en l'Euangille dit, que la maison de Dieu doibt estre appellée maison d'oraison, iaçoit qu'il parlast pour lors du temple de Salomon qui auoit esté consacré pour ceste effect, sçauoir est, pour y prier & adorer Dieu. Et combien que les vrais adorateurs puissent adorer Dieu en tous lieux en esprit & verité. Si est ce qu'il y a eu tousiours de lieux certains & destinez pour l'adoration, & prieres publiques, & particulieres: & q̃ Dieu a fauorisé certains lieux plus que les autres, pour y faire choses merueilleuses, ainsi qu'il se voit de la Piscine, où l'Ange descendoit, & où le premier qui y entroit dedans apres que l'eau estoit trouble, gueriſſoit de quelque maladie, qu'il euſt, & de ce temps de grace les miracles qui se sont faicts aux Sepulchres des Martyrs, comme nous auons dict cy deuant, en portent bon & suffisant tesmoignage à qui croit à la souueraine puissance de Dieu & au raport des hommes, qui ont esté deuant nous, & qui sont auiourd'huy. Et si les

Matth. 21.

Ioan. 4.

Ioan. 5.

Les Turcs deschaussẽt leurs souliers entrãt en leurs mosquées.

Turcs, qui ne recognoissent point les Idoles n'entreprennent point d'entrer en leurs Mosquées, pour adorer Dieu, sans auoir laissé premierement les souliers à la porte qu'ils estiment le lieu estre sainct. Ne serons nous point accusez deuant Dieu de l'irreuerence que nous faisons par negligence, & indeuotion aux lieux & choses sainctes? Si serons certainement, mais ceux qui les mesprisent du tout, ou qui soustiennent que les honorer est idolatrie, seront inexcusables, d'autant qu'ils se bandent manifestement contre l'honneur de Dieu, & contre son expresse parolle contenue en l'Euangille, où est dict clairement, que la femme, laquelle auoit eu fleux de sang l'espace de douze ans fut guerie, aussi tost qu'elle eut touché par derriere le bort de la robe du Seigneur: Quelqu'vn m'a touché, dict il, car i'ay cogneu que vertu est sortie de moy. Et ne se faut esmerueiller, si plusieurs choses touchées du corps de nostre Seigneur ont pouuoir de guerir les maladies, puis que la seulle ombre de sainct Pierre auoit semblable vertu, comme auoient bien aussi les couure-chefs & deuantiers, les mouchoirs & ceinctures de sainct Paul, qui gueriſſoient les maladies & iettoient les malings esprits hors des corps des hommes, ainsi qu'il est tesmoigné par sainct Luc. Souuienne vous aussi que Elisée se voulut seruir de son baton pour faire reuenir l'enfant de la Sunamithe, & que ses os ayans tou-

ché vn corps mort le ramenerent en vie. Pourquoy donc ne ferons nous honneur aux lieux & choſes qu'il a pleu à Dieu honorer & ſanctifier, par l'atouchement de ſon ſainct corps, & par le moyen de ſi excellentes vertus qu'il leur a données, nous conformant & ſuiuant entierement l'authorité de ſon Egliſe, qui en a touſiours vſé, & enſeigné de le faire ainſi. Tellement qu'à ceſte occaſion pluſieurs groſſes & grandes armées, ont eſté dreſſées ſouuent par les bons Chreſtiens pour le recouurement de la terre ſaincte, affin d'y pouuoir aller adorer Dieu en toute liberté, deuotion & pieté Chreſtienne.

DISCOVRS HVICTIEME.

Du bois de la Croix de noſtre Seigneur.

CHAPITRE I.

Le bois de la Croix tiẽt le premier lieu d'honneur entre les choſes qui ont touché noſtre Seigneur.

ENTRE les autres choſes ſainctes qui doibuent eſtre honorées, pour auoir touché le corps du Seigneur le bois de la Croix en laquelle il fut crucifié pour noſtre ſalut, doibt tenir, ce me ſemble, le premier rang: & toutesfois auiourd'huy ſe trouuẽt des hommes, qui refuſent de luy faire honneur pour eſtre creature inſenſible, mais nous diſons & ſouſtenons qu'il nous eſt commandé d'ainſi le faire, d'autant que non ſeulement ſon humanité eſt l'eſcabeau de ſes pieds, ainſi qu'il a eſté remonſtré cy deuant: mais auſſi la Croix, en laquelle ſes pieds ont eſté ſouſtenuz & clouez deſquels les veſtiges ont eſté imprimés

là dessus. Si donc suyuant ce qui est escrit, qu'ils adoreront les vestiges de ses pieds, elles sont adorables, pour auoir esté faictes & formées de ses pieds saincts. Et si leur escabeau doibt estre adoré pour les auoir soustenuz, ou s'il faut adorer au lieu où ses pieds ont esté, qui est celuy qui peult doubter que la Croix n'ait touché les plantes de ses pieds? Qu'elle ne les ait soustenus, ou qu'elle ne soit l'vn des plus certains lieux où ils ont esté. Et ainsi l'a entendu sainct Hierosme en l'interpretation du Psalme nonante huictieme. Et apres luy, Cassiodore & sainct Iehan Damascene, ne dict il ainsi, escriuant du bois de la Croix? Il est, dict il certainement precieux & tres-venerable, auquel Iesus Christ s'est offert sacrifice soymesme pour nous. Et le fault adorer honorablement, cõme sanctifié par l'atouchement de son S. corps & sang. Et de mesme les cloux, la lance & vestemens, & ses saincts Tabernacles qui sont la creche, la cauerne, la golgothe salutaire, le Sepulchre viuifiant, Syon rempart des Eglises, & autres semblables, suiuant ce que Dauid dit: nous entrerons en son Tabernacle, & adorerons au lieu où furent ses pieds. Et que par là Dauid entendoit de la Croix, ce qui s'ensuit le monstre, quand il est dit: Releuez vous Seigneur en vostre repos. Car apres la croix suit la resurrectiõ. D'auãtage S. Augustin dit ainsi: Qu'est ce q̃ reserue le Seigneur à sõ fidele seruiteur, puis qu'il

Psal. 96.

Damas. de fide ortho. li. 4. ca. 12.

August. in Iohan. tract. 36.

a donné tant d'honneur à son supplice, duquel les Romains n'vsent plus pour la punition des coulpables? Car ils ont pensé que le coulpable seroit honoré, d'autant que la croix du Seigneur a esté honorée. Voulez vous ouyr ce qu'en dit sainct Iehan Chrysostome: Ce bois dict il, auquel le sainct corps du Seigneur a esté crucifié, pourquoy tout le monde ne tache de l'auoir? Tout ainsi comme ceux qui en ont quelque peu, ils l'enchassent dedans l'or, soient hommes ou femmes & l'accommodent à leurs cols, estimans qu'ils sont honorez par là, fortifiez & conseruez. A raison dequoy sainct Iehã Damascene dict, que la croix est le bouclier, les armes, & le trophée contre le Diable: elle empesche que l'exterminateur ne nous touche point, comme dict l'escriture: elle releue ceux qui sont couchez, & soustiēt ceux qui sont debout: elle est le baston des foibles, la verge des pasteurs, la guyde de ceux qui se conuertissent, la protectiõ de ceux qui s'en vont, le salut de l'ame & du corps: Elle chasse tous maux, & est cause de tous biens: elle est la ruine du peché, l'arbre de la resurrection, & le bois de la vie eternelle. Et peu apres dit ainsi: L'arbre de vie que Dieu planta en Paradis, fut la figure de ceste croix precieuse. Car d'autant que la mort fut dõnée par le bois, il falloit aussi que par le bois fut donnée la vie, & la resurrection. Iacob en adorant le bout de la verge, & donnant la benediction aux enfans de Ioseph, en la façõ qu'il tenoit

Chrysost. aduersus Gent. quod chios sit. de tom. 5.

Gen. 2.

Gen. 48.

tenoit ſes mains, deſcriuit manifeſtement le ſigne de la Croix. La verge de Moyſe en forme de Croix frappa la mer, ſauua Iſrael, & ſubmergea Pharaon. Les mains eſtendues en forme de Croix repouſſerent Amalech: l'eau amere deuint douce par le bois: La pierre fut rompue & ietta des ruiſſeaux: la verge d'Aron fut l'enſeigne du ſainct Pontificat: ſur le bois a eſté faict le triomphe du ſerpent, qui eſt mort, d'autant que le bois ſauuoit ceux qui voyent mort l'ennemy, & qui croient que Chriſt en la chair de peché, exempte toutesfois de peché, à fiché les pechez en la Croix. Le grand Moyſe crie, vous verrez voſtre vie pendante au bois deuant voz yeux. Eſaye dit, i'ay eſpandu tout le iour mes mains au peuple m'eſcriãt & contre diſant. Ceux donc, dit il en fin, qui adorent ceſte Croix ſeront faicts participans de Chriſt crucifié. Mais parlons de la bienheureuſe Imperatrice mere de Conſtantin, mere vrayement digne d'vn ſi grand Empereur & premier Chreſtien: Que feit elle, pour trouuer ceſte Croix precieuſe? Euſebe le racompte biẽ au lõg, & dit qu'elle ayant eſté admoneſtée de Dieu par viſion, ſ'en alla en Hieruſalem, où elle ſ'enquiſt diligemment des gẽs du pays en quel lieu le ſainct corps auoit eſté pendu en Croix car il eſtoit difficile de le trouuer, pource que les anciens perſecuteurs y auoit faict dreſſer la ſtatue de Venus. A celle fin que ſi aucun Chreſtiẽ vouloit adorer Ieſus Chriſt, en ce lieu là, il

Exod. 14.
Exod. 17.
Exod. 15.
Num. 17.
Num. 21.
Ibidem.
Eſaye 65.
Euſe. hiſt. Eccleſ. lib. 10. cap. 7. & 8.

semblast adorer Venus : à cause dequoy le lieu n'estoit point frequẽté, ains presque auoit esté mis en oubly, pour y auoir demeuré la statue long temps. Mais apres dit Eusebe, que la Religieuse dame fut arriuée au lieu, qui luy auoit esté designé par les indices celestes, & ayãt fait oster de là premierement telles choses ordes & prophanes, & fouyr profondemẽt, elle y trouua trois Croix ensemble, qui estoit sans aucun ordre, de sorte que la confusion d'icelles, par ce qu'on ne pouuoit discerner au vray celle de Christ, troubloit la ioye desia conceüe à l'occasiõ de ce beau don, qu'on auoit trouué. Y estoit aussi le tableau escrit par Pilate en lettres Latines, Grecques, & Hebraïques, lequel encore n'enseignoit point assez clairement laquelle estoit la Croix du Seigneur. En ce doubte humain l'on eut recours au tesmoignage de Dieu: Il aduint donc qu'en la mesme ville, l'vne des premieres Dames estant frappée d'vne griefue maladie, gisoit à demy morte : Alors Machaire Euesque d'icelle Eglise, voyant que l'Imperatrice auec ceux qui y assistoient tardoient beaucoup, apportez, dit il, icy toutes les trois Croix, & Dieu nous manifestera maintenant qui est celle qui a porté le Seigneur. Il entra donc dans la chambre de la malade auec l'Imperatrice & le peuple: & ayant mis les genoux à terre, il pria Dieu ainsi: Seigneur duquel le bon plaisir a esté donner salut au genre humain par la passion de vostre fils vnique qui

Euse. hist. Eccles. lib. 10. cap. 8.

a soufferten la Croix, & maintenãt en ces derniers iours il vous a pleu inspirer au cœur de vostre seruante de cercher ce bois biẽ heureux, auquel nostre salut a esté pendu: Mõstrez nous clairement laquelle de ces trois Croix a seruy à la gloire du Seigneur, & celles qui ont seruy au tourment des seruiteurs, afin que ceste femme qui gist icy, à demy morte, quand elle sera touchée de la Croix salutaire, soit r'appellée en vie des portes de la mort. Et apres l'oraison faicte il luy appliqua l'vne des trois Croix, qui ne luy seruit de rien. Puis luy appliqua la seconde qui luy seruit aussi peu. Mais aussi tost qu'il y eut appliqué la troisieme, la femme ouurit les yeux, & se leua ayant reprins ses forces, & plus ioyeuse de beaucoup quelle n'estoit auparauant, durant sa santé, couroit par toute la maison en magnifiant la puissance de Dieu, ainsi l'Imperatrice apres auoir par indices euidens obtenu, ce qu'elle desiroit, feit construire & bastir au lieu où elle auoit trouué la Croix, vn Temple excellent & admirable, ouurage digne d'vne Imperatrice. Quant aux cloux, desquels le corps de nostre Seigneur auoit esté cloué, elle les emporta à son fils, desquels il en para le mors de son cheual, pour en vser à la guerre. Et des autres, on dit qu'il en arma aussi son heaume pour le mesme effect, alors, dit Nicephore, qui racompte la mesme histoire, fut accomply ce que Zacharie auoit predit, sur le frain du cheual est ce qui est

Niceph. hist. Eccles. lib.

Zacha. 14. sainct au Seigneur. Du bois salutaire elle en porta à son fils vne partie, & vne partie en laissa sur le lieu dedãs des caisses d'argent, laquelle partie est encores auiourd'huy gardée soigneusement en grande reuerẽce. C'est le tesmoignage qu'auec les autres Historiographes en porte Eusebe, qui viuoit du temps d'iceluy Cõstantin. Et ie l'ay voulu mettre ainsi au lõg, afin que par là vous voyez, que les premiers Chrestiens alloient adorer, au lieu où la Croix estoit, auant que l'idole de Venus y fust mise, laquelle y demeura enuiron cent cinquante ans, selon le cõpte de sainct Hieroſme: & qu'apres qu'elle fut trouuée par inspiration diuine, elle fut honorée de Dieu, par le miracle qui en fut faict. A quoy Nicephore adiouste d'auãtage, que quelque temps apres la Croix fut mise sur vn corps mort, qui en fut resuscité. Le Pape qui pour lors estoit nommé Eusebe, ne faillit pas aussi de sa part, à luy faire hõneur. Car en l'Epistre qu'il escriuit aux Eueſques de Toscane & de Campaigne, il leur dit: nous vous commandons de celebrer solennellement la feste de l'inuention de la Croix de nostre Seigneur Iesus Christ au troisiesme iour de May, auquel iour elle a esté trouuée n'agueres, durant le gouuernemẽt que nous auons de la saincte Eglise Romaine. Et fut ceste feste si bien ordonnée en l'honneur de l'inuention de la Croix, qu'elle a duré depuis ce temps là iusques auiourd'huy, qui faict enuiron douze cens ans. Ne cerchõs donc plus

Niceph. li. 8. cap. 29.

Niceph. li. 8. cap. 29.

Euse. Pap. ad Epist. Tusc. & Camp.

le teſmoignage d'autres Docteurs Eccleſiaſtiques, ne des Empereurs, ou des Papes, puis qu'il nous doibt ſuffire l'ancien, & perpetuel cõſentement de toute l'Egliſe vniuerſelle, laquelle regie par le ſainct Eſprit a porté touſiours treſgrand' reuerence au bois de la ſaincte Croix, arrouſé du ſang de Ieſus Chriſt, non point qu'elle l'honore comme Dieu, mais comme creature, qui a eſté honorée par l'attouchement du corps du Seigneur, & par la vertu des miracles infinis que Dieu à faits par ſon moyẽ. Mais principallement nous luy faiſons honneur, par ce qu'en iceluy y a eſté parfaict le myſtere de noſtre redemption.

Comme la Croix eſt honorée en l'Egliſe.

DISCOVRS NEVFIEME.

De la figure de la Croix,

s'il eſt permis de faire le ſigne de la Croix.

CHAPITRE I.

S'il eſt permis de faire le ſigne de la Croix & de l'adorer.

RVis donc que nous auõs aſſez parlé du propre bois de la Croix de noſtre Seigneur. Il reſte maintenãt de ſçauoir ſ'il eſt permis d'en faire la figure en quelque maniere que ce ſoit: & nous eſtãt permis ſ'il nous eſt loiſible de l'adorer, c'eſt à dire de luy faire honneur & reuerence. Surquoy nous diſons que tout ainſi, que les vrais Catholiques ne mettent point en diſpute ce qui eſt obſerué en l'Egliſe Vniuerſelle: ainſi nous fault il eſtre preſts à reſpondre de noſtre faict aux ennemys d'icelle, leſquels ſemblent bien en

ce temps estre ennemys de la Croix de nostre Seigneur. Ce que nous deplorons auec sainct Paul. Or les argumens qu'ils admenent sont prins du premier commandement, par lequel ils disent, qu'il nous est expressement deffendu de faire signe ou figure de la Croix, puis que toute similitude est deffendue. Et pareillement est deffendu de luy faire honneur, & que ce que nous faisons en faisant le signe de la Croix, ne sert que pour chasser les mouches. Et quand nous respondons que nous le faisons en souuenance de la Croix, & de la mort de nostre Seigneur, ils repliquent galantement, ce leur semble : Si vostre pere, disent ils, vostre Seigneur, ou quelque autre vostre grand amy, auoit esté pendu voudriez vous honorer son gibet, ne le bruslériez vous pas plustost, à celle fin qu'il n'en fust iamais memoire? Et pource que, ce sont les raisons qu'ils alleguent & preschent au pauure peuple, desquelles la premiere prinse de l'escriture, semble estre plus vrgente : Nous disons que Dieu n'a pas deffendu absoluëment de faire des images, mais a deffendu d'en faire tant seulement pour les adorer comme Dieux, ainsi que sera remonstré plus particulierement au discours des images. Et qu'ainsi soit, que le signe de la Croix ait esté faict par les premiers Chrestiens, lesquels nous ont ordonné de le faire en memoire & souuenance de la Croix & mort de nostre Seigneur,

Philip. 3.

Exod. 20.

Responce à l'argumẽt precedant.

& qu'au seul signe d'icelle les mauuais esprits s'en soient enfuys, & ayent esté faictes plusieurs autres choses merueilleuses par la puisde Dieu, lequel a monstré par là combien ce signe de la Croix luy est agreable, puis que son plaisir a esté de luy donner si grande vertu. Sainct Marcial escriuant aux Bourdelois, ne dit il pas ainsi? La Croix du Seigneur, auquel vous auez creu, vray Dieu & fils de Dieu. retenez là tousiours en l'entendement, en la houche, & en signe, & de ce signe de la Croix, selon le tesmoignage qu'en faict sainct Denys Areopagite disciple de sainct Paul, au liure de la Hierarchie Ecclesiastique, en a esté vsé dés le commancement au Bapteſme, il dit ainsi parlant de celuy, qui vint à estre baptisé, apres que les Diacres l'ont despoüillé de ses habillemens, alors les Prestres apportent l'huile de la saincte vnction, & celuy qui preside (il entend l'Eueſque) commande de l'oindre, & de l'arrouser de l'eau, faisant le signe de la Croix, par trois fois: & le baille aux Prestres pour le lauer en tout son corps. S. Basile escrit en conformité de cecy. Qui dit il, a enseigné par escrit de signer de la figure de la Croix, ceux qui ont esperance au nō de nostre Seign. Iesus Christ? Oyez ie vo⁹ prie ce qu'ē dit S. Augustin. Qu'est ce, dit il, que tous recognoissent le signe de la Croix de Christ? Car s'il n'est fait sur le front des fidelles, ou sur l'eau mesme, quand ils sont baptisez, ou sur l'huile duquel ils sont oincts

Martial ad Burdeg. cap. 8.

Dionis. Areopa. de Eccl. hier.

Basil. li. de spir. san. ch. 27.

August. hom. 64. in Ioan.

& creſinez, ou ſur le ſacrifice duquel ils ſont nourris, il ne ſe fait rien parfaitement de telles choſes. Tertulian qui eſtoit long temps auparauãt, ne dit il point qu'à chaſcun pas, & mouuement, à chaſcune entrée & iſſue, au veſtir, au chauſſer, aux bains, à la table, à la lumiere, au lict, au ſiege, en toute conuerſation, nous frottons le front du ſigne de la Croix. Damaſcene dit qu'elle nous a eſté dõnée pour marque ſur le front, comme la Circonciſion à Iſrael, car par elle, nous qui ſommes fidelles, ſommes differens & ſeparez des infidelles. Sainct Hieroſme eſcriuant à Demetriade, donne la raiſon pourquoy ſ'eſt remparé, dit il, ſouuent ton frõt du ſigne de la croix, afin que l'exterminateur d'Egypte ne trouue place en toy. Regardez en Ezechiel, ce que Dieu dit à l'homme veſtu de lin: Paſſe, dit il, par le milieu de la Cité au milieu de Hieruſalem, & fay vn ſigne de Thau ſur les fronts des hõmes, qui gemiſſent, & ſouſpirent pour toutes les abominations qui ſe font au milieu d'icelle. Et peu apres: Tirez, dit il, iuſques à la deſconfiture l'ancien, & l'adoleſcent, la vierge, le petit enfant, & les femmes: mais vous n'approcherez pas de tous ceux, ſur leſquels ſera le ſigne de Thau, & commẽcerez à mon ſanctuaire. Or ceſte lettre de Thau derniere en l'alphabeth des Hebrieux, auoit anciennement la figure de la croix, & d'icelle vſent encor les Samaritains. Mais que dit l'Ange en l'Apocalypſe? Ne nuiſez point, dit il, à la

Tertul. de cor. mil.

Damaſce. lib. 4. de Ortho fid. cap. 12.

Hieron. ad Demetr.

terre, ny à la mer, ny aux arbres, iusques à ce que nous signiõs les seruiteurs de nostre Dieu, en leur front. Dites moy de quel signe, n'est-ce pas le signe de la Croix, signe & vraye marque de tous les seruiteurs de Dieu. Sainct Hieroſme dit ailleurs, que Paule estant bien pres de la mort, tenant le doigt à la bouche, faisoit le signe de la Croix sur ses leures: & que Paul le premier hermite, ayant veu dedás le desert vn monstre à demy homme, & à demy cheual, que les Poëtes appellent Hippocentaure, arma son front du signe salutaire de la Croix. Autant en feit Hilarion, ainsi qu'en sa vie le recite le mesme autheur. Car apres qu'il eut ouy plusieurs crys espouuantables, qui le vouloient estonner, afin qu'il se partist du desert, & qu'il eut entendu que c'estoient des mocqueries des Diables, ayant mis les genoux en terre, il feit le signe de la Croix de Christ en son front, & ainsi armé d'vn tel morion, & du corselet de la foy, il combatoit contre eux tout couché, desirãt de voir ceux qu'il auoit horreur d'ouïr. Il escrit aussi là dedans, qu'apres la mort de Iulian l'Apostat, il suruint au monde vn tel tremblement de terre, que les mers en desborderent si tres-fort, qu'il sembloit que Dieu menaçast d'enuoyer vn autre deluge. Ce que voyans les habitans de la ville d'Epidaure, & que les bruyantes vagues de la mer, estoient haultes comme des montaignes, ils eurent peur que toute la riue n'en fust couuerte, &

Hieron. in vit. Hil.

que leur ville n'en fuſt du tout ſubmergée. A cauſe dequoy ils ſe retirerent au bon vieillard Hilarion, & comme marchans en bataille, le mirent à la riue. Alors il feit trois ſignes de la Croix dedans le ſable, & apres eſtendit ſes mains contre la mer: & ce faict, il n'eſt pas croyable de dire combien eſtoit grande & bruyante la hauteur d'icelle, laquelle ſ'arreſta au deuant de luy, & comme courroucée de tel empeſchement, ſ'en retourna en ſa place. Et ſi vous ne voulez croire à ce qu'en dit vn ſi docte, & ſi grand perſonnage: oyez ie vous prie, les excellentes vertuz de la figure de la Croix, preſchées par ſainct Chryſoſtome, en l'Homelie cinquantecinquieme ſur le ſeizieme chapitre de ſainct Matthieu. Ce ſigne, dit il, a au temps paſſé, & de noſtre temps, ouuert les portes fermées. Il a eſteint la force du venin, il a reprimé la fureur des beſtes ſauuages, guery les morſeures mortelles des ſerpents. Car ſ'il a rompu les portes d'Enfer, & ouuert les portes des Cieux: S'il a renouuelé l'entrée de Paradis, & couppé les nerfs, & les forces du Diable, pourquoy eſt il de merueille, ſ'il a ſurmonté les venins, les cruelles beſtes, & autres choſes ſemblables? Ceſte Croix a fait que les Diables ſont meſpriſez des hommes, & non point eſpouuentables. Et en vn autre lieu, eſcriuant contre les Gentils, il dit, La Croix qui eſtoit auparauant malediction, & abomination

Chryſoſt. Hom. 55. in Matt. cap. 16.

Chryſoſt. aduerſ. Genti. li. 5.

& signe du dernier supplice, est faite maintenant plus noble, que ne sont les diademes & couronnes. Car la teste n'est point honorée de la couronne de Roy, comme elle est de la Croix, pourautant qu'elle est beaucoup plus digne de tout honneur: & tous ceux qui l'auoient en horreur auparauãt, sont à present soigneux d'en auoir la figure: laquelle se trouue parmy les Princes, parmy les subiects, parmy les hommes, & les femmes, parmy les vierges, & mariées, parmy les esclaues, & libres. Bref, tous se signẽt d'elle, la mettans sur le plus noble de noz mẽbres: car elle est figurée tous les iours sur nostre front, comme sur vne colomne, ainsi elle reluist en la table saincte, aux ordinatiõs qui se font des Prestres, & aux mysteres de la Cene du corps de Christ. Elle se voit celebrée par tout, aux maisons, à la place, au desert, aux collines, aux vallées, en la mer, aux nauires, aux isles, aux licts, aux robes, aux armes, aux chambres, aux banquets, en la vaisselle d'argẽt & d'or, aux perles, aux peinctures des murailles, aux corps des animaux malades, aux corps qui sõt assiegez des Diables. En tẽps de guerre, en temps de paix, de iour, de nuict, aux assemblées de plaisir, aux ordres des moynes: tant embrassent trestous ce don admirable, à qui mieux mieux. Si ie ne craignois estre prolixe, i'y adiousterois encores ce qu'il en dit d'auantage là mesme, & en autres lieux: mais sainct Hieroſme escriuãt à Lete, ne dit il point,

Hierony. ad Let.

que les estendars des gensdarmes, sont les enseignes de la Croix ? & que la peinture du gibet salutaire, orne la pourpre des Roys, & les pierres precieuses qui sont en leurs diademes? Et si vous n'estes encores contens de tant de venerables tesmoings, qui preuuent que dés le cõmencemeut du Christianisme; l'on a fait la figure de la Croix, voire parmy les mysteres de nostre Religiõ, en tous lieux & en toutes natiõs. Et si vous voulez dire que c'est mal fait de la faire, prenez vous en à Dieu qui l'a faite, & monstré à l'Empereur Constantin làsus au ciel, pour le tirer de l'idolatrie des dieux à son seruice, selon qu'iceluy Constantin l'attesta auec serment à Eusebe mesme, qui l'escrit ainsi. Vn iour, dit il, apres midy sur le soir, il veit de ses yeux, le trophée de la Croix au dessus du Soleil, où il estoit escrit: Tu vaincras en ce signe: ce que toute son armée veit pareillement. Et apres qu'il fut endormy, Iesus Christ luy apparut, ensemble auec ce qu'il auoit veu au Ciel, & luy ordõna qu'au pourtraict de celle figure, il en portast vne autre pour sa deffence, aux combats & batailles. Et qu'apres le lendemain au matin, l'ayant dit à ses amis, il enuoya querir des orfeures, pour luy en faire vne semblable d'or, & de pierres precieuses bien taillées, laquelle iceluy Eusebe asseure d'auoir veüe apres qu'elle fut faite, & en fait la description: y adioustant d'auãtage, que l'Empereur en vsa tousiours depuis aux guerres. Et quel-

Euseb. in Constant.

que temps apres à la semblance de celle là vne autre en fut portée au deuant des Legions: & qu'à l'occasion de telle vision, l'Empereur se feit Crestien. Ces choses ne vous semblent elles point merueilleuses, & telles que vous ne pouuez nier, sans dementir impudemment Constantin, & tous noz ancestres, qui l'ont ainsi attesté iusques auiourd'huy de main en main. Croyez vous point que le signe de la Croix sera au Ciel, quand nostre Seigneur viẽdra faire son iugement, d'autant que luy-mesme a dit. Alors apparoistra l'estendard du fils de l'homme, entendant de la Croix selon l'in-
Matth.24. terpretation des saincts Docteurs, & de toute l'Eglise. Mais la figure de la Croix n'a pas esté faite seulement en la terre & au Ciel, depuis la passion de nostre Seigneur, mais auparauant auoit esté faite par les Patriarches de l'ancien testament. Considerez en quelle forme Iacob donna sa benediction à Ephraim, & Manasse enfans de son fils Ioseph, ne meit il ses mains en Croix. Et quand les enfans d'Israel combatoient soubs Iesu fils de Naue, leur general Moyse ne prioit il haussant les mains au Ciel en forme de Croix. Sur quoy vous pouuez lire Iustin Martyr, au Dialogue qu'il a
Iustin. in Triph. fait auec Triphon, où il dit, que tant que les mains de Moyse soustenues par Aaron, retenoient la figure de la Croix, le peuple estoit fort & vainqueur, & au contraire qu'il estoit
Num.21. vaincu aussi tost que la figure cessoit. Le ser-

pét qui fut esleué au desert, que signifioit il par le tesmoignage mesme de Iesus Christ? Pourquoy donc auez vous tant en horreur le signe de la Croix, de laquelle les vertuz sont innumerables? Ne vous suffist il point qu'elle chasse les Diables? Souuienne vous que Iulié l'Apostat, qui l'auoit en horreur comme vous, voyãt vn grand nombre de Diables venuz au deuant de luy, à l'inuocation d'vn Magicien, fut contraint de faire en son front le signe de la Croix: & que lors iceux Diables voyans la figure du trophée de leur Seigneur, & se souuenans qu'ils auoient esté vaincus, esuanouyrent soudainement, ainsi qu'il est escrit en l'histoire Tripartite, liure sixieme chapitre second. Il est aussi dit d'vn Iuif, qui n'ayant point foy en la Croix, toutesfois s'arma de la figure d'icelle, estant d'auanture contrainct de se retirer vne nuict au Temple d'Apollo, où se trouua vne trouppe de malings esprits: le Capitaine desquels commanda de chercher qui estoit celuy qui auoit presumé de coucher au Temple. Et aucuns d'entr'eux estans arriuez à luy, & le regardans de pres, le trouuerent signé de la figure de la Croix, dont en s'esmerueillans ils crierent: O le vaisseau vuide, & toutesfois marqué, tellement qu'apres auoir ouy leur rapport, toute la trouppe des malings esprits s'en alla. Est il donc possible que vous ayez en abomination la figure de la Croix, de laquelle les vertus sont si innumerables, puis qu'elle

Ioan. 3.

Histoire Tripart.

chasse les Diables? N'auez vous point de honte de dire qu'elle ne sert que pour chasser les mouches,* attendu la grande vertu que Dieu luy auoit donnée. O la belle raison que vous alleguez, quand vous dites qu'vn fils ne doibt point faire la figure du gibet, où son pere a esté pẽdu, afin que la memoire en soit perdue. Certainemẽt si le pere ou l'amy vostre est mort au gibet pour ses demerites, il vous est à pardonner si vous abhorrez leur gibet, & la figure d'iceluy, afin qu'il ne vous souuienne de leur hõte. Et quand bien ils seroient punis innocens, aussi ne vous en doibt il point souuenir, à celle fin d'en laisser à Dieu la vengeance, qui le commande ainsi. Mais le Chrestien qui a receu en la Croix son salut, qui est le plus grand bien & honneur qui luy pourroit aduenir, ne s'en souuiendra il point? sera il si ingrat & si malheureux? Mesmement quand le Seigneur qui luy a fait ce grand bien, luy commãde tres-expressément d'auoir souuenance de sa mort, & de l'annoncer iusques à ce qu'il vienne. Laissez donc, ie vous prie, telle façon d'argument, & n'abusez plus longuement, ny vous-mesmes, ny ceux qui pẽsent que vous disiez verité. Estimez plustost que c'est vne horrible mensonge, forgée en la boutique du Diable, qui ne peult voir la figure de la Croix: & pour ceste cause, il vous a persuadé de ne le faire point, & d'abbatre celles que voz peres auoient faites. En quoy vous auez fait iniure à nostre Seigneur, & offencé

* Aussi les mouches signifient les Diables, desquels le Prince est appellé Belzebub, c'est à dire, Maistre-mouche.

Luc. 22.

toute la Chreſtienté, dont vous auez tres-grãde occaſion de vous repentir, & d'en demander pardon à Dieu. Et pour reparation de voſtre faute, r'eſtablir les Croix, afin que les ayant deuant les yeux, il vous ſouuienne plus ſouuent, & inceſſamment de la mort de Ieſus Chriſt. Mais, direz vous, Nous ne pouuons ſouffrir que vous adoriez la Croix.

S'il fault faire honneur à la figure de la Croix.

Chap. 2.

PVis donc que nous auons monſtré que les Chreſtiens doibuent faire le ſigne & la figure de la Croix, voyons maintenant ſ'il la fault adorer, ou luy faire quelque eſpece d'hõneur : ſur quoy nous deuons conſiderer pour le moins, & tenir pour certain, qu'il ne la fault contemner aucunement, & que noz maieurs l'ont ainſi ordõné, dont les Empereurs Theodoſe, & Valent, en feirent la conſtitution eſcrite au premier liure du Code. Comme ainſi ſoit, diſent ils, que nous ayons grand ſoing de maintenir toutes les choſes de Dieu, qui eſt là hault, Nous ordonnons qu'il ne ſera loyſible à perſonne quelconque, de peindre, ou engrauer en terre, en pierre, ou en marbres poſez au Soleil le ſigne de Chriſt noſtre Sauueur : ains qu'il ſera oſté de là, ſ'il ſ'en trouue l. 1. Codice nem. Lice.

aucun qui y ait esté mis, cõmandãt q̃ celuy soit condãné en grosses amendes, qui fera le cõtraire de nostre ordõnance. Les Peres, qui furent assemblez apres au Cõcile tenu à Constãtinoble, au Palais appellé Trule, sous l'Empereur Iustinié, n'en disent pas moins. Ains alleguẽt plus expresse raison de leur ordõnance. Les figures, disent ils, de la Croix q̃ les aucũs font au sol, & sur le paué, nous ordõnõs qu'elles soiẽt effacées & ostées entieremẽt, à celle fin qu'estãs foulées par ceux qui marchẽt par dessus, il ne soit fait iniure au trophée de la victoire. Qui fera le cõtraire, no⁹ ordõnõs qu'il soit excõmunié. Vous pouuez dõc cognoistre par ces deux cõstitutiõs faites il y a plus de mil ans, non seulemẽt que la figure de la Croix, se faisoit auparauãt en tous lieux, mais qu'elle estoit aussi tãt respectée, par ceux qui auoiẽt la charge du reiglemẽt, & de la police de l'Egliſe, qu'ils deffẽdoiẽt de la mettre en lieu où elle peust estre soulée des pieds des passans, ores que ce fust sans y pẽser, ou sans intentiõ de le faire par mespris. Ce que ie dy plus volontiers, à celle fin que vous recognoissiez d'auãtage, la griefue offence que vous auez faite en ce Royaume, depuis seize ans en çà, d'abbatre les Croix esleuées aux Egliſes, & en la cãpagne, pour la memoire de la passion de nostre Seigneur Iesus Christ: & que nõ seulemẽt l'ancien vsage de la figure de la Croix est necessaire à vn chascun Chrestien, mais qu'il la fault aussi respecter & honorer pour l'hõneur de nostre

Concil. Constant. can. 73.

Seigneur. Et nous fault entendre que si nous auiõs du boys de la venerable Croix, en laquelle le Sauueur fut pendu, en si grãde quantité, qu'il peust seruir pour en faire d'autres autant qu'il en seroit de besoin à toutes les Egliſes du mõde, nous peult estre en pourrions estre cõtens, sans en faire autre figure, mais n'en ayãs point nous la faisons, & la mettõs au Temple honorablemẽt, & ne l'adorons point pourtãt cõme nõstre Dieu, car il n'y a Chrestien au mõde, qui croye que la Croix soit Dieu, mais en la voyãt nous adorõs d'auantage celuy qui par le moyẽ de la Croix, a destruit l'empire de la mort, & lequel a effacé & osté du milieu, l'obligatiõ qui estoit contre nous, par decrets, & l'a fiché en la Croix, pacifiãt par son sang en elle toutes choses, soiẽt en la terre ou au ciel. Or cõbien qu'il soit ainsi, toutesfois il y eut enuiron huit cens ans passez vn nõmé Claude Eueſque de Thurin, qui fut le premier qui prescha, & escriuit qu'il ne falloit adorer ny reuerer la figure de la Croix. Et ses argumens estoiẽt tels: S'ils veulẽt, disoit il, adorer tout le boys fait en figure de Croix, pource que Christ a esté pẽdu là dessus il leur cõuiẽt adorer plusieurs autres choses, qui ont esté touchées de la chair de Christ, car à peine a il demeuré pẽdu six heures en la Croix, & il a demeuré au ventre de la vierge, neuf moys lunaires, & plus d'vnze iours, qui font en tout deux cẽs septãte six iours, c'est à dire neuf moys & plus de six iours. Qu'on adore dõc, disoit il,

Damasc.

Coloss. 2.

Ionas de cul. imag. lib. 1. ca. 1.

les pucelles, de tant qu'vne pucelle a enfanté Christ, qu'on adore toutes les creches, car aussi tost qu'il fut né, il fut mis dãs la creche. Qu'on adore les vieux drapeaux, pource qu'incontinent qu'il fut né, il fut enuelopé de vieux drapeaux. Qu'on adore les naus, à cause qu'il nauigea souuent dedãs les naus, & enseignoit les peuples dans la nacelle: il dormit en la barque, & commanda de ietter le filé du costé droit de la barque, quand celle grande prinse de poissõs fut faite. Qu'on adore aussi les asnes, pourautant qu'il vint en Hierusalem assis sur vn asne. Qu'on adore les aigneaux, car il est escrit d'eux: Voicy l'aigneau qui oste les pechez du monde, mais ils veulent deuorer les aigneaux viuans, & adorer ceux qui sont peincts en la muraille. Qu'on adore pareillement les Lyons, car il est escrit de luy: le Lyon de la race de Iuda a esté victorieux, la racine de Dauid. Qu'on adore les pierres, car quand il fut osté de la Croix, il fut mis dans vn sepulchre de pierre. Et l'Apostre dit de luy, que la pierre estoit Christ: iaçoit que Christ ait esté appellé Pierre, Aigneau, & Lyon, par figure, non point proprement, & par signification, & non point par substance. Qu'on adore d'auantage les espines des buissons, pourautant que de là l'on meit sur sa teste la couronne des espines, au temps de sa passion. Qu'on adore les roseaux, car d'iceux, la teste fut frappée par les soldats: finalement qu'on adore les lances, car vn sol-

dat luy ouurit le coſté de ſa lance, dont ſortit ſang & eau. Les Sacremens, par leſquels l'Egliſe eſt formée, ce ſont les argumens de Claude, dignes vrayement de luy, c'eſt à dire, d'vn qui ſe bande contre la Croix, & contre le conſentement de l'Egliſe vniuerſelle. Mais pour venir au comble de ſes raiſons, ie m'eſmerueille qu'il n'adiouſta qu'on adoraſt les Diables, puis qu'vn Diable tranſporta Ieſus Chriſt en la ſaincte Cité, & le meit ſur le pinacle du Temple, & puis le tranſporta ſur vne haute montaigne. De ſorte que ſon argument euſt eſté: Le Diable a touché le corps de Chriſt, il le faut donc adorer. Mais à toutes ces folies & blaſphemes indignes des aureilles d'vn Chreſtien nous reſpondrons, que Dieu n'a point honoré les aſnes du myſtere de ſa redemption, ny les naus, ny les autres choſes cy deſſus denombrées. Et ne leur a donné aucune vertu ou puiſſance de chaſſer les Diables, de guerir les maladés, & ſuſciter les morts: & ne les a point fait voir au Ciel, comme il a fait la figure de la Croix, qui luy ſeruira d'enſeigne au iour du iugement: & cependant ſert de marque à tous les Chreſtiens. Auſquels, ſelon le teſmoignage des anciens, a eſté ordonné de la faire en tous lieux par tradition Apoſtolique, & de l'honorer, comme trophée de noſtre Seigneur. Quand donc nous baiſons la figure de la Croix, ce n'eſt point pour l'amour du boys, ou de la matie- Matt. 4.

re dont elle est faite, mais c'est pour l'amour de Iesus Christ nostre Seigneur. Ignorez vous que la coustume de baiser le liure de l'Euangile, ne soit ancienne, en l'Eglise. En baisant donc le lieu d'où l'Euangile à esté recité, nous entendons faire honneur à nostre Seigneur, auquel il a pleu de la nous faire prescher, & ne le ferions point si n'y considerions autre chose que l'ancre, le papier, ou le parchemin, mais par là nous protestons que nous croyons & confessons estre vray tout ce qui est contenu en l'Euangile. Le Iuif embrasse pour ce regard la loy de Moyse, en grande reuerence & honneur: & nous au seul nom de Iesus, descouurons la teste, flechissons le genouil, non point pour le regard des lettres ou des syllabes, qui font & composent ce nom, ny pour la voix qui va par l'air en la prononçant, mais pour l'honneur de celuy qui nous est signifié par tel nom sainct & admirable, & le Iuif mesme porte telle reuerence propre au nom de Dieu, escrit en quatre lettres, qu'il ne l'ose prononcer: ains au lieu de dire Iehoua, il dit Adonai, qui veult dire nostre Seigneur, ou noz Seigneurs seulemẽt pour l'honorer d'auantage, tout ainsi que les Turcs n'osent regarder en face leur Prince, le voulans honorer par tel moyen. Quand donc nous descouurons la teste, ou mettons les genoux en terre au deuant de la Croix, si nous la baisons, si nous haussons les mains au Ciel,

Ionas de cult. im. in præf. lib. 2.

Philip. 2.

que faisons nous ? Nous protestons qu'en la voyant, nous auons souuenance que Iesus Christ est mort pour nous, sur vne semblable Croix. Que nous croyons en luy, que nous l'adorons comme nostre Dieu, & luy faisons hommage de nostre seruitude. C'est à Iesus Christ que nous adressons les yeux de nostre foy, & la pensée de nostre cœur, nous l'adorons d'vne adoration interieure, & spirituelle, car l'exterieure seule ne sert de rien, non plus que nous auons dit, qu'elle seruit aux Iuifs, quand ils se meirent à genoux au deuant de luy apres qu'il fut couronné d'espines. Ou non plus que le baiser de Iudas luy seruit, pourautant que Dieu regarde au cœur d'vn chascun. Puis donc qu'il voit & cognoist que ie n'estime point dedans mon cœur, qu'en la Croix y ait aucune diuinité: & que ie ne l'adore point comme Dieu, mais que tous les signes d'humilité, d'hommage & d'adoration que ie fay par dehors, mon cœur les addresse & offre à sa diuine maiesté, Dieu a mon adoration agreable, cognoissant que ie n'ay point autre Dieu que luy. Sainct Hieroſme dit que la Paule qu'il loue tant, s'estant prosternée au deuant de la Croix, adoroit le Seigneur, comme si elle le voyoit encores pendu là dessus: mais dira quelqu'vn, Ie voy que la Croix est adorée en l'Eglise solennellement le iour du grand Vendredy, l'on s'adresse à elle, l'on chãte, Ie te saluë Croix, esperance vnique, c'est vne

Matth. 22. Luc. 22. 1. Reg. 16.

Hierony. in epita. Paul.

idolatrie manifeste. Escoutez donc, vous qui imposez vn tel, & si execrable crime à l'Eglise de Dieu, & recognoissez que ceste coustume y a esté introduite par la tradition des peres, il y a si long temps, qu'il n'y a aucune memoire du contraire. Ainsi l'atteste Ionas Eueſque d'Orleans, qui vesquit enuiron huict cẽs ans apres la mort de nostre Seigneur Iesus Christ, & escriuit contre iceluy Claude, ennemy de la Croix. La saincte Eglise, dit ce bon Eueſque d'Orleans, pour la souuenance de la passion de nostre Seigneur Iesus Christ, & par la tradition des saincts Peres, honore & adore la Croix de Christ, mais non point de l'honneur, ny de l'adoration qui est deüe à la seule Diuinité. Et n'y a homme qui l'ignore, s'il n'est du tout discordant & contraire aux constitutions & ordonnances de l'Eglise, laquelle en memoire & souuenance de la salutaire passion de nostre Seigneur Iesus Christ, tous les ans au sainct iour du grand Vendredy, suiuant la tradition Ecclesiastique, adore la Croix de Iesus Christ, c'est à dire, la salüe à genoux. Et la mesme Eglise estendue par tout le monde, se resiouyssant, chante ainsi à la louãge de Christ, nous adorons vostre Croix, Seigneur, loüons & glorifions vostre saincte resurrection. En apres châte, voicy le boys de la Croix, auquel a esté pendu nostre salut, venez adorõs le. Il y adiouste que le bien-heureux Gregoire, du dire duquel, dit il, personne

Ionas lib. 1. de cul. imag.

Greg. li. de Sacram.

ne doubte, s'il n'a mis du tout sõ salut en oubly dit ainsi au liure des Sacremens. O Dieu qui vous estes daigné de rachapter le gére humain par le precieux sang de vostre fils vnique nostre Seigneur Iesus Christ, accordez nous Seigneur debonnaire, que ceux qui viennent adorer la Croix viuifiante, soient deliurez des liens de leurs pechez. Nous voulõs donc, dit icelluy Ionas en vn autre lieu du second liure, suiuant la coustume de l'Eglise, & en la souuenance de la passion du Seigneur, adorer la Croix, c'est à dire, la saluer. Or, disent ils, est il possible, que vous parliez au bois, ou que vous le saluez puis qu'il n'a point de sentiment. Mais dites moy, vous est il possible que Dauid parle au soleil, à la Lune, aux Estoilles, les exortãt à loüer Dieu: ou que les trois enfans dedãs la fournaise parlent au mõtaignes, aux fontaines, & aux bestes, leur disant, benissez le Seigneur. Nous faisons tout de mesme, & disons, comme par vn transport d'esprit. O Croix, que tu es bien heureuse de nous auoir apporté tant de bon-heur, toy qui estois auparauant si mal-heureuse, que maudit estoit quiconque estoit pendu sur toy. Tu as esté au temps passé tant vituperée, que nul ne t'osoit regarder, & maintenant tu es tant honorée, que les enfans de Dieu te portent sur leur front, ils sont tous marquez de ta marque, ls font tous les iours ta figure, aux saincts mysteres, & en toutes leurs actions. Tu es l'enseigne des Empereurs, & des Roys, qu'ils portent

Ionas de cul. Imag. lib. 2.

Psal. 148.

aux batailles, ta figure seule fait fuir les Diables. Bref le Seigneur t'a fait voir au Ciel à l'Empereur Constantin, & à toute son armée, & te fera voir encores à tous au iour du iugement. Tu es donc beaucoup honorée de nostre Dieu, & c'est la cause pourquoy nous t'honorons, pour l'honneur, & reuerence que nous luy portons nous te saluons, nous t'adorons, comme creature, que tu és honorée de Dieu, duquel par toy nous auons esté rachetez, & sauuez: en ceste maniere pouuons nous parler à la Croix, ou à la figure d'icelle, à laquelle figure toutesfois nous n'adressons point noz paroles, ou prieres: mais bien à ce qu'elle represente, & signifie, qui est la Croix, & passiõ de Iesus Christ laquelle nous saluons l'appellant nostre esperance seule, estant telle qu'en elle seule se glorifioit S. Paul, & par laquelle le monde luy estoit crucifié, & luy au monde, & ne peult on dire sans grande calumnie que nous appelliõs la figure de la Croix nostre esperance vnique, d'autant qu'il y à en la Chrestiété, des Croix infinies: & si chacune d'icelle estoit nostre seule esperance, nous aurions vn milion d'esperãces, & toutesfois nous protestons de n'en auoir qu'vne, qui est la Croix & la passion de nostre Seigneur, laquelle aussi nous prions qu'elle veuille augmenter la iustice des bons & pardonner aux coulpables. C'est elle & non autre qui nous a faict iustes, & par laquelle noz pechez sont pardõnez. Mais ie vous supplie dites

al. 6.

noy en parlant à la Croix, & à la mort du Sei-
neur en ceſte façon, à qui parlons nous ſinon
u Seign. meſme, lequel y eſt mort pour nous.
t ſi vous trouuez mauuais qu'on parle à la
aſſion, ou à la mort qui ſont ſans aucun ſenti-
ent, Ieſus Chriſt meſme n'a il point parlé à la
ort, & à l'enfer? Où eſt, dit il, ô mort ton ai- 1. Cor. 15.
uillon? Enfer, où eſt ta victoire? Et ailleurs eſt
t en l'eſcriture, ô mort combien eſt amere ta Eccl. 41. a.
emoire à l'homme, qui a paix en ſes richeſſes,
mort ton iugement eſt bon à l'homme indi-
ent, & qui diminue de vertu. Nous donc lors
ie nous auons la figure de Croix deuant noz
ux, ſuiuant le conſeil d'Origene, en l'expoſi- Origen.
ó de l'epiſtre S. Paul aux Romains, nous la te- 6. lib
ons fidellement en noſtre entendement, de
rte que nous ſommes attentifs à regarder à la
ort de Ieſus Chriſt des yeux de noſtre ame
alors, ce dit il, elle a telle force qu'il n'y a ne
ncupiſcẽce, ne paillardiſe, ne enuye qui nous
iſſe ſurmonter, car tous les exercites de pe-
é, & de la chair, s'enfuyent pour ſa pre-
ce. La concluſion donc de ce diſcours
faicte par Damaſcene, qui dict, qu'il fault
orer la Croix: Car là où ſera, dict il, la
ure, luy meſme y ſera; mais ſil aduient
elle ſoit apres ou deffaicte, ou rompue, Damaſc. li.
e fault point adorer la matiere, de la- 4. de orth.
elle icelle figure eſtoit faicte, ſoit or, pier- fid. ca. 12.
precieuſes, ou autres matieres. Car nous
rons la figure de la Croix precieuſe,

& viuifiante & non point la matiere. A Dieu ne plaise, ains la figure, comme enseigne de Christ. Mais au bois où le Seigneur a esté crucifié, iaçoit qu'il n'ayt à present figure de la Croix, nous luy faisons grand honneur, non point tel qu'est deu à la diuinité, mais comme a creature sanctifiée par l'attouchement du sang de nostre Sauueur, faisons aussi honneur à la figure d'icelle Croix, pource qu'il a pleu à Dieu luy donner tant de vertuz cy deuant descrites. Nous asseurans qu'il n'en sera point ialoux, d'autant que nous ne la recognoissons point sinon en memoire & pour l'amour de luy, qui nous a commandé d'obeyr à son Eglise, laquelle l'a ordonné ainsi sainctement & de toute ancienneté.

Quel honneur l'on rend à la vraye Croix de Iesus Christ.

DISCOVRS DIXIEME.

Des Images.

s'il fault faire des Images, ou en tenir en l'Egliſe.

CHAPITRE I.

APRES auoir ouy le diſcours que nous auons faict de la Croix, il y en aura qui deſireront d'ouyr diſcourir, du faict des Images qui ſont en l'Egliſe, & de tãt plus qu'on enſeigne nouuellement & publiquement ence Royaume, qu'il eſt deffendu d'en faire, & à plus forte raiſon de les tenir au temple, & de leur faire honneur, ſoiẽt elles Images de Ieſus Chriſt, des Anges ou des ſainctz. A cauſe de quoy ils les ont abatues & miſes en pieces, aux lieux où ils ont eſté les plus fors, diſans que les peuples idolatroient apres

Propoſitiõ de l'auteur pour traiter des Images.

elle cõtre l'expresse prohibitiõ de Dieu, qui dit: Tu ne te feras idole taillée, ne similitude quelcõque des choses qui sont là sus au Ciel, ne çà bas en terre, ne és eaux dessoubs la terre. Par où ils disent estre prouué clairement, & suffisammẽt qu'il est deffendu de faire Images de quelque chose, que ce soit. A quoy nous respondõs que d'autãt que les enfans d'Israel estoiẽt merueilleusemẽt enclins à l'idolatrie, Dieu leur defendit d'en faire pour les adorer, & non pour autre occasion: ce que monstre clairement la teneur du texte qui ensuit, disant. Tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les seruiras: Car ie suis le Seigneur ton Dieu, Dieu ialoux. Autrement s'il est du tout & entierement deffendu de faire des Images, pourquoy Dieu commande bien tost apres à Moyse de faire deux Cherubins d'or, duit au marteau, les mettãt aux deux bouts du propiciatoire. Et les Cherubins, dit il, estendront les ailes en hault, couurans de leurs ailes le propiciatoire: & leurs faces seront l'vne vers l'autre. Et apres au liure des Nõbres Dieu commande au mesme Moyse de faire vn serpent. Fais, dit il, vn serpẽt d'airein, & le mets sur vne perche, & quiconque sera mordu & le verra, il viura. Et Moyse feit vn serpẽt d'airein. Quand Salomon edifia le Temple de Dieu il feist dedans l'oratoire deux Cherubins de bois d'Oliuiers, & figura toutes les parois de la maison à l'enuirõ d'entailleures & engraueures, en forme de Cherubins, de Palmes, & de fleurs es-

Exod. 20.

Exod. 25.

Num. 27.

3. Reg. 6.
3. Reg. 7.

panies dedãs l'oratoire, & en la maiſon de dehors. Et y feit d'auantage quatre cens pommes de grenade, il y feit des Lyons, & vne mer, & douze bœufs ſoubs la mer, ne ſont ce pas ſimilitudes des choſes, qui ſont là ſus au Ciel, qui ſont les Cherubins? la ſimilitude de la mer qui eſt és eaux? Les figures des Lyons, des beufs, palmes, & pommes de grenades, qui ſont en terre, Mais où ſõt elles faites, ie vous prie? Dedans l'oratoire, & au dedans du Tẽple de Dieu, il n'eſt pas donc deffendu abſoluëmẽt, de faire des Images: & ſ'il eſtoit deffendu ainſi eſtroirement, d'où viẽt que Ieſus Chriſt voulut voir en la monnoye qu'on luy preſenta pour le tenter l'Image engrauée làdedans, & apres leur demãda de qui eſtoit ceſt Image, & luy fut reſpõdu qu'elle eſtoit de Ceſar: pourquoy ne les reprenoit il aigrement de ce qu'ils tenoient en leurs mains les Images, puis qu'elles eſtoiẽt deffendues par l'expres cõmandement de Dieu? Dites moy, ſ'il vous plaiſt, vous qui auez telle opiniõ, pourquoy tenez vo' les Images de Luther, d'Eraſme, d'Oecolãpade, de Melancthõ, & autres que ceux de voſtre party portẽt ordinairement imprimées ou peintes en Allemaigne, ſ'ileſt totallemẽt deffendu d'en faire. Quãt à moy, ie n'y voy point de reſpõce. Et pource il faut cõclure q̃ Dieu a deffẽdu nõ point d'ẽ faire ſimplemẽt, mais d'en faire ſeulemẽt pour les adorer. Et ainſi nous ſõmes reſolus du premier poinct. Si ce n'eſt q̃ vous vueilliez dire, que no' no deuõs ne

Matth. 22.

Cõcluſiõ.

pouuons faire l'Image de Dieu, d'autant qu'il n'a iamais esté veu de personne, ny ne peult estre veu selon le tesmoignage de sainct Iean. A raison dequoy l'escriture dit, à qui me ferez vous resembler, dit le Seigneur: mais à ceste argument nous respondons selon sainct Iean Damascene, que ce seroit vne grande folie, & vne impieté extreme de vouloir faire la figure de la diuinité inuisible, & c'est la cause que au viel Testament les Iuifs n'auoient point l'vsaige des Images, mais depuis qu'il a pleu à Dieu par sa misericorde, se faire vray homme pour nostre salut, & non point en figure d'hõme, ainsi qu'il auoit esté veu d'Abraham, & des Prophetes: mais que veritablement en substãce, il a esté faict homme, & a conuersé en terre auec les hommes, a fait des miracles, a souffert, a esté crucifié, ensepuely, resuscité, & monté au Ciel, & que le tout a esté faict à la verité, & à la veuë des hommes: Noz peres ont consenty de faire des Images pour nons representer nostre Dieu, nõ point selõ sa diuinité, mais en la forme qu'il luy a pleu prẽdre, pour se monstrer aux hommes: & par ce moyen aussi, nous peignons vne colombe, & des langues de feu, d'autant que le sainct Esprit à apparu ainsi. Et quãt aux Anges, qui sont creatures sans corps, nous en faisons la figure auec des ailes, selon que Dieu la monstré, & dit à Moyse, & selon que Salomon feist mettant les Cherubins au Temple. Icelluy Damascene met par escrit l'hi-

Esaye 40.

Damas. li. 4. de orth. fide ca. 16.

Matth. 3. Act. 2.

stoire

ſtoire d'Abagare Roy des Edeſcens, lequel auoit enuoyé vn peintre pour luy faire au vray le pourtrait du Seigneur, mais qu'il ne le peult iamais faire, à cauſe de la grande clarté & ſplédeur qui eſtoit en la face de Ieſus Chriſt, lequel print vn drapeau & l'appliqua à ſon viſage, dont il en retira le pourtrait, qu'il enuoya à iceluy Abagare, qui tant le deſiroit: autant en fut fait par la Veronique, dõt le viſage ſainct de noſtre Seigneur ſe mõſtre encores auiourd'huy en l'Egliſe S. Pierre de Rome. Il n'eſt pas auſſi que vous n'ayez leu en l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Euſebe, & en Nicephore, comme la femme qui fut guerie en l'Euangile par le Sauueur, du flux de ſang qu'elle ſouffroit, eſtant de la ville de Paneade, feit faire là au deuant de la porte de ſa maiſon, & en lieu eſleué ſa ſtatue de bronze, eſtant à genoux, & tenãt les mains en hault en forme de ſuppliãte: & pareillemẽt vne autre ſtatue en habit d'homme veſtu honneſtemẽt, qui tendoit à la femme ſa main dextre, & qu'en la baſe & aux pieds d'icelle ſtatue naiſſoit vne herbe de nouuelle figure, laquelle auoit accouſtumé de croiſtre en hault iuſques au bord du veſtement de bronze de ladite ſtatue, & auſſi toſt que ceſte herbe auoit du hault bout touché tel bord, elle auoit par là la vertu de guerir toutes maladies corporelles, ſans en excepter aucune, ſi on beuuoit tant ſoit peu du ius d'icelle herbe ſalutaire, laquelle n'auoit point de vertu, ſi on la prenoit auant qu'elle

Damaſce. de orth. fid. lib. 4. ca. 17

Euſeb. eccleſ. hiſt. li. 7. cap. 14. Nicepho. lib. 4.

euſt touché le bord du veſtement de la ſtatue. Ceſte ſtatue, à ce que dit Euſebe, ayant eſté faite à la ſemblance du viſage de Ieſus, auoit demeuré iuſques en ſon temps. Car il aſſeure l'auoir veuë de ſes yeux. Ainſi il vous appert que les images du Sauueur ſe font, & ſe peuuent faire non de ſa diuinité, mais de ſon humanité. Et que dés le commencement les Chreſtiens les ont faites. Nous voyõs encores, dit le meſme Euſebe, que les Images des Apoſtres ſainct Pierre & ſainct Paul, & celles du Sauueur meſme ſe font auiourd'huy, & ſe peignent ſur des tableaux. Voire nous auons veu de leurs pourtraits faits anciennement, qui ont eſté conſeruez iuſques à preſent. Autant en dit Nicephore, y adiouſtant d'auantage que les Images de la Vierge mere auoient eſté conſeruez iuſques en ſon tems. Et que ſainct Luc auoit commencé de les peindre, & pluſieurs autres des anciens apres luy. Vous direz, peult eſtre, pourquoy les feirent ils, ou de quoy ſeruent elles? Cela ſemble tenir de l'erreur des Gentils, iceux hiſtoriographes vous reſpondent, qu'il eſt biẽ vray que les Gentils auoiẽt accouſtumé de faire des ſtatues aux hommes dignes d'honneur, & de les conſeruer pour leur memoire. Tellement qu'en elles eſtoit monſtré l'honneur des deffuncts, & l'amitié de leurs ſucceſſeurs. A cauſe de quoy l'Egliſe par la prouidence diuine a receu & augmenté d'auantage ceſte couſtume, en gardant non ſeulement les Images

Euſeb. lib. 7. cap. 14.

Nicep. li. 6. cap. 6.

des Saincts, mais aussi les vestemens, les bastõs, & les licts pour en auoir memoire eternelle. Tout ainsi, dit Nicephore, & Eusebe, que nous sçauons que la chaire de sainct Iacques a esté gardée longuement, ayant luy esté le premier Eueſque de Hierusalem, creé par Iesus Christ & ses Apostres, ainsi que les histoires saincte nous enseignent: & ses successeurs l'ayãt ainsi gardée & honorée, ont assez monstré par là, la reuerence & l'amitié qu'ils portẽt aux amys de Dieu. Voila les raisons qui ont meu les anciens à faire des Images. Reuan aux annotations qu'il a faites sur le liure de Tertulien appellé de la couronne du Soldat, dit que Pons Paulin a escrit que du tẽps que le peuple souloit manger en l'Eglise, chose que sainct Paul ne louoit point, on feit aux murailles des Temples des peintures, prinses du vieil Testamẽt, afin qu'estans assis à table ils s'occupassent à les cõtempler, & fussent par tel moyẽ plus sobres & modestes en leurs banquets. Mais il y a encores d'autres raisons, qui semblent estre plus necessaires: car il est certain qu'il faut auoir continuelle memoire des biens faicts de Dieu, l'vn desquels & le plus grand, celuy de nostre redemption. A l'occasion de quoy nous celebrõs le sainct Sacrement de l'Eucharistie, pour en auoir souuenance auec action de graces, nous allons ouyr la parole de Dieu, & lisons les Escritures, qui nous mettent deuant les yeux les benefices de Dieu, à celle fin que nous honno-

Euseb. lib. 7. cap. 7. Niceph. lib. 7. ca. 16

B. Renan in Tertul.

rions & l'aymions de tout nostre cœur, comme tres-obligez que nous luy sommes. Or les Pasteurs de l'Eglise sont debteurs aux doctes & aux ignorans. Que doiuẽt ils donc faire du peuple qui ne sçait point lire, qui est en nombre infiny? ou des Chrestiẽs, qui sont en voyage sur mer, & par terre, qui sõt sourds & muets de naissance, ou malades d'autres maladies, ou qui sont aux montaignes apres leur bestail, ou aux villages, où il n'y a hõme qui soit pour leur annoncer l'Euangile? Et s'il en y a, les occupations des pauures gens sont quelquesfois si grãdes, pour la necessité de leurs affaires, & de leur pauureté, qu'ils n'y peuuẽt entendre. Faut il donc pour cela qu'ils perdent la souuenance des biensfaicts de Dieu, cõbien que tels moyẽs leur deffaillent? non veritablement. Il a donc esté de besoing faire des Images, pour representer aux ignorans ce que les doctes apprennent par l'Escriture, ou par la predication, ceux qui ont commodité de l'ouyr souuẽt. Et pource, disoit le Pape Gregoire, escriuant à Serenus Eueſque de Marseille: l'effect que l'Escriture fait aux lisans, la peinture le fait aux ignorãs, qui la regardent: car ils voyẽt en elle ce qu'ils doiuent suyure, & en elle lisent ceux qui n'ont point de lettres, de sorte que la peinture sert de leçon à telles gens. Et pour mõstrer que les Images ont le mesme effect que les lettres, les Espaignols qui nauigerẽt en Ponant du temps de l'Empereur Charles cinquieme, attesterent

Les Images seruent pour l'instruction des ignorans.

Gregor.

que les gens du pays qu'ils trouuerent nouuellement, n'auoient du tout point l'vſage des lettres, en plus de ſix cens lieuës de pays, combien qu'autrement ils fuſſent gens de bon eſprit, & bõs ouuriers és arts mechaniques, & qu'ils habitaſſent pluſieurs belles villes, entre leſquelles eſt Temeſtitan, qu'ils diſent cõtenir plus de deux cẽs mille maiſons: mais au lieu de lettres ils ſe ſeruoient des Images peintes, de maniere que par elles ils faiſoient entendre clairement leur intention. Vous voyez donc comme non ſeulement pour l'honneur & pour l'affection que nous auons à Dieu, & aux Saincts, mais auſſi pour la grãde vtilité & neceſſité, les Images ont eſté receuës en l'Egliſe, à celle fin que chaſcun en ayt memoire. Car ſi le villageois voit aux champs vne Croix, il ſe reduit en memoire que Ieſus Chriſt fut pẽdu là deſſus pour noſtre ſalut: & ſ'il voit là, ou ailleurs, l'Image d'vn Crucifix, il ſe ſouuiẽt comme noſtre Seigneur fut crucifié pour nous. S'il voit les Images des Apoſtres, il dit en ſõ cœur que par leur moyen la foy de Ieſus Chriſt a eſté preſchée au mõde. Tellement que le bon-homme en rend graces à Dieu, tout ainſi que ſ'il l'oyoit preſcher de viue voix, ou qu'il le peuſt lire dedans l'Eſcriture ſaincte. Seroit il donc raiſonnable de priuer le pauure peuple ignorant de telle commodité qu'il a de paruenir ainſi à la cognoiſſance de ſon ſalut? Il me ſemble certainement qu'il n'y doibt auoir bon Chre-

stien, qui le doiue ou puisse reietter, s'il a soing de son prochain.

S'il fault faire honneur aux Images.

Chap. 2.

DIsent les ennemis des Images, Quād bien il seroit ainsi, qu'il fust permis dés le cōmencement de la Chrestiēté, de tenir des Images en l'Eglise, pour les causes & considerātiōs susdites. Toutesfois pource qu'on les adore, c'est vn crime de manifeste idolatrie: car vous flechissez les genoux deuāt elles, vous les baisez, & leur faites l'hōneur qui appartiēt à Dieu, contre son exprés commandement, qui est de ne s'encliner point deuāt elles. Vous, disent ils, n'auez point de hōte de parler auec celuy qui est sans ame, vous priez le malade pour auoir santé, & le mort pour auoir vie, & n'inuoquez en aide celuy qui est inutile: & enrichissent ce discours de tels & semblables propos, contenuz au liure de Sapience, en l'epistre que Hieremie escriuit aux Iuifs captifs en Babylone, & en plusieurs autres lieux, esquels l'Escriture saincte condamne l'idolatrie. A cause de quoy & pour euiter ceste incōuenient, ils disent qu'ils ont voulu en ce temps briser à l'imitation d'Epiphane Eueſque de Cypre, qui deschira vn voile qu'il trouua pendu au deuant la porte d'vne Eglise, pource qu'il y estoit peint vne Image de Christ, ou de quelque Sainct. Xenias aussi Eueſque de Hieropoly, deffendit d'hono-

Sapien. 3.

Niceph. lib. 41. cap. 27.

rer les Images, Serin Eueſque de Marſeille, cõmãda qu'elles fuſſent abbatues pour ce regard. Claude Eueſque de Thurin eſcriuit contre les Catholiques à ceſte occaſion. Leon troiſieme Empereur qui regnoit enuiron l'an 720. commanda par edit general en toutes les terres de ſon Empire, que les Images fuſſent abbatues & effacées des Temples, à raiſon de l'idolatrie, diſoit il; & qui feroit le contraire, il le declareroit ennemy public. Apres luy les deux Conſtãtins cinquieme & ſixieme, & Leon quatrieme, Empereurs, n'en feirẽt gueres moins, comme auoit fait auparauant Iulian l'Apoſtat: mais ſur tout ils aſſeurẽt auoir imité Ezechias pour ce regard, lequel eſt grandement loué d'auoir rompu les ſtatues, & froiſſé le ſerpent dairain, que Moyſe auoit fait, pourautant que iuſques à ces iours là les enfans d'Iſrael luy faiſoient des encenſemens. Ils concluent donc qu'encores que les Images fuſſent vtiles d'elles meſmes, voire qu'elles fuſſent cõmandées expreſſément de la bouche de Dieu, comme eſtoit le ſerpent d'airain, qui gueriſſoit de toutes maladies. Si eſt-ce qu'il eſt de beſoin de les rõpre; puis qu'elles ſont adorées en l'Egliſe. Or il nous faut maintenant examiner ces raiſons, car nous ne ſommes point, ny ne voulons eſtre iamais idolatres. A Dieu ne plaiſe q̃ toute l'Egliſe vniuerſelle ſoit en telle erreur, ſi execrable, ou que nous faiſions en cecy autre choſe, que les Chreſtiens ont fait depuis le commen- 4. Reg. 18.

cemẽt. Et si tous eux ont esté idolatres, l'Eglise de Dieu qui deuoit estre perpetuelle, suyuant la promesse de Iesus Christ, ne dura guere longuement, & ne fut point conduite du sainct Esprit, lequel nous lisons estre descendu en icelle, & non remonté, qu'il luy deuoit enseigner toute verité, la garder d'errer, & demeurer à iamais auec elle, comme neantmoins il a fait dés le commencement, & continuera iusques à la fin, de tant que la parole & promesse de Dieu est infaillible. Nous disons donc que ce que feit Epiphane ne fut point du consentement de l'Eglise, & qu'il se trouua de son temps singulier en son opinion, car il ne se list point qu'autre tint la mesme pour lors. Et quãt à l'Euesque de Marseille, voyez si son fait fut approuué par le successeur de celuy auquel nostre Seigneur dist: Quand tu seras cõuerty, confirme tes freres. Nous auons entẽdu, dit il, qu'estant meu de quelque zele inconsideré, tu as brisé les Images des Saincts, t'excusant qu'elles ne doiuẽt point estre adorées. Et certainement nous te louons de ce que tu as deffendu de les adorer: mais nous te reprenons de les auoir rompues. Dy moy, frere, quel Prestre a on ouy dire, qui feit iamais ce que tu as fait? Autre chose est d'adorer la peinture, autre chose est d'apprendre par l'histoire de la peinture, ce qu'il cõuient adorer. Or quant à Xenias de Hieropoly, apres que Nicephore a racompté l'opinion d'iceluy, sur ce qu'il disoit qu'il ne

Luc. 22.

Nicephor. lib. 41. cap. 27.

falloit reuerer les Images. O l'homme temeraire, dit il, ô l'impudente bouche! c'eſt vn eſclaue de toute impieté, d'autant qu'il ſe bãdoit contre le conſentement de toute l'Egliſe vniuerſelle. Quant à Iulian Empereur, il eſt vray qu'eſtant au pays de Phenice, en la ville de Paneade, ou de Ceſarée, (car elle a ces deux nõs.) Il feit abbatre la ſtatue de noſtre Seigneur, laquelle la femme qui fut guerie du flux de ſang auoit fait faire, en memoire du benefice qu'elle auoit receu de Ieſus Chriſt, cõme il a eſté dit cy deuant: & au lieu de celle là, il y feit mettre la ſienne. Mais qu'en aduint il, ie vous prie. Auſſi toſt, dit Nicephore, que cela fut fait, le feu du ciel ſuruint en ſi grande force, & de telle violence, qu'il rompit la ſtatue de Iulian par la poitrine, de maniere que la teſte iointe au col ſeparée de la poitrine, ſe trouua proſternée en terre ſur la face, & demeura le corps d'icelle ſtatue fort long temps ainſi noircy de la foudre, en teſmoignage de ce qui eſtoit aduenu. Et quant à la ſtatue de Ieſus Chriſt, les Chreſtiens l'emporterent au presbytere, & l'ayant miſe en lieu plus honorable, l'eurent en tel honneur, qu'il eſtoit conuenable. Or par le diſcours de ceſte hiſtoire, vous pourrez cognoiſtre clairement, que le briſement de la ſtatue de Ieſus Chriſt, fait par Iulian, ne fut point agreable à Dieu, ny aux Chreſtiens, qui l'honorerent d'auantage. Pourquoy donc voulez vous imiter vn ſi meſchant homme, apoſtat de

Niceph. lib. 10. cap. 30.

la foy Chrestiéne? ennemy de Dieu, esclaue du Diable, mõstre prodigieux sur la terre, magicié, necromãcien, persecuteur des Chrestiés, & le plus abominable seducteur qui fut onques en toute la Chrestienté? car il ne taschoit qu'à l'abolir du tout; mais il sentit en fin le doigt de la vengeance de Dieu sur luy, de laquelle luy-mesme porta tesmoignage, quand il print en sa main du sang, qui sortoit de sa playe mortelle, & les iettant en haut vers le ciel, comme s'il voyoit Iesus Christ, qu'il estimoit estre la cause de sa mort. Tu as vaincu, dit il, ô Galileen, tu as vaincu. Voudriez vous ouyr parler d'auantage d'vn si grãd blasphemateur que cestuy-là? ou luy voudriez ressembler en chose qui soit? Aussi Leon troisieme Empereur, qui commanda que les Images des Eglises luy fussent apportées, & lesquelles il feit mettre au feu, ne mourut il point miserablement? toute l'Eglise Catholique ne luy feit elle resistance pour ce regard? Gregoire deuxieme ne le declara il excommunié, & anathematisé pour auoir perseueré en l'opiniastrise de ceste erreur, en laquelle continuerent les autres Empereurs susdits, qui pour ceste occasion principalemẽt furent cause que les Latins ne voulurent plus obeyr à l'Empire des Grecs. Pourquoy donc à l'imitation de tels hommes, criez vous en ce temps que nous sommes idolatres? Lisez, ie vous prie, les constitutions de l'Eglise, contenuës aux Conciles, où ce fait a esté traitté &

Niceph. lib. 10. cap. 35.

debatu meurement. Commencez au Concile de Nicene ſecond, au Conſtantinopolitain ſoubs Hirene. Paſſez plus outre par les trois Conciles de Latran, & venez finir au dernier n'agueres tenu à Trente. Vous trouuerez que les Peres diſent ainſi d'vn communaccord: Les Chreſtiens n'appellent point dieux les venerables Images des Saincts, & ne leur ſeruent point comme dieux, ne mettent point en elles l'eſperance de leur ſalut, & ſi n'attẽdent point d'elles le iugemẽt qui ſe doibt faire à l'aduenir: mais bien pour la memoire des deuanciers, ils les reuerent & adorent, non point toutesfois qu'ils les ſeruent de l'honneur qui eſt deu à Dieu, ny elles ny autre creature quelconque. Entendez, ſ'il vous plaiſt, que nous tenons que les Images d'elles-meſmes, & pour leur ſeul regard, ſont indignes du moindre honneur du mõde: mais mettãt en conſideration ce qu'elles nous repreſentent, nous les reſpectons & eſtimons ſuyuant ce que dit ſainct Baſile, & la determination des Conciles: Que l'honneur que nous leur faiſons, ſe rapporte à ceux qu'elles nous repreſentent, auſquels nous adreſſons toute noſtre intention, & non point à elles, ne debatant point qu'elles ne ſoient ſourdes, ſans ame & ſans aucune eſtincelle de diuinité. Et combien que nous ſoyons quelquesfois à genoux au deuant d'elles, & que nous les baiſiõs, toutesfois ces actes exterieurs ne font point la vraye adoratiõ, ſi le cœur n'y eſt: car tous ceux

C. venerabiles de cõſecratione diſti. 3.

qui baisent n'adorent pas, ny tous ceux qui se mettent à genoux aussi. Il nous souuient tresbié de deux vers Latins, qui sont tournez ainsi en Françoys.

Hoc Deus est, quod imago docet, sed nõ Deus ipsa. Hãc recolas, sed mẽte colas quod cernis in ipsa. Daniel. 3.

L'Image n'est point Dieu, mais elle te l'enseigne:
A Dieu dresse ton cœur, honorant son enseigne.

Et si vous dites qu'il est mal fait de faire ceste acte d'adoration par dehors, combié que l'intention d'adorer ne soit point, parce que Sidrac, Misac, & Abdenago, ne voulurent iamais adorer la statue de Nabuchodonosor, par acte exterieur, encores qu'ils eussent peu auoir l'intention au Dieu viuant, & que plusieurs Chrestiens ont esté Martyrs pour n'auoir voulu adorer, ou donner encens aux Idoles & statues des dieux. Nous vous respondons que la statue de Nabuchodonosor, & les statues des dieux, ne meritoient aucun honneur, ny d'elles-mesmes, ny pour le regard de ce qu'elles representoient: car tels dieux, qui estoient esprits malings, estoient indignes d'estre adorez des hõmes. Mais il n'est pas ainsi de Iesus Christ, lequel doit estre adoré de nous, & à son occasiõ nous honorons son Image, pour l'honneur de luy, & nõ autrement. Tout ainsi qu'en faisant iniure à son Image, nous ferions iniure à luy-mesme. Ce qu'il a manifesté souuent par plusieurs exemples, qui en sont aduenuz en diuers lieux de la Chrestienté, au nombre desquels est celuy qui aduint du temps que Othon, & Philippe, Empereurs, combatirent pour l'Empire

In Theat. vit. hum.

de la Germanie, où il y eut plusieurs qui se retirerent en l'Eglise sainct Gonar, non guere loing de la ville de Treues: pource que le lieu sembloit estre assez fort, tant de sa nature, que par la diligence dont on y auoit vsé. Neantmoins vn capitaine nommé Verghier Bolan, y alla pour l'assieger, & ceux qui estoient dedans, se doutans d'vne fenestre qu'il y auoit, afin que les ennemis n'entrassent par là, y meirent l'Image du Crucifix faite de boys, estimãs qu'ils seroient deffenduz suffisamment par ce moyen. Mais l'auarice qui ne recognoist autre Dieu que l'or, fut cause qu'vn archer, pour l'esperance du butin, tira là tout droit vn coup de fleche, qui print & entra dedãs icelle Image du Crucifix, dont le sang sortit incontinent, tout ainsi que si c'eust esté vn corps en vie: quoy voyant Verghier, s'en alla auec l'enseigne de la Croix outre mer, pour faire la guerre aux ennemis de Christ. Et Fulgẽce atteste que de son temps, l'on voyoit encores celle Image arrousée de sang. Mais Frichius aux Meteores, en racompte vne plus merueilleuse. Il dit qu'en la ville de Bude en Hõgrie, il y eut deux ioüeurs de dez, lesquels accorderẽt par leurs pacts, que l'vn iouëroit au nom de Dieu, & l'autre au nom du Diable, & aduint que celuy qui pẽsoit auoir la faueur de Dieu en son peché, perdit tout son argent, & ses habillemẽs aussi: & s'en retournãt à sa maison de nuict tout desesperé, passa d'auãture par vn cimetiere, où il veit vne

Histoire admirable

Fulgen.

Frich.

Image du Sauueur crucifié, à laquelle il rua vn coup de pierre sur le frõt, d'vne grande rage, & icelle pierre s'arresta miraculeusement sur la playe, dõt le sang en sortit en abõdance. Aupres du cimetiere habitoit vn boucher vieil, & goutteux, lequel en son repos ouyt vne voix, sans sçauoir d'où elle venoit, qui luy dist qu'il se leuast, & qu'il tuast de son cousteau le premier homme qu'il rencontreroit. Luy donc ayant ouy ceste voix par trois fois auec tres-grande instance & menaces, se delibera d'obeyr. Et combien qu'auparauant il ne se peust remuer du lict, toutesfois il s'en leua pour lors gaillardement, & de son cousteau de boucher, tua ce miserable & enragé ioueur: l'ayant ainsi executé, s'en alla en la maison du Iuge, requerant de luy parler: mais le iuge n'en voulut rien croire, ains pensoit que ce fust quelque fantosme, ou maling esprit. Finalement apres qu'il fut iour, ils allerent ensemblémẽt au cimetiere, & là estans à l'entour du corps du meurdry, les Diables le prindrent, auec des hurlemens espouuentables, & l'emporterent en l'air hors de la veuë des hommes. Ainsi fut cogneuë l'infidelité du ioüeur, & le boucher fut absouls, dont vous pouuez cognoistre que par telle punition, Dieu prenoit l'iniure faite à son Image, comme faite à soy-mesme. Et par mesmes raisons nous croyons qu'il accepte l'honneur qu'on luy fait en ses Images. Ie pense bien que vous direz selon vostre coustume, que ces

hiſtoires ne ſont point de l'Eſcriture, & qu'il n'y fault adiouſter foy. Mais, dites moy, n'y a il rié de vray que ce qui ſe trouue en l'Eſcriture? Donc Caligula, dõc Heliogabale, Trajan, Platon, Ariſtote, Ciceron, Virgile, & tant d'autres, ne furent iamais en vie, car il ne ſe parle point d'eux aux Eſcritures ſainctes, dedans leſquelles il ne ſe trouue point auſſi, que vous ayez dreſſé en France de nouuelles Egliſes, contre la foy Catholique: que vous ayez abbatu noz Temples, Croix, Images, & Autels: foulé aux pieds le tres-ſainct Sacrement, auec ignominie eſpouuãtable, dreſſé pluſieurs & groſſes armées, contre les Roys Tres-chreſtiens, voz naturels & ſouuerains ſeigneurs. Cela dy-ie n'eſt pas dans les Eſcritures ſainctes: & toutesfois il eſt tres-veritable, comme ſont auſſi les hiſtoires ſuſdites, aduenues en la preſence de tant de teſmoings, & miſes en eſcrit par autheurs dignes de foy. Or reuenant à noſtre propos, nous diſons d'auantage, que nous ſommes obligez d'honorer les Saincts, qui ſont honorez de Dieu meſme, & pour l'amour d'eux nous reuerons leurs Images: ce qui ne ſe deuoit faire des Idoles des dieux: car ils eſtoient dignes pluſtoſt de toute contumelie & vitupere, & nõ de reuerence aucune. Au moyen dequoy il y a pluſieurs Docteurs qui referent ce mot d'Idole aux ſtatues, qui ſe faiſoient aux dieux des Gentils tant ſeulement, & ne veulent point appeller celles qui ſont dedans les Egliſes d'autre nõ

Attributiõ du nom d'Idole & d'Image.

que d'Images, pour les rendre differentes de nom aux autres comme elles sont en effect. En quoy me semble qu'il n'y a point de mal, iaçoit que possible le mot Grec ou ce mot de statue, & de semblance à qui vouldroit opiniastrer peult conuenir aux vns & aux autres. Ce neãtmoins l'vsage des Chrestiens est de les appeller Images, & si on doibt vser des mots, tout ainsi qu'on fait de la monnoye selon son cours: Nous ne deuõs appeller les Images des Saĩcts d'autre nom, que du commun, qui est receu en l'Eglise. Vous me direz si l'acte exterieur ne fait point l'adoration, & s'il ne fault adorer aultre que Dieu, pourquoy confessent les peres aux sixiesme concile cy deuant allegué, que les Chrestiens adorent les Images? A ce poinct, ie vous respondray, que si vous voulez parler si proprement, que vous ne vueilliez rapporter ce mot d'adorer, ou d'adoration qu'au seul Dieu, veritablement il ne se peult dire, que les Chrestiens adorent les Images, car ils ne les tiennent point pour dieux. Et ainsi parloit Gregoire, quand il loüoit l'Eueſque de Marseille de ce qu'il auoit prohibé de les adorer. Car comme seroit il possible que nous adorassions les Images des martyrs, & des Apostres q̃ nous disons, qu'il ne faut pas adorer les martyrs mesme. O teste folle, dit sainct Hieroſme à Vigilance, qui est celuy qui a iamais adoré les martyrs? Mais si faire humble reuerence est adorer, à cause que l'Escriture dit, & a esté remonstré

Cap. venerabiles de consec. distinct. 3.

Hiero. ad Vigil.

monſtré ſuffiſamment, que Iacob adora Eſau, & Ioſeph fut adoré de ſes freres, & Dauid d'Abigail, & de Nathan, les peres n'ont point failly d'vſer anciennement de ce mot adorer, ayãs voulu neantmoins le declarer incontinẽt qu'ils n'entendent faire aux Images l'honneur qui eſt deu à Dieu, appellé de Latrie, ains ils declarẽt qu'ils fõt l'hõneur à ce qui eſt repreſentép ar elle. Oyez, ie vous prie, ce qui en eſt dict au Concile de Trente. Le ſainct Concille ordonne aux Eueſques, & à tous autres qui ont charge d'enſeigner, qu'ils aprennent aux fidelles l'vſage legitime des Images, & qu'il faut tenir en l'Egliſe principalement les Images de Ieſus Chriſt, de la vierge mere de Dieu, & des autres ſaincts: & qu'à elle faut faire l'honneur, & la reuerence qui leur eſt deuë, non point qu'on croye qu'il y ait en elles aucune diuinité, où vertu pour laquelle doiuent eſtre honorez, où qu'il leur faille demander choſe qui ſoit, ou qu'il faille mettre ſa confiance aux Images, ainſi que iadis faiſoient les Gentils, leſquels auoient mis leur eſperance aux idoles, mais pource tant ſeulement que l'honneur qu'on leur faict eſt rapporté à ceux qu'elles repreſentent, tellement que par le moyen des Images, que nous baiſons, & deuant leſquelles nous deſcouurons la teſte, & flechiſſons les genoux, nous adorons Ieſus Chriſt, & reuerons les ſaincts deſquels elles portent la ſemblance. Ce qu'à eſté ordonné par les Decrets des Con-

Adorer pour faire reuerence.

Con. Tri den.

ciles, & principalement au second Concile de Nicée, contre les aduersaires & oppugnateurs des Images. Or combien qu'il vous doiue suffire d'entendre en ce faict la cõclusion que l'Eglise en a faite : si est-ce qu'à celle fin que vous cognoissiez qu'elle a tousiours enseigné le mesme, vous pourrez, si ainsi vous semble, auoir recours aux tesmoignages des anciẽs Peres qui en ont escrit particulieremẽt, sans qu'il soit de besoing de vous en ennuyer d'auantage. Mais entre autres, sainct Augustin en son liure de la doctrine Chrestienne, ayant dit premierement que sainct Luc l'Euangeliste auoit peint l'Image de nostre Seigneur, & de sa tressaincte mere, & inferé par là, que la veneration des Images n'estoit pas nouuelle inuention: mais qu'elle est de la tradition diuine, & Apostolique. Il dit apres ainsi, Celuy qui honore vne telle Image diuinement instituée, de laquelle il entend la signification, & la vertu, il n'honore point ce qui se voit, & qui passe, mais biẽ plustost celuy auquel fault rapporter toutes telles choses. Autant en dit Basile, Damascene, & les autres, qui soustiẽnent par mesme moyẽ, que les Images sont introduites en l'Eglise par prouidence diuine & tradition Apostolique. Parquoy il ne sert de rien d'alleguer le froissement que Ezechias feit du serpent d'airein: car les enfans d'Israel l'honoroient comme leur Dieu. Ce que ne font pas les Chrestiens, qui sont enseignez iournellemẽt dequoy les Images seruent en l'Eglise. Et quãd le peuple seroit

Augustin. de doctriu. Christ.

si malheureux, qu'il voudroit adorer les Images comme Dieux, ou qu'il mettroit en elles son esperãce, alors l'Eglise ne defaudroit point d'extirper vn si grãd abus d'idolatrie, & d'oster les Images pour vn temps, à l'exemple d'Ezechias: mais par la grace de Dieu, il n'en y a encore point de danger, ne aura s'il plaist à Dieu, lequel a monstré de nouueau en ces derniers iours, que telles Images luy sont agreables, d'autant qu'ayãt voulu faire grace aux Isles & prouinces de grande estendue, trouuées nouuellement par les Espaignols vers Occident, & par les Portugoys vers Orient, de les tirer de la seruitude du Diable & de l'idolatrie, en laquelle ils estoient, & se faire cognoistre à eux par la predication de son sainct Euangile, qui doit estre presché par tout le monde auant la consommation du siecle, il ne leur a point enuoyé des ministres reformateurs, combien qu'ils entreprindrent d'y aller auec le cheualier Villegaignon, ny tels briseurs d'Images, & inuenteurs de nouuelles opinions, pour les instruire en la foy Chrestienne. Mais y a fait conduire de bons personnages Catholiques, zelateurs de l'honneur de Dieu. Auquel les peuples & nouueaux Chrestiens seruent à present, recognoissant leur Createur & Redempteur, & embrassans ses cõmãdemens, & sa saincte volõté entẽdue par le moyen de la predicatiõ de sa parole, & de l'intelligence nõ seulemẽt des Escritures, mais aussi des Images qui leur sõt propo-

sées aux Téples, en la forme de l'Eglise Catholique. La foy de laquelle préd plus d'accroissement en iceux pays, qu'elle ne fait de perte en Europe par le moyẽ des heresies qui y regnent, lesquelles Dieu permet auoir cours pour quelque temps, en attẽdant d'en faire perdre la memoire, ainsi qu'il a fait des precedẽtes. Tant y a pour cõclusion, q̃ les Images de Iesus Christ, de la Vierge mere de Dieu, des Apostres, & autres Saincts sont aussi receuës, & reuerées aux nouuelles prouinces, comme elles ont esté & serõt de tout temps par les bons Chrestiens, pour l'honneur de ceux qui sont representez en elles, lesquelles sont vtiles & necessaires pour l'instruction du peuple ignorãt, & pour auoir memoire perpetuelle des biẽs-faicts de Dieu, & du seruice que luy ont fait ses Saincts pour nostre bien & profit.

DISCOVRS VNZIEME.

Des Festes.

CHAPITRE I.

SI NOVS mettons en cõsideration combien est agreable à Dieu la souuenance que nous auons de ses biẽsfaicts, nous trouuerõs que la saincte Eglise a ordonné, par diuine prouidence, non seulement l'vsage des Images, mais aussi des Festes, que nous celebrons durant l'année, non à autre fin, sinon à ce que chacun de nous iusques au moindre & plus ignorant, entende & mette presque deuant ses yeux les dons & graces de nostre redemptiõ, d'autant qu'il en y a plusieurs qui ne les sçauroient dire, mais par les festes solennelles, ils reduisent en memoire ce qu'ils doiuẽt croire selon le symbole des Apostres : pource que par la feste de la Trinité, ils

entẽdent & cõfessent qu'en Dieu y a trois personnes en vne mesme essence, que les Chrestiës appellent Trinité. Par la feste de l'Annõciation de la vierge Marie, ils se souuiennẽt que l'Ange luy annonça la bonne nouuelle qu'elle conceuroit le Sauueur du mõde, par le moyen du S. Esprit. Par la feste de la Natiuité de nostre Seigneur, ils recognoissent qu'il est né de la vierge Mere. Le iour de l'Epiphanie leur represente l'apparitiõ de Dieu, & l'adoratiõ que les Roys firẽt au Sauueur, conduits par l'estoile qui leur apparut en Orient. Qu'il fut presenté au Tẽple selõ la loy, par la feste de la Purification. Le Caresme leur appréd cõme il ieusna quarãte iours. Ils font au iour du grãd Vẽdredy memoire solẽnelle de ce que Iesus Christ souffrit soubs Pilate, mourut & fut enseuely. Apres le iour de Pasques leur declare sa resurrectiõ, pour raison de laquelle fut aussi ordõnée la feste du Dimãche. Et pour mõstrer que quarante iours apres qu'il fut resuscité, il mõta au ciel, nous celebrõs la feste de l'Ascẽsiõ. Et qu'au cinquãtieme iour en la feste de la Penthecoste, il enuoya à ses Apostres, & disciples, le S. Esprit, suyuant la promesse qu'il leur en auoit faite, lesquels Apostres & disciples prescherẽt apres l'Euãgile par tout le mõde. A cause dequoy pour auoir souuenãce d'eux, & en recognoissance de la peine qu'ils ont prinse, nous celebrõs leurs festes, tellemẽt que par le discours d'icelles festes, le plus ignorãt sçait le sommaire de la creance Chrestiẽne,

Vtilité des festes.

ſçauoir eſt, cõme noſtre Seigneur a eſté conceu de la Vierge, né, crucifié, mort, reſuſcité, monté là hault és cieux, & a enuoyé ſon Eſprit ſainct, & puis ſes Apoſtres par toutes les natiõs, pour leur faire entendre ſa volõté. Bref par les feſtes ſe trouue l'hiſtoire de Ieſus Chriſt, & de ſon Euangile engrauée dedans les cœurs de chaſcun Chreſtien, tant ſoit il ignorant des Eſcritures ſainctes. Et ne ſont point ces feſtes trouuées nouuellemẽt: ains ont eſté en treſ-grãde reuerence de noz Peres, depuis le commencement. Gardez, diſoit Clement Romain, au cinquieme liure des conſtitutions des Apoſtres, les iours des Feſtes, & principalement le iour de la Natiuité du Seigneur, lequel vous celebrerez le vingt & cinquieme iour du neufieme moys. Apres celuy-là ayez en tres-grand honneur le iour de l'Epiphanie, auquel le Seigneur a monſtré ſa propre diuinité. Liſez, ie vous prie S. Chryſoſtome, en l'oraiſon qu'il a faite de l'heureux Philogene. La Feſte de toutes les Feſtes, dit il, eſt venerable & adorable, & ſi quelqu'vn l'appelloit la Metropolitaine de toutes les Feſtes, il ne faudroit point. Mais qui eſt ceſte Feſte? La Natiuité de Ieſus Chriſt ſelõ la chair: de ceſte cy prennent leur origine & fondement les Feſtes de l'Epiphanie, la Paſque, l'Aſcenſion, & la Penthecoſte. Car ſi Ieſus Chriſt ne fuſt né, il n'euſt point eſté baptiſé, qui eſt la Feſte de la Theophanie, c'eſt à dire l'apparition, ou manifeſtatiõ de Dieu. Il n'euſt

Cle. Rom. de conſtit. Apoſt. lib. 5. cap. 13.

Natiuité.

Epiphanie

Chryſoſt.

point esté crucifié, c'est à la feste de Pasques. Il n'eust point enuoyé le sainct Esprit, qui est la feste de la Penthecoste, au moyen de ceste feste ces autres festes sont nées, comme plusieurs ruisseaux d'vne fontaine : & apres allegue autres raisons, pour mõstrer de combien la feste de la Natiuité est plus venerable que les autres. Lisez encores les sermons qu'il a faicts cõsecutiuement aux iours de la Resurrection, de l'Ascension, & de la Penthecoste, & ceux des autres anciens Peres, Leon premier, Ambroise, Augustin, Gregoire. Vous y trouuerez ce qu'ils preschoient de la solennité des festes il y a enuiron douze cens ans, lesquelles ils n'auoient point introduites, ny commãdées, ains estoiẽt celebrées auparauant par leurs deuanciers, & pour le regard des festes des Saincts, faut entẽdre que l'Eglise ne celebre point le iour de la naissance des Saincts, excepté celuy tant seulemẽt de S. Ieã Baptiste. Nous ne lisons point, dit S. Augustin, qu'apres le sainct iour de la naissance du Seigneur, on celebre la naisãce d'aucun hõme, si ce n'est celuy de Ieã Baptiste seul. Aux autres Saincts & esleuz de Dieu, nous sçauons qu'on celebre le iour auquel ceste vie les a enfantez à perpetuelle eternité, apres la consõmatiõ de tant de trauaux, & apres qu'ils ont eu vaincu & triõphé du mõde. Et neantmoins l'Eglise appelle naisãce le iour du decez, pource que c'est lors qu'ils cõmencẽt à viure veritablemẽt. Et si vous aimez mieux les tesmoigna-

ges des premiers Empereurs Chreſtiés, vous les trouuerez dedás le Code de Iuſtinian au tiltre de Feriis. Nous voulõs, dit Cõſtantin, que tous iuges, tous citadins, & tous meſtiers ceſſent, le venerable iour du Soleil, qui eſt appellé le iour du Seigneur par Theodoſe, lequel commande pareillement en ce iour là la ſurſeance de tous procez, cõme il fait auſſi aux feſtes de Paſques, de Noel, & de l'Epiphanie, les Empereurs Valentinian, Theodoſe, & Arcade, diſent qu'à bõ droict tous les Chreſtiens celebrẽt la memoire de la paſſion des Apoſtres, maiſtres de toute la Chreſtiẽté. Vous direz, Ces feſtes ne ſont point cõmandées en l'Eſcriture: il eſt vray. Il faut dõc ne celebrer point le iour du Dimãche, ains trauailler à ſõ plaiſir, d'autãt qu'il n'eſt point deffendu en l'Eſcriture, & le iour de Noel auſſi cõme ont fait pluſieurs de voſtre religiõ. Mais dites moy, ie vous prie, voulõs nous eſtre plus ingrats enuers Dieu, q̃ ne ſont les Iuifs, puis que nous auons receu de luy plus de graces, qu'ils n'en receurent onques: entre autres graces que Dieu leur a faites a eſté la deliurãce de la captiuité d'Egypte, à la charge toutesfois qu'il veult & entend qu'ils ſ'en ſouuiennent perpetuellemẽt: car auãt que les deliurer, il ordõne à Moyſe de leur parler, & leur faire prendre à chacun vn agneau pour famille, & le mãger en la maniere deſcrite au 12. de l'Exode. Car, dit il, c'eſt le paſſage du Seigneur, & ce iour vous ſera en memoire, & le celebrerez ſolẽnel au Seigneur,

l. omnes C. de Fer.

l. vt in die C. de Fer.

l. omnes dies C. de Feriis.

Exode 12.

en voz generatiõs. Vous le celebrez donc pour ordonnance perpetuelle: & à celle fin qu'ils ne le missent en oubly, apres la deliurãce, il le leur repeta bien souuẽt. Tu garderas disoit il, au 23. du mesme la solẽnité des Pains sans leuain. Tu mangeras du pain sans leuain par sept iours, comme ie t'ay commandé au tẽps du moys des nouueaux fruicts: car en celuy tu sortis hors d'Egypte, & au Deuteronome 16. est dit ainsi. Tu garderas le mois des nouueaux fruicts, afin q̃ tu celebres la Pasque au Seigneur, ton Dieu. Car au moys que les fruicts meurissent, le Seigneur ton Dieu ta retiré par nuict d'Egypte. Et tu sacrifieras la Pasque au Seigneur ton Dieu, tu ne mengeras point en ceste feste de leuain, sept iours tu y mangeras pain sans leuain, pain d'affliction: car tu es sorty en haste hors de la terre d'Egypte, afin que tu ayes memoire du iour de ton partemẽt de la terre d'Egypte tous les iours de ta vie. Il seroit long & ennuyeux de racõpter les festes des enfans d'Israel, ou de discourir auec S. Chrysostome que leur feste de la Penthecoste estoit la vraye figure de la nostre. Il suffira d'entẽdre qu'elles furent ordõnées pour memoire de quelque bien fait de Dieu, de tant aussi que leur feste des tabernacles, ou des pauillons, se fait en souuenance de ce, qu'ils logerẽt soubs les pauillons l'espace de quarante ans. Nous donc, qui auõs receu vne infinité de graces de nostre Seig. par sa naissãce, par sa mort, & resurrection, & par autres moyẽs infinis, n'en

Exod. 23.

Deut. 16.

ferons point de memoire, ou qui est pis, dirons nous que les premiers Chrestiens ayẽt failly de ce faire, lesquels n'ont voulu estre si ingrats qu'ils n'ayent voulu engrauer dedãs noz cœurs la souuenance non seulement des bienfaits de Dieu, mais aussi de ses seruiteurs, qui ont esté enuoyez en diuerses prouinces pour son seruice, & pour nostre salut, comme à dire le Lazare, Marthe, la Magdelaine & S. Maximin en ce pays de Prouence, S. Marcial l'vn des septãte & deux disciples, en Limosin, S. Denys disciple de sainct Paul en France, où ils ont enseigné Iesus Christ. A raison de quoy depuis ce temps là iusques auiourd'uy, leurs festes y sõt celebrées en leur memoire & hõneur, l'ayant Dieu ainsi ordonné par son S. Esprit qui conduit son Eglise, tout ainsi qu'il auoit voulu que ce que la femme auoit fait en repandãt la boyte de l'oignemẽt precieux sur son chef, fust recité à la louãge d'elle par tout le monde, où son Euãgille seroit preschẽ. Pource donc que plusieurs particuliers pays ont receu profit particulier d'aucũs saĩcts plus que les autres, en la predication de l'Euangille, il s'en fait particuliere memoire aux pays & prouinces, ausquelles, ils ont esté tant seulement. Mes freres dit, S. Ambroise, combien que nous deuions celebrer tresdeuotement le iour de la naissance de tous les martyrs, toutesfois il nous faut auoir soing principalemẽt d'honorer ceux qui ont repandu leur sang aux lieux de nostre demeure. Car combien que tous les Saincts soient par tout, & profitent à tous.

Marc. 14.

Ambr. ser. 77.

Ce neantmoins ceux là intercedent pour nous particulierement, qui ont enduré pour nous, d'autant que le martyr quand il endure, il n'endure pas seulemẽt pour soy, mais aussi pour ses citoyens: car il endure pour soy, afin d'en estre recompensé, & aux citoyens il leur sert d'exemple. Il endure donc, pour son repos, & pour le salut des citoyens, d'autant qu'à l'exemple des martyrs nous auons aprins de croire en Iesus Christ. En apres dit, qu'il faut honorer deuotemẽt to⁹ les martyrs, mais plus specialemẽt ceux desquels nous auons les reliques. Car ceux là, dit il nous aydent par leurs oraisons, & ceux cy par leurs tourmens, aussi nous auons familiarité auec eux, d'autant qu'ils sont tousiours auec nous, ils nous gardent viuans en ce corps, & nous reçoiuent lors, que nous en sortons, mais il nous faut bien prendre garde, dit S. Hieroſme, que nous ne celebrons point les iours des festes, tant auec abondance de viãdes, cõme auec resiouissance d'esprit. Car c'est vne chose biẽ estrãge, de vouloir honorer par gourmãdise le martyr, lequel tu sçais auoir esté agreable à Dieu par ieusnes. Or cõbien que les festes d'aucuns saincts se celebrent aux Egliſes particulieres. Toutesfois cela se faict du consentement de l'Egliſe vniuerselle, qui ordõne que la memoire en soit faite, iaçoit qu'elle ne se troue estre commandée en l'escriture saincte, mais seulement par tradition Apostolique, & Ecclesiastique, obseruée depuis le commencement de nostre religion.

Hiero. ad eustoch. Comment l'on doit celebrer les festes.

DISCOVRS DOVZIEME.

Du Purgatoire & des prieres pour les morts.

Qu'il y a autre lieu que paradis & enfer où ſont aucunes ames des trepaſſez.

CHAP. I.

NOvs auons remonſtré en diſcourant de la vraye Egliſe de Dieu, qu'elle contient en ſoy & embraſſe les Anges, & les Saincts du Ciel, & d'auantage non ſeulement les Chreſtiens Catholiques qui ſont auiourd'huy viuans aux quatre coings du mõde, mais auſſi tous les fidelles qui ſont nez depuis le commencement, & qui naiſtront iuſques à la conſommation du ſiecle. Auons dit pareillement que ceſte Egliſe eſt le corps de Chriſt qui en eſt le chef: en outre nous auons declaré en vn autre lieu auec S. Paul, que puis que nous ſommes tous mẽbres

Recapitulation de ce que cõtient la vraye Egliſe de Dieu:

d'vn mesme corps, il est raisonnable que nous ayons vne mesme solicitude les vns pour les autres,& soit qu'vn mẽbre endure aucune chose tous les autres membres endurent auec luy, ou si vn membre est glorifié tous les membres ensemble s'esiouissent comme auons dit cy deuant,que nous nous resiouissons de l'honneur qu'il plaist à Dieu faire aux Saincts, lesquels nous honorons, en leur dressant des Images & celebrans leur festes, & maintenant disons que nous auons cõpassion des ames des Chrestiens qui sont trespassez en la foy & charité de l'Eglise Catholique. Et que tout ainsi que les Saincts du Ciel, nous aydent aupres de la maiesté de Dieu, par leurs intercessions & prieres, ainsi faisons nous aux ames, qui sont detenues aux peines de Purgatoire, en priant Dieu pour elles & faisant obligation, & aumosnes, mais pource que les pretenduz reformez ont retrãché Purgatoire de leur Eglise, & qu'ils disent que les ames apres la separation du corps s'en vont droit en Paradis ou en enfer, il nous faut examiner s'il y a quelque autre lieu,ou aucunes d'icelles ames demeurent pour quelque temps, & si noz prieres peuuent seruir à leur deliurance. Or il nous faut tenir pour tout certain, & sans qu'il soit mis en controuerse à mon aduis, que combiẽ que Paradis & enfer fussent creez dés le cõmencement du monde (car on ne list point qu'ils ayent esté faits depuis ans toutes choses furent faites alors)si est-ce que les ames

Cõme les Saincts nous aidẽt de leurs prieres au Ciel nous aidons cy bas les decedez detenus en Purgatoire.

d'Abel, Noé, Abrahã & des autres Patriarches, Prophetes, & ſaincts perſonnages, apres qu'elles furent ſeparées du corps, auãt l'aduenemẽt de noſtre Seigneur, n'allerent en aucun d'iceux lieux, car ils n'eſtoient pas damnez pour eſtre en enfer, & les portes du Ciel ne furent ouuertes que par la mort, & reſurrection de Ieſus Chriſt, à cauſe dequoy, il faut dire, que lors il y auoit vn autre lieu, ou ces ames fidelles & ſainctes attendoient leur redemption, & qu'apres la reſurrection du Sauueur, pluſieurs d'elles reprindrent leurs corps, qui auoiẽt eſté endormis, à ce qu'en dit S. Matthieu, & reſuſciterent, & eſtans ſortis des monumens vindrent en la ſaincte cité, & apparurent à pluſieurs. Ie vous prie dõc, dictes moy, de quel lieu venoiẽt ces ames, & l'ame du Lazare mort, où eſtoit elle, auant qu'il fuſt reſuſcité, les ames de tãt d'autres qui ont eſté reſuſcitez depuis par les Apoſtres & autres ſaincts perſonnages, où eſtoient elles? Car de ſortir d'enfer il n'eſt poſſible, de reuenir auſſi de Paradis pour ſe reioindre, & endurer encores ce corps, la bonté de Dieu ne le permet point, il faut donc confeſſer par force, qu'il y auoit autre lieu, lequel vous appellerez comme il vous plaira pour ceſte heure, ſoit le ſein d'Abraham, les limbes ou Purgatoire. Car ce m'eſt aſſez de monſtrer qu'il y en auoit vn autre. Ce qui ne ſe peult nier: or ie vous demande, ce lieu là ſ'eſt il perdu depuis, de ſorte qu'il ne ſe trouue plus. Si

Matth. 27.

L'ame du Lazare n'eſtoit en Paradis ny en eufer.

vous me dictes que non, ie vous diray, qu'il y est donc encores: & si vous me dictes qu'il n'y est plus, dictes moy s'il vous plaist, depuis quād est il aboly? Et prouuez le par texte de l'Escriture saincte, s'il vous est possible, sinon, laissez le là, où il est, non que ie vueille estre si curieux de sçauoir s'il est aux bords d'enfer, ou si par dessus l'enfer sont les limbes, qui reçoiuent les enfans, qui meurent sans bapteſme: ou si Purgatoire est par dessus l'vn & l'autre. Il me suffist d'estre asseuré qu'il y en a vn ou plusieurs, & de vous asseurer, que vous ne deuez auoir aucune crainte d'y entrer: car il n'est pas fait pour vous. Tellement que quand vous prescheriez qu'il n'y a point de Purgatoire pour ceux de vostre Eglise, nous en serons d'accord: mais no' disōs qu'il en y a pour ceux qui sont morts en la foy & vnion de l'Eglise Catholique sans aucun peché digne des peines d'enfer. Ayant toutesfois d'autres pechez & taches legieres, qui les empeschent d'entrer promptement en Paradis. Car selon Esaye ceste voye sera appellée la voye des Saincts, & par icelle ne passera aucun qui soit souïllé. Sainct Iehan dist pareillement qu'en elle n'entrera aucune chose qui souille, & sainct Paul presche que Christ s'est abandonné soy-mesme pour l'Eglise, afin qu'il la sanctifiast, la nettoyant au lauement d'eau, par la parolle, afin qu'il la constituast à soy mesme Eglise glorieuse n'ayant tache ou ride, ou autrement telle chose, ce qui sera accomply en

L'autheur ne veult estre curieux de l'imiter ce troisiesme lieu.

Esaye 35.

Ioan. 12. Apocal. Ephes. 5.

ply en celle beatitude tant seulement, & non durant ceste vie mortelle, comme nous l'auõs declaré ailleurs. Et pource disoit S. Hieroſme; qu'aucune ame qui ait tache ou ride, n'entrera en la gloire celeſte, iuſques à tãt qu'elle en ſoit nettoyée. Les ames donc qui ſe departent des corps mal nets faut qu'elles ſoient purgées en quelque lieu, comme l'or en la fournaiſe, auãt qu'elles puiſſent eſtre receuës en la ſaincte cité. Auſſi nous deuons conſiderer que l'homme apres le pechè commis, outre qu'il eſt en coulpe, & n'eſt point net deuant Dieu, pour la faute qu'il a faicte, il eſt dauantage ſubiect à la peine. Et combien que le ſacrement de bapteſme efface entieremẽt & l'vne & l'autre, toutesfois il aduient ſouuent, qu'apres que la coulpe du peché nous eſt pardonnée, par le moyen de la confeſſion, & contrition, il reſte encore la ſatisfaction, qui eſt vne peine, non point celle d'enfer, car elle eſt remiſe enſemblément auec la coulpe, mais vne peine tẽporelle, que Dieu veut que nous portiõs au lieu de l'autre: Tout ainſi cõme quand le Roy fait grace à vn meurtrier, il l'exempte de la peine de mort qui luy eſtoit deuẽ, mais ſi eſt il cõdãné en groſſe amẽde applicables aux enfãs du meurtry, ou ailleurs: qui eſt vne eſpece de peine, pour ſatisfaire à la faute par luy commiſe. Ou ſi vous le voulez entendre plus clairement, diſons que celuy qui a falſifié le ſeing, ou le ſeél du Roy, auoit treſbien merité de mourir. Car c'eſt vn crime ca-

Hieroſ. in Hiere. cap. 31.

Raiſõ principale pour le purgatoire.

pital. Toutesfois pour aucunes considerations il aura esté pardonné de sa maiesté. A la charge neantmoins qu'il sera banny du Royaume, ou qu'il seruira aux galleres pour dix ans. N'est ce pas la coulpe du peché, qui luy est remise, & aussi la vraye peine deuë au peché qui est la mort? mais pour satisfaire à la Republique, & à la iustice du Prince. Il faut qu'iceluy faussaire souffre la peine de bãnissemẽt, ou des galleres.

Obiectiõ à la precedãte raison auec solutiõ chaste.

Vous direz peut estre que Dieu n'vse pas ainsi, & qu'il remet ensemblemẽt la coulpe & la peine du peché, à cause qu'il ne laisse rien imparfait. Ie vous respõdray que le cõtraire se preuue clairemẽt par les Escritures saĩctes. Car apres que Dauid eut cõmis adultere auec Bersabée & le meurtte en la personne d'Vrie, il cogneut sa faute, & s'en repentit, à cause dequoy la coulpe luy fut pardõnée incõtinent: Car le Prophete

2. Reg. 12.

Nathan luy dist ainsi: Dieu t'a osté ton peché. Tu ne mourras point, mais ton fils, qui est né mourra: ce q̃ fut fait. Et Dauid eut grãd peine du rãt la maladie d'iceluy. Le mesme Dauid voyãt que l'Ange de Dieu frapoit son peuple de peste, pour le peché qu'il auoit commis de le nõbrer, il recogneut sa faute disant. Voyez ie suis celuy, qu'ay peché, iceluy suis ie, qui ay fait l'iniquité. Et ces brebis qu'õt elles fait? Ie te prie q̃ ta main soit contre moy, & contre la maison de mõ pere. Apres laquelle cõfession faite ainsi humblemẽt, Dieu qui ne reiette point le cœur humilié, luy pardõna le coulpe sans doubte, &

toutesfois il luy commanda par le Prophete Gad, qu'il dressast vn autel, & offrist Holocauste sur iceluy pour appaiser l'ire de Dieu. Moyse prie Dieu pour le peuple d'Israel disant: Remets, ie le supplie le peché de ce peuple, & le Seigneur luy respondit ie l'ay remis, mais tous ceux, qui m'ont tenté, ne verront point la terre pour laquelle i'ay iuré à leurs peres. N'est ce dõc la peine qui reste apres que le peché a esté remis? Il ne faut point aussi, doubter q̃ Moyse & Aaron ne se repentissent de n'auoir creu à Dieu, lors que fut la querelle des eaux, & par consequẽt que la coulpe du peché ne leur fust pardonnée. Toutesfois la peine leur endemeura: car le Seign. leur dist ainsi, pource que vous n'auez point creu á moy, afin que ie fusse sanctifié par vous en la presẽce des enfans d'Israel, aussi n'introduirez vous point ce peuple, en la terre que ie leur ay dõnée. Tellement que l'vn & l'autre moururent sans entrer en la terre de promission, & ce en peine de ce, qu'ils auoient offensé Dieu par deffiãce. Nous disons dõc que Dieu est offensé par noz pechez: car nous luy faisons iniure, luy desobeissant & contreuenãt à ses expres cõmandemens, mais sa misericorde est telle, qu'en le cõfessant & nous en repẽtant de bon cœur, il nous remet facillemẽt l'offence qui luy est faite, de sorte que n'en serons point damnez, mais la iustice porte aussi qu'il y ait quelque reparation, soit par aumosnes, par lesquelles il no' cõmande de rachapter la peine

Num. 14.

Num. 20.

Dieu par la misericorde remet la coulpe, mais par sa iustice ordonne la peine.

de noz pechez, ou par ieusnes & prieres, & par autres œuures agreables, & lesquelles soiét tesmoins, & les fruicts dignes de nostre repentáce. Et c'est la cause que le Prestre, qui a eu de Dieu la charge, de remettre & retenir les pechez, bailler l'absolution au penitent, luy enioignant certaine peine de faire aucunes bõnes œuures, pour la reparation & satisfaction d'iceux. Or si l'ame de ce penitent se separe du corps, auant qu'il ait accomply la peine, qui luy a esté ordõnée, elle n'est point nette pour entrer en Paradis, iusques a tant qu'elle ayt satisfaict & qu'elle soit purgée au lieu destiné pour ce regard, n'auez vous point leu ce qu'escrit sainct Cyprian, quand il exhorte, que ceux qui ont sacrifié aux idoles soyent receus à la paix de l'Eglise, combien qu'ils n'ayent accomply leur penitẽce reseruant à Dieu l'entiere iustificatiõ, d'iceux ne monstre il par là, qu'apres que le pecheur est reconcilié à l'Eglise, il reste encores quelque chose à purger par le iugemẽt de Dieu, de sorte que si l'ame d'iceluy s'en alloit ce tẽps pendant, elle appartiẽdroit au lieu, duquel nous parlons. Ne dit il d'auãtage qu'il faut imiter & faire comme Iesus Christ? rauissons, dit il, le blessé, de la gueulle de l'ennemy, afin de le laisser tout guery au iugement de Dieu. Outreplus ne fait il trois estats, des ames des trespassez, quand il dit, qu'autre chose est de demeurer à la misericorde, autre chose est de paruenir à la gloire, autre chose est d'estre enuoyé en prison,

Cyp. lib. 4. Epi. 2.

S. Cyprien fait trois estats des ames des trepassez.

& n'en ſortir point, iuſques à ce qu'on ait payé le dernier denier. Ne declaire il aſſez à ſon pere qu'il y a vn lieu, où l'on entre comme dans vne priſon, duquel on ſort apres l'entier payement fait. Autrement ie vous demande, que veult dire noſtre Seigneur, quand il dit, garde que le iuge ne te baille au ſergent, & que tu ne ſois mis en priſon. Ie te dis en verité que tu ne ſortiras de là iuſques à ce que tu auras payé le dernier quadrain. La priſon de laquelle il parle, n'eſt pas enfer. Car de là ne ſort perſonne, mais de ceſte cy l'on en ſort, ſelõ le dire de Ieſus Chriſt, apres qu'on a ſatisfait entierement. D'auantage il dit ailleurs que celuy qui dira blaſpheme contre le S. Eſprit, il ne luy ſera point pardonné ne en ce ſiecle, ne en celuy qui eſt à venir, ne veult il dire par là qu'en lautre ſiecle il y aura aucũs pechez, qui ſeront pardonnez? Autrement ces parolles y ſeroiẽt miſes pour neant: ce qui ne ſe peut dire de la parolle du Sauueur ſans blaſpheme. A cauſe dequoy S. Gregoire dit, qu'il faut croire, qu'il y a auãt le iugement, vn feu de Purgatoire, pour les fautes legieres, car par ceſte ſentence, il eſt donné à entẽdre qu'il y a des fautes qui peuuent eſtre pardonnées en ce ſiecle, & d'autres, ſont pardonnées en l'autre. Et apres dit, toutesfois il faut ſçauoir, qu'aucun ne ſera purgé là, des petites fautes, ſinon celuy, lequel eſtant encore en vie, à merité d'en obtenir la purgation quand il ſera par delà. Outre plus ſainct Iehan dit en l'Appocalypſe, que toute creature qui eſt

Matth. 5.

Matth. 12.

Greg. dial. lib. 4. cap. 34.

Apoca. 5.

au Ciel, & sus la terre, & soubs la terre donnoit louange à Dieu. Or ceux qui sont en enfer ne louent Dieu aucunement, ils le blasphemẽt plustost, & toutesfois il en y a dessoubs la terre, ce dit il, qui luy donnent louange, lesquels n'estant point aux enfers, nous sommes contrains de dire, qu'ils sont en quelque autre lieu soubs la terre. Nous tenons aussi pour article de foy, que Iesus Christ descẽdit aux enfers, & prescha dit S. Pierre, à ceux qui estoient en prison: dont il tira les anciens peres qui attendoiẽt sa venue ce n'est pas donc l'enfer, où sont les damnez, car ils n'en sortent point. Mais c'est quelque autre lieu où aucunes ames destinées à la vie eternelle sont pour y estre purgées. En outre nous deuõs mettre en cõsideration ce q̃ Dieu dit par Malachie. Voicy dit il, ie vo⁹ enuoye mõ Ange, afin qu'il nettoye le chemin deuant moy. Et incõtinẽt entrera en son Tẽple le Seig. que vous cerchez, & l'Ambassadeur de l'eternel, lequel vous desirez. Voicy il vient, dit le Seign. des armées, & qui pourra souẽstenir le iour de sa venue, & qui se pourra arrester quand il apparoistra. Car il est comme feu de la forge, & comme l'herbe des Teinturiers, il sera assis cõme celuy qui forge & purifie l'argent, il nettoyera les fils de Leui, il les refondra comme l'or & l'argẽt, & offriront don au Seigneur en iustice, & sainct Paul dit, que si aucun bastist sur le fondement, qui est Iesus Christ, or, argẽt, pierres precieuses, bois, foin, chaume, l'œuure d'vn chacun sera

1. Petr. 19.

Mala. 3.

1. Cor. 3.

manifeſtée. Car le iour declarera ce, qui eſt manifeſté par le feu de noſtre Seigneur, & le feu eſprouuera qu'elle ſera l'œuure d'vn chacun Si l'œuure d'aucun de ceux qu'il a edifiez demeure il receura ſalaire. Si l'œuure d'aucũ bruſle il aura dommage, mais il ſera ſauué, toutesfois par le feu. Et combien qu'il y ait de la difficulté, en l'intelligence de ce que ſainct Paul eſcrit, ſi eſtce que les anciens ont prouué par lá le Purgatoire, d'autant que dedans ce feu ſerõt miſes les œuures d'vn chacun, & celuy ſera remuneré, duquel les œuures reſiſteront au feu, mais ſi les œuures bruſlent il receura dommage. A l'occaſion dequoy & de ceſte façon de parler, aucuns ont dit que ce feu n'eſtoit point ſeulement pour purger, mais auſſi pour eſprouuer. Car Dieu eſprouue les ſiens comme l'or en la fournaiſe. Tant y a que des grands docteurs par ces deux paſſages tiennent, que les ames apres la mort des corps, endurent les peines deſquelles parle le Prophete, & l'Apoſtre, & entendent par le iour de l'aduenement du Seigneur, le iour qu'il viendra iuger particulierement vn chacun apres la mort: Car il eſt ordonné aux hommes de mourir vne fois, dit ſainct Paul, & apres cela le iugement, au iour donc de la mort d'vn chacun, ſes œuures ſerõt manifeſtes. Car la venue du Seigneur pour les iuger les declarera, d'autant qu'elles ſeront eſprouuées dedans le feu. Tellement que ceux qui au iour de la mort n'aurõt que bõnes œuu-

Augu. ſer. 4. de comme. am. Grego. 4. dia. c. 30.

Heb. 9.

res ausquelles le feu ne nuira point, ils sernot recompensez. Mais les autres qui auront des pechez legers cõparez au chaume, & au foin, aurõt dommage & neantmoins seront sauuez ainsi comme par le feu.

Qu'il faut prier pour les morts.

Chap. 2.

La priere q̃ faict l'Eglise pour les trespassez est preuue suffisante du purgatoire.

OR combien que les raisons que nous auons amené monstrent clairement, que outre l'enfer & Paradis, il y a quelque autre lieu où les ames vont apres la separation des, corps, si est-ce qu'il en y a vne autre à laquelle on ne peult contredire, c'est la priere qui se fait en l'Eglise pour les ames des trepassez. Car si elles sont en Paradis, il ne faut point prier pour elles nõ plus q̃ si elles estoiẽt en enfer, & pource faut dire qu'elles sont en autre lieu, où noz prieres ieusnes & aumosnes leur aident. Et n'estimez pas que prier pour les trepassez ou faire des aumosnes pour eux soit inuentiõ nouuelle, comme disent les reformez, car ceste coustume est prinse premierement de l'escriture, & apres receuë par ordõnance des Apostres. N'est il escrit au liure des Machabées que Iudas apres qu'il eut fait la cueillette, il enuoya en Hierusalem douze mille dragmes d'argent, pour offrir en sacrifice pour le peché de ceux, q̃ estoiẽt morts, pensant iustement & religieusement de resurrectiõ? car s'il n'auoit esperãce q̃ ceux qui estoient occis resuscitassẽt, il sembleroit estre

2. Mac. 12.

ſuperflu & vain de prier pour les morts. Mais pource qu'il cõſideroit que ceux qui eſtoiẽt endormiz en vraye pieté, auroient grace tresbiẽ gardée. A ceſte cauſe offrit il ſacrifice pour les morts, afin qu'ils ſoient deliurez de leurs pechez. Ce texte eſt ſi clair que voyãt les pretendus reformez, qu'il eſtoit impoſſible d'y reſpõdre, ils ont reietté tous les liures des Machabées, comme Apocryphes: & pource, diſent ils que les Iuifs ne les tiennent pas au cathalogue des Eſcritures ſainctes. Tellemẽt qu'ils adiouſtent plus de foy pour ce regard, & donnent plus d'authorité aux Iuifs, qu'à l'Egliſe Chreſtienne: choſe qui ſemble bien eſtrange, car par meſme raiſon il faudroit reietter l'Euangile de ſainct Mathieu, qui fut eſcrit en Hebreu, & ne fut point receu par les Iuifs au nombre des Eſcritures, & pareillemẽt l'epiſtre de ſainct Paul eſcrite aux Hebreux, mais iaçoit que du temps de ſainct Hieroſme les Iuifs n'euſſent point les liures des Machabées en leur canon, ſi auoit bien, ce dit il, l'Egliſe Catholique. Et ſi nous receuons de la main d'icelle les quatre Euangiles, & ne reiettons point les autres liures cõtenuz au nouueau Teſtament, pource qu'elle le nous propoſe malgré les Iuifs. Pourquoy refuſez vous de luy obeyr en la reception des liures des Machabées? ſi ce n'eſt que vous le faciez malicieuſement, comme feit Luther de l'epiſtre S. Iacques, laquelle il reietta, pource qu'il trouuoit là dedans cõtre ſõ opiniõ, la ne-

Luther reiettoit l'epiſtre S. Iacques.

cessité des bonnes œuures. Les Machabées cõbatoient pour la foy, laquelle ils n'ignorent point, ains la gardoient inuiolablement auec la tradition de leurs Peres, dont il aduenoit qu'ils faisoient prier pour les morts. Mais que veult dire le bon Tobie, quand il dit à son fils: Ordonne ton pain & ton vin sur la sepulture du iuste. Quel besoing a, ie vous prie, le iuste deffunct de pain & de vin? si ce n'est vne offrande faite pour luy, afin d'estre employée à l'aumosne des pauures. Et si d'auanture vous voulez reietter pareillement Tobie à l'adueu des Iuifs, ils vous diront, à ce que dit sainct Hieroſme, que le liure est sainct, combien qu'il ne soit en leur reigle. Mais quand bien seroit autrement, ne seroit-ce trop grande indignité, que l'Egliſe de nostre Seigneur Iesus Christ receust sur le faict des liures, qui luy sont necessaires, le reglemẽt des ennemis de Iesus Christ? ne croirons nous plustost à sainct Amboise, lequel au commencement du liure qu'il a fait de Tobie, il l'appelle luy sainct Prophete: & son liure, il le dit estre liure Prophetique. Or voyõs maintenant comme les Chrestiens ont vsé des prieres pour les mort dés le commencement. Sainct Chrysostome en vne des Homelies qu'il a faites au peuple d'Antioche, ne dit il ainsi: Non sans cause a esté ordonné des Apostres, qu'aux mysteres redoutables on feist memoire des morts, d'autant qu'ils sçauent que de là leur en vient vn grand gaing & profit. Car

Tob. 4.

Hieron. ad croma.

quand tout le peuple ſera enſemble hauſſant les mains au ciel, & toute la compagnie des Preſtres, & que l'eſpouuantable ſacrifice ſera propoſé, comment ſe pourra il faire que nous ne ſoyons exaucez de Dieu, en priãt pour eux. Mais cela ſ'entend, dit il, de ceux qui ſ'en ſont allez en la foy. Car les Cathecumenes, qui ne ſont encores baptiſez, ne ſont point dignes de ceſte conſolation. Il exhorte auſſi là dedans nõ ſeulement de prier pour les morts, mais auſſi de prier les autres, qui prient & donnent des aumoſnes aux pauures pour eux, comme eſtoit de couſtume, car il dit. Tu appelles les pauures, & exhortes les Preſtres de prier, n'eſt-ce pas afin que le deffunct paſſe au repos, & qu'il trouue le iuge propice? Il en dit autant en autre lieu. Nous (dit il) ne celebrons point ſans cauſe aux myſteres, la memoire des morts, & ne prions point pour neant l'Agneau qui oſte les pechez du monde, afin qu'ils reçoyuent de là quelque conſolation: & celuy qui aſſiſte à l'Autel ne prie point en vain entre les myſteres redoutables, pour tous ceux qui dorment en Chriſt, & qui font memoire d'eux: car tels myſteres ne ſe feroient iamais ſans qu'on en feiſt memoire. Parquoy mes freres, dit il, aydõs les, faiſons en commemoration. Car ſi Iob a purgé ſes enfans par ſacrifice, pourquoy douterez vous ſi nous offrons pour les dormans, qu'il ne leur en aduienne quelque cõſolation? Mais pour vous monſtrer que l'ordonnance

Chryſoſt. 1. Corint. Hom. 41.

vient des Apostres, comme il dit, n'est il escrit en la Messe de sainct Iacques l'Apostre: Seigneur, faites que nostre oblation vous soit agreable, sanctifiée par le sainct Esprit en remission de noz pechez, & de ceux que le peuple a commis par ignorance, & au repos des ames de ceux qui ont dormy deuant nous, &c. Et en la Liturgie d'iceluy sainct Iean Chrysostome Eueſque de Constantinople, n'est il dit? Seigneur, (souuienne vous) comme tout bon, de voz seruiteurs, & pardonnez leur toutes leurs fautes qu'ils ont faites en leur vie, car il n'y a aucun qui soit sans peché, sinõ vous, Seigneur, qui pouuez dõner repos à ceux qui s'en vont. Et en l'vne des oraisons de la Messe, qui se dit en l'Eglise Latine, n'est il dit apres la consecration, Souuienne vous encore, Seigneur, de võz seruiteurs & seruantes qui ont esté deuãt nous, en la marque de la foy, & maintenant dormẽt au sommeil de Paix, à eux Seigneur, & à tous ceux qui reposent en Christ, nous vous supplions de leur donner lieu de rafraichissement de lumiere, & de Paix. Et afin de vous produire d'autres tesmoings, sainct Iean Damascene atteste aussi que les prieres pour les trespassez se font par ordonnance Apostolique, qui a esté obseruée de tout tẽps. A cause de quoy sainct Augustin disoit ainsi, Nous lisons aux liures des Machabées, Sacrifice auoir esté offert pour les morts, mais quand bien il ne se trouueroit en aucune des anciẽnes Escritures, l'authorité

Damasce.

August. ca. 1. de cura pro mort. ag.

de l'Egliſe vniuerſelle, qui eſt claire en ceſte couſtume, n'eſt point petite, en laquelle la memoire des morts a ſon lieu en prieres du Preſtre, qui ſe font au Seigneur, en ſon Autel. Gregoire le grand, qui veſquit l'an ſix cens, dit que ſi les pechez ne ſont point irremiſſibles apres la mort, l'oblation de la ſaincte Hoſtie ſalutaire a accouſtumé d'aider beaucoup aux ames des mort, il veult dire qu'il en y a d'irremiſſibles, pour leſquelles n'eſt beſoing de prier, cõme ſont les pechez des damnez. Teophilacte dit que tous les pecheurs qui meurent, ne ſont point mis en la gehenne, mais ils ſont en la puiſſance de Dieu pour pouuoir eſtre encore pardonnez. Et cecy, dy-ie, dit il, à cauſe des offrandes & aumoſnes qui ſe font pour les treſpaſſez, leſquelles ne portent pas peu de profit à ceux meſmes qui ſont morts auecques des grandes fautes. Apres donc, dit il, que Dieu a occis le corps, il ne met pas l'ame totalement en la gehenne. Il a toutesfois le pouuoir de l'y mettre. Et pource ne ceſſons point, dit il, de rẽdre propice par aumoſnes & interceſſions, celuy qui a ce pouuoir, combien qu'il n'en vſe point touſiours, mais il en peut remettre quelque choſe. Sainct Athanaſe au liure des diuerſes Queſtions, demãde ſi auſſi les ames des pecheurs reçoiuẽt quelque bienfaict, quand pour elles ſont faites des aſſemblées, ou des bonnes œuures & offrandes. A quoy il reſpond que ſi elles n'eſtoient participantes d'aucun biẽfaict,

Greg.

Theoph. in Luc.

Athana.

on n'en feroit pointcommemoration aux obseques. Mais tout ainsi que la vigne qui fleuri dehors aux champs, & le vin reclus dans le tõneau sent l'odeur d'icelle, en sorte qu'il fleuri encores ensemblémẽt. Ainsi nous entendons les ames des pecheurs sont participãtes d'aucũs biensfaicts prouenãs du sacrifice, & de la gratification qui se fait pour elles, cõme l'ordonne & cõmande nostre Dieu, qui a pouuoir sur les viuans & sur les morts. Or cõbien que ceste coustume de prier Dieu pour les trespassez, soit ancienne & Apostolique, & prouuée si suffisammẽt, que nous faisons tort à ses tesmoings d'en demãder encore d'autres: si est ce que pour cõuaincre de tous poincts les aduersaires, & cõfirmer les nostres en la verité, no' en amenerõs encore d'auãtage. S. Denys Areopagite, qui fu disciple de S. Paul, & l'Apostre des Gaules, n'a il laissé par escrit les mysteres qui se faisoiẽt à la sepulture des Chrestiẽs. Apres, dit il, q̃ le corps du deffũct est mis au deuãt de l'Autel, s'il estoit Prestre, ou au deuant de la Sacristie, s'il estoit d'autre condition, l'Eueſque fait les prieres solennelles, ausquelles il rẽd graces à Dieu, apres les Diacres ayans recité les promesses veritables de nostre resurrection, contenues en l'Escriture saincte, chantent les Psaumes qui sont faits à ce propos. Ce faict, l'vn d'iceux Diacres preschẽ à la louange des Saincts, qui ont dormy, estimant qua le deffunct soit digne de semblable loz, & exhorte tretous de demãder vne

Sainct Denys Areop.

fin heureuſe en Chriſt, lors que le ſainct Eueſq̃ fait pour le deffunct des prieres treſſainctes, & le ſaluë: ce que font auſſi les autres conſecutiuement, en celle oraiſon il prie la clemẽce diuine de remettre au deffunct tout ce qu'il a commis par fragilité humaine, & qu'il le mette en la lumiere & en la regiõ des viuãs, au ſein d'Abraham, Iſaac, & Iacob, au lieu d'où la douleur ſ'en fuyt, la triſteſſe & les gemiſſemens. Clement Romain, diſciple de S. Pierre, qu'en dit il? n'en eſcrit il en conformité, & n'atteſte il que le Diacre dit ainſi? Mes freres, priõs pour ceux qui repoſent en Chriſt, afin que Dieu miſericordieux qui a receu ſon ame, luy remette toutes les fautes volontaires, & luy eſtant propice le vueille colloquer en la region des bõs, & des bienheureux au ſein d'Abraham, Iſaac & Iacob, auec to' ceux qui luy ont eſté agreables dés le cõmencement du monde, & qui ont fait ſa volonté, où il n'y a point de douleur, triſteſſe, ny ſouſpirs. Et peu apres y adiouſte l'oraiſon que fait l'Eueſque particulieremẽt pour le deffunct. Vous, dit il, qui eſtes de nature immortelle, & ſans fin, duquel eſt yſſu tout ce qui eſt immortel & caduque, qui auez fait mortel en ſa conſtitution l'animal raiſonnable, l'homme citoyen de ce monde, & luy auez promis reſurrection: Qui n'auez point permis que Enoch, & Elie ayent experimenté la mort, Dieu d'Abraham, Dieu d'Iſaac, Dieu de Iacob, Dieu non des morts, mais des viuans.

Clem. Ro
lib. de cõ
ſtit. Apoſt
8. cap. 47

Car aupres de vous viuent les ames de tous, & en voſtre main ſont les eſprits des iuſtes, le quels ne ſeront point touchez de tourmen pourautant que tous ſont ſanctifiez ſoubs vo ſtre main. Regardez auſſi maintenant ſur ſeruiteur voſtre, que vous auez receu en l'autr vie, & pardonnez luy ſ'il a failly en quelqu choſe volontairement, ou contre ſa volonté Baillez luy des Anges gracieux, & mettez le a ſein des Patriarches, Prophetes, & Apoſtres, & de tous ceux qui vous ont eſté agreables de puis le commencement du ſiecle, là où il n'y point de douleur, ny d'eſpouuantement : mai bien la compagnie des bons, qui ſe reſiouy ſent, & la bienheureuſe terre des droicturier qui voyent la gloire de voſtre Chriſt, par le quel vous ſoit gloire, honneur, action de gra ces, & adoration, en l'eſprit ſainct à touſiour mais. Amen. Voila de belles & tres-ſaincte

Clem. Ro. lib. cap. 48

prieres. Mais ie vous prie, voyons ce qu'il d d'auantage ſur ce propos : Qu'on paſſe, dit il, l troiſieme iour des morts en Pſeaumes, en le çons, & en oraiſons, pour l'honneur de celu qui eſt reſuſcité le troiſieme iour. D'auantag le neufieme iour, en memoire des viuãs & de morts, & auſſi le quarantieme, ſelon l'ancienn forme: car Moyſe pleura ainſi le peuple. Et e outre, vn anniuerſaire pour la memoire d'i celles, & qu'aux pauures ſoit donné de ſes biẽ en ſa commemoratiõ. Ie vous demande, dire vous maintenãt que la priere pour les treſpa

ſez, l

ſez, la memoire, la quarantaine, l'anniuerſaire ſoit nouuelle inuention des Preſtres pour leur auarice. Puis que ces deux grands perſonnages les deux premiers & principaux diſciples de ſainct Pierre & ſainct Paul en portent vray & certain teſmoignage. Mais quoy? penſez vous qu'ils ſoient ſeuls. Tertulien qui fut voiſin du temps des Apoſtres, en parlant des traditiõs & couſtumes de l'Egliſe, qui ne ſont point eſcrites, ne dit il ainſi? Nous faiſons vn iour de l'an offrande pour les treſpaſſez. Sainct Chryſoſtome en l'Homelie qu'il feit au peuple d'Antioche, pour monſtrer qu'il ne fault point plorer pour les morts, mais bien prier pour eux, ny ſpecifie il aucũs vers des Pſeaumes, qu'on chãtoit à la ſepulture? Penſe, dit il, ce que tu chantes, quand tu viens à ce lieu, qui dit: Retourne t'en mon ame à ton repos, car le Seigneur t'a fait du bien, & puis ie ne craindray point les maux, car tu es auec moy: Et apres, Tu es mon refuge en la tribulation qui m'a enuironnée. Que ſignifie, dit il, auſſi là dedans les torches ardantes, n'eſt ce pas que nous les accompagnons comme vaillans combatans? D'auantage, les Hymnes & Pſeaumes que ſignifient ils? Sainct Hieroſme ne dit il pareillement, qu'aux funerailles de Paule il y auoit des flambeaux, des torches de cire, & des compagnies chantãs les Pſeaumes? Ne dit il auſſi en la vie de Paul hermite, que S. Antoine ſe trouua à ſa mort chãtant Hymnes & Pſeaume ſelõ la traditiõ & or-

Tertul. de coro. mili.

Chryſoſt. Hom. 70.

Hierony. in epi. Pau.

Ambros. donnãce Chrestienne. S. Ambroise en l'oraison funebre qu'il feist pour l'Empereur Theodose ne demãde il le repos à Dieu pour luy? Dõnez, dit il, à Theodose vostre seruiteur l'ẽtier repos que vous auez apresté pour voz saincts. Que son ame retourne d'où elle est descendue, où elle ne puisse point sentir l'eguillon de la mort, & ou elle cognoisse que ceste mort n'est point la fin de l'homme, mais la fin de peché. Et en l'oraison funebre de Valent & sa sœur, ne dit il, que si ses prieres peuuent quelque chose il n'y aura iour auquel il ne face mention d'eux. Aucune de mes oraisons, dit il, ne sera sans vous honorer: aucune nuict ne passera, sans que vous ayez part à mes prieres: Ie vous accompagneray auec toutes sortes d'offrandes. Et escriuant à Faustin, qui estoit marry de la mort de sa sœur, I'estime, dit il, qu'il ne faut point la pleurer tant, comme il la faut accompagner de prieres, ny aussi la contrister par larmes. Ains il faut plustost recommander à Dieu son ame par offrandes. Autãt en fait Gregoire Nazianzene, en l'oraison funebre de son frere.

Gregor. Nazian.

Epiph. Epiphane escriuant cõtre les Arriés, dit haut & clair, que les prieres qu'on fait pour les morts, leur profitent beaucoup. Bref, tous les anciens qui ont esté en la primitiue Eglise, ont enseigné, l'ayant apprins des Apostres, ce disent ils, que nous deuons prier pour les morts: & que noz prieres leur sont profitables, pour la purgation des fautes legeres, ou des penitences

non accõplies. Et ainſi l'ont confirmé pluſieurs Conciles generaux, le Concile de Carthage 4. celuy d'Agde, & celuy de Tolede, non point qu'ils ordõnẽt de prier pour les treſpaſſez, car il eſtoit ordõné long temps auparauãt. Mais ils excõmunient cõme meurtriers des pauures, & cõme infideles, ceux qui retiẽnent ou payent auec difficulté, ce qu'à eſté offert & donné pour les morts. Qui ſera celuy donc, qui puiſſe eſtre ſi impudent de reietter comme vains, les teſmoignages de tant de ſaincts anciens, & venerables Peres, qui n'ordonnent rien en ce faict de leur authorité. Seulement atteſtent que telles prieres ſe font en toute l'Egliſe vniuerſelle, par l'ordonnance des Apoſtres. Et nous voyõs manifeſtement que depuis ce tẽps là iuſques auiourd'huy, la couſtume en a eſté obſeruée, laquelle ſeule eſt ſuffiſante, ſelõ le dire de l'Apoſtre, pour rembarrer tous les cõtredisans & cõtentieux: auſquels nous diſons, que nous auons telle couſtume de prier pour les morts, & l'Egliſe de Dieu auſſi. Parquoy ſi no⁹ ſommes Chreſtiens, nous nẽ deuons point refuſer de faire ceſt office de charité pour noz deuanciers, puis qu'ils ſont encores membres d'vn meſme corps, comme nous. Ains ne le faiſant point, nous ſerions reprehenſibles deuant Dieu & ſon Egliſe, laquelle pour conclure ce diſcours, en priant pour les morts, nous enſeigne qu'il y a vn lieu, & vn feu de Purgatoire, où les ames des Chreſtiens, qui ſont decedez

Carthag. 95. Agath. c. Toll. c. 1.

Concluſi auec ex- hortatio

en foy, sont pour y faire la purgation de leurs pechez, lesquels ne sont point dignes des peines d'enfer. Et combien que ce nom de Purgatoire ne soit point contenu en l'Escriture, toutesfois l'Eglise l'appelle ainsi, pource qu'il est dit dedans Malachie, que le Seigneur les purgera par le feu. Et sainct Paul dit que le feu esprouuera leurs œuures. Et ne doibt estre trouué mauuais que l'Eglise vse de ce mot, car elle vse bien des mots de Trinité, & consubstãciel, qui ne sont point dans l'Escriture, pource que elle se soucie bien peu des mots, pourueu que les choses signifiées y soient contenues. Et iaçoit qu'il y ait eu en diuers temps aucuns qui ont nié ce lieu, & la purgatiõ des pechez apres la mort, comme firent les Armeniens enuiron l'an six cens, les Pseudoapostoliques, enuiron l'an douze cens, les Vauldois enuiron l'an vnze cens cinquante, & les Albigeoys, qui furent incontinent apres. Toutesfois leurs erreurs furent condamnées & abolies bien tost par l'authorité de l'Eglise, comme seront pareillemẽt celles qui sont auiourd'huy, d'autant que la verité preschée par les Apostres, combien qu'elle ne soit escrite demeurera eternellement.

Pourquoy l'Eglise retient ce nõ de Purgatoire.

Ceux qui ont nié le Purgatoire.

Et nous perseuerans en icelle, & en la foy & doctrine de l'Eglise, ferons tres-humbles prieres à Dieu, qu'il doint aux ames des trespassez, le repos eternel. Amen.

DISCOVRS TREZIEME.

Du Ieuſne.

CHAPITRE I.

OMBIEN que le Ieuſne ſoit de grand profit, aux Chreſtiens, & recommádé ſoigneuſemét aux Eſcritures ſainctes, tant du vieil que nouueau Teſtament : ſi eſt-ce qu'ils ſe trouuét auiourd'huy des hómes en la Chreſtienté qui en font ſi peu de cómpte, qu'ils oſent dire, comme feit Iouinian au temps paſſé, que le Ieuſne ne ſert de rien à l'homme fidele : mais il errent manifeſtemét, d'autant qu'il eſt certain que le Ieuſne nous profite grandement : pource que par luy nous auons le moyen de retourner à Dieu, & d'appaiſer ſon iuſte courroux : ainſi que ſes Prophetes le nous ont fait entendre de ſa part. Cóuertiſſez vous à moy (dit Dieu, par la bou-

Le Ieuſne tãt recommandé aux Eſcritures ſainctes, eſt auiourd'huy meſpriſé de pluſieurs.

Ioel.2. che de Ioel) de tout vostre cœur, en Ieusne, en pleur, & en regrets. Et pource Achab Roy d'Isr-
1.Reg.21. raël ayant entendu par Elie, que Dieu estoit tellement courroucé cõtre luy, qu'il auoit deliberé de luy oster tous ses successeurs, & de mettre sa maison en tel estat qu'il auoit mis auparauãt la maison de Ieroboam. Il meit vn sac sur sa teste, & ieusna si bien que par ce moyen Dieu s'appaisa de ne faire point du viuant d'Achab, le mal qu'il auoit dit vouloir faire. Semblablement les hommes de Niniue, estans ad-
Ion. uertiz par Ionas, que dans quarante iours leur ville seroit subuertie, publierent le Ieusne, tant pour eux que pour les iuments, & les bœufs, & les brebis: & Dieu ne feit point le mal qu'il auoit parlé de leur faire. D'auantage, nous disons que le Ieusne a ceste vertu, qu'il nous arme, & nous aide à surmonter noz cruels enne-

Le ieusne nous aide à vaincre le Diable, la chair, & le monde.

mis, le Diable, la chair, & le monde. Et qu'ainsi soit, le Diable nostre aduersaire, qui chemine cõme vn Lyõ bruyãt à l'entour de nous, cherchant quelqu'vn pour deuorer, n'est il chassé & mis en fuite par le Ieusne? Ce gẽre de Dia-
1.Pet.5. bles (dit Iesus Christ) ne sort pas hors, sinon par oraison, & Ieusne. Et quãt à la chair, nous auons à la combatre incessamment, d'autãt (dit
Gal.5. l'Apostre) que la chair conuoite cõtre l'esprit,
Ibidem. & l'esprit contre la chair: & il nous est commandé de cheminer selon l'esprit, & n'accomplir point les œuures de la chair, & de n'auoir
Rom.13. nul soing d'elle en ses cõcupiscences: car ceux

qui ſont en la chair, ne peuuent plaire à Dieu, & ſ'ils viuẽt ſelon la chair, ils ſont menacez de mort: & eſt ce combat ſi grand, que ſainct Paul (ores qu'il fuſt en la grace de Dieu) dit, qu'il trouuoit en ſes mẽbres vne autre loy, bataillät contre la loy de ſon ame, & le rendant captif à la loy de peché, qui eſtoit en ſes mẽbres. Il m'a eſté dõné (dit il) vn aiguillon en la chair, l'Ange de Sathan, afin qu'il me buffette. Or cõment ſe gouuernoit il pour y remedier, & pour ſ'en rẽdre le maiſtre? Ie chaſtie (diſoit il) mon corps, & le remetz en ſeruitude, afin qu'il n'aduienne que quãd i'auray preſché aux autres, moy-meſme ie me ſoye reprouué. Mais ſçachons de luy, ie vous prie, cõment il le chaſtioit. I'ay eſté (dit il) ſouuent en labeur, & trauail, en veilles, ſouuent en faim, en ſoif, & en ieuſnes. Et ailleurs diſoit: Rendons nous louables nous-meſmes en mainte ſouffrance, en tribulations, en neceſſitez, en angoiſſes, en labeurs, en veilles, & en ieuſnes. Le Ieuſne donc eſt vn vray remede pour dompter la chair: les œuures de laquelle ſont, gourmandiſe, & yurongnerie, par leſquelles la luxure eſt maintenuë, cõme auſſi au contraire elle eſt deſtruite par le Ieuſne, ſuyuant meſme ce qu'en dit le Poëte.

Rom. 8.

Rom. 7.

2. Cor. 12.

1. Cor. 9.

2. Cor. 10.

2. Cor. 6.

Sans Ceres, & Bacchus, Venus eſt refroidie.

Le Ieuſne ſert auſſi pour batailler contre noſtre tiers ennemy, qui eſt le monde, lequel nous incite & eſmeut grandement à l'ambition, & ſuperbe, dont le Ieuſne nous retire,

Nous reſiſtõs au mõde par le Ieuſne.

nous rendant autant humbles, & agreables à Dieu par humilité, comme la superbe luy est en haine, & en abomination. I'humiliois (disoit Dauid) mon ame par Ieusne, i'ay couuert mon ame en Ieusne, mes genoux sont debilitez par Ieusne, & ma chair est emmaigrie à faute de chair: I'ay aussi pleuré, durant que mon ame ieusnoit, & ce m'a esté en opprobre, & ay mis vn sac pour mon vestement, mais ie leur ay esté fait en fable. Et la Roine Ester, desirãt que Dieu deliurast la nation des Iuifs du danger de la mort, qui deuoient estre destruits à certain iour, par le commandement d'Aman, voulut qu'ils s'humiliassent auec elle par Ieusne. Ieusnez (dit elle) pour moy, & ne mangez, & ne beuuez de trois iours, tant la nuict que le iour: aussi ie ieusneray auec mes damoyselles. De sorte que par ce moyen les Iuifs furent mis à sauueté. Ils humilierent aussi autres fois leurs ames, par Ieusnes & oraisons, eux & leurs femmes, & furent deliurez de la main d'Holofernes. Et ne fault douter que le Ieusne n'humilie le cœur de l'homme, d'autant que par le cõtraire, quand il est engraissé, il regimbe, ainsi comme le cheual gras ne recognoissant point son maistre, & ne se souuient plus de son salut. Le ieusne a encore vne autre proprieté, qu'il nous fait esleuer l'esprit à Dieu, mesmement quand il est ioinct auec l'oraison: car Anne, qui n'estoit point tentée de la chair, d'autant qu'elle estoit vefue d'enuiron octantequatre ans, & si

Psal. 34.
Psal. 108.
Psal. 68.
Ester 4.
Iudith 4.
Le Ieusne humilie le cœur de l'homme.
Deuter 32.

neſtoit point ſuperbe (car elle eſtoit prophetiſſe) neantmoins, elle en tel aage, ne partoit point du Temple (dit l'Euangeliſte) ſeruant en ieuſnes, & oraiſons, nuict & iour. Et pource diſoit Tobie, l'oraiſon eſt bonne, auec le ieuſnes. Acauſe de quoy, noſtre Seigneur pour nous enſeigner la maniere de prier, diſcourut auant & apres, du ieuſne, & de l'aumoſne qui ſeruẽt a l'oraiſon, comme deux aiſles pour la faire monter au Ciel. Luc 2. Tobie 12.

Outre plus, le ieuſne nous diſpoſe, pour receuoir les dons, & graces de Dieu. Nous ieuſnaſmes (dit Eſdras) & cherchaſmes noſtre Dieu, pour ſçauoir de luy la droite voye, & il nous exauça: Moyſe apres auoir ieuſné l'eſpace de quarante iours, eut la faueur de receuoir la loy eſcrite de la main de Dieu: Elie apres par ſemblable Ieuſne, fut tranſporté au Ciel: Daniel apres auoir ieuſné trois ſepmaines, fut viſité de l'Ange, qui luy diſt ainſi: dés le premier iour, que tu as donné ton cœur pour entendre, & t'affliger en la preſence de ton Dieu, tes parolles furẽt exaucées: & fut le Ieuſne de Daniel de telle efficace qu'il feit ieuſner les lyons, & n'eurẽt aucun pouuoir de le deuorer: Semblablement Sidrach, Miſach, & Abdenago qui auoient ieuſné, eſtans nouris des legumes ſeulement, & de l'eau, furent deliurez de la fournaiſe du feu bruſlant. Le Ieuſne nous rend vertueux, & nous fait dignes de recompence, par la grace & bonté de Dieu. Car ſi le manger, & Eſdras 8. Daniel 10. Daniel 1. & 3.

le boire prouoquent les hommes à paillardise: Le ieusner, au contraire, les doibt rendre
Philip.3. chastes. Et si l'Apostre blasme ceux qui font Dieu de leur ventre, ceux qui ieusnent & mesprisent le plaisir de la chair, doiuẽt estre loüez.
Rom.1. Et q̃ plus est, si les gourmãds, yuroignes & paillards sont dignes de mort, & ceux qui ieusnent & sont chastes meritent contraire recompence, non point à raison de l'œuure seulement, mais à cause de la promesse de Dieu, qui a promis de le recognoistre Quãd tu ieusnes (dit il)
Matth.6. faits que tu n'apparoisses aux hommes ieusner, mais ton pere qui est en secret, & ton pere qui void en secret, le te rendra manifestement: en quoy il nous apprend desperer iustement recõpence de noz ieusnes, quand ils seront faits, nõ point par vaine gloire, mais selon la volõté de
Collectiõ des vtilitez du Ieusne. Dieu. Nous auõs donc remonstré suffisammẽt que le Ieusne est grandement profitable à l'hõme Chrestié, puis q̃ par luy nous auõs le moyẽ de nous conuertir à Dieu d'appaiser son ire, & obtenir misericorde: Aussi qu'il nous deffend, contre les assaults de Sathan, de la chair & du monde: qu'il esleue nostre entendemẽt à la cõtẽplatiõ des choses celestes, & nous dispose à receuoir les bienfaits de Dieu. Finablement, qu'il nous donne la vertu de chasteté, & nous fait asseurer de la recompense que nous en a esté promise. Et neantmoins, les hommes charnels, osent dire, que le Ieusne ne sert rien. Pour neant dõc à trauaillé la vieille Anne, de ieusner

en l'aage de octante & quatre ans? En vain a Luc 2.
ieuſné ſainct Iean Baptiſte, qui ne mangeoit que ſauterelles, & miel ſauuage? Et toutesfois Ieſus Chriſt aſſeure, qu'entre les fils des femmes, il n'en y a point eu de plus grand que luy? Mais pourquoy commandoit il le Ieuſne à ſes diſciples, ſi le Ieuſne ne ſert point? Ieſus Chriſt meſme, pourquoy a il ieuſné quarante iours? Ou pourquoy eſt il commandé de ieuſner, tant au vieil que nouueau Teſtamẽt? Comme ainſi ſoit, que ſainct Baſille ait eſcrit, que le Ieuſne fut commandé au premier homme, quãd Dieu luy dit, de l'arbre de ſcience, de bien & de mal tu n'en mangeras point: auſſi puis que noſtre Seigneur nous enſeigne la maniere de Ieuſner, il preſuppoſe ſans doubte, qu'il faut Ieuſner: Quand vous Ieuſnerez (dit il) ne ſoyez pas triſtes comme les Hypochrites: Il prediſoit, que les iours viendroient, que l'eſpoux ſeroit oſté à ſes diſciples, & adonc ils ieuſneroient en ces iours là: ce qu'ils feirent ſouuent. Apres (dit ſainct Luc) que Paul, & Barnabas eurent ordonné des Anciens par chaſque Egliſe, & eurent prié auec Ieuſnes, ils les commanderent au Seigneur. Et ſainct Paul dit, rendons nous loüables comme ſeruiteurs de Dieu, en tribulations, en labeurs, en veilles, & en ieuſnes: Il eſt donc clair & euident que les vrais fidelles & ſeruiteurs de Dieu ieuſnent. Comme de fait vous trouuerez par le diſcours des Eſcritures ſainctes, & hiſtoires

Matth. 6.

Marc 2.

Act. 14.

2. Cor. 6.

Exemples remarquables de ceux qui ont saincteement ieusné. Ester 4.

Ecclesiastiques, que les saincts personnages de tout temps, & en toutes les parties du monde, ont fait grãds, & merueilleux ieusnes. La Roine Ester, auec les autres Iuifs, ieunerent trois iours & trois nuicts: Ionas en demeura autant, sans manger dans le ventre de la Baleine: Les premiers moynes d'Egypte, ieusnerent encores plus longuemẽt iusques à cinq, & à six iours (comme dit Philo Iudeus) pource que ce n'estoit pas le seul pain, qui les nourrissoit, ains estoient nourris, de la parolle de Dieu: Voyez combiẽ de temps demeura au desert Paul premier Hermite, nourry de la moitié d'vn pain, que le corbeau luy apportoit par chacun iour, comme il auoit fait auparauant à Helie: Sainct Anthoine, qui fut de son temps, combien de ieusnes faisoit il? Sainct Hieroſme de meſme, lequel aussi en plusieurs de ses Epistres exorte instamment à ieusner ceux, auquels il escrit. Il est biẽ vray que les ieusnes ont esté faits diuersement selon la deuotion, & complexion des hommes. I'ay entendu (dit S. Augustin) que plusieurs fõt à Rome des Ieusnes incroyables, ne repaissant pas le corps vne fois le iour, comme est la coustume generale par tout, ains demeurent souuent trois iours sans manger, & sans boire, & quelquesfois plus, non seulemẽt les hommes, mais les femmes aussi. La coustume des Israelites estoit de ieusner vingt & quatre heures, depuis le soir à Vespres, iusqu'à l'autre soir. Pareillement le commun des Chre-

Aug. lib. de mort. Ecc.

ſtiens au temps paſſé, eſtoit de ne manger en ieuſnant, de tout le iour, iuſques au ſoir, & au iour du Ieuſne, ils ne mangeoient point de chair, & ne beuuoient point de vin. Ainſi l'ont teſmoigné les anciens Peres, demeurans en diuers lieux de la Chreſtienté, qu'ils faiſoient, à l'exemple du Ieuſne qu'auoit fait Daniel. I'eſtois, diſoit il, en pleurs par l'eſpace de trois ſepmaines de iours, & ne mãgeoys pas du pain deſirable, & chair, & vin n'entroient pas en ma bouche, & ne me oignois point iuſques à ce que les iours de trois ſepmaines fuſſent accõplis. Par ceſt exẽple (dit ſainct Hieroſme) nous ſommes enſeignez, d'abſtenir en temps de Ieuſne, de manger viandes delicates, que ie pẽſe eſtre icy appellées, pain deſirable, & de ne manger chair, ny boire vin, enſemble de ne chercher vnguents. Theophile Eueſque d'Alexandrie, dit auſſi que Daniel & ſes trois enfans nous apprẽnent en ieuſnant d'abſtenir du vin, & de la chair: A telle imitation, ſainct Iean Baptiſte auoit veſcu de ſauterelles, & de miel ſauuage. Et ſainct Iacques frere de noſtre Seigneur, ne beut de ſa vie vin, & ne mãgea chair d'animal quelconque. Hermes, diſciple de ſainct Paul, nous apprend auſſi en ce faict, ce que l'Ange luy a enſeigné: Quand tu ieuſneras (dit il) tu ne gouſteras d'autre choſe que du pain, & l'eau, & faiſant compte de ce que tu auras mangé les autres iours, tu mettras à part la deſpence que euſſes faite ce iour là,

Daniel 10.

Hieron. in Dan.

Theophil. de paſc. lib. 4.

Euſeb. lib. 2. cap. 23.

Hermes ſimili. 5.

& la donneras à la vefue, à l'orphelin, ou au pauure. Ainſi tu parferas l'humilité de ton ame, afin que celuy, qui en aura eu ſa part, ſoit reſaiſié, & que ſon oraiſon aille à Dieu pour toy. Athanaſe en la vie d'Anthoine Hermite dit, qu'il mangeoit touſiours apres le ſoleil couché, & que ſon manger eſtoit pain, & ſel, & ſon boire eſtoit de l'eau en petite quantité Le meſme Athanaſe diſoit, qu'il ne failloit parler de la chair, ny du vin, d'autant qu'encore de ſon temps, telles viandes n'eſtoient pas en vſages aux moynes, deſquels le repas dit S. Baſille eſt pain, & eaux, & legumes auſſi, qui ſont (dit Theophile) viandes de chaſteté. Aux moynes (dit S. Hieroſme) le viure eſt eſgal toute l'année, excepté en Careſme, car lors il leur faut viure, plus eſtroitement: ils ne ſçauẽt (dit S. Chriſoſtome) q̃ veut dire diſner eſtans aſſeurez que ce tẽps preſent, eſt de pleurs & de ieuſnes, mais apres ſoupper, ils diſent à Dieu actiõ de graces & des hymnes. Or tel a eſté le viure des premiers moynes de ne manger en tout tẽps qu'vne fois le iour au ſoir, & d'abſtenir de la chair & du vin. Il y en auoit auſſi pluſieurs autres Chreſtiens, qui n'en mangeoient point. Vous trouuerez qu'il y a plus de quatorze cẽs ans que les Chreſtiens de Lyon, & de Vienne, villes grandes pour lors en la Gaule, eſcriuirent vne lettre à leurs freres d'Aſie, & de Phrygie, en laquelle eſtoit contenu, entre autres choſes, q̃ Baldine, eſtant aux tourmens de ſon martyre, & parlant pour l'innocence

Athana.

Athana. in vit. Ant.

Baſil. de regu.

Hiero. ad Euſto.

des Chreſtiés, diſoit ainſi: O hommes, vous errez grandement, de penſer qu'ils mangent la chair des enfans, d'autant qu'ils ne mangent pas meſme, la chair des animaux muets: Ainſi le raconte Euſebe en ſon hiſtoire Eccleſiaſtique. Mais l'ordinaire du commun eſtoit, de mãger de la chair, & boire du vin, excepté, aux iours de Ieuſne, ſuiuant le teſmoignage de S. Chriſoſtome. En temps de Ieuſne (dit il) l'Egliſe ſabſtient de boire vin, & de manger chair. Et apres (dit auſſi) en temps de Ieuſne, nous ne mãgeons, qu'vne ſeule fois le iour, comme gens de voyage, qui demeurent la nuict au logis, & le lendemain recommencent à cheminer. Theophile, dit ſemblablement, q̃ ceux qui gardẽt les cõmandemẽs de la loy, ne ſçauẽt que veut dire vin, aux iours des Ieuſnes, ils refuſent de mãger de la chair, & bridẽt leur cõuoitiſe inſatiable, auec la crainte de Dieu. Et S. Auguſtin dit que les Chreſtiés Catholiques, & nõ les heretiques pour dõpter le corps, & humilier l'ame plus aiſemẽt, & nõ par opinion qu'aucune viãde ſoit ſouillée, ou immunde, ſ'abſtiennent, non ſeulement de manger de la chair, mais auſſi de certains autres fruits de la terre, & le font ainſi, ou d'ordinaire, ou en certains iours, comme en Careſme, ce que tous les Chreſtiens ſ'efforcent faire chacun en ſon endroit l'vn plus, & l'autre moins. Et Theophile en dõne la raiſon Il ne conuient point (dit il) à ceux qui ieuſnent en temps de bataille, & de combat, manger chair, d'autant que l'eſcriture nous admoneſte

Chriſoſt Ho. de reg

Theop. de paſt. lib.

Theo. li. 4 de paſca.

d'affliger noz ames. Il nous appert donc suffisamment par ce discours, que tous les hommes de Dieu ont ieusné, tãt au viel qu'au noueau Testament, pour les causes & raisons cy deuant alleguées, & que le ieusne est nõ seulement profitable, mais aussi necessaire: Et ne sert de rien d'admener l'authorité de sainct Paul prouuer le cõtrediſant que la corporelle exercitation est peu profitable & que pieté est profitable à toutes choses: car nous pouuons dire, selon Theophilacte, que l'Apostre, ne parle point là, du Ieusne qui est plustost exercitation spirituelle, que corporelle: ains parle de l'exercice du corps, qui se fait pour la santé, & ce luy profite bien peu. Et si nous voulons dire que sainct Paul parloit du Ieusne, entendons qu'il ne dit pas qu'il ne serue de rien, mais qu'il est peu proufitable en toutes choses. Aussi est il vray, que le Ieusne, qui n'est accompagne de pieté, sert aux hommes de bien peu. Tellement que l'autre argument qu'ils prenent d'Esaye, pour reprouuer le Ieusne, en ce que Dieu dit, Est-ce tel Ieusne, que i'ay esleu? Asçauoir, que l'homme afflige son ame par iour? appellez vous cela Ieusne? Ne peut aussi seruir à reietter le Ieusne, sinon celuy qui n'est accõpaigné de pieté, Vous contraignez, dit Dieu, voz debteurs au iour de vostre ieusne, vous ieusnez en procez & contẽtions, & frappez du poing iniquement. Tout ainsi qu'il ne falloit estimer que Dieu ne voulut qu'on luy feit sacrifices ou qu'on

1. Thim. 4.

Esaye 58.

Autre interpretatiõ du dire d'Esaye.

qu'on ne luy dõnast encẽs & obseruast le Sabbat tant souuent commandé, combiẽ qu'il die autre part de l'Escriture saincte, vostre encens m'est en abomination i'ay en haine voz Sabbats, voz sacrifices & solennitez. Car il dit cela, d'autant que les Iuifs ne faisoient telles choses auec pieté: aussi qui ieusneroit tous les iours en desrobãt, & meurtrissant, dequoy luy seruiroit son Ieune. Quand (dit sainct Paul) ie distribue tous mes biens en aumosnes, & que ie liure mõ corps pour estre brusle, ils ne me profite rien, si ie nay point charité, sans laquelle ie ne suis riẽ: de sorte que le Ieusne est ainsi comme les autres vertus. Car dequoy sert la chasteté à vn brigand? La sapience de Salomõ à vn adultere? Et pource faut que le Ieusne soit cõme les autres vertus, accompaigné de pieté, & charité, & lors nous est grandement profitable, & agreable à Dieu, & ne peut estre le Ieusne blasmé ne reietté d'autres que des iuroignes & gourmands. 1. Cor. 13.

Le vray Ieusne doit estre accõpaigné de pieté & charité.

DISCOVRS QVATORZIEME.

De l'inſtitution & origine du Careſme.

CHAPITRE I.

Opiniõ de ceux qui reçoiuent le ieuſne & nient qu'il faille ieuſner le Careſme, Védredy & Samedy ou autrement par aucune ordonnãce de l'Egliſe.

DISENT quelques autres, qui ſont en biẽ grãd nõnõbre de ce temps, poſé qu'il ſoit ainſi, qu'il faille ieuſner pour le biẽ qui en aduiẽt, & pour la neceſſité du cõmandemẽt de Dieu, il faut entẽdre toutesfois que chacun doit ieuſner à ſa volõté, & que nul n'eſt obligé de ieuſner au cõmandement d'autruy, ne de garder les ieuſnes cõmandez en l'Egliſe Catholique, comme ſont le Careſme, les Védredis, & Sapmedis, les quatre tẽps, & autres ieuſnes ſemblables, d'autãt qu'ils procedẽt des ordõnãces, & traditiõs humaines, qui ſont cõdẽnées en l'Euãgille. Ceſte opinion a eſté miſe en auant, il y a long tẽps par Ærius, & condẽnée d'erreur par pluſieurs Decrets de toute la Chreſtiẽté. Mais pource qu'au iourd'huy l'on

veut faire reuoir tous les procez, faits anciénemẽt aux heretiques, il nous faut mõſtrer clairemẽt l'origine, & l'anciéneté du Careſme, & des autres ieuſnes de l'Egliſe Catholique, afin que les errãs ne demeurẽt plus en erreur, ſi d'auãture ils y ſõt par ignorãce. Car pour les obſtinez, il ne faudroit prẽdre la peine de les enſeigner. Auſſi noſtre but tẽd prĩcipallemẽt à cõſeruer en la vraie religiõ, ceux qui ſ'en pourroiẽt diſtraire par fauces perſuaſiõs. Sçachõs dõc ſi le Careſme ou les 40. iours, que les Chreſtiẽs ont accouſtumé de ieuſner, ſe ieuſnẽt par ordõnances de noſtre Seig. Ieſus Chriſt, ou par ordonnance des Apoſtres, ou d'autres, qui ſoiẽt venus apres eux. Mais auãt toute œuure, nous deuõs conſiderer que ce nõbre de ieuſne de 40. iours, eſt celebré merueilleuſemẽt aux eſcritures ſainctes, qui no' atteſtẽt, que le deluge dura 40. iours, pour deſtruire le peché du mõde, durãt lequel tẽps, il eſt vrayſemblable, que Noẽ, & les autres qui reſterẽt dãs l'Arche, ne ſ'adõnerent nullemẽt à mãger, ny à boire, ayãt deuãt les yeux la deſolation du gẽre humain: car ſi S. Paul, auec les autres qui eſtoiẽt dãs la nef, à ſon voyage de Rome, furẽt 14. iours ſans manger pour la crainte du Nauffrage: Au iourd'huy (diſoit il) eſt le 14. iour qu'ẽ attendãt vous eſtes demeurez ieuſnes, & n'auez riẽ priz. Il eſt croyable (par la meſme raiſon) & pour la pieté qui eſtoit en eux, que dãs l'Arche ils mangerẽt biẽ peu, ou du tout riẽ durãt iceux 40. iours: auſſi chemina Elie ſãs mãger, ou boire

Reuiuant pour le iourd'huy la precedẽte opinion l'autheur veut cõtre icelle traiter de l'origine du Careſme, & autres ieuſnes Eccleſiaſtiques.

Cõſideratiõs le Careſme eſtre de l'inſtitution de Ieſus Chriſt

Act. 27.

3.Reg. 40.iours,& 40.nuicts,iusques en Hores la mõtaigne de Dieu. Les enfans d'Israel demeurerẽt 40.ans au desert sans mãger pain, ne chair, ou autre chõse que la Mãne du Ciel,& leur ieusne Exod. 16. estoit tel, qu'ils mangeoient quand il plaisoit à Dieu, de plouuoir Mãne, laqlle ils ne pouuoiẽt Exod.34. garder iusques au lendemain, d'autant qu'elle produisoit des vers,& se pourrissoit. Moyse fut en la mõtaigne de Sinay auec le Seign. par 40. iours,& 40.nuicts,sans manger pain, & boire eau. Et les Niniuites eurẽt l'espace de 40.iours pour ieusner,& faire penitẽce. Finablemẽt nostre Seign. Iesus Christ ieusna 40.. iours,& 40. nuicts Tellemẽt que par tel ieusne, il cõsacra le Caresme des Chrestiẽs, ausquels s'il n'a cõmandé de le ieusner, par expres cõmandement cõtenu en l'Escriture, si est-ce que l'Apostre dit, que qui demeure en Iesus Christ, il doit cheminer cõme iceluy a cheminé: Soyez (dit S. Paul) mes imitateurs, comme ie le suis de Christ. Et pource S. Ignace, disciple de S. Ieã, escriuãt aux Philippiẽs, ne cõmandoit point le Caresme: car à son dire, il estoit ia cõmandé: Ne vueillez pas (disoit il) mettre en oubly le Caresme, d'autant qu'il cõtient l'imitatiõ de la cõuersatiõde Dieu, ne vueilliez pas aussi, mespriser la sepmaine de sa passiõ. Tellemẽt q̃ plusieurs des Anciẽs peres de grãde autorité, ont tenu, q̃ le Caresme auoit esté ordonné de Iesus Christ: Nostre Seigneur mesme (dit S. Augustin) a consacré le Caresme en ieusnant, & pource ne le vouloir point obseruer du tout, est sacrilege, & le violer, ou rõ-

Ion. Iesus Christ a ieusné 40. iours&40. nuicts. Et par ainsi a consacré le ieusne des Chestiẽs & institué.

Igna. ad Phili.

pre en partie, eſt peché. Et en vn autre lieu dict ainſi: que le Careſme doiue eſtre ieuſné, il y en a authorité tant aux vieux liures du ieuſne de Moyſe, comme en l'Euangile, pource que noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a ieuſné pareil nombre de iours: Par où eſt remonſtré, que l'Euangille n'eſt point diſcordante de la loy. Auſſi Maximus l'Eueſque faict ſemblable diſcours: Nous auons produict (dit il) les exemples des lettres ſainctes, par leſquelles auions prouué, que ce nombte de quarante n'a point eſté ordonné par les hommes, ains il a eſté conſacré diuinement, & n'a point eſté penſé, par inuention terreſtre, ains a eſté commandé, de la celeſte Majeſté. Et peu apres (parlant du Careſme) dit, que ces commandemens ne ſont point tãt des hommes, comme ils ſont de Dieu, & pource, celuy qui les meſpriſe, ne meſpriſe point le Preſtre, mais Ieſus Chriſt, lequel parle par la bouche du Preſtre. Sainct Chriſoſtome ſur le meſme propos du Careſme, dict auſſi que, noſtre Seigneur comme Pere commun, aimant ſes fils, deliberant lauer toutes les fautes commiſes par nous, au parauant a trouué ce moyen de les guarir auec le ieuſne. Aucun donc ne ſe cõtriſte (dit il) ains chacun ſe reſiouyſſe, & louë le medecin de noz ames, qui nous a ouuert ce bon chemin, & reçoiue auec grand ioye ſon aduenement. Autant en diſoit Leon premier, il a eſté (dict il) proueu auec grande prouidence à la diuine inſtitution, que pour reparer la pu-

Augu.

Idem.

Maxim.

Chri. hom. pri. in gen.

rité de l'ame, l'exercice de quarante iours feut moderé, & les ieunes chastes, feussent purgez.

Ambro. ser. 25. Sainct Ambroise parle encore plus clair, Mes freres(dit il) ce n'est pas vn peché legier aux fidelles,de ne ieusner point le Caresme institué du Seigneur, & de rompre auec la gourmandise du ventre, les ieusnes consacrez, d'autant qu'il est escrit,Qui demeure en Christ,doit cheminer cõme il a cheminé:Si donc tu veux estre Chrestien, tu doibz estre ce que Christ est, Il n'auoit point de peché, & ieusna le Caresme, & toy qui es pecheur,ne le veux point ieusner. Quel Chrestien donc es tu en ta conscience, quand tu disnes, lors que Iesus Christ à faim pour toy, & quand le Sauueur Ieusnant pour toy,tu manges? Ce n'est pas donc peché legier de violer le Caresme ordõné: le mesme S. Ambroise dict ailleurs, que tout ainsi que ieusner tout le reste de l'an, est remuneration & guerdon: Ainsi ne ieusner point le Caresme est peché: Pourautant que les autres ieusnes, sont volontaires, & ceux-cy necessaires, les autres viennent de la volonté de l'homme, ceux-cy de la loy: A ceux là nous sommes exortez, à ceux cy nous sommes obligés.Vous voyez dõc maintenant que ces Anciens,& graues personnages en l'Eglise de Dieu, ont enseigné que le Caresme auoit son origine de l'institution, & ordõnance de nostre Seigneur Iesus Christ, & toutefois d'autres qui ne sont pas de moindre

Ambro. ser.34.

Theop. authorité, attribuét aux Apostres l'ordõnance du Caresme. No⁹ auõs, dit Theophile Eueſque

& Alexãdrie, le Careſme ordõné par les Apoſt. Nous ieuſnõs, dit S. Hiero. vn ſeul Careſme en toute l'ãnee, en tẽps cõuenable, ſelõ la traditiõ des Apo. mais eux, dit il parlãt des Mõtaniſtes, font 3. Careſmes, cõme ſ'il y auoit 3. Sauueurs, qui euſsẽt ſouffert. Dauantage S. Clement, met l'ordõnãce du Careſme entre les ordõnãces des Apo. Il vous faut, dit il, obſeruer le ieuſne du Careſme, lequel contient la memoire de la cõuerſation, & de la promulgation de la loy du Seigneur. Or de dire q̃ ces ſaints perſonnages ayẽt entre eux opiniõs cõtraires, de l'inſtitution du Careſ. nous ne le deuõs nullemẽt penſer: car ils ſõt Docteurs de verité, laquelle ne recoit point de cõtrarietez en ſoy. Auſſi, à dire vray, il n'y a rien de cõtraire en leur fait, d'autãt que l'inſtitution du Careſ. eſt venue, premieremẽt de noſtre Seigneur qui l'a ieuſné & cõſacré, & apres a enſeigné à ſes Apo. de l'ordõner en l'Egliſe, de ſorte q̃ cõme nous appellõs la loy de Moyſe, la loy du Seigneur, à cauſe qu'il la cõmanda à Moyſe, & Moyſe la publia apres au peuple, par le cõmandemẽt de Dieu. Ainſi, nous diſons que noſtre Seig. a ordõné le Careſ. aux Apo. & les Apoſtres à l'Egliſe vniuerſelle, laquelle a obſerué dés le cõmencement le ieuſne du Careſme iuſques à ce iourd'huy, cõme auez entẽdu, par les teſmoignages precedẽs des ſaincts hõmes, qui ont veſcu en Egypte, en Afrique, en Conſtãtinople, á Rome, à Millan. & ailleurs. Et ceſte obſeruation ancienne & generalle nous mõſtre clairemẽt que le Careſme a eſté preſché

Hieroſ. ad Marceli.

Reconciliation du dire des Peres touchant l'inſtitutiõ du Careſme.

par les Apo. pource que l'Eglise a retenu fidelement ce qui a esté presché par eux, lesquels aussi n'ont presché chose, qui ne fust selõ l'ordõnance, & volonté de Dieu: Suyuant le beau discours qu'en fait Tertul. Si, dit il, nostre Seigneur Iesus Christ a enuoyé les Apostres pour prescher, il ne faut point retenir autres Predicateurs q̃ ceux qui ont esté ordõnez de Christ, d'autãt qu'aucun autre n'a cogneu le Pere, que le fils, & celuy auquel le fils l'a reuellé, & ne semble point qu'il l'aye reuellé a autres, qu'aux Apostres, lesquels il a enuoyez pour prescher. Or quelle chose ayent presché les Apostres, c'est á dire, qu'est-ce qu'il leur a reuellé, ie soustiẽdray icy qu'il ne se doit prouuer autrement que par les mesmes Eglises, qu'iceux Apostres ont dressees, & ausquelles, ils ont presché, tant de viue voix, cõme en apres par lettres. Sil est donc ainsi, dit il, est certain que toute doctrine qui cõuiẽt auec la foy d'icelles Eglises, Apostoliques, premieres, & origineles, il la faut estimer veritable, & icelle tenir sans doute, pource q̃ les Eglises l'ont receuë des Apostres, les Apo. de Christ, & Christ de Dieu, & toute autre doctrine qui soit cõtre la verité des Eglises des Apostres de Christ, & de Dieu, il la faut estimer, & iuger mensongere, & fauce. Il reste donc, dit il, que nostre doctrine suyuant ceste reigle est de le tradition des Apostres, & par mesme moyen, les autres viennent de mensonge. Par ce discours de Tertullien, vous apprenez que les Apostres n'õt presché, sinon ce qu'ils

Tertul. de prescrip.

qu'ils auoient apprins de noſtre Seigneur Ieſus. D'auantage, que pour ſçauoir ce qu'ils ont preſché, il le faut apprendre des premieres Egliſes, qui ont eſté dreſſées par eux, cõme ſont celles d'Antioche par S. Pierre, de laquelle le ſecõd Eueſque fut S. Ignace, lequel porte teſmoignage dés lors, de l'obſeruation du Careſme: l'Egliſe des Philiſtiens eſt auſſi Apoſtolique, dreſſée par S. Paul: & pource qu'iceluy S. Ignace eſcrit aux Philippiens, qu'ils ne mettẽt point en oubly le Careſme, il ſenſuit qu'ils l'auoiẽt apprins au parauant, puis qu'ils ſont admonneſtez de ne l'oublier point. Car nul ne peult oublier ce qu'il n'apprint oncques: comme auſſi ils ne le pouuoiẽt auoir apprins d'autre que des Apoſtres, veu que S. Ignace fut de leur temps. Et quant à l'Egliſe Romaine, qui eſt Apoſtolique, dreſſée par les ſainctz Apoſtres, Pierre, & Paul, ils y ont preſché pareillement l'obſeruation du Careſme, attendu que ſainct Clement Romain qui eſtoit de leur temps, & eut apres le regime de l'Egliſe, en fait mention, & commandement exprés. Tellement que de là eſt venu que toutes les Egliſes particulieres de la Chreſtienté, ont receu dés le commencement l'obſeruation du Careſme: ce qui ſe peut encores prouuer par les ordonnances des Empereurs Romains, qui ont eu l'Empire du mõde, & leſquels parlent honorablemẽt des quarante iours que precedẽt la feſte de Paſques, en commãdant qu'ils ſoient obſeruez ſur la cõn- C. de Fer.

fection des procés criminels. Et pource que leurs loix estoiét generales, il s'ensuit que tous les Chrestiens leurs subiects, auoient cognoissance du Caresme. Et si vous dites le contraire, mõstrez moy ie vous prie, s'il y a eu iamais natiõ de Chrestiés, qui n'ait receu le Caresme dés le cõmencemẽt? & s'il n'a esté obserué generalemẽt, par toutes les prouinces de la Chrestiẽté: comme il se voit encores par tout le pays d'Orient, où tous les Chrestiens de quelque secte qu'ils soient, tiennent vn Caresme. Or estant ainsi (comme il est) que tous l'ont embrassé d'vn commun consentement, les vns apres les autres, selon la diuersité du temps: auquel ils ont receu la foy Chrestienne. Pouuez vous penser qu'ils se fussent assuiettis à telle charge, si fascheuse, de ieusner quarante iours, s'il ne leur eust esté tres-clair, & tres-certain, que les Apostres l'auoient ainsi ordonné, à l'imitation, & par le commandement de nostre Seigneur Iesus Christ? Qui eust esté, ie vous prie, l'Euesque de Rome, ou autre qui le leur eust peu persuader? Ne sçauez vous pas que Telesphore septieme Euesque de Rome, apres sainct Pierre, voulut faire vne cõstitution que tous les Clercs eussent à ieusner sept sepmaines? Nous adorons, dit il, que tous les clercs, c'est à dire, ceux qui sont appellez au sort du Seigneur, abstienent de manger chair sept sepmaines entieres, auant la saincte feste de Pasques: car tout ainsi cõme la vie des clercs, doit

Si le Caresme n'eust esté ordõné des Apostres, il n'eust esté receu de tous les Chrestiés.

Telesphore sainct personnage voisin des Apostres, n'a peu par son ordonnance faire ieusner les

eſtre differẽte de la cõuerſation des Laiz : Auſſi il y doit auoir differẽce, pour le regard du ieuſne. Mais telle conſtitution de Teleſphore ne peut eſtre receue du Clergé : pourautant que les Apoſtres n'auoient commandé aux Chreſtiens, que le ieuſne de la quarantaine, qui ſont ſix ſepmaines, & Theleſphore en voulut commander la cinquantaine, qui faict ſept ſepmaines : Tellement que ſi Theleſphore, ſainct perſonnage, voyſin des Apoſtres, ayant l'authorité de l'Egliſe de ſaict Pierre, n'a peu eſtre obey meſme du Clergé, pour le faire ieuſner vne ſepmaine dauantage, comme pourra-on eſtimer, qu'vn autre qui ne ſoit du nõbre des Apoſtres, ait eu le pouuoir de commander, & perſuader à tout le peuple Chreſtiẽ, le ieuſne de 40. iours?

Ecclesiaſtiques dix iours plus que le peuple : mais les ſucceſſeurs des Apoſtres auroient peu obtenir que le peuple ieuſnant quarãte iours ſi eux meſmes ne l'euſſent ordonné.

Auſſi vo⁹ deuez remarquer, qu'il apert par la teneur de la cõſtitutiõ ſuſdite, q̃ ceux qui diſent, q̃ le Pape Theleſphore, fut le premier qui commanda le Careſme, errent manifeſtement : car il ſe ieuſnoit au parauãt generalemẽt, par tous les fidelles : Mais pour faire difference d'entre les Clercs, & les Laiz il voulut greuer le Clergé, d'vne ſepmaine dauãtage, en quoy ne fut obey. Nous cõcluons dõc q̃ l'obſeruatiõ du Careſme eſt, de la tradition des Apoſtres, qui ont ordõné pluſieurs choſes en l'Egliſe, ſans les mettre par eſcrit : ainſi que nous en auõs diſcouru ailleurs bien amplemẽt, & leurs traditiõs ne ſont point humaines, ny condamnées par Ieſus Chriſt en l'Euangile : Ains luy meſme en eſt l'autheur,

Concluſiõ le Careſme eſt de la tradition des Apoſtres, qui ont enſeigné ce qu'ils ont apprins de leur maiſtre, neceſſaire à noſtre ſalut.

d'autant que celuy qui oyt les Apostres, oyt & obeyt à nostre Seigneur. Dont s'ensuit que le Caresme, ordonné des Apostres, ne peult estre blasmé & reietté, sans blasmer & reietter le commandement de Dieu. Et si d'auanture l'on nous demande la cause pourquoy la Caresme est de quarante iours, il sera aisé de respondre que tel est le nombre des iours, que nostre Seigneur a ieusné outre ce que nous auons dit des iours du deluge, & du Ieusne du Prophete Elie, & de Moyse: ausquels (dit l'Apostre) toutes choses aduenoiét en figure. Vous direz que l'on trouue plus de quarante iours, depuis le premier iour de Caresme, iusques au iour de Pasques. Car estant le Caresme de six sepmaines, comme dit sainct Ambroise, il y a quarante deux iours, il est vray: mais il en faut distraire les six Dimanches, qui sont mis hors du nõbre, pour l'honneur de la resurrection du Seigneur, & pource n'en reste que trentesix, qui est la disme de tous les iours de l'an. Car la dixieme partie de trois cens soixantecinq iours, sont trentesix: & pourtant que nous sommes commandez de payer à Dieu la disme, de tous noz biens, nous luy dediõs par Ieusne, la disme des iours de toute l'année. Et apres pour accõplir le nombre de quarante iours, Ieusnez, & consacrez par nostre Sauueur, nous en adiousstons quatre d'auantage: sçauoir est, les quatre premiers iours de Caresme, contenans pour ce regard les quarante iours entiers du Ieusne. Et

Pourquoy le Caresme est de quarãte iours.

Ambros. serm. 23.

Ieusnant le Caresme, nous rendõs à Dieu la disme de l'année, cõme sommes tenus de tous autres biens.

ſi vous dites que pour imiter bien & au vray le ieuſne du Seigneur, il faudroit ieuſner autant de iours & de nuicts, comme il a ieuſné : Ie dy que l'infirmité de noſtre nature nous en excuſe aſſez : mais ce n'eſt à dire pourtant qu'il ne faille ieuſner la quarantaine, du mieux qu'il nous eſt poſſible. Tout ainſi comme quand il nous eſt commandé d'eſtre parfaits comme le Pere, il ſ'entẽd ſelon, & autant qu'il eſt permis à l'homme. A cauſe de quoy l'Egliſe, qui ſçait la volonté de Dieu, eſtant, ſelon ſa promeſſe, regie,& cõduite par ſon ſainct Eſprit, ne veult obliger aucũ,outre ſon pouuoir. Parquoy, cognoiſſant la foibleſſe des hommes d'auiourd'huy, leſquels notoiremẽt ſont moins robuſtes de beaucoup,que n'eſtoient les anciẽs, ſ'eſt contentée qu'au iour du Ieuſne, l'on ne mangeaſt qu'vne foys le iour, & à telle heure que chacun voudra.Ayãt toutesfois aſſigné l'heure d'apres midy, comme la plus cõmode au ſoulagemẽt d'vn chacun. Car de manger deux fois le iour,veritablemẽt ce n'eſt point ieuſne.

Nous concluons donc, pour mettre fin à ce Diſcours, que ceux qui veulent abolir le Careſme, contreuiennent à la doctrine des Apoſtres, & par meſme moyen deſobeyſſent à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt : auquel ſoit honneur & gloire. Amen

FIN.

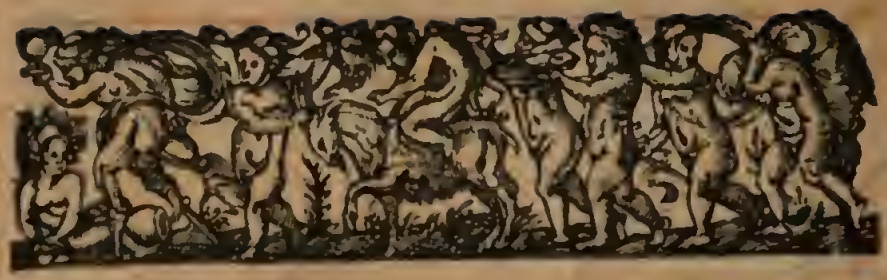

LES MATIERES DES discours Catholiques de Messire Guillaume le Blanc, Eueſque de Tholon, contenuz en ce liure.

Premier diſcours.

De la vraye Egliſe de Dieu. *fol.1.*

Chap. 1. *Qu'il n'y a qu'vne ſeule Egliſe, eſpouſe de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.* *fol.1.*

Chapitre 2. *Des parties de l'Egliſe.* *fol.5.*

Chapitre 3. *Que l'Egliſe de Dieu eſt ſaincte.* *fol.10.*

Chapitre 4. *Que l'Egliſe de Dieu eſt vne en foy, adminiſtration de ſacremens & doctrine.* *fol.14.*

Chapitre 5. *Qu'en la vraye Egliſe y a perpetuelle cõtinuation de doctrine, & ſucceſſion de paſteurs.* *fol. 16.*

Chapitre 6. *Que la vraye Egliſe eſt vniuerſelle, & ſa foy & doctrine eſparſe par tout le mõde.* *fol.22.*

Chapitre 7. *Qu'en la vraye Egliſe eſt receue toute doctrine Apoſtolique & non l'Euangelique ſeulement.* *fol.26.*

Chapitre 8. *Que les proprietez ſuſdites ne ſe trouuẽt point en l'Egliſe pretendue reformee, ains en la ſeule Catholique.* *fol.28.*

Chapitre 9. *Le iugement diffinitif de la vraye Egliſe de Dieu.* fol. 35.

Chapitre 10. *Que l'Egliſe Romaine, eſt Apoſtolique tenant la principauté de la Catholique & vraye Egliſe de Dieu.* fol. 48.

Second diſcours.

Des ordonnances Apoſtoliques & Eccleſiaſtiques, qui ne ſont point dedans l'Eſcriture. fol. 71.

Chapitre 1. *Que les bons Chreſtiens font la volonté de Dieu combien qu'elle ne leur ſoit declaree par eſcrit.* fol. 71.

Chapitre 2. *De la cauſe pourquoy les Apoſtres ne meirent pluſieurs ordonnances par eſcrit.* fol. 80.

Chapitre 3. *Par quel moyen nous cognoiſſons les ordonnances Apoſtoliques.* fol. 84.

Chapitre 4. *Le teſmoignage de pluſieurs anciens Peres ſur le faict des ordonnances Apoſtoliques.* fol. 88.

Chapitre 5. *Qu'aucunes ordonnances des Apoſtres furent faicts par vn temps & les autres ſont perpetuelles.* fol. 101.

Diſcours troiſieme.

De l'adoration. 105.

Chapitre 1. *S'il y a autre adoration q'vn ſeul Dieu.* 105.

Chapitre 2. *Des creatures qui ont eſté adorees ſans reprehenſion.* 107.

Chapitre 3. *Des differentes eſpeces d'adoration.* 110.

Chapitre 4. *De l'adoration ſouueraine deüe à noſtre Seigneur Ieſus Chriſt.* 115.

Chap. 5. *De l'adoratiõ ſouueraine deuë au corps de noſtre Seigneur, au S. ſacremẽt de l'Euchariſtie.* 118.

Discours quatrieme.
De la veneration des Anges & des saincts. 127.
Discours cinquieme.
Des prieres & inuocations des Anges & des saincts. 135.
Discours sixieme.
De la veneratiõ des corps & reliques des saincts. 144.
Discours septieme.
Des lieux saincts & autres choses sainctes. 161.
Discours huictieme.
Du Boys de la Croix de nostre Seigneur. 174.
Discours neufieme.
De la Figure de la Croix. 182.
Chapitre 1. *S'il est permis de faire la Figure de la Croix.* 182.
Chapitre 2. *S'il faut faire honneur à la Figure de la Croix.* 193.
Discours dixieme.
Des Images. 205.
Chapitre 1. *S'il faut faire des Images ou en tenir en l'Eglise.* 305.
Chap. 2. *S'il faut faire honneur aux Images.* 214.
Discours vnzieme.
Des Festes. 229.
Discours douzieme.
Du Purgatoire & priere pour les morts. 237.
Chapitre 1. *Qu'il y a autre lieu que Paradis & Enfer où sont aucunes ames des Trepassez.* 237.
Chapitre 2. *Qu'il faut prier pour les Morts.*

FIN.

9-1-1